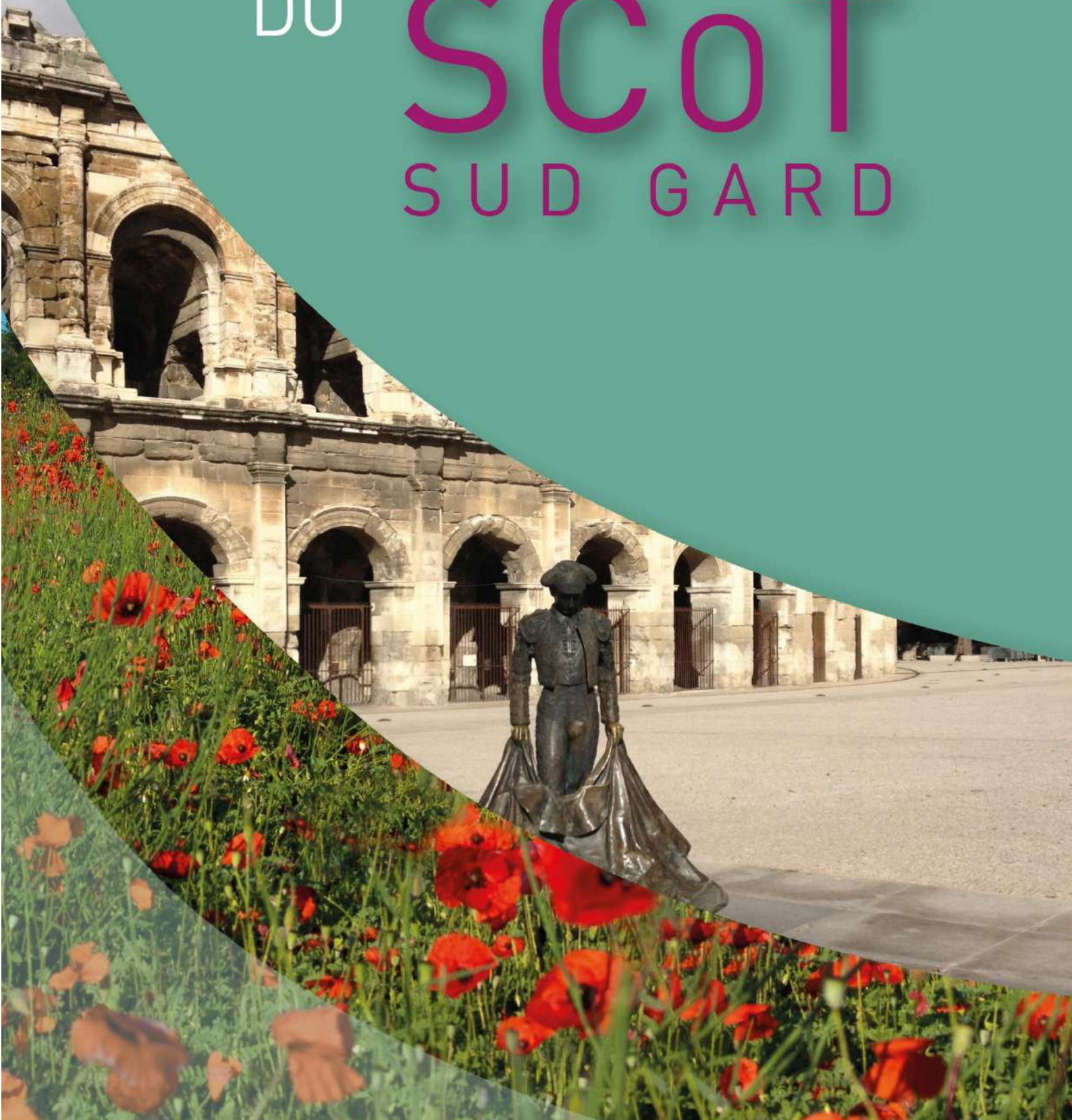


DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU SCOT SUD GARD





PREAMBULE

I. Positionnement, attractivité et organisation territoriale	6
1.1 Un cadre de vie recherché	7
1.1.1 Une situation géographique privilégiée	7
1.1.2 Une armature territoriale en évolution	12
1.1.3 Un patrimoine naturel et urbain reconnu	15
1.2 Le positionnement du territoire aux grandes échelles	17
1.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie	17
1.2.2 Un SCoT au carrefour des grandes dynamiques territoriales	22
1.2.3 Des logiques inter-territoriales de SCoT	25
1.3 Le SCoT à l'échelle du grand territoire : les principales dynamiques	26
1.3.1. Un département en perte de vitesse au sein d'une région dynamique	26
1.3.2 Les infrastructures de transports : un positionnement stratégique	27
1.3.3. Le rayonnement économique	30
1.4 Les démarches de planification et de développement territorial des EPCI	32
1.4.1 Les documents-cadres des EPCI membres du SCoT	32
1.4.2 L'état d'avancement des documents d'urbanisme	50
II. Cohésion sociale et territoriale	52
2.1 Les dynamiques démographiques et sociales	53
2.1.1 Les perspectives de croissance démographique	53
2.1.2 La population et les modes de vie : un contexte en forte évolution	59
2.2 Les dynamiques du parc de logements	73
2.2.1 Un parc de logements composé principalement de grands logements	73
2.2.2 Une bonne représentation du parc de logements locatifs	77
2.2.3. Une part de résidences secondaires relativement importante et polarisée	79
2.2.4. Un taux de logements vacants satisfaisant à l'échelle du Sud Gard, mais des disparités infra SCoT	80
2.2.5. La construction neuve encore dominée par les logements individuels	81
2.2.6. Une offre en logements locatifs sociaux fortement polarisée dans les centres-urbains	85
2.2.7 Plus d'un tiers des logements ayant une étiquette énergétique D, E ou F	86
2.2.8. Une augmentation des prix du marché immobilier	88
2.3. Les besoins en logements	89
2.3.1. Les besoins relatifs à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage	89
2.3.2. Les besoins en logements pour accompagner la croissance démographique projetée	89
2.4. Les équipements et services : vivre dans le Sud du Gard	91

2.4.1. Un très bon niveau d'équipements	91
2.4.2. Des équipements accessibles	99
2.4.3. Un accès aux soins à améliorer	100
2.4.4 Une très bonne couverture numérique territoriale	104
2.5 L'accès au territoire : déplacements et mobilités	107
2.5.1 Les principales caractéristiques des déplacements	108
2.5.2 Une offre de transport ferroviaire importante	116
2.5.3. Une bonne desserte en transports urbains et inter-urbains	124
2.5.4. Un potentiel de développement économique pour le transport de marchandises	128
III. Les dynamiques économiques	130
3.1 Les principales caractéristiques du tissu économique	131
3.1.1 Structure de l'emploi et évolution	131
3.1.2 Les territoires économiques	161
3.1.3 Dynamiques commerciales et artisanales	173
3.2 Les activités liées à l'agriculture	187
3.2.1 Les principales caractéristiques et tendances d'évolution de l'activité agricole	187
3.2.2 Des atouts majeurs pour l'agriculture dans le Sud du Gard	196
3.2.3 Les perspectives et défis pour l'agriculture du Sud du Gard	200
3.3 Le tourisme : facteur d'attractivité et de rayonnement	207
3.3.1 Des sites touristiques emblématiques	207
3.3.2 Les différents types de tourisme	211
3.3.3 Les capacités d'hébergements	217
IV. Cartes de synthèse	221
4.1 Risques et nuisances	222
4.2 Trame verte bleue et noire (TVBN) et ressource en eau	223
4.3. Paysage et développement urbain	224
4.4. Grand Territoire	225
4.5. Démographie et habitat	226
4.6. Armature commerciale, équipements et services	227
4.7. Mobilité	228
4.8. Activités économiques	229
4.9. Agriculture	230
4.10. Tourisme	231

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PREAMBULE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fédère un ou plusieurs EPCI composant un bassin de vie, d'emploi ou de mobilité. Le SCoT est un projet politique et concerté au service des acteurs du territoire, de ses habitants et destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur l'organisation de l'espace et l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'environnement, l'économie, l'aménagement commercial, l'énergie et le climat.

Le périmètre du SCoT Sud du Gard regroupe 6 EPCI dont une Communauté d'Agglomération, sur environ 1 700 km². Le territoire compte 388 512 habitants en 2020.

Le document en vigueur a été approuvé le 10 décembre 2019. Il fait l'objet aujourd'hui d'une révision, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- L'intégration des nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de modernisation des SCoT de juin 2020, de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et la loi industrie verte du 23 octobre 2023,
- L'adaptation au changement climatique,
- La prise en compte des risques,
- La traduction d'un nouveau projet de territoire cohérent avec les dynamiques démographiques à l'œuvre et la lutte contre l'artificialisation des sols,
- La facilitation des déplacements et l'accessibilité aux activités économiques et aux équipements,
- Le renforcement des continuités écologiques avec les territoires voisins,
- La définition d'un nouveau modèle de développement économique et commercial adapté aux besoins des territoires.

Les nouvelles dynamiques du territoire, ainsi que le bilan de la mise en œuvre du schéma actuel seront également pris en compte : le taux de croissance prévu entre 2018 et 2030 est de 1% par an alors que la croissance entre 2014 et 2020 a été de 0,3% par an.

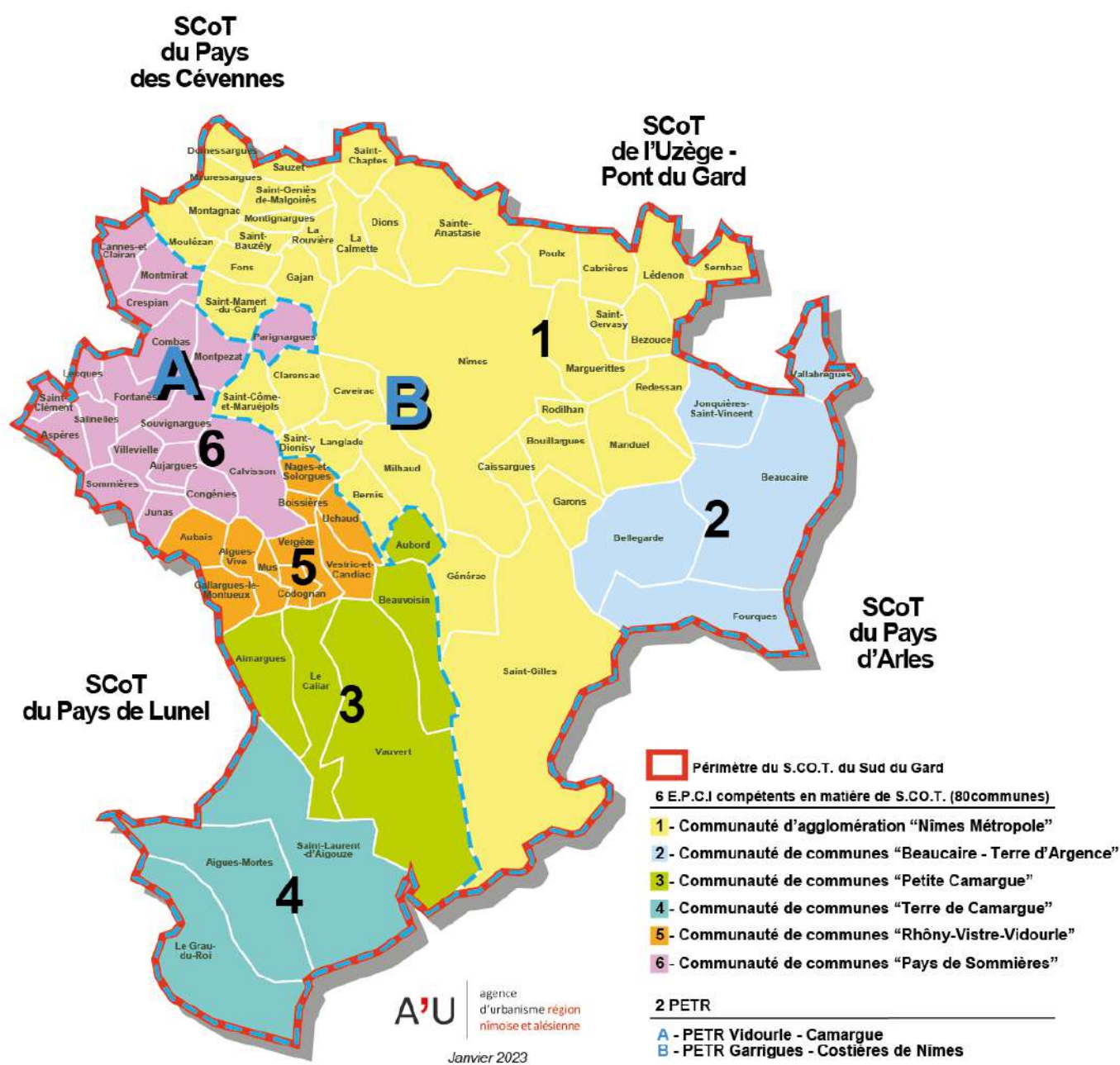
Ce diagnostic et l'Etat initial de l'environnement (EIE) auquel il est associé, visent à actualiser et renouveler le regard porté sur les 80 communes du territoire. Outre les sujets déjà traités dans le SCoT opposable, il mettra également en lumière les transitions écologique, énergétique et sociétale ainsi que les impacts du changement climatique. Ce nouveau SCoT doit permettre *in fine* de renouveler les approches et d'actualiser les enjeux propres au Sud du Gard. Ainsi, les dynamiques territoriales à l'œuvre depuis le précédent exercice sont ici présentées afin d'établir quels sont, pour les habitants de ce territoire, les enjeux et défis présents comme nouveaux et les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le contenu du SCoT se décline en plusieurs documents :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui intègre un volet Document Aménagement Artisanal Commercial et logistique (DAACL)
- Les annexes :
 - Diagnostic,
 - Etat initial de l'environnement,
 - Justification des choix...

Le présent diagnostic prend en compte des dynamiques internes et externes au Sud du Gard. Il a été établi à partir des données disponibles, des systèmes d'observations partenariaux de l'A'U ou de démarches portées par les partenaires institutionnels du SCoT et les EPCI membres. C'est à partir de l'analyse de ces éléments que les élus du Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard déterminent les enjeux du territoire et fixe les objectifs de son projet d'aménagement stratégique (PAS).

Figure 1 - Carte de la composition du SCoT du Sud Gard



1

POSITIONNEMENT, ATTRACTIVITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE



1.1 UN CADRE DE VIE RECHERCHE

CHIFFRES CLEFS

388 512 habitants en 2020

170 000 hectares

1.1.1 UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE PRIVILEGIEE

Un milieu méditerranéen

Situé à mi-chemin entre les frontières espagnoles et italiennes et s'ouvrant sur la Méditerranée par une façade maritime étroite, le Sud du Gard s'insère pleinement dans l'espace languedocien. La situation géographique privilégiée de ce territoire et les caractéristiques de son milieu constituent des atouts remarquables qui le rendent attractif, tant pour son cadre de vie que son développement économique. Mais, ils induisent aussi des contraintes qui conditionnent l'aménagement de ce territoire.

Avec un ensoleillement exceptionnel (environ 2 700 heures pour le Gard en 2022 selon Météo source), des températures estivales élevées (23° à 25° en moyenne en juillet), le territoire dispose d'un grand pouvoir d'attraction aussi bien pour les touristes que pour les habitants. Toutefois, le climat méditerranéen est aussi caractérisé par des tendances extrêmes, avec une alternance entre longues périodes de sécheresse et courtes périodes de pluies, parfois diluviennes. En effet, s'il pleut dans le Sud du Gard et à Marseille autant qu'en région parisienne (entre 600 et 800 millimètres), les précipitations, concentrées ici au printemps et en automne, peuvent en quelques heures atteindre des cumuls équivalant à plusieurs mois de pluies dans d'autres régions. Ces fortes précipitations provoquent des écoulements brutaux, des crues soudaines et dévastatrices et limitent les apports aux nappes phréatiques. Ainsi, les fleuves et rivières méditerranéens, généralement courts, sauf le Rhône, connaissent des variations de débit considérables. Les crues d'octobre 1988, de septembre 2002, de décembre 2003, de septembre 2005, de novembre 2014, ou encore de septembre 2021, ont profondément meurtri le Sud du Gard et interpellé responsables politiques et professionnels de l'aménagement.

Le milieu méditerranéen signifie aussi des paysages emblématiques et une végétation spécifique dominée par des arbres à feuilles persistantes. Sur les sols calcaires, se développe la garrigue qui correspond à des stades de dégradation plus ou moins avancés de la forêt méditerranéenne, associant chênes verts, chênes kermès, pins d'Alep, arbousiers, pelouses, thym, romarin... Cette végétation, couplée à la sécheresse estivale et aux vents souvent violents, présente une vulnérabilité importante aux incendies.

Une diversité de paysages

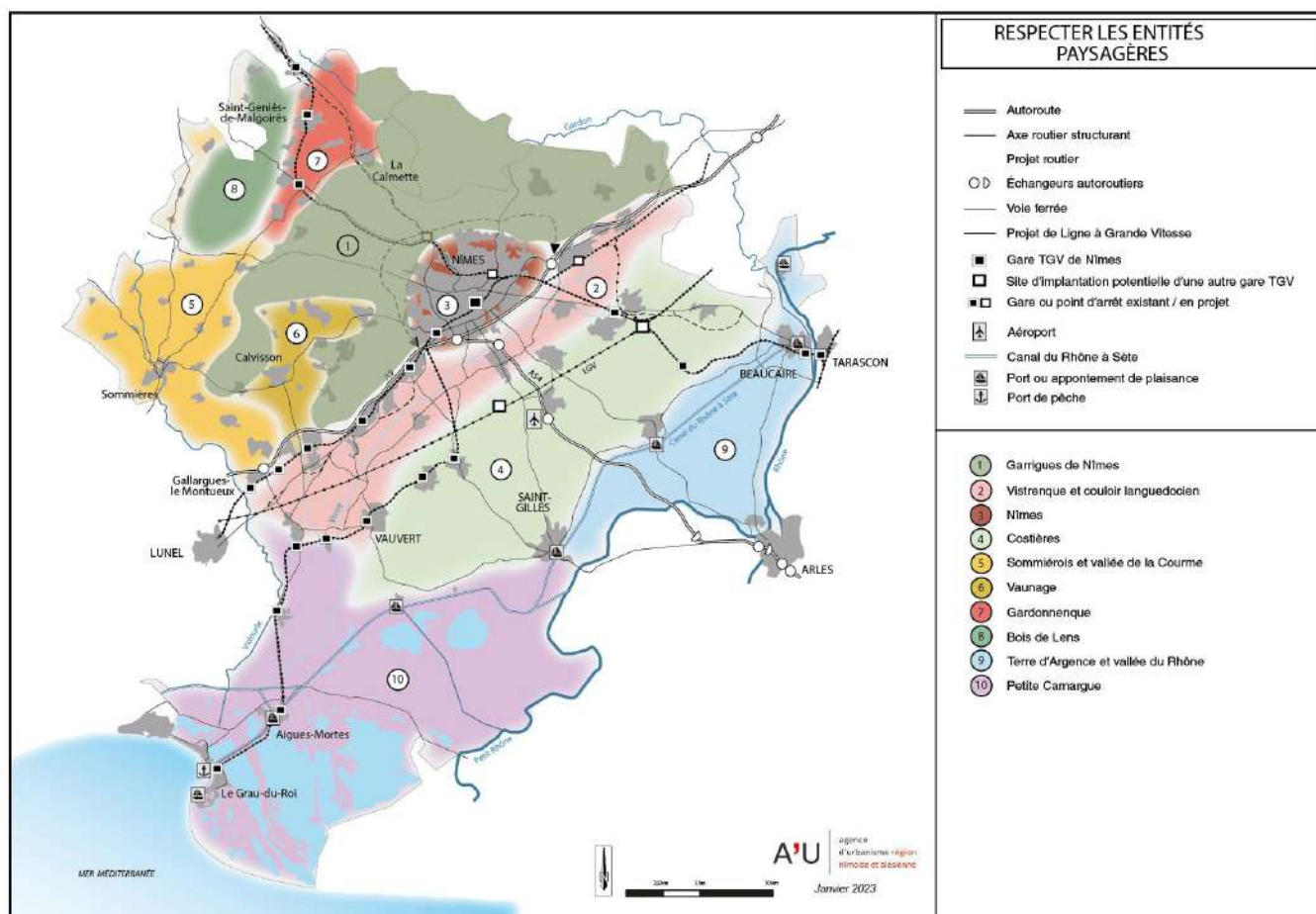
L'organisation physique du territoire est également particulière : les hautes terres (des Pyrénées aux Cévennes) forment un amphithéâtre et s'ouvrent sur la Méditerranée le long d'une plaine littorale plus ou moins profonde. La vallée du Rhône rejoint cette frange littorale et met ainsi en communication, pays du nord et pays du sud. Cette configuration a favorisé les échanges et, par voie de conséquence, l'implantation humaine.

Avec plus de 388 512 habitants et une superficie de 170 000 hectares en 2020, le Sud du Gard couvre près du quart du département et concentre plus de la moitié des gardois. S'inscrivant dans cette organisation physique et ce milieu, il présente des points communs avec la frange sub littorale de l'espace languedocien, avec du sud au nord :

- Une façade maritime étroite certes, mais suffisante pour offrir au Gard une ouverture sur la mer et une plaine deltaïque, comprise entre le Vidourle et le Rhône, la Camargue gardoise où alternent étangs, marais salants, prés salés, roselières, riziculture et viticulture sur les cordons littoraux. Le cordon sableux de l'Espiguette fait le lien avec la Camargue alors que l'urbanisation domine au Grau-du-Roi et Aigues-Mortes, plus en retrait, au bord des marais salants. Plus à l'est, la plaine de Beaucaire prolonge cet espace de basses terres en rive droite du Rhône.
- Des collines et des plateaux cultivés sur d'anciennes terrasses alluviales, les Costières. Dédiées à la culture de la vigne, les Costières ont vu leur agriculture se diversifier grâce au réseau d'irrigation BRL et l'urbanisation se développer autour des anciens villages qui punctuaient le territoire. Les Costières sont séparées des garrigues de Nîmes par la plaine du Vistre aux alluvions fertiles et constituent un maillon du corridor languedocien, fortement urbanisé et emprunté par les voies de communication avec, en partie centrale, la ville de Nîmes et la succession des sites urbains qui s'échelonnent le long des infrastructures routières en direction de Montpellier (RN 113) et d'Avignon (RD 6086).

Un ensemble collinaire couvert de garrigues qui correspondent à des milieux complexes, imbriqués et riches de biodiversité. Dans cet espace, situé entre le Gardon et le Vidourle, s'intercalent des dépressions vouées à l'agriculture et à l'occupation humaine : la Vaunage, la Gardonnenque, le Vallon de la Courme. Les villes et villages se sont établis soit sur le rebord sud du massif des garrigues en aplomb de la plaine du Vistre, soit en piémont nord ou est du Bois des Lens face à la plaine de la Gardonnenque, soit autour de Sommières, aux abords du Vidourle et de ses affluents.

Figure 2 - Carte des entités paysagères du SCoT



Cette diversité est également reconnue et déclinée dans trois chartes :

- > La charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes.
- > La charte paysagère et environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole.
- > La charte paysagère et environnementale de la Vaunage.

Un territoire à la croisée des grands axes de communication

Le Sud du Gard occupe une position privilégiée dans l'arc méditerranéen, à la croisée du couloir languedocien et du couloir rhodanien qui ont été empruntés de tout temps pour les échanges.

Ainsi, à l'époque de la Narbonnaise, la grande voie romaine, la « via domitia » a constitué l'épine dorsale de la région languedocienne mettant en relation les Pyrénées, le Rhône et les Alpes. Les principales villes romaines se sont implantées sur cet axe : Narbonne, Nîmes et Beaucaire, suivies les siècles suivants par d'autres places urbaines telles que Montpellier, Béziers, Perpignan...

Les axes routiers ou ferroviaires ont conforté cette organisation en doublant, voire en empiétant sur les traces de la voie domitienne. Ainsi, routes nationales, autoroutes, voies ferrées et la ligne à grande vitesse empruntent ce couloir de communication est-ouest qui accueille aujourd'hui les principaux espaces urbanisés de l'espace languedocien et qui capte l'essentiel du développement économique régional.

Le canal du Rhône à Sète qui traverse le territoire plus au sud, met en relation le couloir rhodanien et la Méditerranée à partir du transport fluvial.

Connecté à la vallée du Rhône par la route, l'autoroute, les voies navigables et le réseau ferroviaire, le Sud du Gard l'est aussi avec la région marseillaise et aixoise par l'A54 qui double la RD 6113 jusqu'à Arles.

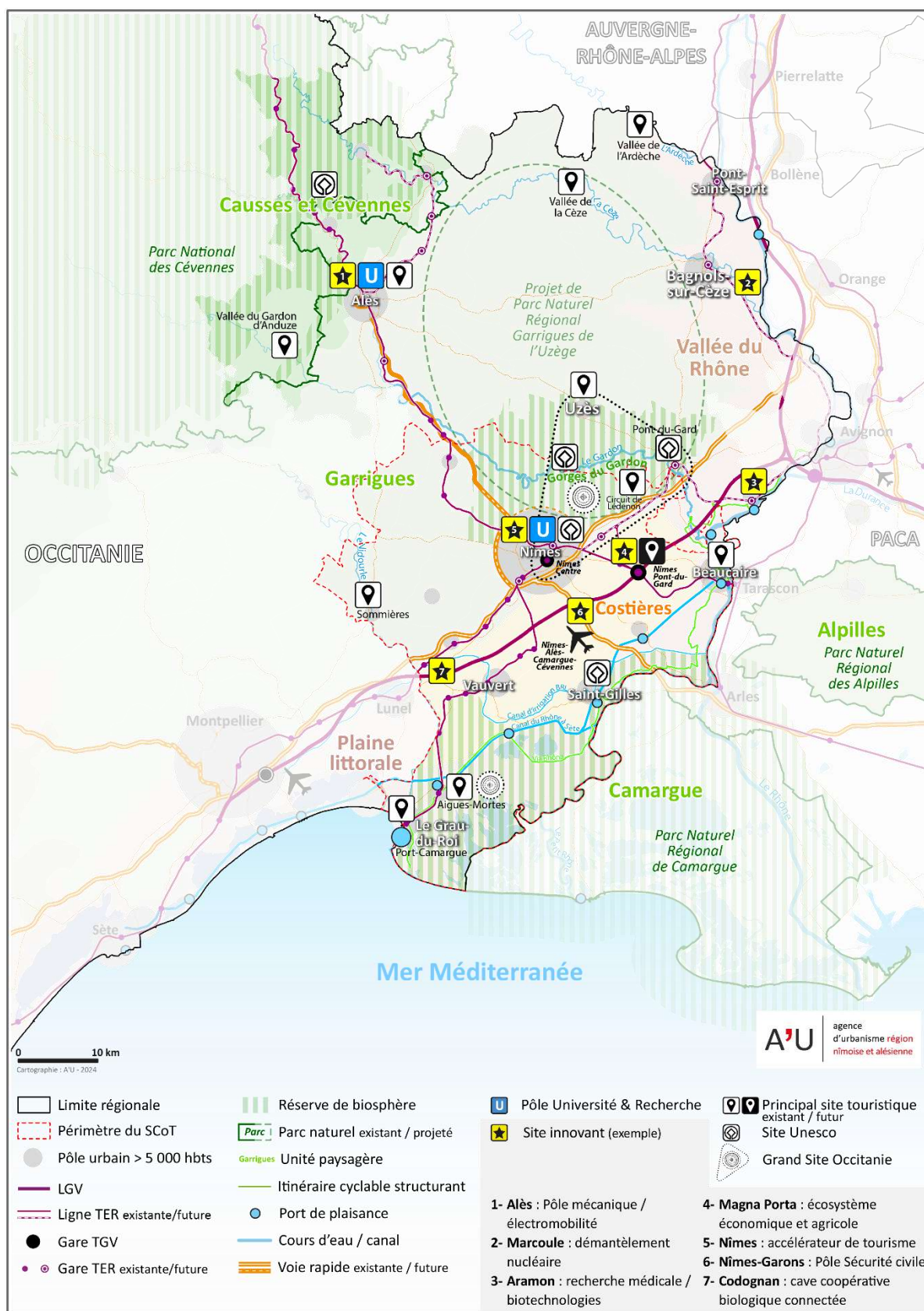
Par cette position stratégique et ce degré d'équipements, le territoire sud gardois est directement relié à la France du sud-ouest, du sud-est, à l'Europe du nord, à l'Italie, à l'Espagne.

Le Sud du Gard s'inscrit également dans un environnement paysager diversifié faisant du SCoT un territoire particulièrement attractif. La présence à moins d'une heure de route du Parc National des Cévennes, du Parc Naturel Régional des Alpilles, du Parc Naturel Régional de la Camargue (Bouches-du-Rhône), mais également du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège, confère au Sud du Gard une situation privilégiée.

Figure 3 - Carte de la situation du SCoT Sud Gard dans son environnement régional



Figure 4 Dynamiques territoriales du Sud du Gard au sein de l'est Occitanie



1.1.2 UNE ARMATURE TERRITORIALE EN EVOLUTION

Les facilités de communication offertes par les couloirs languedocien et rhodanien et l'ouverture sur la mer ont favorisé de tout temps l'implantation humaine dans l'arc Méditerranéen, soit le long de la côte, soit en retrait de quelques dizaines de kilomètres. Ainsi, un chapelet de villes patrimoniales aux origines helléniques, romaines ou médiévales s'égrène le long du littoral. Ce réseau d'aires urbaines souligne l'arc de cercle le long de la Méditerranée dont l'épaisseur varie selon la proximité du relief.

D'ouest en est, Perpignan, Montpellier, Nîmes, constituent les trois villes principales de l'espace languedocien avec, au-delà du Rhône, des villes principales qui structurent l'espace provençal telles que Avignon, Aix-en-Provence, Marseille... Cette armature urbaine est complétée par des villes moyennes comptant entre 44 000 et 80 000 habitants (Béziers, Narbonne, Carcassonne, Sète et Alès) et des petites villes de 15 000 à 30 000 habitants.

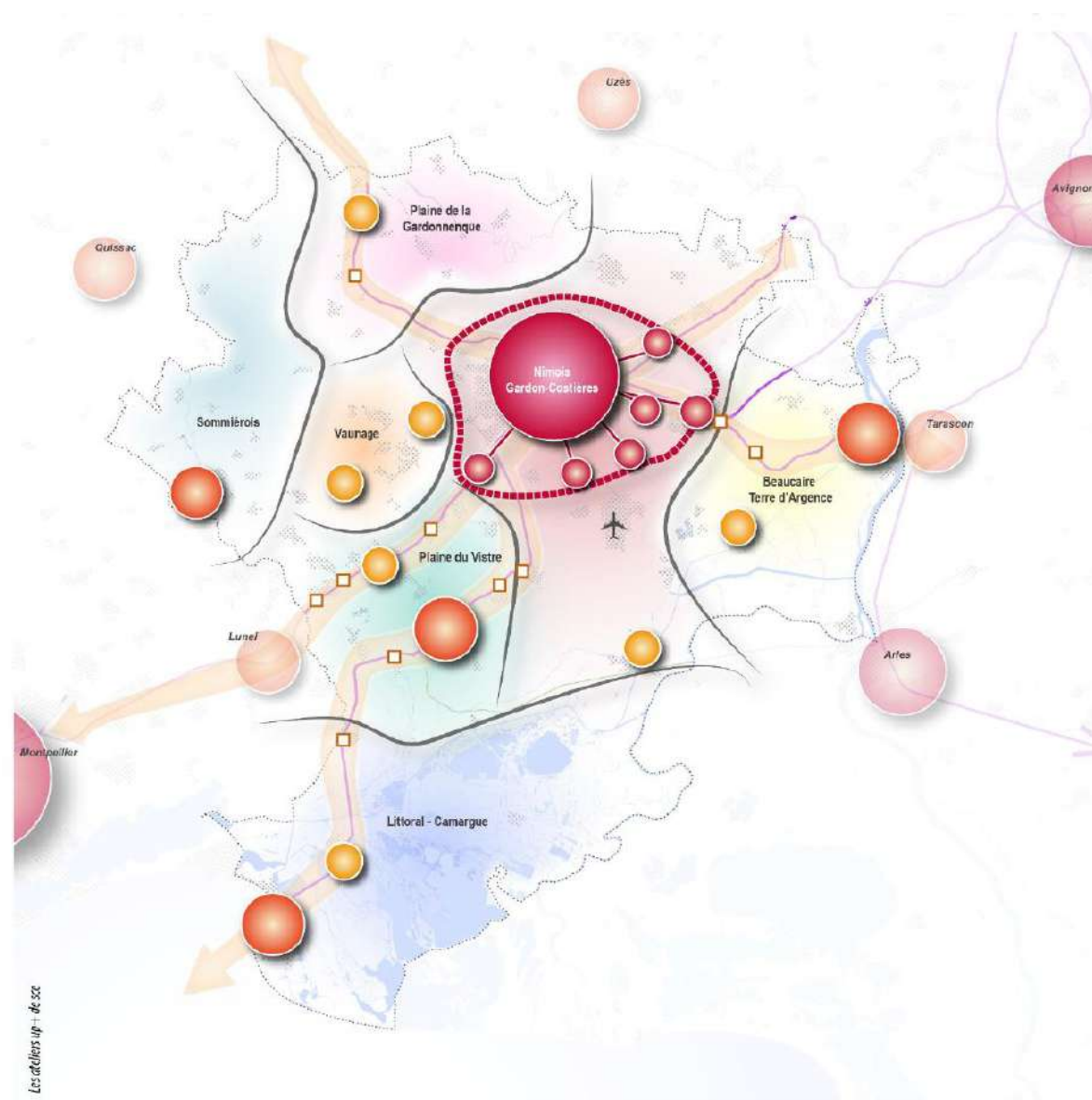
Dans cette armature urbaine, le Sud du Gard présente une ville principale de près de 150 000 habitants, Nîmes, et trois villes de 12 000 à 16 000 habitants : Vauvert, Saint-Gilles et Beaucaire. Les villes moyennes, absentes sur le territoire, sont situées à proximité immédiate du périmètre, Arles (33 km de Nîmes) et Alès (45 km). La métropole montpelliéraine se trouve pour sa part à 55 km de Nîmes.

En 2020, l'armature urbaine sud gardoise compte également 40 villes de 2 000 à 9 000 habitants, 15 communes comprises entre 1 000 à 2 000 habitants et enfin 25 de moins de 1 000 habitants.

Le dynamisme démographique du territoire constaté depuis plusieurs décennies a modifié en profondeur l'organisation du territoire. Dans le Sud du Gard, comme dans l'ensemble du territoire languedocien, le développement s'est produit par couronnes successives autour des villes centres, dans les communes périurbaines où le nombre significatif d'habitants et les nouveaux modes de vie engendrent des besoins désormais similaires à ceux des villes. En lisière des bourgs traditionnels qui maillaient le territoire agricole, de nouveaux quartiers se sont développés sous forme de lotissements en impasse destinés à la construction de maisons individuelles et de zones d'activités économiques et commerciales, le plus souvent le long des principales infrastructures routières. Cette périurbanisation a gagné l'ensemble du territoire et fragilisé la qualité du cadre de vie, pourtant facteur d'attractivité.

Le SCoT actuel, approuvé en 2019, a permis de définir des densités plus élevées et de réduire les extensions de zones commerciales pour éviter notamment l'étalement urbain et la consommation d'espace.

Figure 5 - Carte de l'armature urbaine du SCoT approuvé en 2019



L'armature urbaine du territoire



Cœur d'Agglomération
(ville centre et 1^{ère} couronne)
Rayonnement territorial / régional



Pôle d'équilibre
Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires



Pôles structurants de bassin de proximité
Rayonnement à l'échelle du bassin



Autres communes connectées au réseau TC et support de développements

Pour répondre aux besoins liés à la croissance et contenir la périurbanisation, le SCoT a défini en 2019 une organisation territoriale composée d'un réseau de villes et villages hiérarchisés et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné. Cette armature guide de manière cohérente :

- La répartition de l'accueil de la population (modulée par bassin) ;
- L'accueil des commerces et activités ;
- L'implantation des services et équipements liés aux besoins des nouveaux arrivants ;
- L'organisation des déplacements.

L'armature urbaine du SCoT a fait l'objet de nombreuses séances de travail entre les élus de manière à proposer une armature hiérarchisée qui prenne en compte les évolutions structurelles, urbaines et fonctionnelles du territoire et permettre un encadrement efficace des développements.

Cette armature est composée :

- Du cœur d'agglomération (ville centre et la majorité des communes de 1ère couronne) et assure un rayonnement territorial / régional ;
- Des pôles d'équilibre, assurant un rayonnement à l'échelle de plusieurs bassins et en interface avec les autres territoires ;
- Des pôles structurants de bassin de proximité, exerçant un rayonnement à l'échelle du bassin de proximité ;
- Des communes connectées au réseau de transports en commun et support de développements : il s'agit du chapelet de communes inscrites au sein des corridors urbains ;
- Les autres villages du territoire.

Cette armature urbaine est assortie d'objectifs en matière de développement urbain, démographique et de localisation préférentielle d'équipements, de services et d'activités. L'observation de l'évolution démographique, en lien avec celle de la construction et de l'urbanisation, révèle un développement du cœur d'agglomération moindre que prévu, au profit des « villes et villages connectés », des « autres villages » et des « pôles structurants de bassin de proximité ». Si le SCOT du 10 décembre 2019 a marqué un frein aux extensions urbaines et à la consommation d'espace, en faveur du réinvestissement urbain, le SCOT révisé doit redoubler d'ambition en s'inscrivant dans une trajectoire « Zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

La maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, la revalorisation des entrées de ville et la requalification des zones d'activités économiques dégradées demeurent des enjeux importants pour le maintien, voire la relance de l'attractivité du Sud du Gard.

1.1.3 UN PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN RECONNU

Le Sud Gard c'est :

Des zones humides RAMSAR,

2 réserves de biosphère,

**30% du territoire est concerné par la protection
« Natura 2000 »,**

50% du territoire est classé « ZNIEFF »

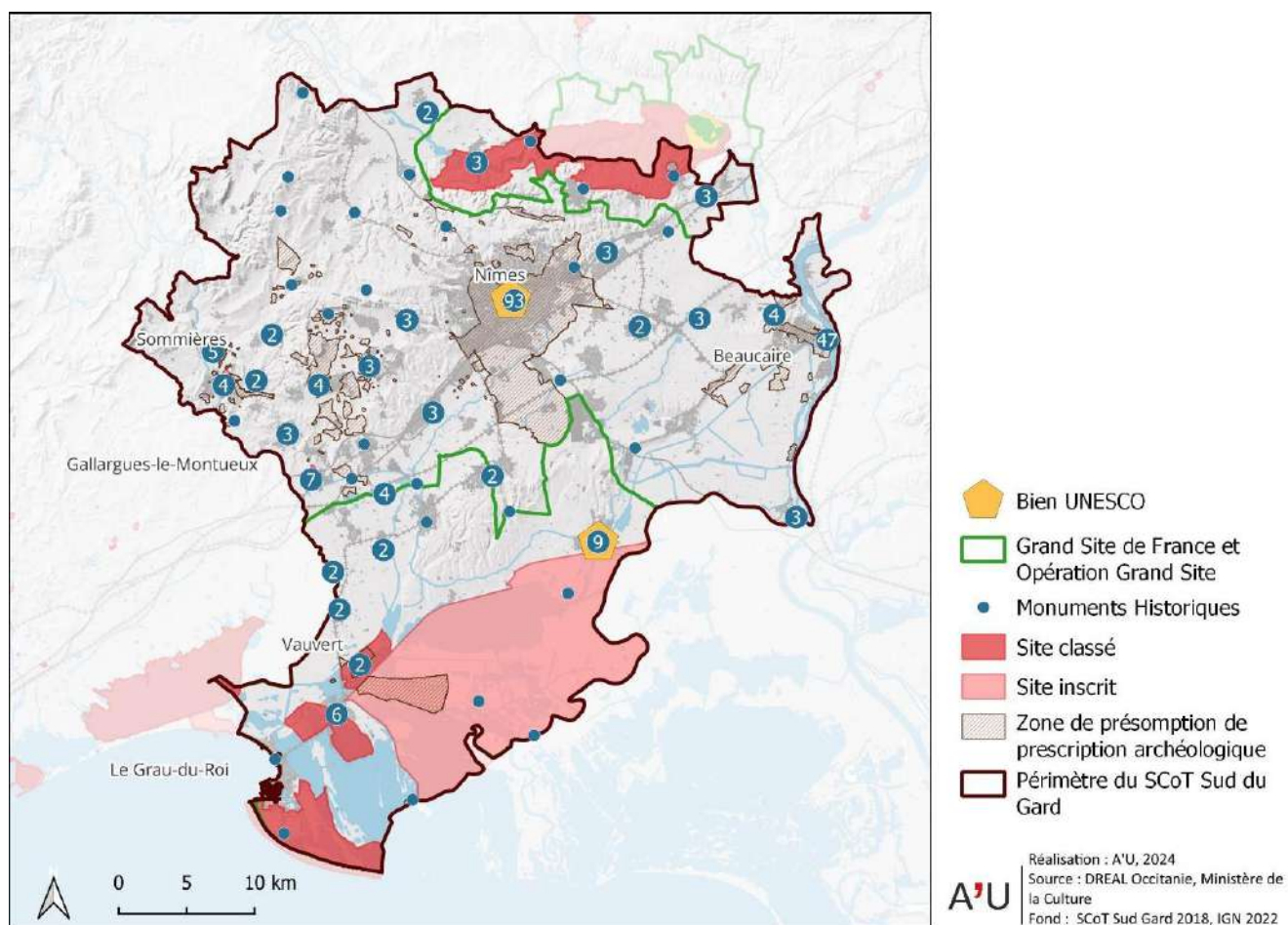
18 Plans Nationaux d'Actions recensés.

Les espaces naturels emblématiques du Sud du Gard, tels que la Camargue, les Gorges du Gardon ou les milieux de garrigues, identifiés pour la qualité des paysages qu'ils offrent, font aussi l'objet d'une reconnaissance à l'échelle internationale, au titre de leur richesse écologique. Cela se traduit par de nombreuses mesures de protection (Arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, sites classés et inscrits par exemple), de gestion, avec le réseau Natura 2000 notamment ou d'inventaires (ZNIEFF, ZICO, zones humides), mesures qui couvrent une partie substantielle du territoire et qui sont détaillées dans l'état initial de l'environnement.

Le Sud du Gard offre aussi une richesse patrimoniale considérable à mettre en regard avec l'implantation humaine séculaire qui se traduit là encore par des mesures de reconnaissance d'échelles nationale et mondiale. En effet, le territoire compte plus de 260 monuments historiques, concentrés pour plus de la moitié sur les villes de Nîmes et Beaucaire qui bénéficient aussi du label « villes et pays d'art et d'histoire », un Grand Site de France, deux Opérations Grands Sites, neuf sites patrimoniaux remarquables (Nîmes, Beaucaire, Aigues-Mortes, Saint-Gilles, Bernis, Vauvert, Vergèze et Vestric-et-Candiac, Sommières et Fourques).

Si le territoire est reconnu par l'UNESCO au niveau environnemental par deux réserves de biosphère, la Camargue et les Gorges du Gardon, il l'est aussi à Saint-Gilles pour son Abbatale et à Nîmes pour sa Maison carrée. Cette dernière a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 18 septembre 2023, avec une zone tampon de 72 hectares comprenant l'écusson, ainsi que le quartier des jardins de la fontaine.

Figure 6 - Carte du patrimoine naturel et bâti du Sud du Gard

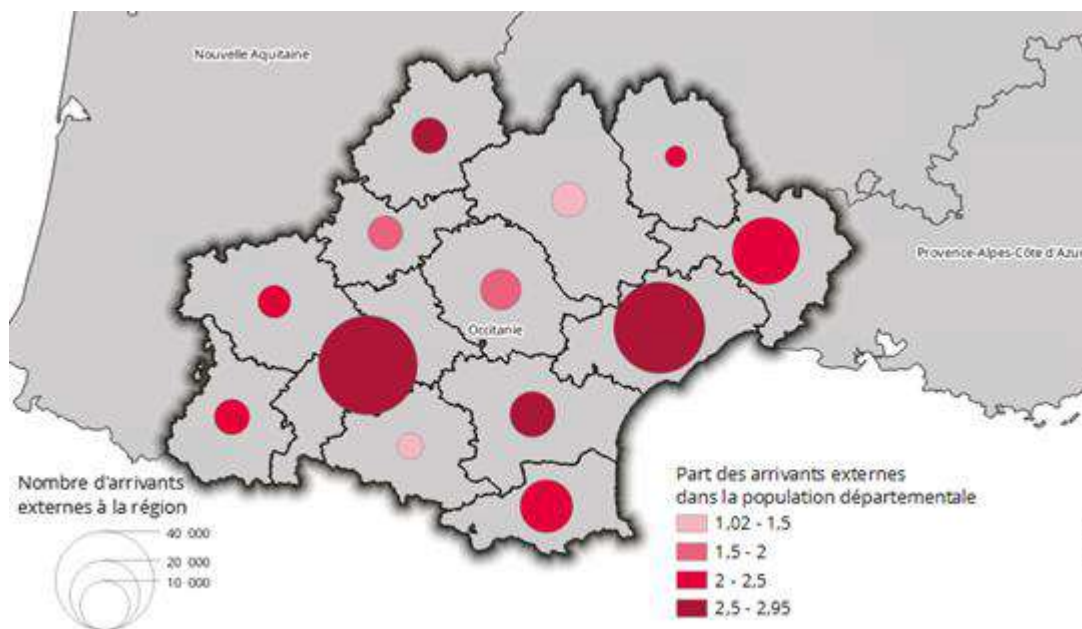


1.2 LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE AUX GRANDES ECHELLES

1.2.1 LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) OCCITANIE

En 2020, 12% des nouveaux arrivants en Occitanie s'installent dans le Gard, soit 18 400 habitants.

Figure 7 - Carte de la répartition des nouveaux arrivants en Occitanie en 2021



Source : INSEE, RP 2021 (Production : INSEE)

Les dynamiques à l'œuvre sur le territoire de la région Occitanie ont été traduites dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé le 30 juin 2022. Ce dernier est en cours de modification pour une adoption envisagée en 2025 afin d'intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions de la Loi climat et Résilience.

Le SRADDET fixe les priorités régionales en termes de :

- Équilibre et d'égalité des territoires,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat, notamment de consommation d'espace,
- Gestion économe de l'espace,
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Prévention et restauration de la biodiversité,
- De prévention et gestion des déchets.

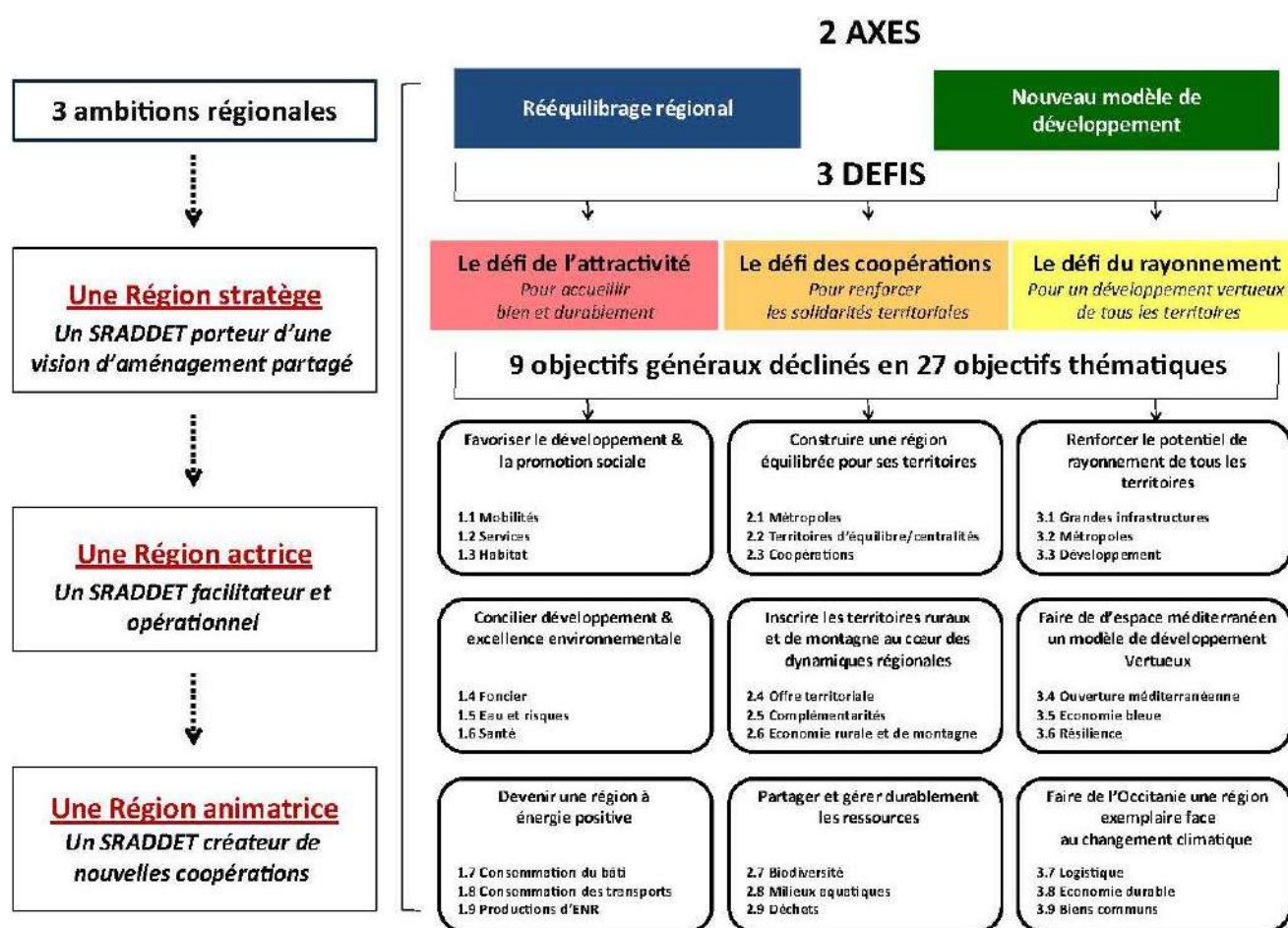
L'objectif est de rééquilibrer le développement régional sur un territoire au développement démographique et économique.

Les deux espaces métropolitains constituent des moteurs essentiels du développement régional. Montpellier et Toulouse sont deux villes de rang européen, qui figurent dans le peloton de tête national pour la croissance démographique et économique. Siège d'activités prestigieuses, mondialisées dans certains secteurs d'activités (particulièrement l'aéronautique et le spatial à Toulouse), elles sont les portes d'entrées de l'accueil des personnes et des activités pour l'ensemble de la région.

Ce dynamisme ne profite pas autant qu'il le pourrait aux autres territoires de la Région. Entre les espaces métropolitains et les autres territoires, les écarts se creusent, engendrant des déséquilibres dommageables autant aux espaces métropolitains qu'aux autres, les premiers courant le risque d'une saturation (foncier, consommation de ressources, thrombose dans les systèmes de mobilité, rendements décroissants), les seconds celui d'une désaffection risquant de faire passer certains territoires en dessous d'un seuil de viabilité.

L'un des objectifs du SRADDET est de contribuer à stimuler et développer le dialogue interterritorial à l'échelle de ces grands espaces, constitués de territoires partageant des enjeux communs de développement.

Figure 8 - Les axes, défis et objectifs du SRADDET



Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

Objectifs généraux	Favoriser le développement et la promotion sociale	Concilier développement et excellence environnementale	Devenir une Région à Energie Positive
	Objectif thématique 1.1	Objectif thématique 1.4	Objectif thématique 1.7
Objectifs thématiques	Mobilités Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers	Foncier Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040	Consommation du bâti Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040
	Objectif thématique 1.2	Objectif thématique 1.5	Objectif thématique 1.8
	Services Favoriser l'accès à des services de qualité	Eau et risques Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs	Consommation transports Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040
	Objectif thématique 1.3	Objectif thématique 1.6	Objectif thématique 1.9
	Habitat Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale	Santé Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations	Production d'ENR Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Le défi des coopérations pour renforcer les solidarités territoriales

Objectifs généraux	Construire une région équilibrée pour ses territoires	Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales	Partager et gérer durablement les ressources
	Objectif thématique 2.1	Objectif thématique 2.4	Objectif thématique 2.7
Objectifs thématiques	Métropoles Des métropoles efficaces et durables	Offre territoriale Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures	Biodiversité Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité
	Objectif thématique 2.2	Objectif thématique 2.5	Objectif thématique 2.8
	Territoires d'équilibre / centralités Développer les nouvelles attractivités	Complémentarité Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains	Milieux aquatiques Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
	Objectif thématique 2.3	Objectif thématique 2.6	Objectif thématique 2.9
	Coopérations Renforcer les synergies territoriales	Economie rurale et de montagne Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne	Déchets Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

Le défi du rayonnement pour un développement vertueux de tous les territoires

Objectifs généraux	Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires	Faire de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux	Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique
	Objectif thématique 3.1	Objectif thématique 3.4	Objectif thématique 3.7
Objectifs thématiques	Grandes infrastructures Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur	Ouverture méditerranéenne Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie	Logistique Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique
	Objectif thématique 3.2	Objectif thématique 3.5	Objectif thématique 3.8
	Métropoles Consolider les moteurs métropolitains	Economie bleue Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité	Economie durable Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique
	Objectif thématique 3.3	Objectif thématique 3.6	Objectif thématique 3.9
	Développement Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales	Résilience Faire du littoral une vitrine de la résilience	Biens communs Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

A compléter avec le SRADDET modifié dès son approbation

1.2.2 UN SCOT AU CARREFOUR DES GRANDES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Les dynamiques métropolitaines

Le territoire du SCoT Sud du Gard se situe à la croisée de dynamiques métropolitaines que sont Montpellier Méditerranée Métropole, Toulouse Métropole, Perpignan Méditerranée Métropole, le Grand Lyon Métropole et la Métropole Aix-Marseille Provence. La Métropole Aix-Marseille Provence (AMP), quant à elle, couvre un vaste périmètre autour de Marseille, d'Aix-en-Provence et de l'étang de Berre et constitue le plus grand espace métropolitain de France. Elle rassemble ainsi plus de 1,9 million habitants, soit 92 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020.

Ainsi, le Sud du Gard se retrouve au carrefour de plusieurs dynamiques métropolitaines, mais également en situation stratégique de « porte d'entrée est » de l'Occitanie. Pour autant, au vu des dernières données d'évolution démographique (0,31%/an entre 2014 et 2020), le Sud du Gard ne semble pas bénéficier de ces grandes dynamiques régionales.

Figure 9 - Carte du SCoT du Sud Gard et son environnement institutionnel au 1er janvier 2024

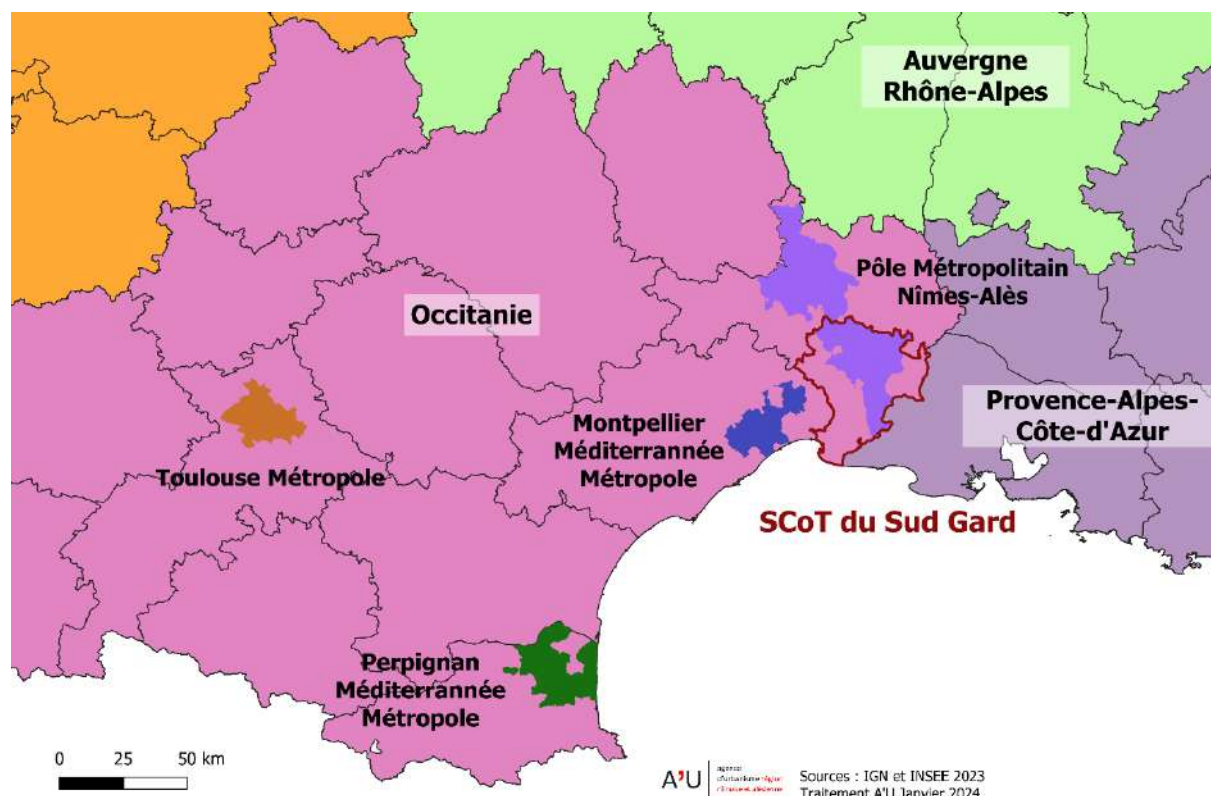
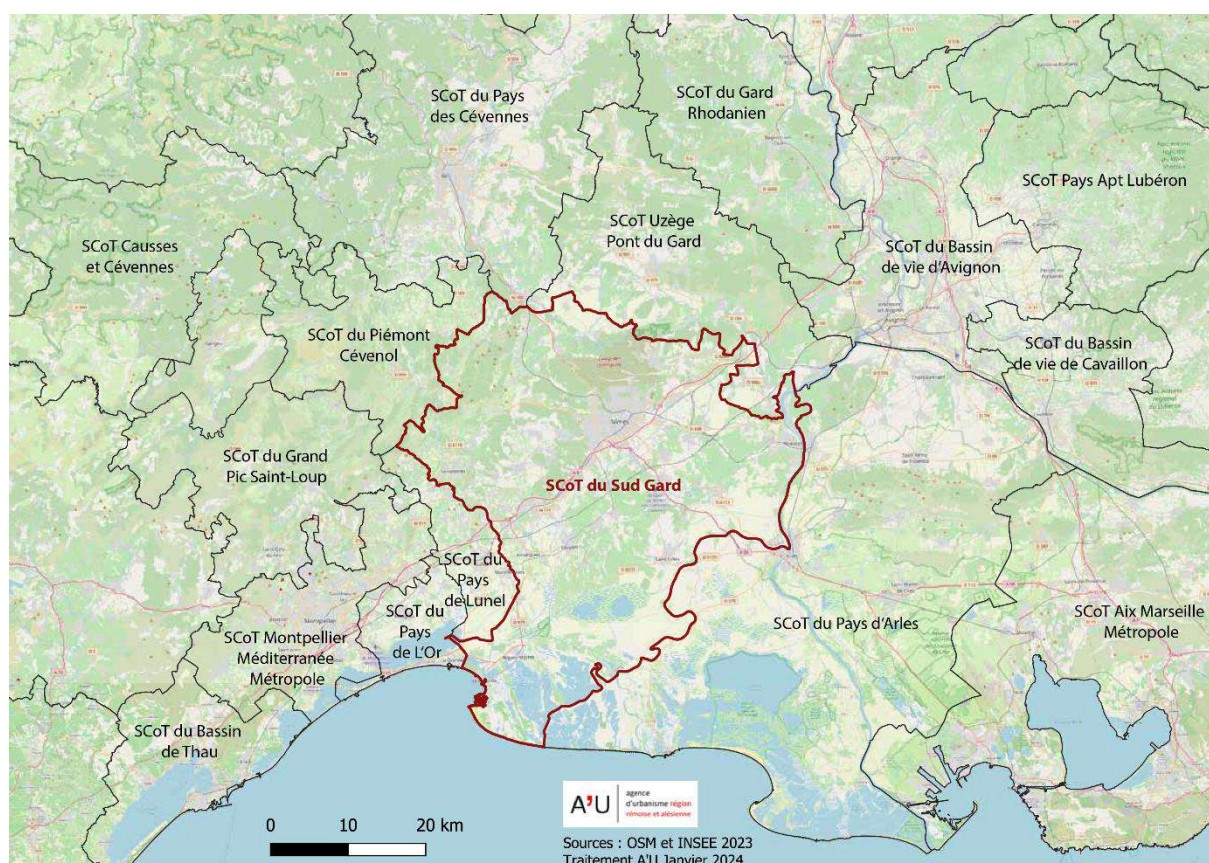


Figure 10 - Carte des territoires de SCoT voisins au 1^{er} janvier 2024



Le Pôle Métropolitain Nîmes Alès

Les agglomérations nîmoise et alésienne ont fondé un Pôle Métropolitain en décembre 2012. Ce projet est né d'une volonté politique affirmée d'inscrire ce territoire dans un processus de coopération métropolitaine. Les premiers sujets traités au titre de la coopération ont cerné la mobilité : la structuration du développement urbain le long de l'axe ferroviaire Nîmes - Alès (« Contrat d'axe »), des projets urbains autour des quartiers des gares d'Alès et de Hoche-Université à Nîmes, ainsi que la gare TGV Nîmes-pont du Gard. Il porte aussi une réflexion commune sur les projets de contournement des agglomérations et de gestion de l'intermodalité.

La gestion de la croissance démographique, la construction d'une armature territoriale durable et la qualité du cadre de vie ont été placées également au cœur de la démarche. Il s'agit de proposer une offre territoriale globale pour les habitants, de développer les services, en particulier dans le domaine de la santé, de favoriser la Recherche & Développement pour renforcer l'inscription du territoire dans l'économie de la connaissance.

En matière d'aménagement, d'accueil de population et d'agriculture, le projet Aqua Régordane permet de sécuriser l'accès à la ressource en eau : remontée, distribution et retraitement d'eau vers le secteur alésien et l'arrière-pays gardois.

Le Pôle Métropolitain s'est précédemment doté d'un projet de territoire (2015-2020) afin d'apporter un cadre pour poursuivre la coopération autour de 5 domaines d'actions : « Formation – Enseignement supérieur – Recherche – Innovation », « Mobilités », « Développement économique », « Très Haut Débit » et « Eau – Agriculture ». Un atlas de l'enseignement supérieur a notamment été réalisé en 2017.

Bien que le projet de territoire n'ait pas été révisé, le Pôle Métropolitain appuie les objectifs du SCoT qui place l'attractivité du territoire et l'articulation urbanisme et mobilité au cœur de sa stratégie. Les démarches conjuguées seront un gage de réussite pour la mise en œuvre de ces ambitions.

Figure 11 – Carte du pôle métropolitain Nîmes-Alès



Source : nimes-ales.fr

1.2.3 DES LOGIQUES INTER-TERRITORIALES DE SCOT

La façade méditerranéenne est aujourd'hui couverte par des SCoT approuvés, en cours d'élaboration, ou de révision. Cette organisation du territoire, portée par les Syndicats Mixtes et plus rarement par des EPCI, fait apparaître des problématiques communes qui dépassent les frontières de chacun des SCoT.

Ainsi, les questions de la mobilité, du rayonnement touristique, des continuités écologiques, de la ressource en eau, de la prise en compte du risque d'inondation pour n'en citer que quelques-unes, sont transversales aux territoires du Sud du Gard, de l'Uzège Pont du Gard, du Pays des Cévennes et du Pays d'Arles.

De même, entre Nîmes et Montpellier, les territoires de SCoT (SCoT de l'Etang de l'Or, SCoT du Pays de Lunel, SCoT du Pic Saint-Loup) partagent les mêmes problématiques de gestion de la pression urbaine, d'articulation des politiques en matière de déplacement, de développement économique et commercial, de préservation d'interfaces naturelles et agricoles. Enfin, la valorisation, le développement, la préservation du littoral et l'anticipation des effets du changement climatique constituent autant de dénominateurs communs aux SCoT intégrant une façade maritime et lacustre : la baie d'Aigues-Mortes et la Camargue notamment.

Le SCoT des Causses et Cévennes et celui du Piémont Cévenol devraient être approuvés en 2025.

La situation du Sud du Gard au sein du grand territoire, tant physique que fonctionnelle et institutionnelle, pose l'enjeu de la place et du rôle qu'il souhaite occuper et promouvoir.

Parmi les enjeux communs, nous pouvons citer :

- > Des complémentarités à renforcer dans le nouveau paysage institutionnel.
- > Un positionnement à conforter au sein de la région Occitanie.
- > Une coopération entre SCoT à maintenir, notamment dans le cadre des évolutions du SRADDET.

En 2018, les quatre SCOT Gardois, à savoir les SCoT du Sud Gard, de l'Uzège Pont du Gard, du Pays Cévennes, du Gard rhodanien et les partenaires associés (PETR Vidourle Camargue, Pays Garrigues et Costières de Nîmes, Pôle métropolitain Nîmes-Alès), se sont réunis pour préparer et adresser collectivement une contribution au SRADDET. Celle-ci proposait une lecture croisée des 4 SCoT en déclinant les enjeux du SRADDET au sein des territoires couverts par les SCoT. Elle mettait en évidence les principaux atouts suivants :

- > Un très haut niveau de desserte régional et international,
- > Un réseau d'aires urbaines qui constitue une composante majeure du système métropolitain languedocien,
- > Un tissu industriel structurant, pérenne et innovant, s'appuyant sur les coopérations universitaires et la recherche,
- > Une richesse patrimoniale et culturelle de renommée mondiale,
- > Un territoire ouvert sur le bassin méditerranéen, les régions PACA, Auvergne-Rhône-Alpes et à l'interface entre le littoral et l'arrière-pays.

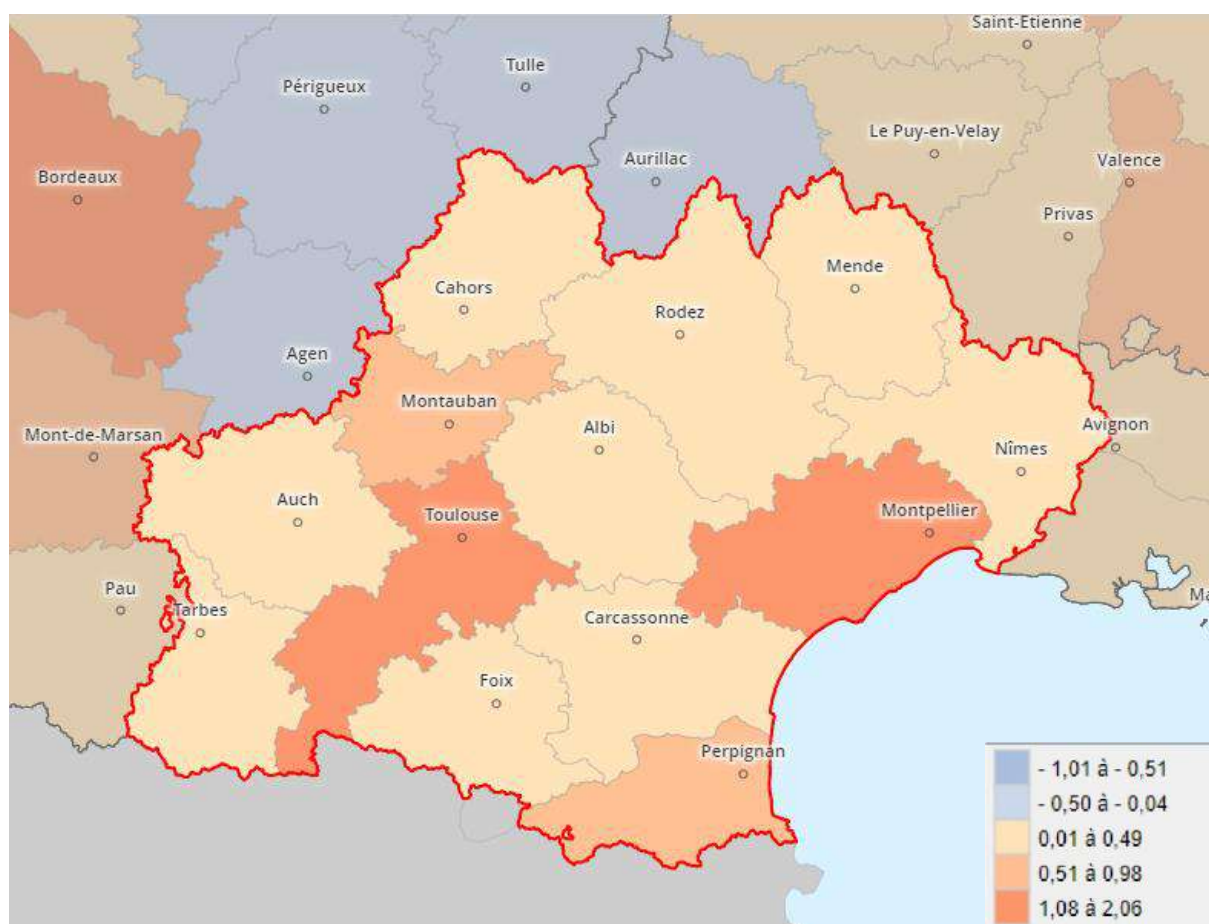
1.3 LE SCOT A L'ECHELLE DU GRAND TERRITOIRE : LES PRINCIPALES DYNAMIQUES

1.3.1. UN DEPARTEMENT EN PERTE DE VITESSE AU SEIN D'UNE REGION DYNAMIQUE

Le dynamisme démographique constitue un des dénominateurs communs de la région Occitanie qui compte plus de 5,9 millions d'habitants en 2020 dont 7% résident dans le Sud du Gard (388 512 habitants). La région Occitanie a enregistré un gain de population de 243 216 de 2014 à 2020, soit 34 800 habitants supplémentaire par an. Le taux de variation annuel est de 0,7% par an de 2014 à 2020 alors qu'il était de 0,9%/an sur la période précédente (2009-2014).

Avec un taux de 0,3%/an de 2014 à 2020, le Sud du Gard se situe en-deçà de la moyenne régionale. Le taux de variation annuel à l'échelle du Gard est quant à lui équivalent à celui du SCoT du Sud Gard (0,3%/an) alors qu'il était de 1%/an de 2009 à 2014, témoignant ainsi d'une perte d'attractivité du département Gardois

Figure 12 - Carte dynamiques d'évolution de la population d'Occitanie de 2014 à 2020



Réalisation : Observatoire des territoires, 2023

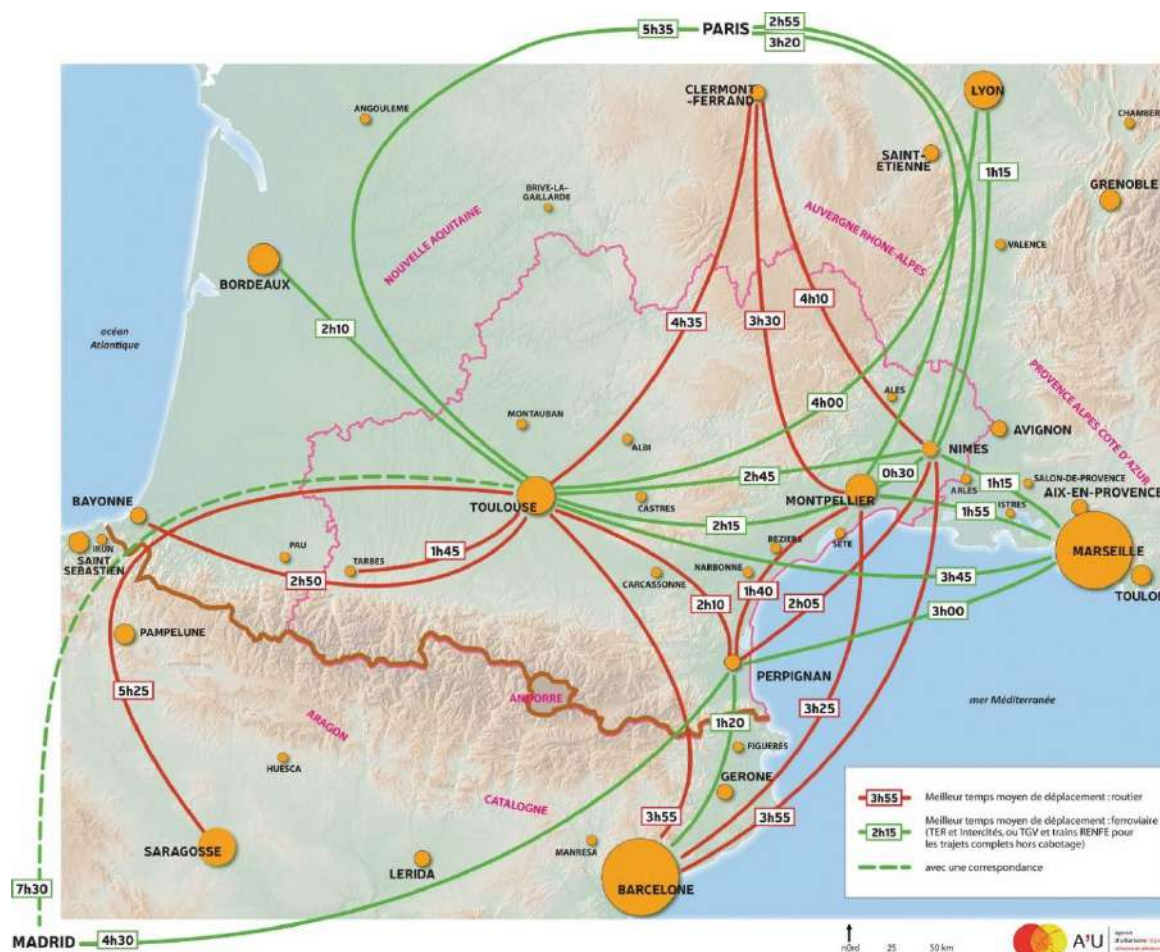
1.3.2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS : UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

La Région Occitanie bénéficie d'infrastructures de transport dont la configuration répond à leur système urbain réciproque : une organisation concentrique autour de Toulouse et un système linéaire le long ou dans l'arrière-pays littoral pour la partie languedocienne et catalane. La connexion entre le Sud du Gard et la région toulousaine est autoroutière et ferroviaire, bien que le rail reste peu concurrentiel par rapport à la route puisque les temps de trajets sont équivalents (environ 3h).

Toutefois, le Sud du Gard bénéficie d'un maillage d'infrastructures de transports remarquable : autoroutes, routes, voies ferrées, aéroport et voies navigables qui permettent des connexions rapides et performantes avec les territoires voisins (Montpellier, Avignon, Alès, Arles) et les centres de décision des régions parisienne, lyonnaise ou marseillaise, voire avec l'international. Ainsi, le Sud du Gard se situe à 3 heures en TGV de Paris, 1h15 de la gare de la Part-Dieu à Lyon, 1h10 de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, 3h40 de Roissy-Charles de Gaulle, 1h15 de l'aéroport de Marseille Provence, 50 minutes de l'aéroport de Montpellier, permettant ainsi des connexions nationales et internationales rapides. L'aéroport de Nîmes – Grande Provence assure des liaisons avec les villes de Londres, Bruxelles, Fès, Marrakech, Edimbourg, Dublin et Porto.

Cette accessibilité est un facteur d'attractivité tant pour les habitants potentiels que pour les entreprises et le développement touristique.

Figure 13 - Carte du temps de déplacements entre les grands pôles urbains



Source : Dynamiques d'Occitanie, regards croisés des agences d'urbanisme (aua/t, AURCA, A'U), juillet 2017

Note de lecture :

Une analyse comparative a été menée sur les temps de déplacement moyens routiers (de centre à centre et hors congestion) et ferroviaire entre polarités urbaines principales de la Région et avec celles des régions voisines ou les grandes capitales les plus proches. Seul le mode le plus rapide entre deux pôles est indiqué. Cette analyse montre à la fois les différences significatives d'accessibilité vers et depuis l'extérieur pour les 4 principales polarités régionale avec un relatif isolement de Toulouse, mais aussi l'avantage comparatif du mode ferroviaire, ce qui permet de repérer les axes sur lesquels la mobilité ferroviaire pourrait être développée.

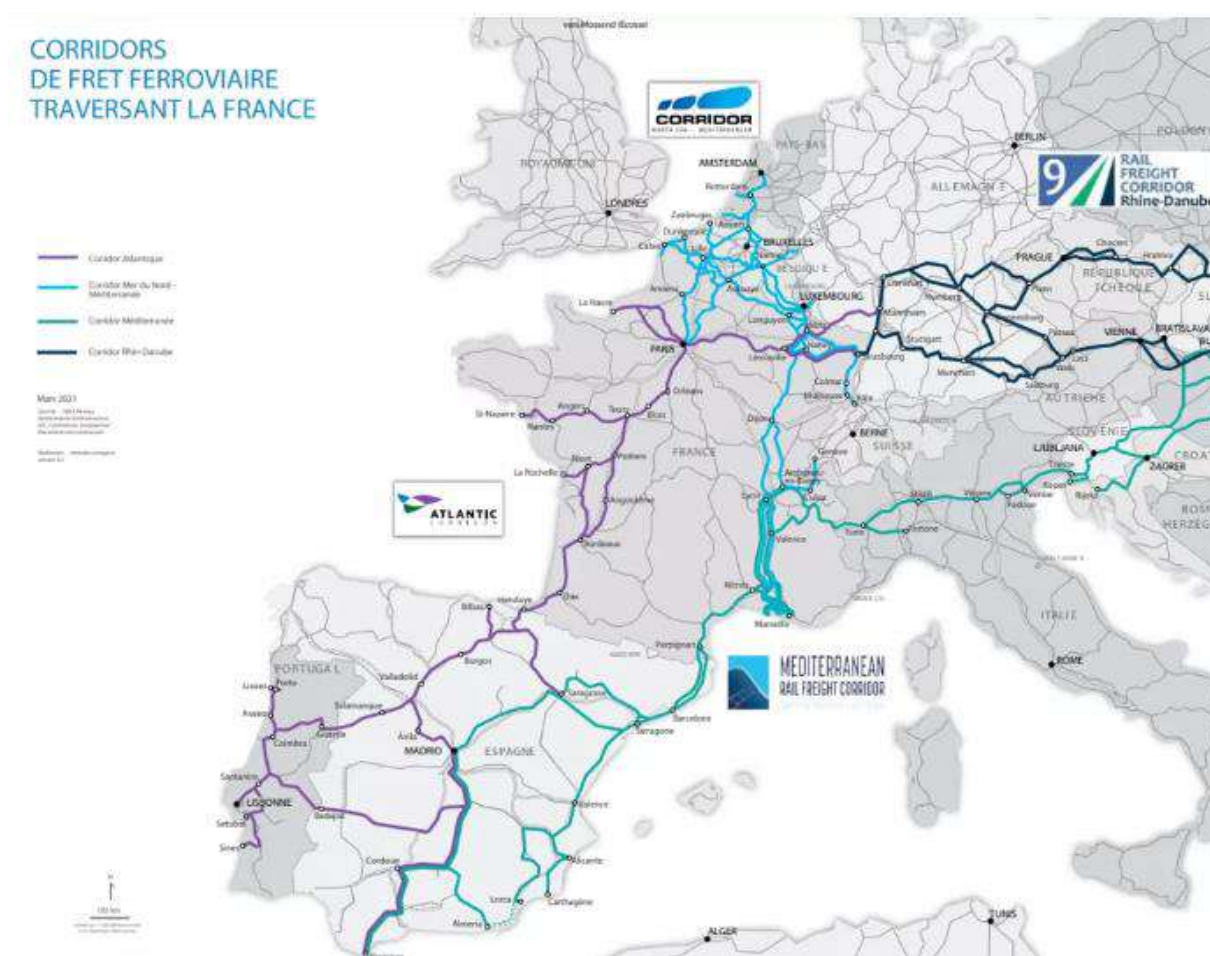
Le contournement de Nîmes et de Montpellier mis en service fin 2017, couplé à l'ouverture de la gare TGV de Nîmes Pont du Gard en 2019, a permis de délester le trafic de fret et de soulager le réseau LGV saturé. Il a modifié l'offre de déplacements et les pratiques de mobilités. Sur 60 km de lignes nouvelles de Manduel à Lattes, il représente la première ligne mixte à grande vitesse de fret et de voyageurs de France. Elle compte également 20 km de raccordement à Lattes, Jonquières et la rive droite du Rhône. Les trains de fret circulent à 100-120 km/heure et le train de voyageurs à 300 km/heure.

L'ouverture de la gare LGV-TER de Nîmes Pont du Gard, équipée d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) sur les communes de Manduel et Redessan améliore l'accessibilité et l'attractivité du territoire : Paris se situe à 2h35 et Barcelone à 1h50. Par le TER, le centre de Nîmes est accessible en 8 minutes. L'accessibilité de cette gare multimodale pour l'ensemble du territoire et en particulier de la ville de Nîmes constitue un enjeu fondamental pour le SCoT. Une navette permet de relier la gare au centre-ville nîmois.

La ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, actuellement à l'étude, placerait Nîmes et le territoire du SCoT à la croisée des flux à grande vitesse venant de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Barcelone.

Elle permettrait de positionner Montpellier à moins de 3 heures de Paris, réduisant ainsi le temps de trajet de 20 mn. Elle proposera une alternative à la route et permettra le développement du transport de fret vers l'Espagne, l'Italie et l'Europe du nord en transférant 10 000 millions de tonnes de marchandises et 3 000 camions de la route vers le rail produisant 5 à 10 fois moins d'émissions de polluants.

Figure 14 - Carte des corridors de fret ferroviaire traversant la France



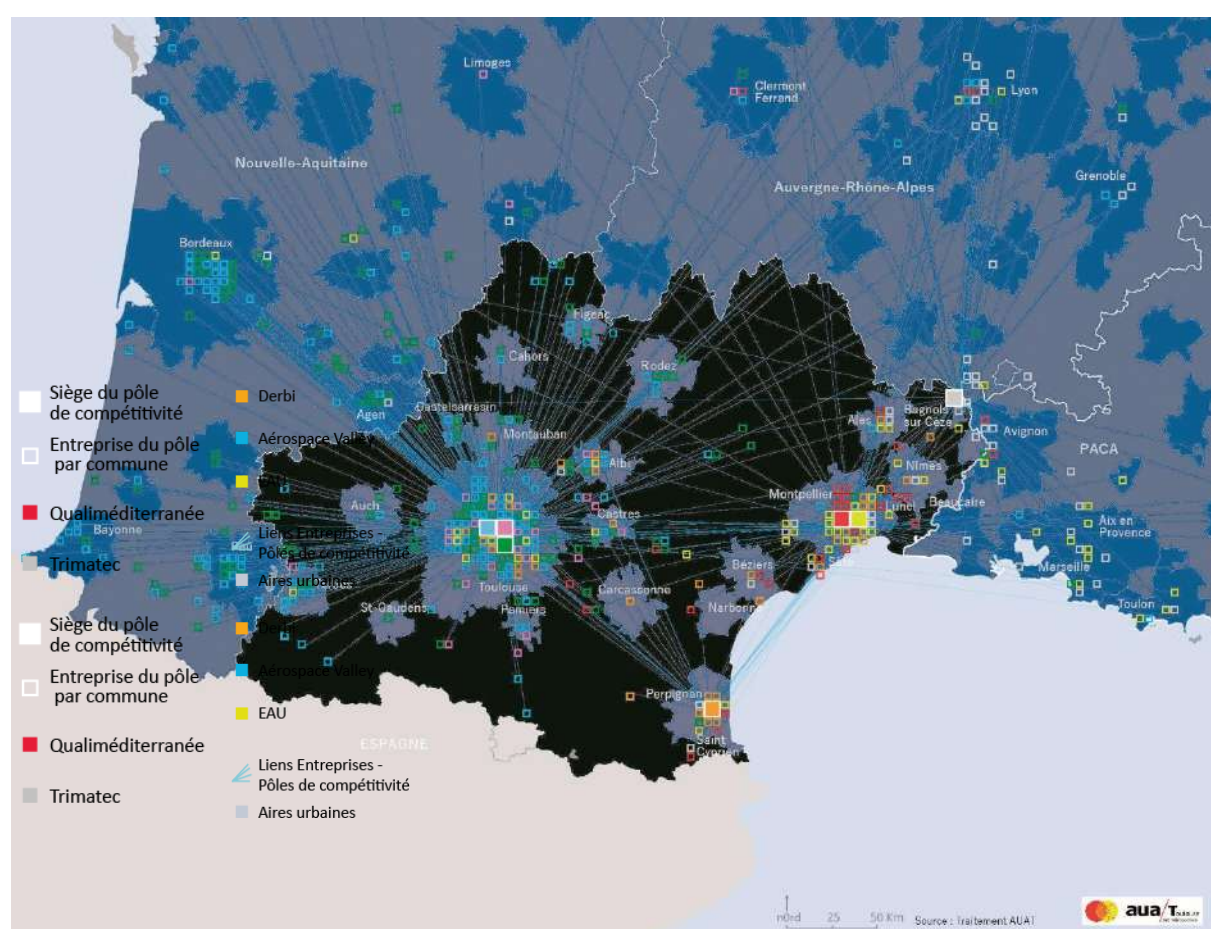
Source : Sncf, 1^{er} janvier 2024

1.3.3. LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE

La polarisation des activités économiques et des centres de décision est très forte dans la Région puisque l'essentiel des fonctions économiques et de production sont centrées sur les métropoles toulousaine et montpelliéraine.

Le Gard et le Sud du Gard constituent historiquement une zone économique importante. Même si l'économie gardoise a connu de profondes mutations ces dernières décennies avec la tertiarisation des activités au détriment des activités de production industrielle, le développement de l'emploi et l'accueil de nouvelles entreprises ont constitué un axe fort du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT de 2019. Situé au centre d'une étoile ferroviaire et routière, le territoire de SCoT bénéficie d'une très bonne accessibilité des principaux pôles d'emplois.

Figure 15 - Carte de la géographie des pôles de compétitivités domiciliés en Occitanie



Source : Dynamiques d'Occitanie, regards croisés des agences d'urbanisme (aua/T, AURCA, A'U), juillet 2017

Note de lecture :

La carte ci-dessus donne une représentation de l'inscription territoriale des pôles de compétitivité dont le siège est localisé en Occitanie. L'information traitée concerne les entreprises adhérentes aux différents pôles ; elle a été construite à partir de leurs annuaires. Un carré représente une commune d'implantation d'un ou plusieurs établissements ; un carré plein localise le siège du pôle.

Si l'économie résidentielle représente une part importante (72%) de l'économie du Sud du Gard en 2020, son dynamisme est également porté par plusieurs pôles de compétitivité. Depuis plusieurs années, les secteurs du développement durable, des biotechnologies et de la recherche ont acquis un rôle important sur le territoire du SCoT et de Nîmes Métropole. Cinq pôles de compétitivité sont présents :

- EUROBIOMED, dans le domaine des maladies orphelines et les pathologies émergentes.
- QUALIMEDITERRANEE, dans le domaine de l'agronomie.
- DERBI, dans le domaine des énergies renouvelables.
- TRIMATEC, dans le domaine des procédés propres et sobres pour l'industrie.
- POLE RISQUES, dans le domaine des risques et de la vulnérabilité des territoires.

Les pôles de compétitivité permettent ainsi de renforcer l'attractivité des entreprises, développer l'emploi sur des marchés porteurs et conforter les territoires. Ces « clusters » qui regroupent différents acteurs du territoire ont pour ambitions de générer de l'activité économique, stimuler l'innovation, encourager le partenariat industriel et ainsi contribuer à la création d'emplois non délocalisables.

En outre, le site de la Sécurité civile de l'aéroport de Nîmes-Garons, est la première plateforme logistique de Sécurité civile de dimension européenne.

Le territoire du Sud du Gard compte également 9 entreprises de plus de 250 salariés du secteur marchand. On peut distinguer deux secteurs, d'une part 5 établissements au sein de Nîmes Métropole dans les domaines de la finance et des assurances, du transport et entreposage, la réparation automobile, l'activité immobilière, activités de services administratif et de soutien) et 4 dans la moitié sud du territoire à Vergèze (Nestlé water - Perrier), Aimargues (Royal Canin et Eminence).

Un projet implantation d'une entreprise d'alimentation canine est en cours d'étude sur la commune de Saint-Gilles en 2024.

Pour autant, malgré la présence de ces pôles de compétitivités et de grandes entreprises, les constats suivants sont faits :

- Il est difficile pour le Gard de combiner économie productive exportatrice et économie touristique ;
- L'économie résidentielle gardoise et héraultaise sont fortement dépendantes de l'économie touristique. Cette économie résidentielle joue un rôle pivot dans le processus de captation de richesses pour les territoires languedociens, notamment via le tourisme ;
- Il existe de fortes disparités de consommation sur les territoires, avec parfois une évasion commerciale forte qui ne permet pas de transformer en emplois (dans le commerce) des revenus captés à l'extérieur du territoire ;
- Les territoires qui présentent les profils les plus productifs apparaissent globalement comme les moins attractifs en matière de captation de richesses. Ce sont aussi ceux qui enregistrent, en moyenne, les plus lourdes difficultés sociales ;
- Les revenus « dortoirs » (populations résidentes sur le territoire, mais n'y travaillant pas) ne sont pas captés sur les territoires de résidence, mais bien souvent par les grandes agglomérations voisines qui font office de pôle de consommation.

Ainsi, le développement de synergies autour des pôles de compétitivités couplé au renforcement d'une stratégie économique, à l'échelle du SCoT et des intercommunalités apparaissent être des enjeux majeurs.

1.4 LES DEMARCHES DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES EPCI

Cette partie recense les démarches de projets de territoire, de planification et de programmation portées par les EPCI en lien avec la définition des objectifs du SCoT Sud Gard.

1.4.1 LES DOCUMENTS-CADRES DES EPCI MEMBRES DU SCOT

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Programme Local de l'Habitat PLH 2019-2024

Le troisième PLH de Nîmes Métropole approuvé le 2 décembre 2019 a pour ambition de renforcer le rôle de la Communauté d'Agglomération en tant qu'acteur majeur en matière de politique locale de l'habitat. L'objectif est de poursuivre et de conforter la dynamique engagée depuis la prise de compétence des aides à la pierre, en privilégiant certains axes de travail spécifiques. Globalement, l'ambition du PLH est de favoriser les petites typologies dans les communes périurbaines, et de proposer plus de logements adaptés aux familles dans le centre-ville élargi nîmois.

Un objectif de production ambitieux mais raisonnable

Le PLH prévoit tout d'abord un objectif de production global d'environ 1 500 logements par an, rythme observé au cours du premier PLH 2007-2012. Il s'appuie pour cela par un renforcement de la production de foncier aménagé grâce à la montée en puissance de la Société Publique Locale (SPL) Agate et du développement d'une politique d'acquisition foncière.

Favoriser une localisation de l'offre nouvelle à proximité des équipements, services et transports

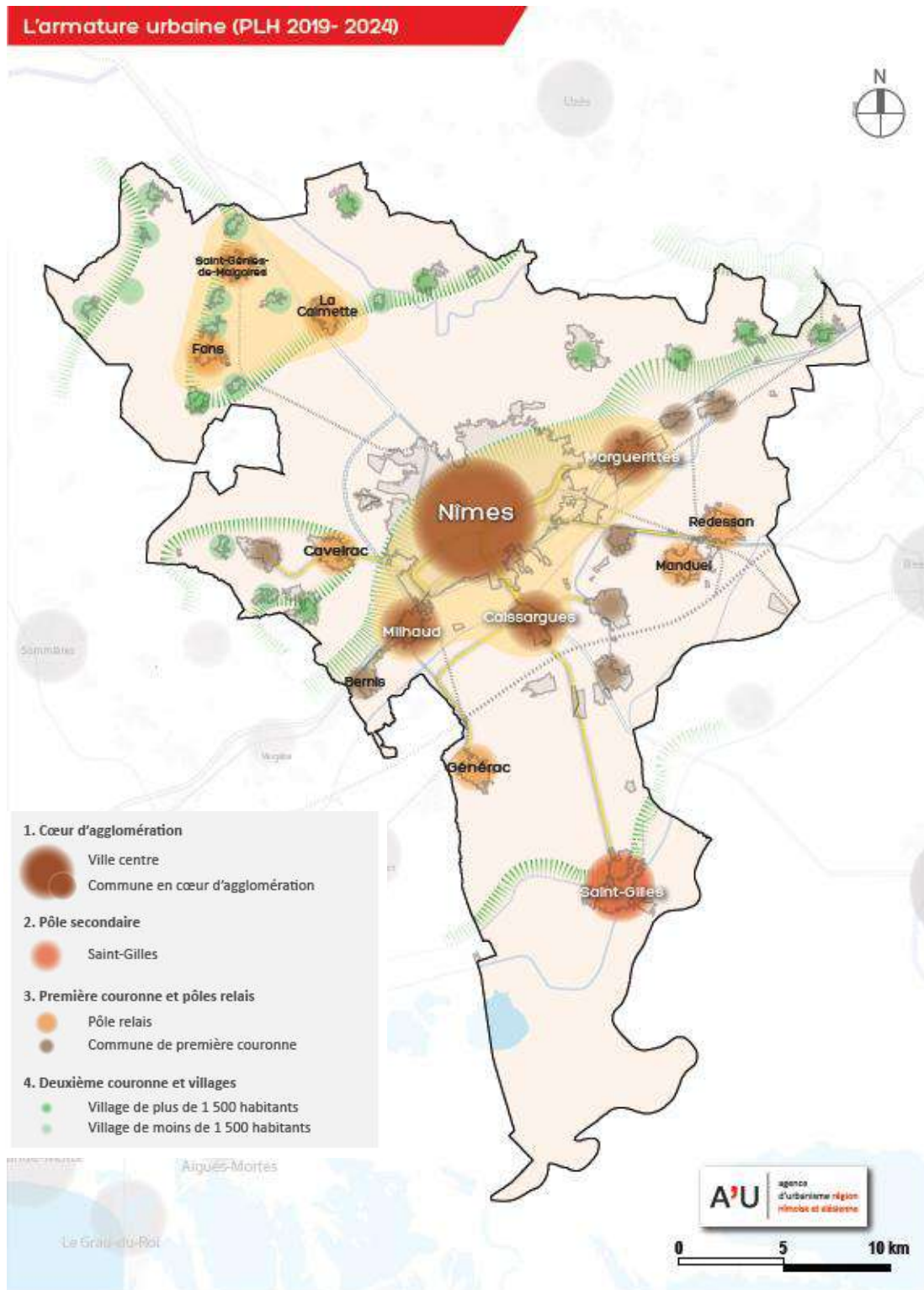
A ce titre, dans le PLH, une typologie des communes a été réalisée pour favoriser la construction dans le cœur d'agglomération et les pôles relais, ainsi qu'en première couronne, en lien avec le projet de territoire et le SCoT Sud Gard. Cette répartition géographique de l'offre nouvelle témoigne d'une part d'une volonté de favoriser les alternatives à la voiture et d'autre part de réduire la consommation foncière puisque les communes pôles relais et en cœur d'agglomération ont des objectifs plus élevés de logements intermédiaires et collectifs, formes urbaines plus économes en foncier.

Une répartition plus équilibrée des logements sociaux

Trois principes guident la production nouvelle et la reconstitution de logements sociaux :

- La réduction de la part de logements sociaux situés à Nîmes et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'équilibre territorial et la solidarité intercommunale visant à éviter tout phénomène de concentration spatiale de logements sociaux, à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'un secteur géographique.
- Le développement d'une offre alternative au locatif social familial « classique », avec un objectif de près d'un quart de nouveaux logements sociaux sous la forme de conventionnements dans le parc privé et de logements « spécifiques ». Pour atteindre cet objectif et afin de redynamiser le cœur des bourgs, une OPAH RU sera mise en place dans les centres de plusieurs villes et villages, avec une ambition affichée de conventionnements de logements vacants et potentiellement indignes dans le parc privé.

Figure 16 - Carte de l'armature urbaine du PLH de Nîmes Métropole (2019-2024)



Source : PLH 2019-2024 de Nîmes Métropole

Par délibération du 12 février 2023, le Conseil communautaire a prescrit la révision du PLH. Ce dernier a été prorogé pour une durée de deux ans, après avis favorable du préfet en date du 16 janvier 2024, afin de prendre en compte la révision en cours des documents de rang supérieur, notamment le SRADDET, ainsi que des études complémentaires (sociodémographique, habitat de seniors et cabanisation). Le prochain PLH s'établira sur la période 2026-2031.

Le Plan de Mobilité (2025-2035)

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a adopté le 6 décembre 2007, son premier PDU qui a permis de guider la politique des déplacements vers une mobilité durable. Les PDU sont devenus des Plans de Mobilité (PDM) depuis la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Le Plan de Mobilité, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, est un document stratégique à 10 ans qui détermine les principes régissant les marchandises, la circulation et le stationnement. Celui de Nîmes Métropole a été arrêté le 6 novembre 2023 et approuvé le 25 mai 2024. Toutefois, ce dernier a été suspendu en 2025.

Il a été élaboré en cohérence avec les documents cadres de Nîmes Métropole dont le Projet de Territoire « Nîmes Eco Métropole 2032 » et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le plan de mobilité a été organisé en **7 axes** :

- AXE A. Anticiper l'aménagement du territoire en cohérence avec l'organisation des déplacements
- AXE B. Impulser le changement en faveur des modes actifs
- AXE C. Rendre les transports collectifs plus attractifs pour tous
- Axe D. Améliorer l'accessibilité des déplacements
- AXE E. Maîtriser les flux routiers pour libérer de l'espace au profit des mobilités durables
- AXE F. Rationaliser le transport de marchandises
- AXE G. Poursuivre une mise en œuvre collective et efficiente du Plan De Mobilité

Et il contient **24 actions** :

1. Accompagnement des acteurs du territoire vers une meilleure cohérence entre urbanisme et mobilité
2. Evolution des politiques de stationnement dans les communes
3. Constitution d'un maillage cyclable en lien avec le Plan Vélo
4. Développement de services et de mesures incitatives pour les vélos
5. Amélioration du confort des modes actifs et de la lisibilité des itinéraires
6. Vers un système de RER métropolitain avec un maillage de pôles d'échanges multimodaux
7. Affirmation d'un réseau de lignes fortes connectées aux parkings relais
8. Encourager la transition énergétique : évolution vers un parc roulant moins polluant
9. Poursuite et développement des démarches de mise en accessibilité des réseaux de transport collectif
10. Amélioration de l'accès aux services de mobilité des personnes à mobilité réduite habitant les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux
11. Développement de hubs de mobilité
12. Faciliter l'accès à la mobilité pour tous
13. Amélioration des conditions de voyage tous réseaux
14. Mise en œuvre d'une programmation cohérente des projets routiers
15. Requalification des entrées de ville, des principaux boulevards et des centres bourgs en faveur des modes alternatifs à la voiture
16. Développement du covoiturage et de l'autopartage
17. Etude du développement des nouveaux usages des grandes infrastructures routières sur les grands corridors de déplacement
18. Bâtir une stratégie Zone à Faible Emission - mobilité (ZFE-m) / territoire de vigilance
19. Actions en faveur d'une logistique durable
20. Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique
21. Mise en place d'une gouvernance de suivi du Plan De Mobilité
22. Développement du conseil en mobilité
23. Partager une culture commune au sein du club mobilité partenarial de l'Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne

24. Création d'un observatoire de suivi du Plan De Mobilité

Les objectifs du PDM peuvent se décliner à l'échelle communale dans un Plan local de déplacements (PLD) et un plan vélo.

Plusieurs projets communaux sur le thème de la mobilité (Plan Local de Déplacements, Plan vélo ou Plan de circulation) ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur le territoire :

- Marguerittes
- Milhaud
- Générac
- Bezouce
- Saint-Gilles
- Manduel
- Bernis
- Clarensac

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Nîmes Métropole (2023-2029)

Le PCAET de Nîmes Métropole a été adopté le 23 septembre 2024.

Son but est de permettre à Nîmes Métropole de conduire une politique de transition énergétique et climatique sur son territoire. Il constitue un outil de planification, opérationnel et stratégique, qui permet de soutenir l'ambition de Nîmes Métropole à devenir une Écométropole.

Le territoire s'est fixé 4 ambitions au service de la transition écologique :

- Ambition 1 – Vers un territoire à énergie positive
- Ambition 2 – Vers un développement économique bas carbone et équilibré
- Ambition 3 – Vers un territoire adapté et sobre pour un futur désirable
- Ambition 4 – Vers une agglomération animatrice de la transition écologique.

Ces ambitions, présentées dans la stratégie, sont transversales aux 10 axes déclinés dans son programme d'actions :

- Axe 1 - Des bâtiments résidentiels sobres et résilients
- Axe 2 - Une mobilité décarbonée et accessible à tous
- Axe 3 - Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement
- • Axe 4 - Une économie locale performante bas carbone
- • Axe 5 - Un territoire objectif « zéro déchet »
- • Axe 6 - Un aménagement du territoire ré-équilibré
- • Axe 7 - Des solutions fondées sur la nature pour des communes résilientes
- • Axe 8 - Une agriculture préservée et résiliente
- • Axe 9 - Une utilisation en eau économe et partagée
- • Axe 10 - Une intercommunalité et des communes efficaces et engagées

Le Projet de Territoire « Nîmes Métropole 2032 »

Fin 2016, un Projet de Territoire Nîmes Métropole 2030 a été lancé. Ce projet de territoire 2030 a fait l'objet d'une actualisation concertée en 2022, pour devenir le projet de territoire Nîmes Écométropole 2032.

Ce projet de territoire a été actualisé et l'horizon a été porté de 2030 à 2032 afin de :

- > Intégrer de nouvelles orientations stratégiques portant à la fois sur une relance massive de l'économie à court terme et un développement durable vertueux à moyen terme,
- > Faire évoluer l'armature territoriale et les projets urbains métropolitains et notamment leurs conditions de faisabilité et de mise en œuvre au regard du phasage et des contraintes,
- > Articuler avec les documents cadre de Nîmes Métropole notamment le Plan de Mobilités (PDM), le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration et/ou révision,
- > Adapter au nouveau cadre des politiques contractuelles, Programmes européens, Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 et le Pacte Vert de la Région Occitanie mobilisé travers le Contrat Régional Occitanie « Garrigues et Costières de Nîmes » approuvé par délibération n°2023-02-64 le 27 mars 2023.

Le projet est phasé à l'horizon 2032 pour les documents cadre et en 2026 pour le plan d'actions. Il est organisé de la manière suivante :

Axe 1 - Une agglomération connectée et structurée

- 1.1 Structurer une éco-mobilité au sein d'une agglomération multimodale et apaisée
- 1.2 Poursuivre le développement des infrastructures de viabilisation et de communication

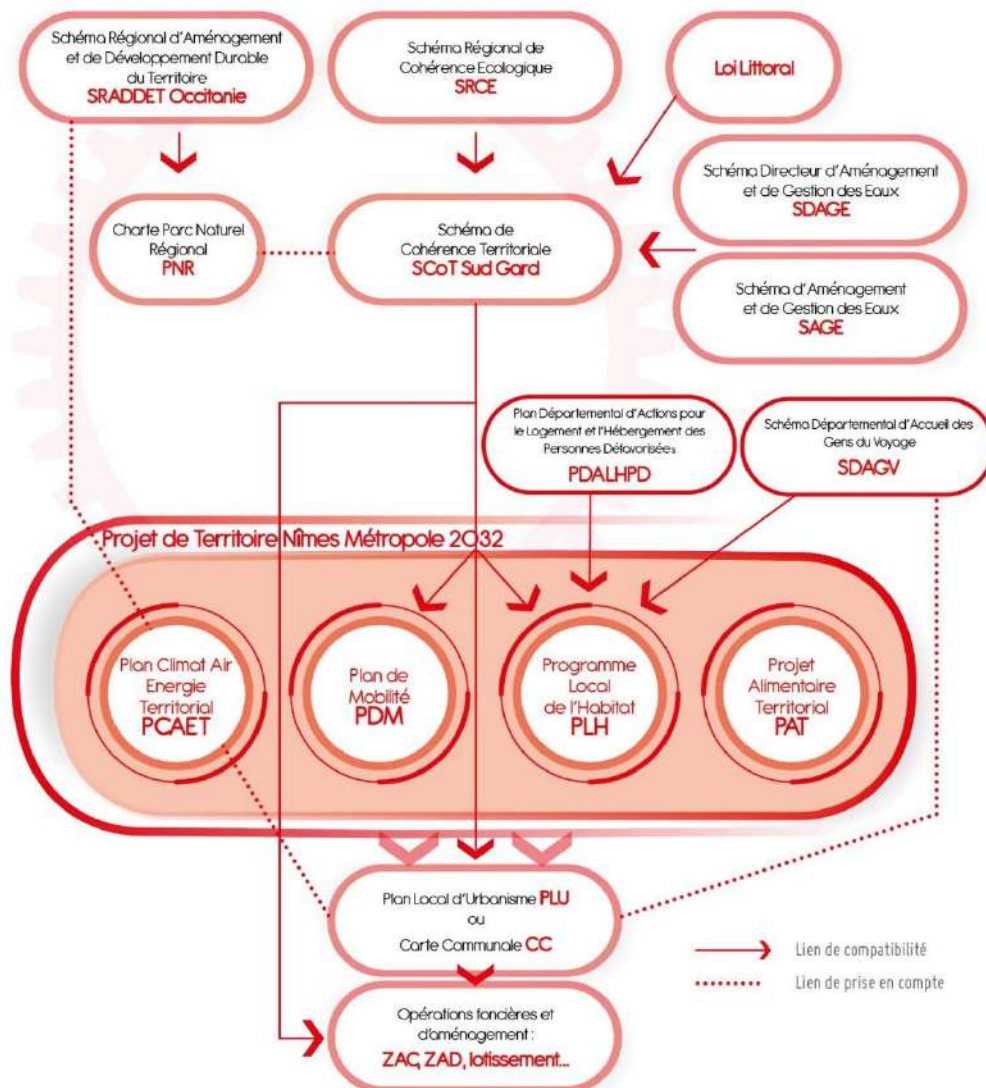
Axe 2 - Une agglomération productive et dynamique

- 2.1 Structurer les filières économiques stratégiques
- 2.2 Favoriser l'attractivité du territoire

Axe 3 - Une agglomération solidaire et engagée

- 3.1 Programmer une offre en logement pour tous
- 3.2 Préserver et valoriser le patrimoine vivant pour un territoire plus résilient
- 3.3 Gérer durablement les ressources et les risques
- 3.4 Accompagner la sobriété énergétique

Figure 17 - Schéma des liens entre les documents cadre de Nîmes Métropole et de ses partenaires



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027

Ce 2nd PLH de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence, approuvé en Conseil communautaire du 26 septembre 2022, a mis en exergue les enjeux suivants :

- Une vitalité démographique toujours positive (+0,7%/an entre 2012 et 2017) mais en baisse à cause d'un solde migratoire légèrement négatif (-0,1%/an entre 2013 et 2018) du fait notamment du faible rythme de construction de logements enregistré ces dernières années.
- Des difficultés croissantes d'une part de plus en plus importante des ménages du territoire pour trouver un logement qui répond à leurs besoins en matière de taille, de prix et de localisation.
- Une grande précarité économique d'une partie des ménages qui vivent très souvent dans un parc locatif en mauvais état, concentré dans les centres anciens et notamment à Beaucaire. Le diagnostic fait le constat d'un parc locatif aidé insuffisant et trop concentré dans les QPV de Beaucaire.

Il a été décidé de mener une politique communautaire volontariste et solidaire pour :

- Favoriser l'accès, la diversité et l'accessibilité pour tous des logements,
- Assurer une gestion durable et raisonnable de la ressource foncière,
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité des centres anciens,
- Répondre aux besoins des publics spécifiques en ce qui concerne le logement et l'hébergement.

Pour ce faire, le PLH s'organise autour de 4 axes d'orientations et 11 actions. :

Axe 1. Relancer la construction et répondre aux besoins de tous les ménages

- Action 1 - Mettre en œuvre une stratégie foncière facilitant le développement et la diversification de l'offre
- Action 2 - Développer, diversifier et requalifier l'offre de logements locatifs aidés
- Action 3 - Favoriser l'accès au logement à prix maîtrisé

Axe 2. Favoriser l'accessibilité des logements et assurer la mixité sociale

- Action 4 - Assurer la mixité sociale et le droit au logement pour tous
- Action 5 - Adapter les logements aux personnes âgées, en situation de handicap et de perte d'autonomie
- Action 6 - Être en capacité de proposer des réponses adaptées aux Gens du voyage.

Axe 3. Renforcer l'attractivité des centres anciens par un habitat durable et de qualité

- Action 7 - Requalifier le parc privé et lutter contre la précarité énergétique
- Action 8 - Agir contre l'insalubrité et la vacance des logements
- Action 9 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des logements face au risque inondation

Axe 4. Suivre, animer et piloter le PLH

- Action 10 - Assurer l'opérationnalité du PLH
- Action 11 - Animer et évaluer le PLH

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2018-2024

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le lundi 25 novembre 2019 pour la période 2018-2024.

Le plan d'actions du PCAET est organisé à partir des grands axes stratégiques suivants :

- **Axe A – Résidentiel / Tertiaire**
 - A.1. Être exemplaire en tant que collectivité
 - A.2. Veiller au respect de la loi concernant l'éclairage des enseignes commerciales
 - A.3. Rénover l'éclairage public
 - A.4. Promouvoir le conseil et les aides aux particuliers en matière d'énergie et de rénovation énergétique des bâtiments
 - A.5. Sensibiliser les habitants aux éco-gestes
 - A.6. Création d'un bâtiment NoWatt
 - A.7. Lutte contre la précarité énergétique
- **Axe B – Agriculture / Déchets**
 - B.1. Sensibiliser les habitants sur les questions alimentaires et circuits courts
 - B.2. Promouvoir les composteurs individuels
 - B.3. Création d'une recyclerie
 - B.4. Mise en place de plateforme de broyage de déchets verts
 - B.5. Accroissement de la capacité d'une unité de compostage
 - B.6. Projet de récupération des gaz sur l'unité SUEZ
- **Axe C – Transports / Mobilité**
 - C.1. Promouvoir le covoiturage sur le territoire
 - C.2. Promouvoir la mobilité électrique
 - C.3. Etude de développement du réseau ferroviaire
 - C.4. Développement des pistes cyclables
 - C.5. Réalisation d'une étude de zone à faible émission (ZFE)
- **Axe D – Energies renouvelables**
 - D.1. Installer des panneaux photovoltaïques sur les friches, grandes toitures, ombrières de parking
 - D.2. Promouvoir les énergies renouvelables chez les particuliers
 - D.3. Installation d'une Petite Centrale Hydroélectrique sur le Rhône
 - D.4. Promouvoir la méthanisation sur le territoire
- **Axe E – Industrie**
 - E.1. Réduire l'impact environnemental de la cimenterie

Au travers de ces différents axes, la CCBTA s'est également engagée sur plusieurs objectifs chiffrés :

- **Résidentiel – Tertiaire :**
 - -25% sur les consommations d'énergie du parc bâti (logements, bâtiments publics et autres bâtiments tertiaires tels les zones d'activités, de bureaux, etc.), dont 15% sur les consommations d'énergie fossile
 - Forte baisse des consommations électriques liées à l'éclairage public
 - -15% d'émissions GES
- **Industrie :**
 - -5% sur les consommations d'énergie
 - Baisse de l'impact CO₂ de la Cimenterie suite aux actions menées par l'entreprise (non quantifié à ce stade des échanges)
- **Transports :**
 - -10% des consommations d'énergie primaire carbonnée
 - Atteindre une part de 5% des actifs ayant recours au covoiturage.
- **Un objectif global de réduire de 30% l'énergie fossile consommée par le territoire d'ici 2030.**

Le Projet de Territoire de Beaucaire Terre d'Argence (2021-2030)

Dès mars 2021, la CCBTA a organisé des ateliers avec les élus mais aussi des acteurs économiques du territoire pour travailler sur les grandes orientations et aboutir à des actions concrètes à mener durant les prochaines années.

A travers la mise en place d'une plateforme citoyenne accessible depuis le site internet de la CCBTA, la collectivité a pu recueillir l'avis des usagers sur les actions à mener prioritairement.

Des visites de terrain sur site et sur d'autres territoires innovants ont été organisées pour consolider les propositions d'actions. Le travail réalisé a abouti à un Projet de territoire qui décline la stratégie de développement à l'horizon 2030 :

- 3 axes stratégiques de développement ont été établis.
- 13 orientations ont été retenues, déclinées en actions concrètes

AXE 1 : Pour un cadre de vie agréable, durable et riche de sens

- Orientation 1 : Développer un habitat durable et accessible à tous
- Orientation 2 : Agir en faveur de la transition énergétique et écologique
- Orientation 3 : Valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'identité commune et de développement
- Orientation 4 : Agir pour des centres-bourgs attractifs et vivants

AXE 2 : Pour une offre de services et d'équipements accessible à tous et vectrice de cohésion sociale

- Orientation 5 : Pérenniser et consolider l'offre d'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse
- Orientation 6 : Participer au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Orientation 7 : Faciliter l'accès aux soins et simplifier le parcours santé du patient, accompagner les personnes âgées dépendantes et/ou handicapées
- Orientation 8 : Favoriser le maintien des services publics et simplifier l'accès aux services
- Orientation 9 : Améliorer et développer les équipements majeurs et de proximité
- Orientation 10 : Favoriser le « Faire-Ensemble », à travers le développement de Tiers-Lieux

AXE 3 : Pour une économie attractive et durable, créatrice d'emploi

- Orientation 11 : Renforcer la dynamique économique existante en développant de nouvelles filières plus durables
- Orientation 12 : Faire de la Terre d'Argence une destination de tourisme à part entière, tournée vers le slow tourisme
- Orientation 13 : Développer une agriculture de proximité en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux habitants du territoire

Un plan vélo intercommunal en cours d'élaboration

A travers son projet de territoire, la CCBTA porte l'ambition de développer la pratique du vélo à l'échelle intercommunale : pour les déplacements du quotidien, le vélo loisirs, et le vélo tourisme.

L'élaboration d'un plan vélo à l'échelle intercommunale fait partie des actions inscrites dans le projet de territoire 2021-2030 de la CCBTA :

- Développer des alternatives à la voiture individuelle
- Faire de la Terre d'Argence une destination touristique tournée vers le slow tourisme, et notamment le vélo tourisme.

La mobilité à vélo ressort comme un enjeu fort pour la CCBTA au titre : du cadre de vie, de l'économie/tourisme, de l'environnement, de la santé :

- Améliorer le cadre de vie : répondre à une pratique et des attentes croissantes des habitants en termes d'aménagements sécurisés pour le vélo du quotidien ou le vélo loisirs.
- Développer l'attractivité et l'économie du territoire : contribuer au développement d'une offre de loisirs et touristique sur le territoire ; permettre aux usagers du vélo de (re)découvrir le territoire et s'approprier le patrimoine ; permettre le développement d'une économie autour du vélo : développement de produits, vente et réparation, activités liées au tourisme à vélo, etc.
- Faciliter l'accès à l'emploi : permettre l'augmentation du pouvoir de mobilité, en réponse aux fragilités socio-économiques d'une partie des ménages du territoire,
- Participer à la lutte contre la sédentarité en faveur de la santé des habitants.
- Favoriser la réduction de la pollution atmosphérique en lien avec le désengorgement des réseaux routiers, conformément à ses engagements dans le cadre du PCAET,

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les démarches de revitalisation engagées (Petites Villes de Demain, Bourg Centre Occitanie), en faveur du renforcement de l'attractivité des territoires, de l'amélioration du cadre de vie, et de la prise en compte des défis de demain.

L'objectif est de construire une politique cyclable intercommunale à travers l'élaboration du Plan Vélo de la Terre d'Argence.

Le plan Vélo favorisera le développement :

- D'un maillage cyclable cohérent, sécurisé, balisé et attractif qui permet les déplacements à vélos vers les polarités voisines de la CCBTA, entre les communes de l'EPCI, entre les points d'intérêt majeurs, générateurs de flux, du territoire et entre les différents itinéraires cyclables existants ou en projet.
- De services vélos pour faciliter et sécuriser la pratique du vélo (quotidien, vélo loisirs et touristes) : stationnement vélo, casier, aire de pique-nique, point d'information touristiques, signalétique, etc.
- De l'intermodalité (vélo/train, vélo/covoiturage, vélo/bus, etc) ;
- De la sensibilisation, communication autour de la pratique du vélo.

Il devra répondre aux différents motifs de déplacements, qu'ils soient utilitaires, récréatifs ou sportifs.

Un Plan Local de Déplacements est en cours de réalisation sur la commune de Bellegarde.

Le Plan Local de l'Habitat (2024-2029)

La CCRVV a engagé une démarche volontariste d'élaboration de son premier Programme local de l'habitat afin de mieux répondre aux besoins en logements des habitants du territoire ainsi qu'aux besoins liés à sa croissance démographique. Les réponses à apporter doivent concerner le développement de l'offre de logements neufs comme l'amélioration du parc existant et la réponse aux besoins des publics spécifiques (jeunes, personnes en situations de précarité, etc.).

Le projet de PLH a été arrêté une première fois le 29/02/2024 et une seconde fois le 24/06/2024. **Il devrait être opposable au premier trimestre 2025.**

Le document d'orientations est construit autour de 5 axes :

1. Mieux maîtriser la construction neuve pour répondre aux besoins de tous les ménages
2. Développer l'attractivité des centres anciens par l'amélioration et l'adaptation du parc de logements
3. Répondre aux besoins en logements et hébergement des publics modestes et spécifiques
4. Articuler le PLH avec les politiques de développement économique, de mobilité durable, de risques
5. Promouvoir, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PLH

Et de 11 actions :

- Définir une stratégie foncière facilitant le développement et la diversification de l'offre
- Assurer une gestion durable et raisonnable de la ressource foncière
- Faire du PLH un outil concret
- Lutter contre la précarité énergétique et mieux maîtriser la consommation d'énergie.
- Adapter les logements aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie
- Agir contre l'indignité des logements et encourager le recyclage de l'habitat privé vacant et dégradé
- Favoriser la mixité sociale et le droit au logement pour tous
- Favoriser une offre locative intermédiaire et la primo-accession
- Proposer des réponses adaptées aux gens du voyage
- Coordonner les actions en faveur du développement du territoire
- Promouvoir, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PLH

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET de la CRVV est en cours d'élaboration.

Le projet de plan d'action s'articule autour de 7 enjeux et une soixantaine d'actions. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Enjeu 1 – Pilotage et animation du PCAET
- Enjeu 2 – Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et le confort de vie en prenant en compte la qualité de l'air
- Enjeu 3 – Accompagner les acteurs économiques dans leur transition écologique et tendre vers une économie circulaire
- Enjeu 4 – Identifier et valoriser les gisements d'énergie renouvelable sur le territoire
- Enjeu 5 – Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats aux effets du changement climatique
- Enjeu 6 – Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces tout en renforçant la séquestration carbone
- Enjeu 7 – Limiter les impacts du transport et développer / encourager le développement des mobilités alternatives

Le Projet de territoire

Le projet de territoire de la Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle porte l'ambition de passer d'une intercommunalité de service, construite par subsidiarité aux communes, à une intercommunalité de projet avec deux objectifs majeurs :

- Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle dans un espace de l'entre deux.
- Construire un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire.

Ces objectifs s'appuient sur la définition de trois axes stratégiques déclinés en 9 orientations permettant de construire et mettre en œuvre le projet de territoire :

1. Une qualité de vie, gage d'une attractivité maîtrisée et renouvelée :
 - Une urbanisation raisonnée, un environnement protégé et des risques maîtrisés.
 - Un parcours résidentiel et une amélioration/modernisation de l'offre de logements.
 - Un lieu de vie sécurisé : sécurité des biens et des personnes.
2. Une cohésion territoriale dans un territoire ouvert mais organisé et structuré :
 - Un territoire équilibré : équilibre des pôles de services et commerces et renforcement des solidarités inter-villageoises.
 - Un territoire de mobilités facilitées : atout d'un maillage dense des réseaux.
 - Un territoire modernisé dans les services sociaux, scolaire, périscolaire et de santé.
3. Une trajectoire économique plurielle :
 - Vers une consolidation de la vocation agricole et d'une destination attractive en écho avec l'attractivité résidentielle.
 - Vers un développement touristique du territoire et une coopération renforcée avec les destinations d'interfaces.
 - Vers une signature économique d'excellence et des infrastructures économiques adaptées.

Le Plan global de déplacements

La Communauté de communes de Rhône Vistre Vidourle a adopté en 2019 un Plan global des déplacements. Véritable outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'EPCI définissant les principes d'organisation du transport des personnes, tous modes confondus, et du stationnement, il constitue un pôle d'échange multimodal en gare de Vergèze, de renforcer l'aire de covoiturage à Gallargues-le-Montueux et d'améliorer la connexion aux territoires voisins.

Un schéma intercommunal des pratiques cyclables a également est en cours de réalisation à l'échelle de la CCRVV du fait notamment des enjeux forts qui existent également sur le territoire, avec la présence de 3 gares/pôles d'échanges multimodaux et de zones d'emploi importantes (Cap Gallargues, qui joue un rôle de polarité centrale, usine Perrier, etc.). Au-delà du réseau cyclable existant et de celui qui est en cours le long du canal BRL, le plan vélo définit une trame cohérente à l'échelle du territoire et de définir une politique globale en matière cyclable.

L'un des enjeux est de penser le développement cyclable avec les territoires voisins, disposant de pôles d'attractivité, d'infrastructures mais aussi de projets cyclables eux-mêmes (en particulier les communautés de communes de Petite Camargue et du Pays de Sommières, avec le futur PEM de Vauvert ou la voie verte de la Vaunage). La réflexion intègre également d'autres dimensions comme le covoiturage (étudié récemment dans le cadre du PETR Vidourle-Camargue) et les transports en commun routiers (lignes LiO, navette entre les PEM de Lunel et Vergèze desservant Cap Gallargues).

La Communauté de Communes du Pays de Sommières

Le Programme Local de l'Habitat (2012-2018) non reconduit

Le PLH 2012-2018, volontariste, n'a pas été révisé. La CC Pays de Sommières ne dispose donc plus de PLH.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET du Pays de Sommières est en cours d'élaboration depuis 2021.

Le PCAET prévoit une stratégie avec des objectifs à l'horizon 2050.

Le plan d'action sur 6 ans doit répondre de manière opérationnelle aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire énergétique choisie dans la stratégie. Il est constitué d'actions concrètes, elles-mêmes déclinées en différents projets.

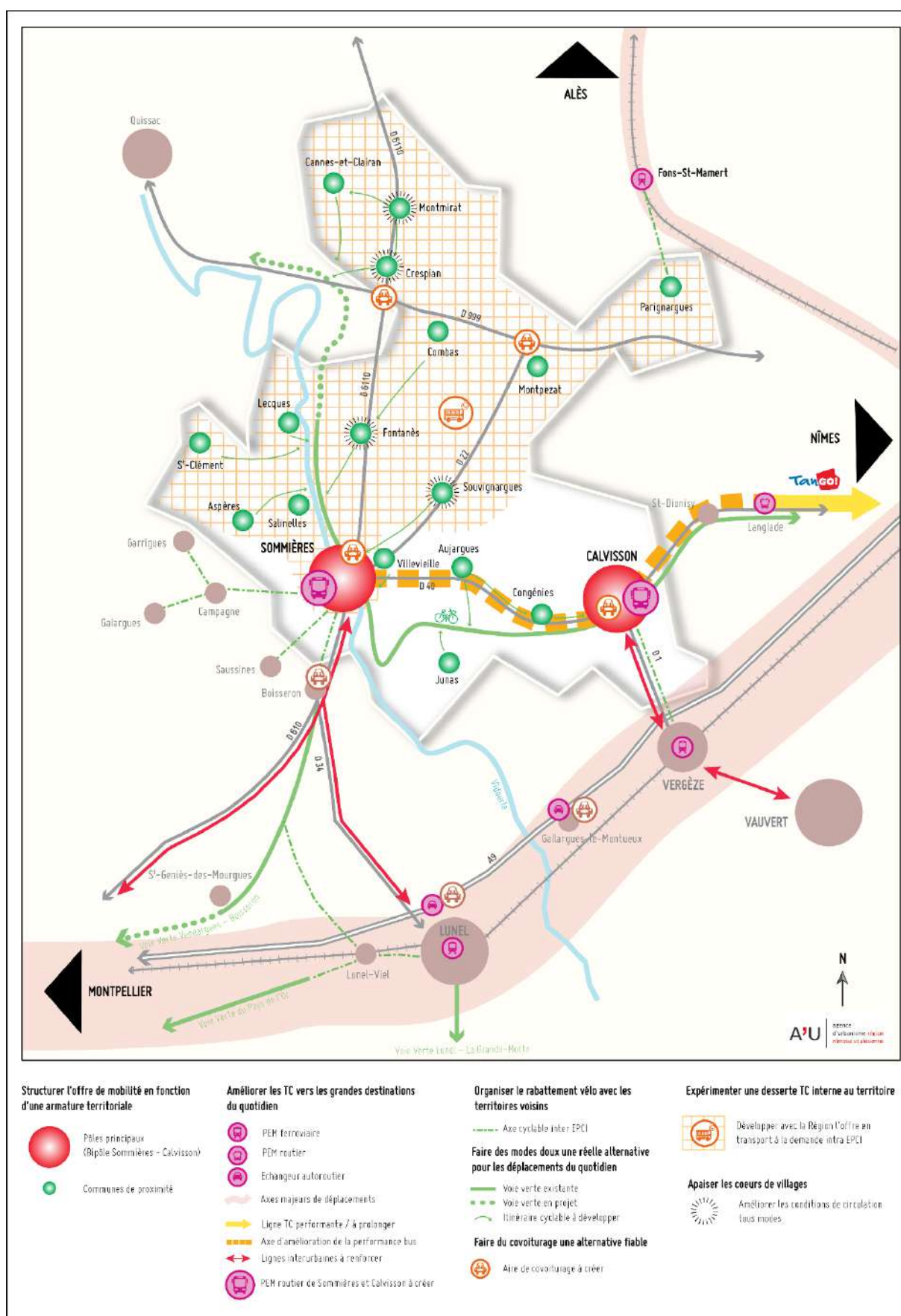
Le Schéma des Mobilités

Le Pays de Sommières s'est engagé dans la définition d'une stratégie mobilité. Des ateliers de co-construction du diagnostic et de recensement des projets ont été réalisés avec les élus et les pratiques de mobilité ont été étudiées à travers plusieurs profils caractérisant les différents types de déplacements.

Ainsi, 5 axes et 9 actions ont été définis :

- Axe 1 - Articuler développement urbain et gestion des déplacements
 - Structurer l'offre de mobilité en fonction d'une armature territoriale et anticiper les besoins de déplacement de demain
 - Traduire dans les documents d'urbanisme la stratégie mobilité de la CCPS
- Axe 2 - Renforcer l'accès au grand territoire
 - Améliorer les TC vers les grandes destinations autour de Sommières
 - Développer le covoiturage pour optimiser les déplacements
 - Favoriser la mobilité solidaire
 - Organiser le rabattement vélo vers les territoires voisins
- Axe 3 - Redistribuer les parts modales au sein du Pays de Sommières
 - Expérimenter une desserte interne en transports collectifs
 - Réaliser des PEM routiers à Sommières et Calvisson
 - Faire de la politique cyclable une réelle alternative pour les déplacements intra-communaux et/ou de courtes distances
- Axe 4 - Améliorer ponctuellement les conditions de circulation
 - Apaiser les cœurs de villages
 - Agir pour les modes actifs à Sommières et Calvisson
- Axe 5 - Mener des actions de sensibilisation et de communication
 - Mener des actions de communication et de sensibilisation
 - Faire de la politique cyclable un des leviers du « Tourisme Vert »

Figure 18 - Carte du plan d'actions de la stratégie mobilité du Pays de Sommières



Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET de la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) a été adopté le 21 décembre 2018.

Il fixe un plan d'action pour la période 2019-2025 comportant 18 actions cadres relevant des champs de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux.

Le diagnostic a fait apparaître 10 grands enjeux transversaux, tels qu'une dépendance aux énergies fossiles et une facture énergétique croissante pour le territoire, des potentiels de production énergétique renouvelables non valorisés (solaire, méthanisation, éolien), ou encore des enjeux de pollutions atmosphériques mal connus et peu appréhendés dans les politiques publiques.

Pour répondre aux enjeux identifiés, 7 ambitions stratégiques et 18 actions cadres ont été identifiées. Elles se déclinent ainsi :

- Ambition 1 – Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain
 - Action 1 – Sécuriser la ressource en eau face aux modifications climatiques
 - Action 2 – Préserver les milieux aquatiques et les zones humides
 - Action 3 – Vivre avec le risque inondation
- Ambition 2 – Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Petite Camargue dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire
 - Action 4 – Réduire les consommations énergétiques du bâti public
 - Action 5 – Réduire les consommations énergétiques du patrimoine roulant
 - Action 6 – Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public
 - Action 7 – Favoriser l'exemplarité interne et territoriale
 - Action 8 – Réduire la production de déchets sur le territoire et améliorer le tri
 - Action 9 – Permettre et faciliter une mobilité peu polluante au travers d'un aménagement durable
- Ambition 3 – Valoriser les gisements d'énergies renouvelables du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux et en privilégiant les acteurs locaux
 - Action 10 – Développer l'énergie solaire sur le territoire de Petite Camargue
- Ambition 4 – Améliorer la performance énergétique des bâtiments de Petite Camargue en cohérence avec les enjeux de la qualité de l'air
 - Action 11 – Construire la politique habitat
 - Action 12 – Améliorer la qualité énergétique et le confort du bâti résidentiel existant
- Ambition 5 – Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique et tendre vers une économie circulaire
 - Action 13 – Réduire les impacts environnementaux des activités économiques
 - Action 14 – Développer les filières locales d'éco matériaux
- Ambition 6 – Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du PCAET
 - Action 15 – Communiquer et sensibiliser de manière continue et large
 - Action 16 – Mobiliser les écoles
- Ambition 7 – Faire de Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone
 - Action 17 – Accompagner l'agriculture durable
 - Action 18 – Soutenir l'agriculture de proximité

Ces actions cadres sont déclinées en 55 sous mesures, portées par l'ensemble des services de la collectivité mais aussi les acteurs du territoire et réparties sur 6 années.

Le Projet de territoire

La Communauté de communes de Petite Camargue dispose d'un projet de territoire depuis 2018. Cette démarche a pour objectif de créer un Schéma de mutualisation permettant de dessiner les contours de ce que pourrait être l'évolution du territoire et de ses compétences d'ici 10 à 15 ans.

Il s'organise autour de 5 axes majeurs :

- **La transition climatique.** Face au changement climatique, le territoire doit s'adapter. Les élus ont choisi de s'emparer de ces nouvelles problématiques afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à cette nouvelle donne climatique (sensibilisation au tri des déchets, menu des cantines scolaires à base d'aliments issus de l'agriculture biologique, construction de bâtiments communaux à énergie positive, etc.).
- **L'organisation d'un territoire accueillant, accessible et ouvert,** dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants, de déployer des équipements et à faciliter la mobilité au sein du territoire mais aussi vers l'extérieur (projet de création d'un PEM au port de plaisance de Gallician, mise en place d'une commission d'attribution des logements sociaux, etc.).
- **La mise en place d'actions pour les publics en difficulté,** en renforçant les actions en faveur des publics les plus en difficulté et en s'appuyant sur ses partenaires pour les mettre en œuvre le plus efficacement possible (financement de la mission locale intégration de la clause d'insertion dans les marchés publics, implantation de l'école de musique au sein du quartier prioritaire de la ville, etc).
- **Le soutien des initiatives économiques** pour renforcer le dynamisme économique (relais des fonds européens pour aider les porteurs de projets, accompagnements des entreprises dans leurs démarches de permis de construire, contribution financière auprès d'initiative Gard, etc),
- **Le développement des compétences des salariés** (mise à disposition de locaux et de salles à des organismes de formation, équipement d'une salle de formation en postes informatiques et fibre optique, etc).

Le Plan Local d'Habitat (2025-2030)

Le premier Plan Local de l'Habitat de la CC Terre de Camargue est en cours d'élaboration et devrait être approuvé fin 2024.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET de la CCTC a été approuvé le 8 février 2024.

Les 5 axes stratégiques déclinés en 18 actions sont les suivants :

- **Axe A – Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie, la biodiversité et les activités à travers la mise en place d'actions publiques et privées résilientes à l'échelle des bassins de vie**
 - Action 1 – Mise en place d'une démarche de circuits courts pour soutenir les agriculteurs et les pêcheurs locaux
 - Action 2 – Création et animation d'une charte du tourisme durable
 - Action 3 – Végétalisation et désimperméabilisation des centres villes, en faveur de la biodiversité urbaine et la nature en ville
 - Action 4 – Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire dans la transition énergétique
 - Action 5 – Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables
 - Action 6 – Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA de la CCTC
 - Action 7 – Trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte - Gérer les eaux de ruissellement
- **Axe B – Diminuer les consommations fossiles des transports et développer les mobilités alternatives peu émettrices de GES et de polluants**
 - Action 8 - Elaboration de stratégies locales de déplacements volontaires et mise en œuvre des actions - Transformation de la motorisation des outils de travail chez les pêcheurs, les agriculteurs vers les motorisations moins émettrices de GE
 - Action 9 - Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives
 - Action 10 - Développement des déplacements en modes collectifs inter et intra communes
- **Axe C – Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires**
 - Action 11 - Sensibilisation des acteurs / des habitants, communication sur les économies d'énergies. Accompagnement de la politique locale de l'habitat
 - Action 12 - Mise en place des mesures de sobriété - Sensibilisation des salariés, des agents territoriaux et accompagnement dans des pratiques plus économes et plus sobres dans leurs missions
 - Action 13 - Soutien à la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses
- **Axe D – Amplifier le développement des énergies renouvelables locales respectueuses du paysage**
 - Action 14 - Développement des sources d'énergies pour faire face aux pénuries et appui au projet de méthanisation
 - Action 15 - Massification des installations solaires sur le territoire de la CCTC
- **Axe E – Maintenir et développer les zones naturelles et agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire**
 - Action 16 - Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire
 - Action 17 - Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins
 - Action 18 - Mise en œuvre et suivi des SAGE - Lutte contre la salinisation - Réutilisation des eaux de la STEP intercommunale

Le Plan Local de Déplacements d'Aigues Mortes

La commune d'Aigues Mortes, consciente des difficultés de déplacement au quotidien de ses habitants du fait notamment de son cloisonnement par les canaux ainsi que par la voie ferrée Nîmes – Le Grau-du-Roi, et depuis ou vers la commune, en particulier en période touristique a choisi de se doter d'une stratégie globale et cohérente en matière de mobilité, exprimée via un document de référence, permettant aussi de présenter aussi bien à la population qu'aux partenaires financiers une politique lisible, cohérente et priorisée en matière de mobilité et d'aménagement.

Pour cela, il a été choisi d'élaborer d'un plan local des déplacements (PLD), outil privilégié de définition et mise en œuvre à l'échelle locale des politiques de mobilité. Il est important que celui-ci puisse :

- Répondre aux besoins tous modes des habitants de la commune ;
- Créer les conditions pour favoriser une évolution des pratiques de mobilité durable (notamment du vélo, pour poser les bases d'un possible plan vélo ultérieur) notamment en réduisant l'usage de la voiture particulière, au profit d'une meilleure qualité de vie ;
- Pour les flux voitures, qui ne pourront qu'être réduits, apporter des éléments de solutions pour le stationnement, dans une optique, là où cela sera possible, de transfert modal.

Les autres démarches

Les démarches communes à plusieurs EPCI

Un projet de contrat d'axe est en cours entre Nîmes Métropole, la CC Petite Camargue et celle de Terre de Camargue.

Des réflexions sont également en cours, autour de la mobilité, sur l'Ouest Gard Vidourle et l'Est Gard.

Les Programmes Petites Villes de Demain (PVD)

Au sein du territoire du SCOT, 8 communes sont engagées dans un programme « Petites Villes de Demain » et sont couvertes par 5 Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

- Saint-Gilles (Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole),
- Beaucaire et Bellegarde (Communauté de communes Terre d'Argence),
- Calvisson et Sommières (Communauté de communes du pays de Sommières),
- Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi (Communauté de communes Terre de Camargue),
- Vauvert (Communauté de communes Petite Camargue).

Lancé en 2020, le programme PVD vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire jusqu'en 2026.

Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Sur le territoire du SCOT, plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont identifiés dans le cadre du NPNRU. A l'échelle nationale, il concerne 450 quartiers, dont 200 quartiers de priorité nationale et 250 quartiers de priorité régionale. Le programme a été lancé en 2014 et s'achèvera en 2030.

A l'échelle du SCOT, 4 quartiers sont identifiés :

- 3 quartiers de priorité nationale à Nîmes : Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue ;
- Un quartier de priorité régionale, les Costières à Vauvert.

A horizon 10 ans, ce dispositif jouera un rôle prépondérant dans la facilitation des trajectoires résidentielles. Ce projet de requalification permis par un investissement national et local sans précédent va (re) positionner ces quartiers comme des éléments de centralité majeurs à l'échelle du grand Ouest et de l'Est de l'agglomération nîmoise, ou du territoire d'influence de Vauvert, ce qui va impacter l'armature territoriale qui structure le SCoT. Les effets escomptés du programme seront déterminant dans la structuration du territoire.

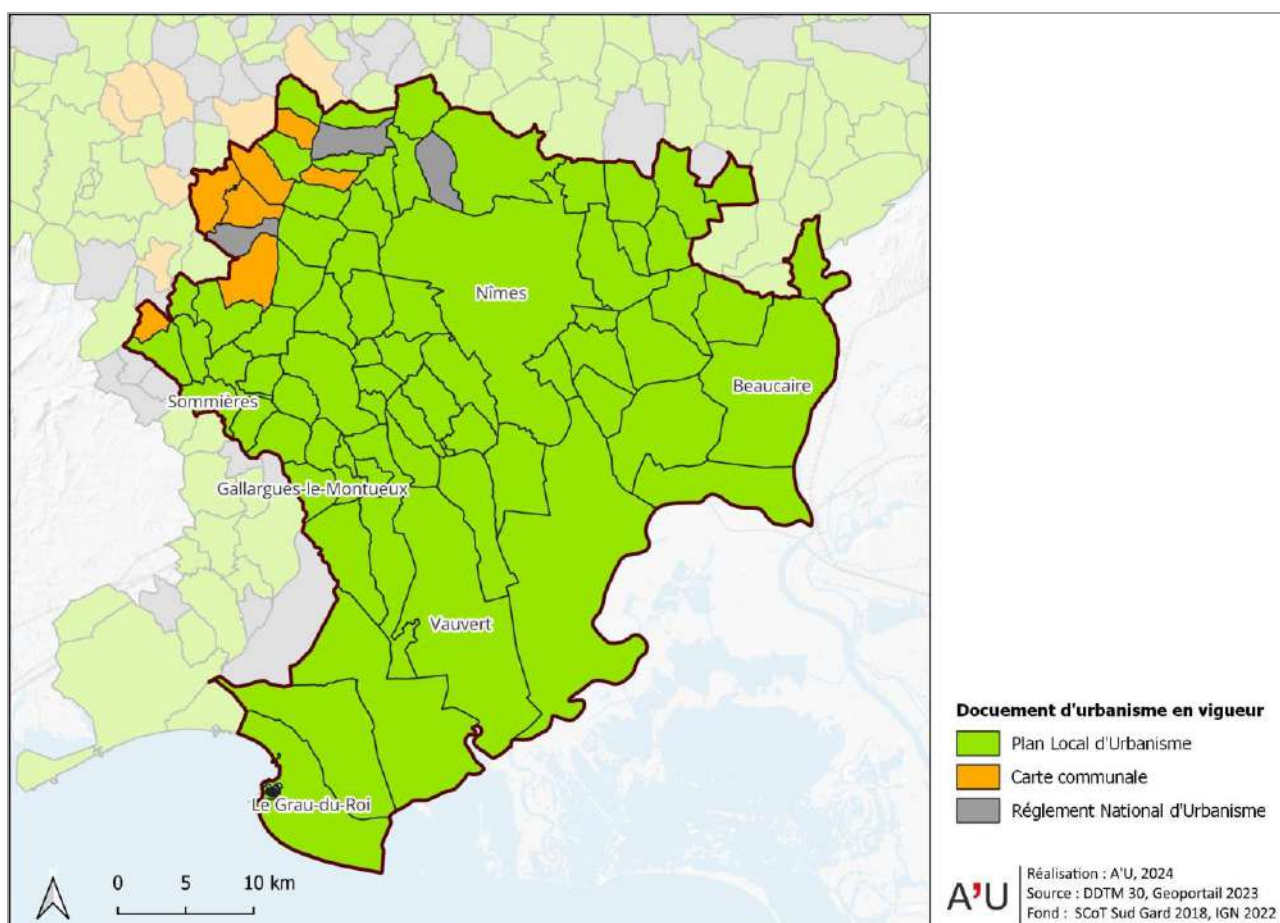
1.4.2 L'ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

Parmi les 80 communes que recouvrent le SCoT, on recense au 1^{er} juillet 2024 (DDTM du Gard):

- 70 communes couvertes par un PLU dont 29 en cours de révision et 16 ayant été révisés postérieurement à l'approbation du SCOT,
- 7 cartes communales,
- 3 communes n'ont pas de document d'urbanisme et sont soumises au RNU : Crespian, Saint-Génies-de-Malgoirès et Dions.

Aucune procédure d'élaboration de PLU intercommunal n'est engagée à ce jour sur le territoire du SCoT .

Figure 19 - Carte de l'état d'avancement des documents d'urbanisme du Gard au 1er janvier 2024



A RETENIR :

- > Une situation géographique privilégiée
- > Une armature territoriale en évolution
- > Un patrimoine remarquable à l'échelle supra SCoT
- > Un SCoT au carrefour des dynamiques territoriales
- > Un positionnement stratégique
- > Un rayonnement économique
- > Un dispositif NPNRU d'envergure
- > Des intercommunalités porteuses de politiques sectorielles
- > Des documents d'urbanisme à moderniser

LES ENJEUX

- » *L'affirmation du SCoT Sud Gard au sein du grand territoire*
- » *L'impact des politiques sectorielles et des projets urbains structurants (NPNRU) dans la construction de l'armature territoriale*
- » *L'articulation des politiques sectorielles au sein du SCoT*
- » *La concrétisation de l'armature territoriale du SCOT*

2

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



2.1 LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Le Sud Gard c'est :

388 512 habitants en 2020

+ 7 152 habitants entre 2014 et 2020

+0,3%/an de 2014 à 2020

23% de la population de plus de 65 ans (soit 89 358 habitants) en 2020

11 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) en 2024

La dynamique démographique du SCoT du Sud du Gard diminue depuis 2006. Alors que le taux de variation annuel moyen était de 1,3% entre 2009 et 2014, il n'est plus que de 0,3% sur la dernière période (2014-2020), du fait du solde migratoire nul. Pour rappel, le SCoT approuvé en 2019 prévoyait 1% de taux de croissance annuel moyen. Au-delà de l'enjeu d'accroissement de l'attractivité résidentielle se posent des enjeux de cohésion territoriale et sociale et d'accueil de nouveaux habitants.

Avec 751 457 habitants en 2020, le Gard est le 3^e département d'Occitanie par sa population. Le SCoT du Sud Gard représente 52% de la population totale du département du Gard.

Le solde migratoire est le seul facteur de croissance régionale et départementale mais il est négatif sur la CA de Nîmes Métropole et la CC Beaucaire Terre d'Argence.

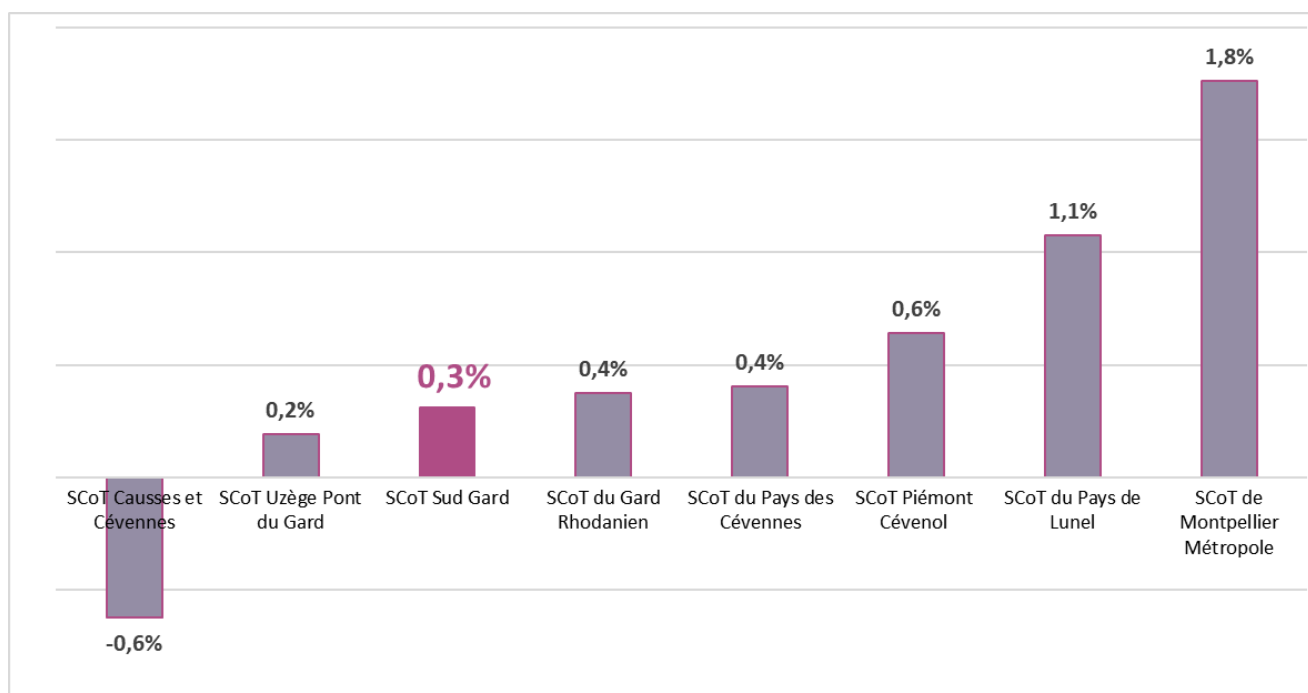
2.1.1 LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Une faible croissance démographique portée par le solde naturel à l'échelle du SCoT Sud Gard

Le SCoT Sud Gard comptabilise 388 152 habitants en 2020. Entre 2014 et 2020, le territoire enregistre une évolution annuelle moyenne de la population de +0,3%, à l'image du département, et cette évolution est portée exclusivement par l'excès des naissances sur les décès. Entre 2014 et 2020, on enregistre 7 152 habitants supplémentaires, ce qui représente une croissance affaiblie par rapport aux périodes précédentes : 1,3% par an de 2009 à 2014. Ce fléchissement s'explique essentiellement par la baisse du solde migratoire, témoignant d'une baisse de l'attractivité du territoire.

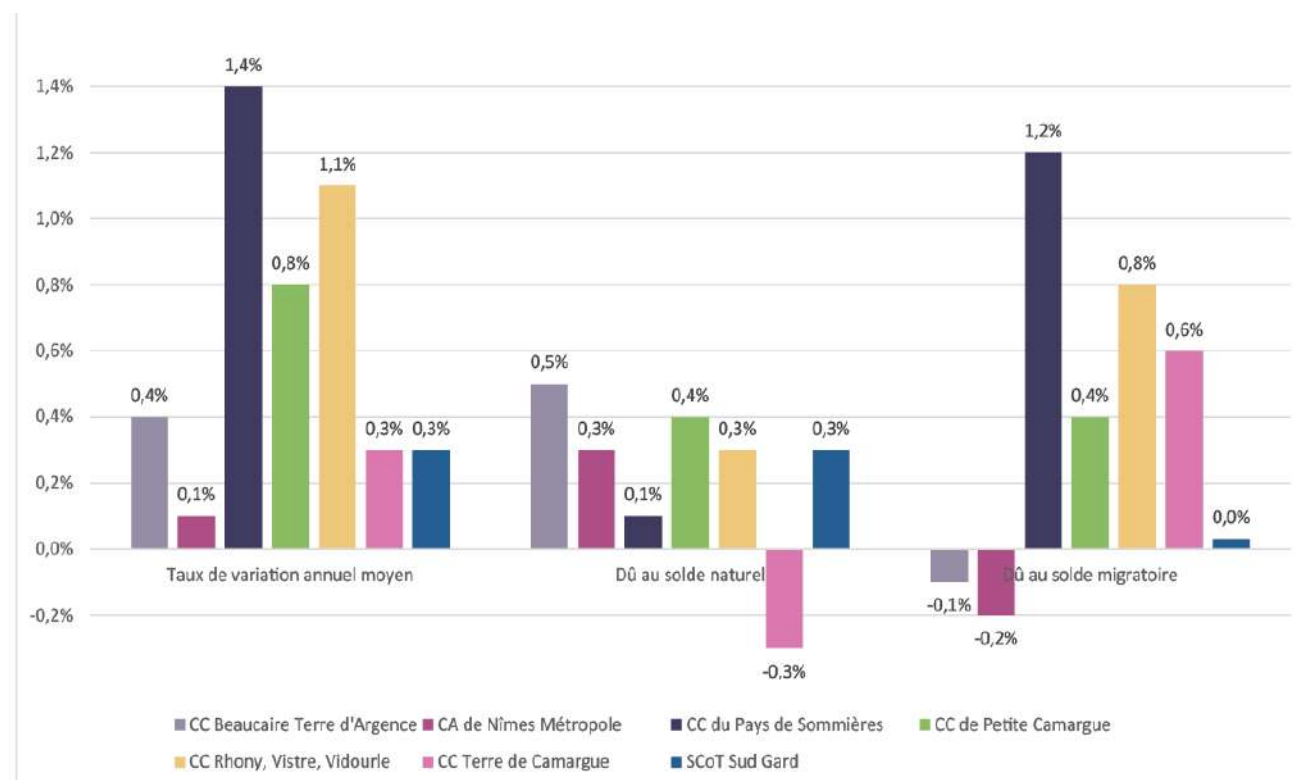
A l'échelle des autres SCoT, le taux de variation entre 2014 et 2020 est faible, notamment au regard des territoires héraultais, mais également en comparaison des SCoT de proximité, tels que le Piémont Cévenol (+0,6% par an), le Pays des Cévennes (+0,4% par an) et enfin le SCoT du Gard Rhodanien (0,4% par an).

Figure 20 - Graphique de l'évolution démographique du SCoT du Sud Gard au regard des SCoT voisins entre 2014 et 2020



La croissance de la population est très différenciée selon les EPCI du territoire.

Figure 21 - Graphique de l'évolution démographique du SCoT du Sud Gard par EPCI de 2014 à 2020



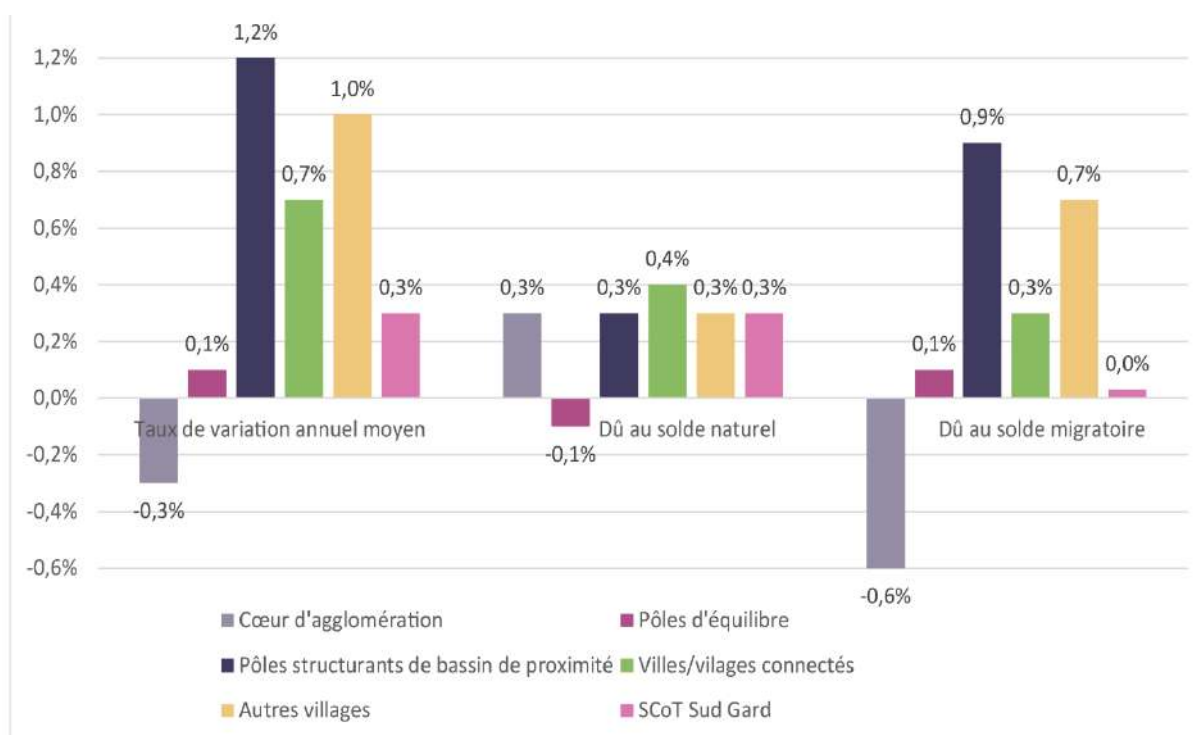
Source : INSEE, RP 2020 – Traitement : A'U

En effet, le Pays de Sommières, Petite Camargue et Rhôny-Vistre-Vidourle sont plus dynamiques et enregistrent des taux d'évolution compris entre 0,8% et 1,5%/an, tandis que Beaucaire Terre d'Argence, Nîmes Métropole et Terre de Camargue connaissent une évolution démographique plus modérée, de 0,1% à 0,4% par an.

Sur Beaucaire Terre d'Argence et Nîmes Métropole, ces faibles taux de croissance s'expliquent par des soldes migratoires négatifs, tandis que sur Terre de Camargue, en raison du vieillissement de la population et d'un renouvellement moins important de la population, c'est le solde naturel négatif qui tire la croissance vers le bas. Le solde migratoire est particulièrement élevé au sein du Pays de Sommières, ce qui témoigne de son attractivité et qui se justifie par son positionnement au carrefour des pôles d'emplois et une offre en logements aux niveaux de prix encore abordable.

Concernant ces évolutions, analysées par niveau d'armature urbaine du SCoT opposable en 2019, il apparaît que le cœur d'agglomération est le seul niveau avec un taux négatif, dû au solde migratoire en recul (-0,6%). Les niveaux les plus attractifs sont les « pôles structurants de bassin de proximité », les « autres villages », et les « villes et villages connectés », avec des croissances portées à la fois par le solde naturel et le solde migratoire. Les pôles d'équilibre que sont Beaucaire, le Grau du Roi, Sommières et Vauvert enregistrent une faible croissance (+0,8%) par an.

Figure 22 - Graphique de l'évolution démographique du Scot du Sud Gard par niveau d'armature de 2014 à 2020



Source : INSEE, RP 2020 – Traitement : A'U

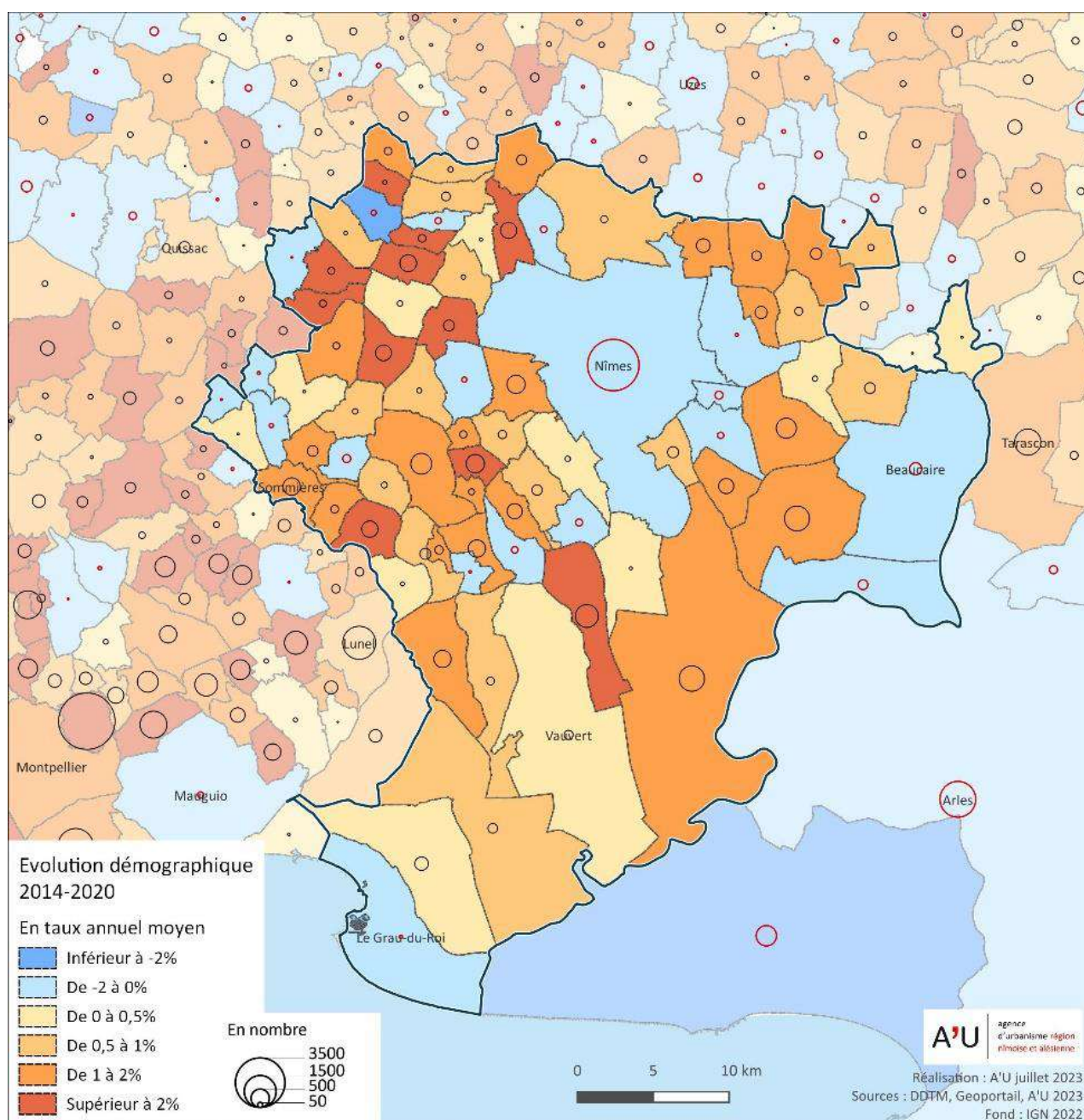
A titre de comparaison, le SCoT du Sud Gard

L'analyse des données démographique met en évidence :

- A l'échelle du SCoT, une croissance démographique peu dynamique, portée essentiellement par le solde naturel et une perte d'attractivité
- Des croissances démographiques dynamiques sur le Pays de Sommières (1,4% par an), la CC Rhône Vistre Vidourle (1% par an) et de la CC Petite Camargue (0,8% par an), essentiellement portées par le solde migratoire témoignant de leur attractivité.
- Une attractivité marquée sur les pôles structurants de bassin de proximité et les autres villages, qui témoigne d'un phénomène de périurbanisation renforcé.

A l'échelle communale, 19 communes comptent une population en recul, les plus grandes pertes étant enregistrées sur Nîmes et Beaucaire. A l'inverse, les communes périurbaines enregistrent des croissances importantes dont 12 communes disposant de taux supérieurs à 2% et 19 communes avec des taux compris entre 1 et 2%. Au total, 39% des communes du SCoT ont des taux de croissance annuelle moyenne supérieurs à 1%.

Figure 23 - Carte de l'évolution démographique du SCoT du Sud Gard de 2014 à 2020



Alors que le SCoT de 2019 affiche des principes de répartition de la population davantage centrés sur les quatre principales villes du territoire (Pôles structurants : Nîmes, Saint-Gilles, Beaucaire, Vauvert), ce sont les communes périurbaines situées dans l'aire d'influence de Nîmes, Montpellier et Alès qui ont enregistré les plus fortes croissances démographiques.

Conséquence de cette diffusion de la population, la diminution du poids des villes centres dans la population du SCoT se poursuit pour ne représenter désormais moins de la moitié de la population du Sud du Gard (188 817 habitants, soit 49%), contre 50% en 2014 (les 4 communes regroupant 191 613 habitants et le SCoT 381 360).

La population de la ville de Nîmes diminue de 151 075 habitants en 2014 à 147 496 en 2020 (-3 579 habitants, soit -597 habitants par an).

Une croissance démographique inférieure aux objectifs du SCoT de 2019

À la vue de la faible croissance démographique entre 2014 et 2020 (0,3%/an), qui ne progresse que peu de 2015 à 2021 (0,4%/an), l'objectif de croissance démographique fixé dans le SCoT de 1% ne devrait pas être atteint d'ici 2030. Le SCoT de 2019 prévoit en effet que la population du Sud du Gard atteindra 448 000 habitants en 2030. Pour atteindre ce nombre, il faudrait un gain de population de 56 500 habitants en 9 ans, soit un taux de croissance de 1,5% par an, ce qui n'est pas réaliste. Le décalage entre les objectifs et la réalité démographique fait partie des raisons de la révision du SCoT.

Une étude sur les perspectives démographiques du SCoT Sud Gard a été réalisée par l'INSEE en 2024 (en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme), à partir du modèle Omphale 2022. Elle intègre de nombreux paramètres nouveaux, tels que :

- > La baisse du solde migratoire, en lien avec une moindre attractivité du territoire dans le contexte de réchauffement climatique, de réduction du rythme d'artificialisation et de faible dynamique économique.
- > La baisse du taux de natalité, observée sur le territoire comme dans le reste du pays.
- > Des gains d'espérance de vie moins importants ces dernières années (en 2023 : F 85,7 ans ; H : 80 ans contre en 2050 : F 88 ans ; H 84,7 ans).
- > La hausse de la mortalité avec l'arrivée aux âges du décès des générations du « baby-boom », période d'explosion démographique d'après-guerre
- > L'ensemble de ces facteurs amènent à revoir à la baisse les objectifs de croissance de la population dans le cadre du nouveau SCoT.

Les projections démographiques à horizon 2050 réalisées par l'INSEE (2024)

Une étude de projection démographique a été menée par l'INSEE en 2024, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne. Elle a été portée conjointement par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropoles et le SCOT Sud Gard.

Les projections s'appuient sur le nouveau modèle Omphale 2022 de l'INSEE, réalisé à partir des résultats du dernier recensement. Les projections se basent sur un scénario central qui prolonge les tendances passées, qu'on pourrait appeler « au fil de l'eau ».

La projection de la population constitue un calcul des effectifs futurs de population d'un territoire, en fonction d'hypothèses concernant les tendances futures de la fécondité, de la mortalité et des migrations (avec le reste de la France et l'étranger). Elle constitue une simulation chaque année jusqu'à l'horizon de projection du nombre d'hommes et de femmes de chaque âge, sur la base d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes de variations de population. Cet exercice sous jeu d'hypothèses aboutit à des scénarios. Il ne s'agit pas de prévisions de population.

Selon le scénario central de l'INSEE, en 2050, le nombre d'habitants évoluerait peu dans le SCoT Sud Gard. Le SCoT Sud Gard gagnerait en moyenne 450 habitants par an jusqu'en 2040, puis sa population se stabiliserait. En 2050, la hausse de population du SCoT serait ainsi de 9 500 habitants en trente ans, soit +0,08 % par an en moyenne entre 2020 et 2050. En 2050, 397 500 habitants vivraient dans le SCoT.

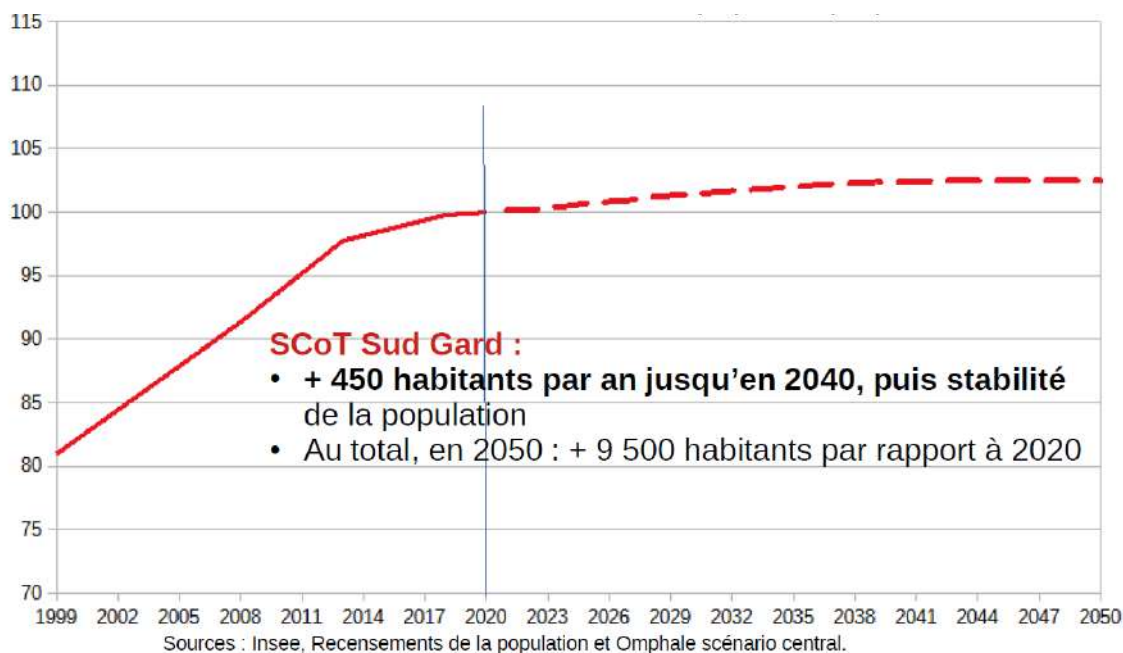
La croissance démographique serait intégralement portée par les communes du SCOT situées hors de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole qui perdrait quant à elle des habitants. En effet, selon le scénario central de projection, la population de la communauté d'agglomération (CA) de Nîmes Métropole serait stable jusqu'en 2033 puis elle baisserait très légèrement, en moyenne de 170 habitants par an de 2033 à 2050. En 2050, Nîmes Métropole compterait ainsi 2 800 habitants de moins qu'en 2020, soit -0,04 % par an en moyenne sur 30 ans.

La croissance démographique serait pénalisée par le déficit naturel, soit la supériorité des décès sur les naissances. A partir des années 2030, on projetterait plus de décès que de naissances. Ce phénomène s'accentuerait après 2040 en raison d'une baisse des naissances et une hausse des décès.

Le solde migratoire continuerait d'augmenter légèrement jusqu'en 2050, avec un maintien des arrivées et une baisse des départs. En effet, les moindres arrivées de jeunes s'équilibreraient avec plus d'arrivées de seniors. Parallèlement, le territoire serait moins soumis au départ des jeunes.

Ce faible dynamisme démographique n'impliquerait cependant pas un moindre besoin en logements, en raison de l'évolution des modes de cohabitation.

Figure 24 Evolution du nombre d'habitants de 1999 à 2020 et projections jusqu'en 2050 sur le SCOT Sud Gard



Les grandes conclusions de l'étude de l'INSEE sont les suivantes :

- La dynamique démographique du SCOT a ralenti et continuerait de ralentir, en particulier après 2035 ;
- En prolongeant les tendances passées (scénario central), la population du SCOT se stabiliserait à partir de 2040 (+9 500 habitants) ;
- Selon les 2 scénarios alternatifs « bas » retenus, la population du SCOT stagnerait ou baisserait jusqu'en 2050 (- 23 000 habitants) ;
- Mais le nombre de ménages augmenterait dans les 3 scénarios retenus (de +21 000 ménages à + 9 500 ménages en 2050 selon le scénario), avec la poursuite du desserrement des ménages ;
- La population va vieillir, le nombre de personnes seules devrait augmenter.
Les personnes de 75 ans et plus seraient 1,8 fois plus nombreuses en 2050 par rapport à 2020.
Les personnes de 85 ans et plus seraient 2 fois plus nombreuses qu'en 2020.

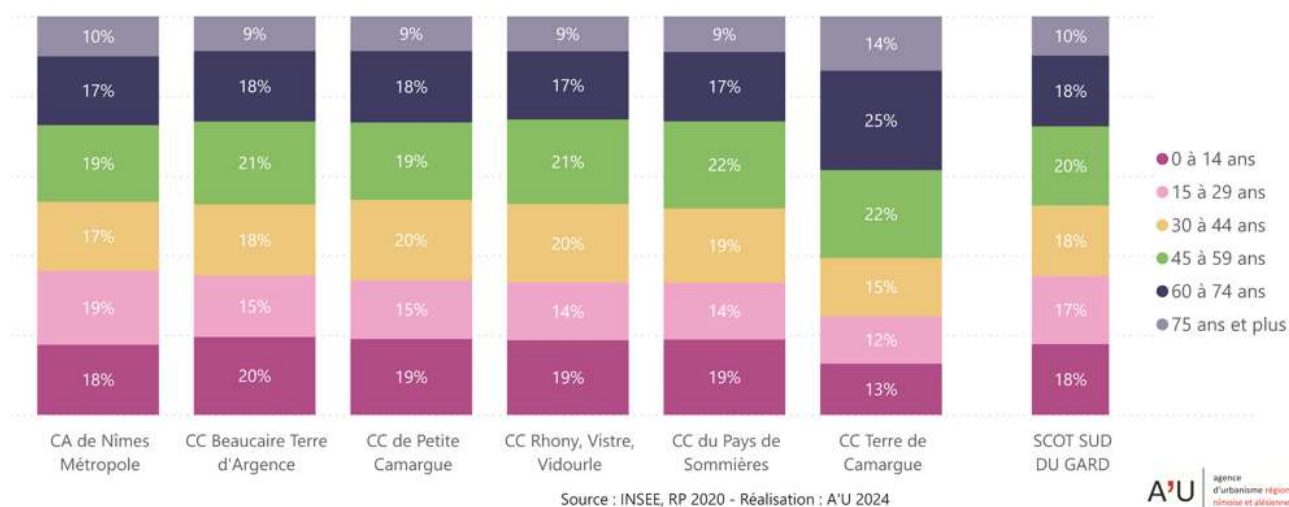
Ces projections contrastent avec le fort dynamisme démographique observé au début des années 2000 dans le sud du Gard. Elles prolongent une tendance au ralentissement observée depuis 2013 en raison d'une baisse de la fécondité au niveau national et d'un recul de l'attractivité de Nîmes.

Ces perspectives de croissance, dont les principaux ressorts devraient perdurer, peuvent néanmoins fluctuer dans un contexte de crise économique et de vieillissement de la population française. Ainsi, au-delà de cet objectif quantitatif qui peut connaître des inflexions, avec des périodes de moindre croissance, le SCoT devra également répondre à l'évolution des modes de vie, aux aspirations des habitants en matière de cadre de vie, de logement et de services.

2.1.2 LA POPULATION ET LES MODES DE VIE : UN CONTEXTE EN FORTE EVOLUTION

Une structure par âge équilibrée en 2020

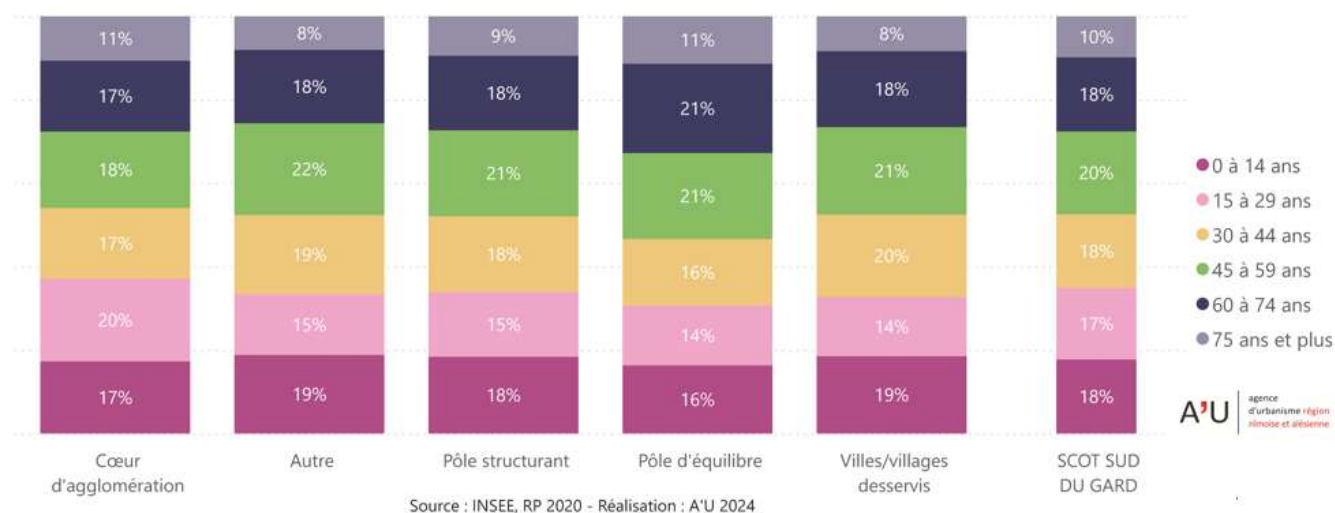
Figure 25 - Graphique de la répartition de la population du SCoT du Sud Gard par tranche d'âges et par ECPI en 2020



En 2020, le SCoT du Sud Gard présente une structure par âge de la population relativement équilibrée. En effet, la distribution de la population est représentée proportionnellement de manière relativement uniforme. On dénombre une sur représentation des classes « actives », âgées de 30 à 59 ans, (38% de la population). Les classes d'âge jeunes représentent 38% de la population. Enfin, les 60 ans et + représentent 28% de la population. On remarque des spécificités intra SCoT, notamment sur Terre de Camargue, qui détient une part des 60 ans et + importante.

Figure 26 - Graphique de la répartition de la population du SCoT du Sud Gard par tranche d'âges et par ECPI en 2020

L'étude de l'âge de la population en fonction de l'armature territoriale illustre le fait que les habitants des pôles d'équilibre de proximité sont relativement plus âgés (32% de plus de 60 ans) alors que la moyenne du SCoT est de 28%.



Un vieillissement de la population assez marqué

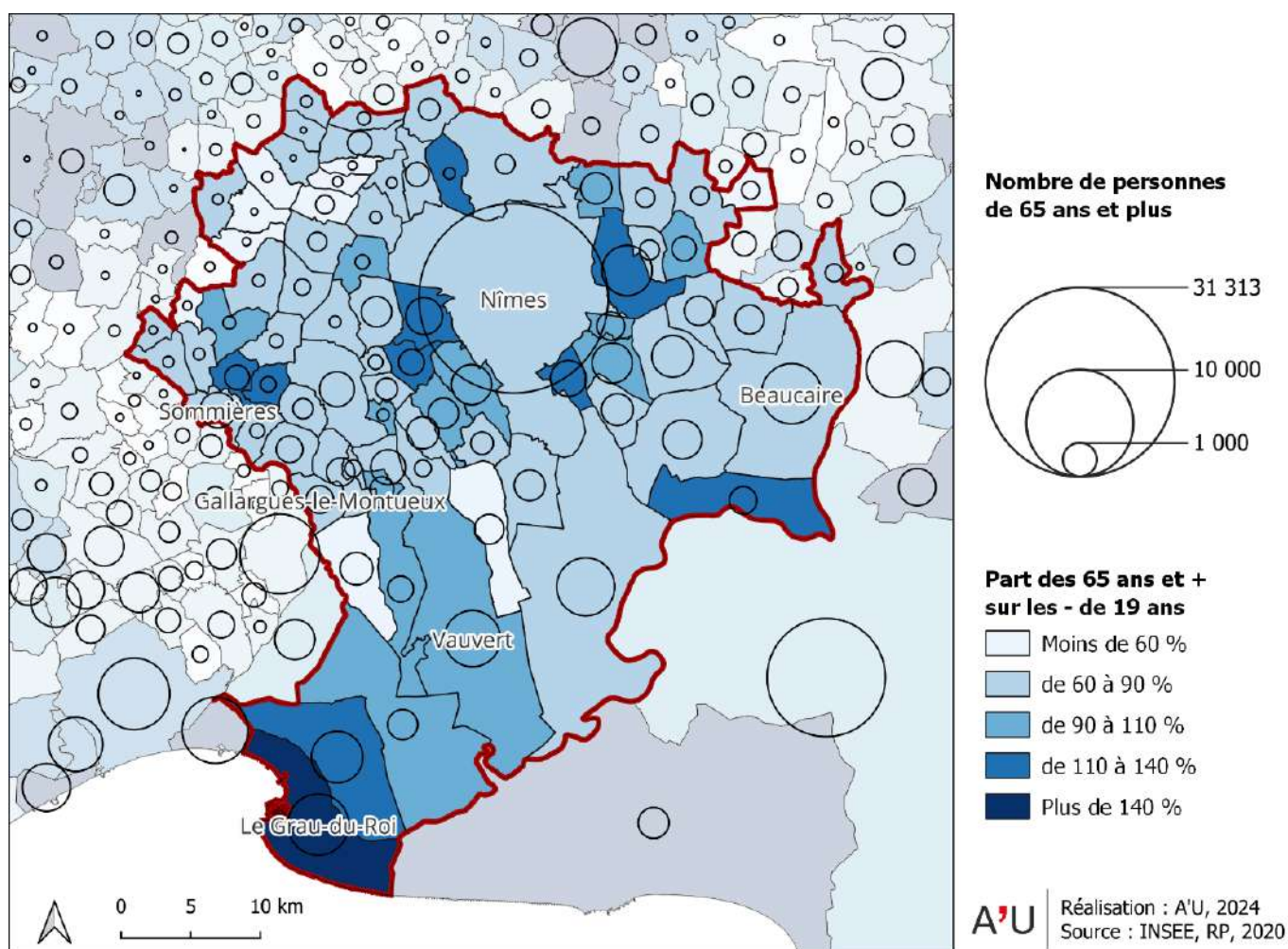
L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 65 ans et plus.

En 2020, l'indice de jeunesse du SCoT du Sud du Gard est de 88,1, ce qui signifie qu'il y a davantage de personnes âgées de 65 ans et plus que de moins de 20 ans. Il était de 98,6 en 2014 et de 111,3 en 2009, ce qui traduit un phénomène de vieillissement croissant de la population. Cette tendance est également visible à l'échelle nationale et n'est pas propre au territoire.

Cet indice reste toutefois équilibré au regard du département du Gard (76 en 2020) et les SCoT alentours. Parmi les SCoT voisins, l'Uzège Pont du Gard a un indice de jeunesse de 68,2, le Piémont Cévenol de 65,8 et le Pays des Cévennes de 61,8. Seul le Pays de Lunel se distingue avec un taux de 95,1.

Parmi les 6 EPCI, c'est la CC de Terre de Camargue qui se démarque avec un taux de personnes âgées plus élevé que les autres (39%). Cela s'explique notamment par le caractère touristique de la commune du Grau du Roi, qui accueille une population de retraités venant bénéficier du cadre de vie. L'indice de vieillesse de la commune est de 372 en 2020 : il y a 3,7 fois plus de personnes de 65 ans que de moins de 20 ans.

Figure 27 – Indice de jeunesse en 2020



La composition des ménages : 37% de ménages d'une seule personne et des couples sans enfants

A l'échelle du SCoT, on remarque une prédominance des personnes seules, qui représentent 37% de la population en 2020 (63 682 ménages). L'analyse de l'évolution de la composition des ménages au regard de 2014 met en évidence plusieurs dynamiques :

- Une part des couples avec enfants qui diminue légèrement : ¼ des ménages en 2020 contre 26% en 2014, avec un taux de variation sur la période de -2%
- Une part identique des couples sans enfants, qui représente 26% en 2014 et en 2020, et en légère augmentation (+5% entre 2014 et 2020)
- Une progression des familles monoparentales (+7% entre 2014 et 2020) et des personnes seules (+ 11% entre 2014 et 2020), et qui représentent respectivement 11% et 37% des ménages,
- Une diminution importante des autres ménages sans famille, qui représente en 2020, 2% des ménages

A l'échelle des EPCI, les couples avec enfant(s) sont moins présents dans la CA de Nîmes Métropole et la CC Terre de Camargue et les personnes seules sont surreprésentées : cela peut être mis en lien avec la présence d'un poids plus important des classes d'âges jeunes sur Nîmes métropole et d'étudiants (pas de mise en couple immédiate après les études), et par une offre plus développée en matière de logements locatifs.

Pour Terre de Camargue, cela peut s'expliquer par la prédominance de classes d'âges de + de 60 ans, à mettre en lien avec le phénomène de veuvage. La structure du parc de logements est également liée au type de ménages accueillis (nombreux appartements et locations).

En 2020, les EPCI de Rhôny Vistre Vidourle et Pays de Sommières présentent des profils de ménages plus familiaux, tandis que la CC Beaucaire Terre d'Argence voit sa part de familles monoparentales sur représentée au regard des autres EPCI (12% des ménages). La progression de ce type de ménages sur la CC BTA est particulièrement marquée (+22% entre 2014 et 2020).

Figure 28 - Graphique de la composition des ménages du SCoT du Sud Gard en 2020 par EPCI

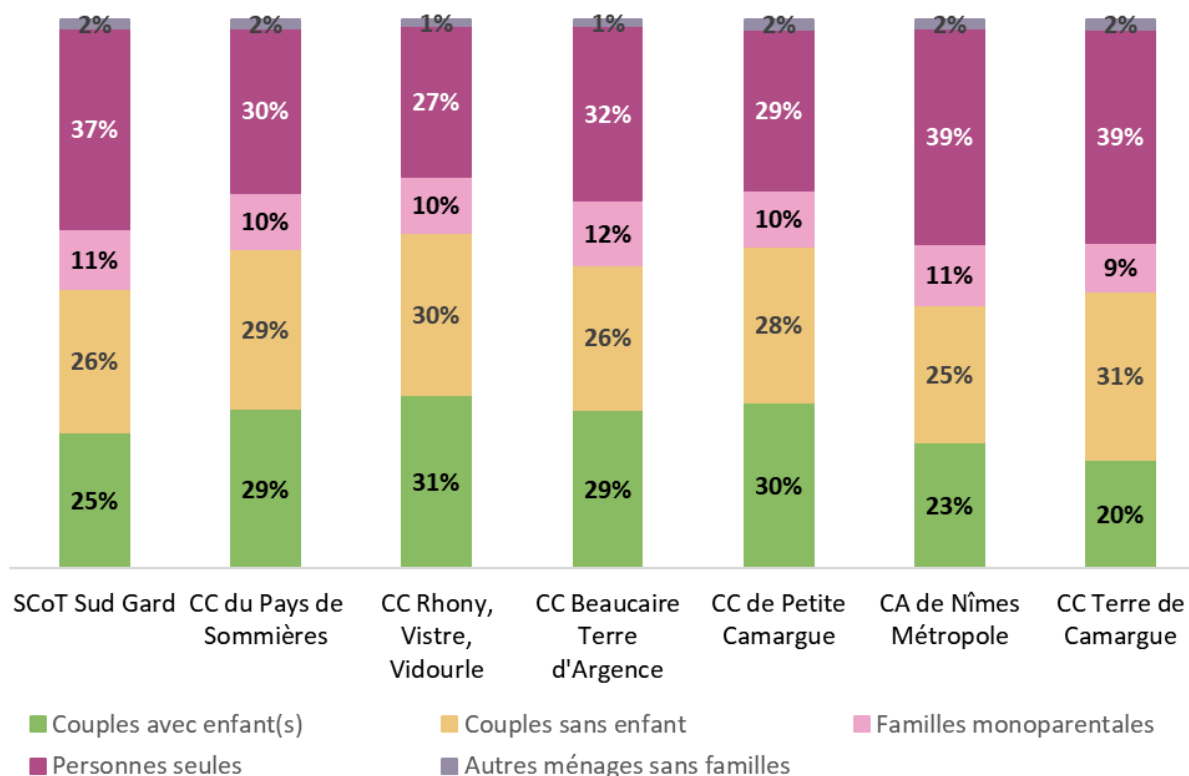
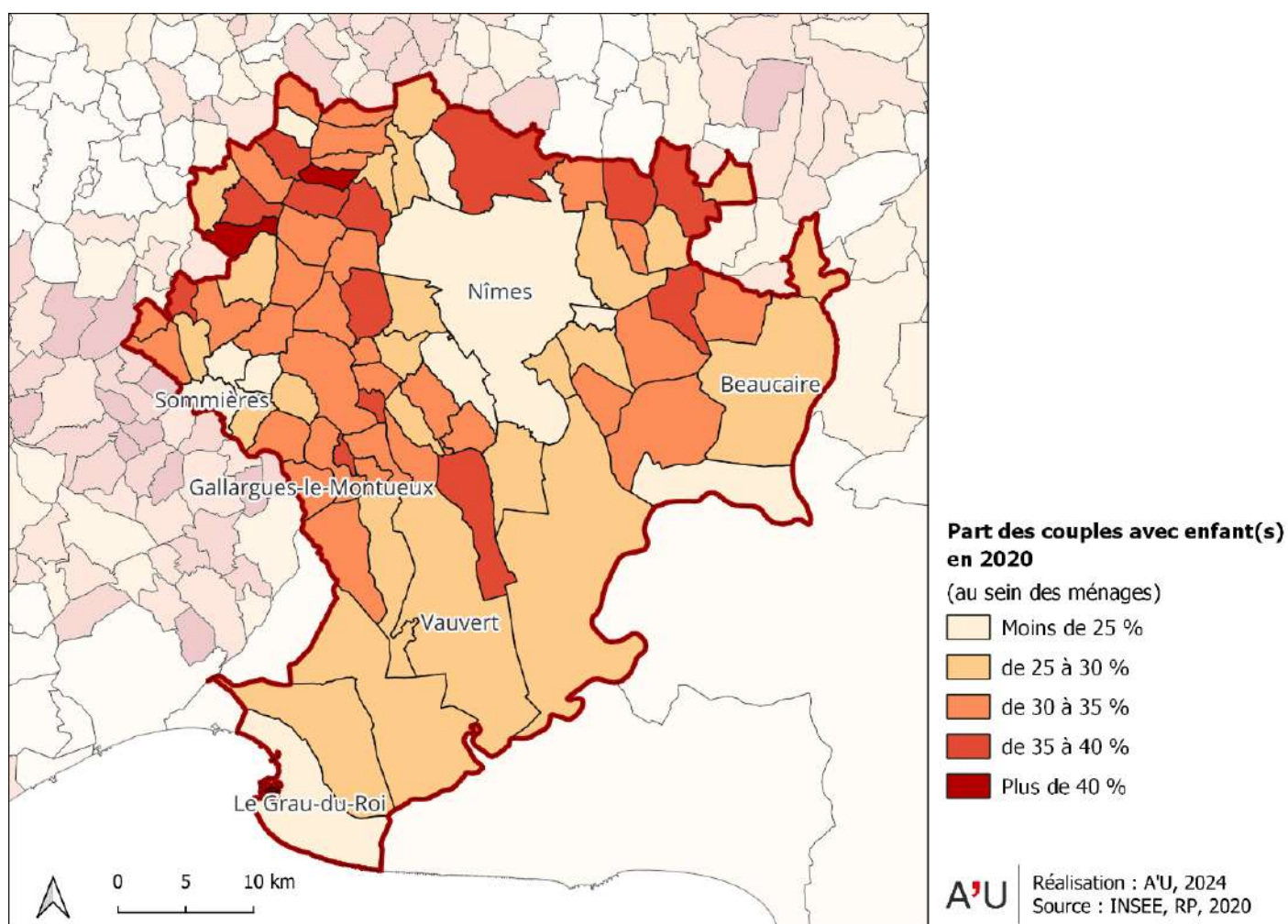


Figure 29 - Carte de la répartition des couples avec enfant(s) sur le territoire du SCoT en 2020

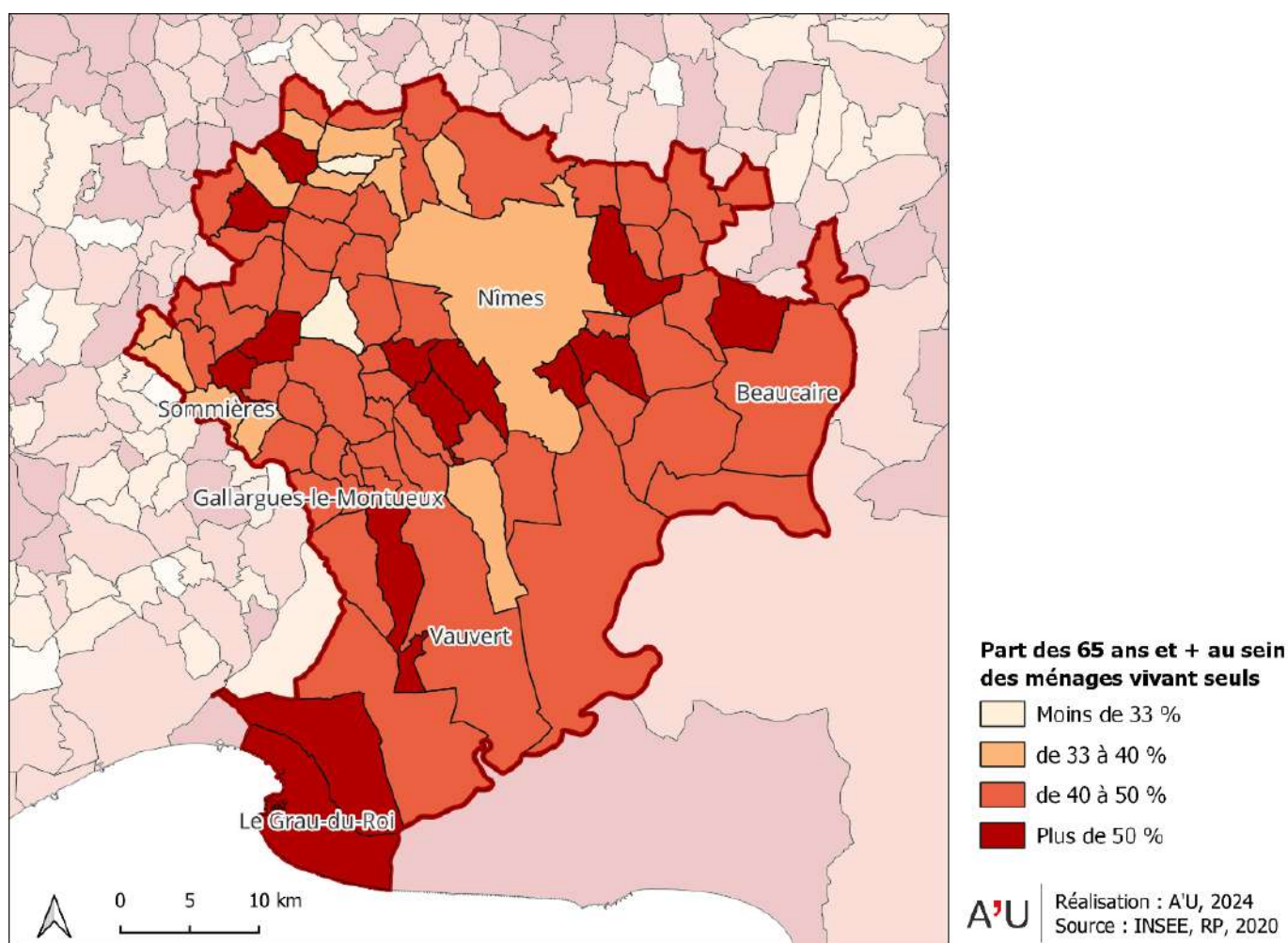


Une forte progression des personnes seules et une diminution de la taille des ménages

La part des personnes seules ne cesse de croître depuis 2009 (+6 % entre 2009 et 2020). Ce phénomène est à mettre en lien avec le vieillissement de la population, la mise en couple tardive et les séparations notamment. En effet, parmi les ménages d'une seule personne, 42% d'entre eux ont 65ans et plus. Dans les communes de Villevieille, Montagnac et Langlade, ce taux atteint entre 60 et 64% des ménages.

Les communes de première couronne nîmoise (Marguerittes, Milhaud, Caissargues, Bouillargues) se sont développées dans les années 1970-1980 et connaissent un phénomène de vieillissement important. Cela a des enjeux en matière de mutation du tissu pavillonnaire à court et moyen terme.

Figure 30 - Carte de la répartition des séniors vivant seuls sur le territoire du SCoT en 2020



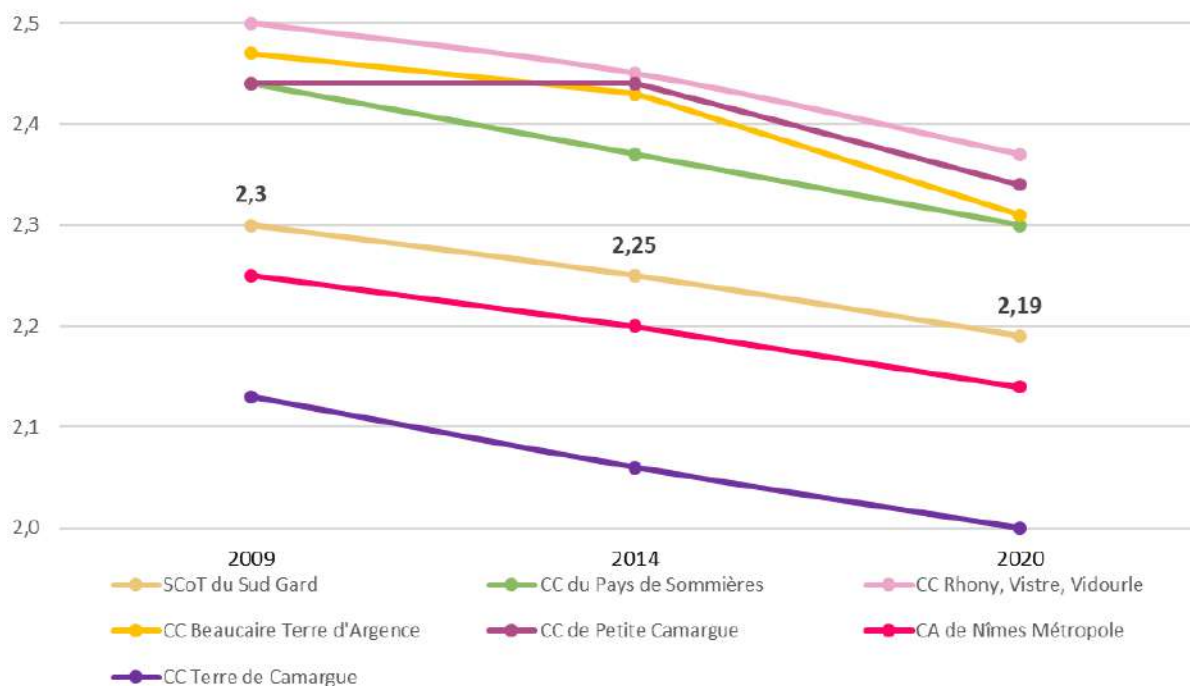
Les dynamiques d'évolution des ménages seuls sont différenciées sur les EPCI. La progression des ménages seuls est particulièrement marquée sur la CC Rhône Vistre Vidourle (+20% entre 2014 et 2020) et sur la CC Petite Camargue (+ 18% sur la même période). On remarque une progression plus mesurée sur Nîmes métropole (+9% entre 2014 et 2020 contre 11% à l'échelle du SCoT du Sud Gard).

La progression des personnes seules est intrinsèquement liée à l'évolution de la taille des ménages et va jouer sur les besoins en logements. Ainsi, à poids de population constante, les besoins en logements vont augmenter. La diminution de la taille des ménages est un phénomène observé dans de nombreux pays, notamment dans les sociétés industrialisées. Plusieurs facteurs contribuent à cette tendance, notamment le vieillissement de la population, la diminution des taux de fécondité, l'évolution de la composition des ménages, avec les divorces et les séparations, le recul de l'âge au mariage...

Ainsi, sur le SCoT du Sud Gard, la taille des ménages et donc le nombre de personnes par résidence principale a diminué depuis 2009, passant de 2,3 en 2009 à 2,19 en 2020. A titre de comparaison, la taille moyenne des ménages atteint 2,09 à l'échelle de la Région et 2,15 à l'échelle du Gard en 2020.

L'analyse de la taille des ménages à l'échelle de l'EPCI confirme les tendances relevées plus haut, à savoir des tailles de ménages plus faibles sur Nîmes métropole et Terre de Camargue, au profil marqué de ménages seuls et un profil plus familial sur les autres EPCI.

Figure 31 - Evolution de la taille des ménages à l'échelle du SCoT Sud Gard et des EPCI entre 2009 et 2020



Des nouveaux arrivants plutôt jeunes et de grands ménages

L'étude des migrations résidentielles permet de caractériser l'attractivité du territoire en mettant en lumière des profils-types de nouveaux arrivants et de partants selon plusieurs indicateurs (âge, type de ménage, CSP etc.). Les migrations considérées ici sont les migrations effectuées au cours de l'année 2020 (un même individu est observé pour son changement éventuel de résidence), depuis ou vers le territoire du Sud Gard. Les migrations internes au territoire ne sont pas étudiées.

De manière générale, au cours de l'année 2020, 15 442 habitants se sont installés sur le territoire et 13 637 habitants l'ont quitté. Les communes les plus représentées pour l'installation des nouveaux arrivants sont Nîmes (43% des nouveaux arrivants), Beaucaire (4%), Sommières (2,6%), le Grau du Roi (2,4%), Aimargues (2,2%) et Aigues-Mortes (2,2%) et Marguerittes (2,1%). A l'échelle des intercommunalités, la répartition des nouveaux arrivants se réalise comme telle :

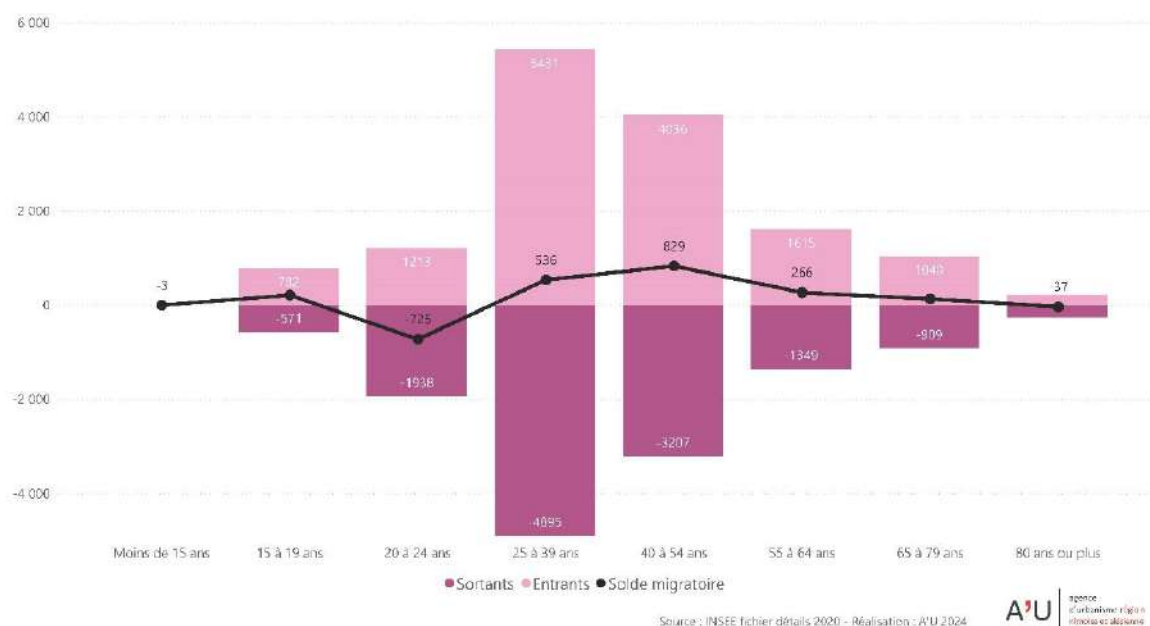
- 66% arrivent sur Nîmes
- 9% s'installent sur Beaucaire Terre d'Argence,
- 8% sur le Pays de Sommières
- 7% sur la CC Rhône Vistre Vidourle
- 6% sur Petite Camargue
- 5% sur Terre de Camargue.

Les nouveaux arrivants sont principalement des personnes issues de la PCS professions intermédiaires (20% des nouveaux arrivants), des personnes diplômées d'études supérieures (33% des nouveaux arrivants), qui ont un emploi (41% des nouveaux arrivants). Ces arrivées sont toutefois assorties de départs au sein même de ces catégories.

C'est pour cela qu'il est intéressant d'analyser les flux arrivées et départs, qui mettent en évidence le solde des entrées et des sorties et qui donnent à voir une réalité quelque peu différente. En effet, selon l'entrée d'analyse, les flux sortants sont tout aussi importants en volume que les flux entrants.

De façon plus spécifique, l'analyse des entrées et sorties par **classes d'âges** met en évidence que le territoire attire plutôt les 25-39 ans (+536 entrées) et les 40-54 ans (+829 entrées). La tranche des 20-24 ans est fortement déficitaire (-725 entrées).

Figure 32 – Graphique de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par tranches d'âge



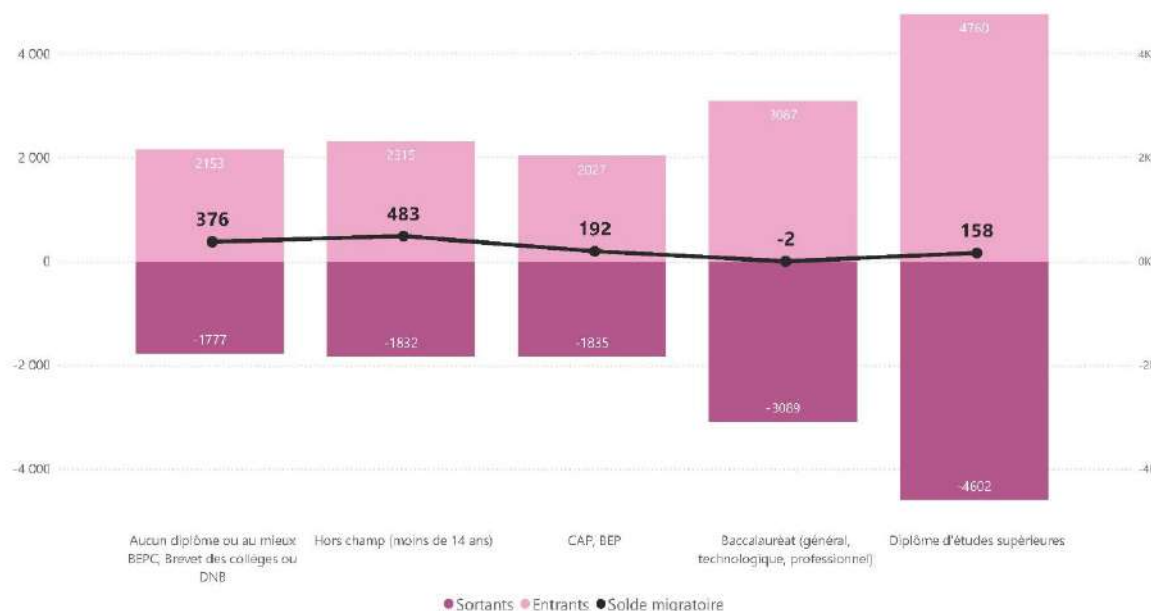
Concernant **les Professions et catégories-Socioprofessionnelles**, la classe qui enregistre la plus forte progression est celle des ouvriers (+533) suivie des professions intermédiaires (+369) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (+214). A l'inverse, les employés, catégorie qui enregistre de nombreux mouvements, les personnes sans activité professionnelle et les agriculteurs exploitants sont en recul.

Figure 33 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par PCS



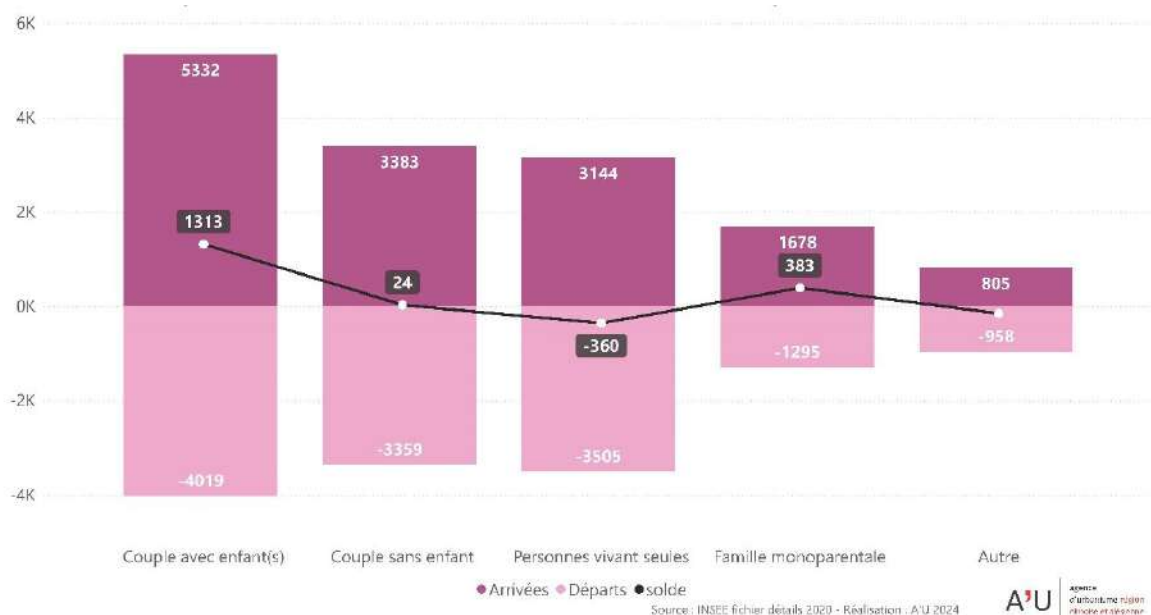
Les personnes qui arrivent sur le territoire sont majoritairement des non diplômés (+376), ou des personnes disposant d'un CAP ou d'un BEP (+192). La population disposant **d'un diplôme** d'études supérieures est en solde positif, avec 158 entrées sur le territoire.

Figure 34 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par diplôme obtenu



Pour ce qui est de la **composition familiale des ménages**, une tendance se dégage. Les couples avec enfants sont les plus nombreux avec des arrivées nettement supérieures aux départs et un solde positif de +1313 ménages. Cela vient renforcer l'analyse des arrivées par rapport à la taille des ménages, puisque les arrivées majoritaires sont des ménages de 4 personnes et plus. En seconde position, loin derrière, se trouvent les familles parentales qui enregistrent +383 entrées. A l'inverse en 2020, les arrivées de personnes vivant seules sont en recul.

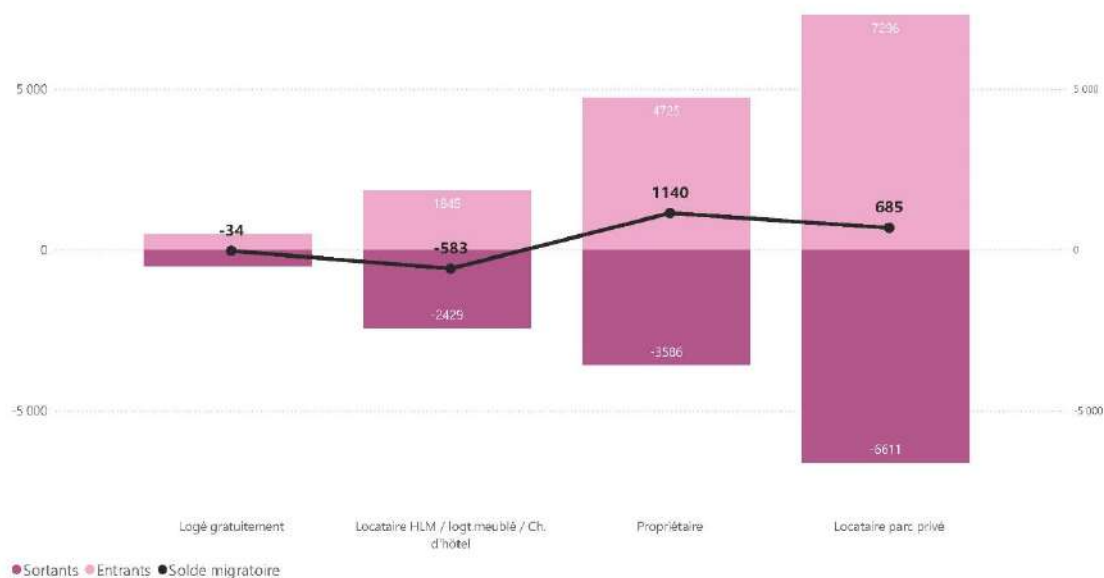
Figure 35 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par composition familiale



Au niveau du **statut d'occupation**, lorsque la population extérieure arrive, ce sont principalement des propriétaires, qui sont en forte hausse, avec un solde d'au cours de l'année (+1140) tandis que les locataires HLM

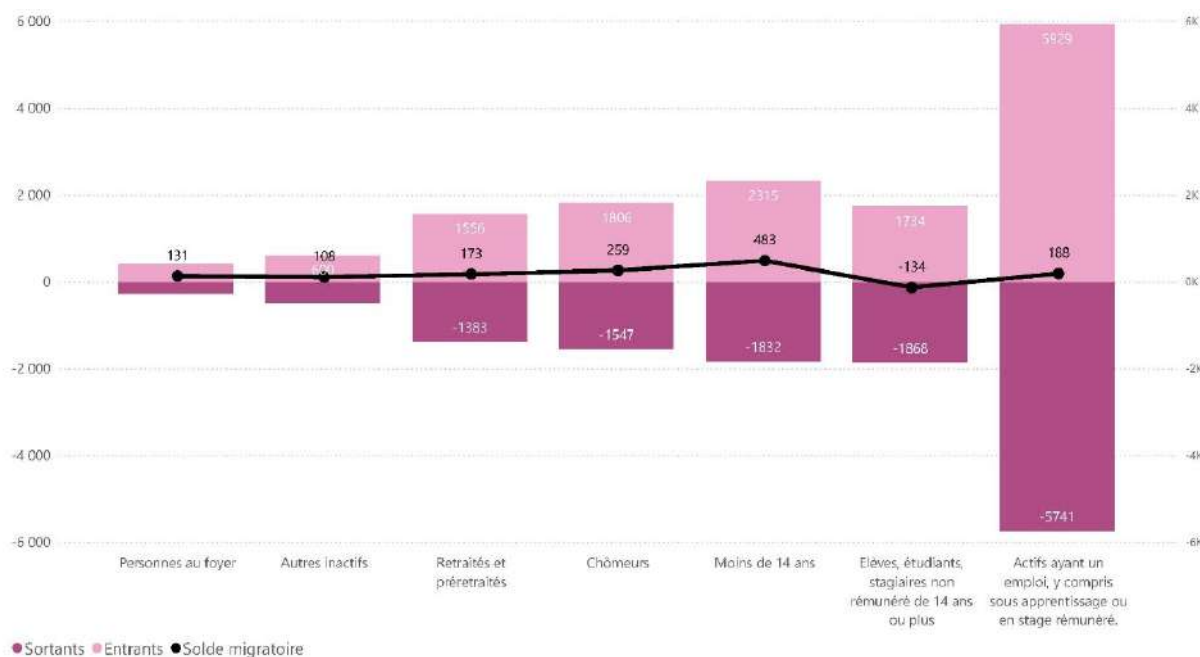
partent du territoire et enregistrent un solde migratoire négatif qui s'établit à -583 personnes. Les arrivants locataires sont également en forte progression, avec 685 entrées en 2020.

Figure 36 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par statut d'occupation



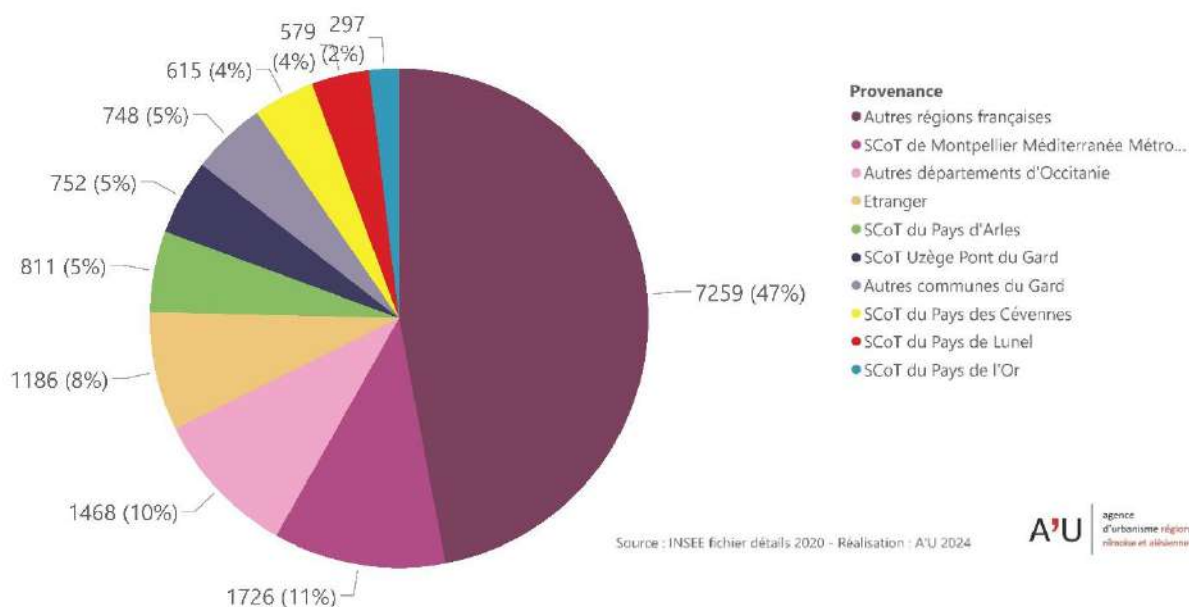
On peut remarquer également ce sont les chômeurs qui partent moins que ce qu'ils n'arrivent : ils enregistrent un solde positif de +259, ce qui les place en première position en nombre d'arrivants **parmi la population active**. Les actifs ayant un emploi arrivent en seconde position, avec +188 entrées en 2020, suivi des retraités et pré-retraités (+173).

Figure 37 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par type d'actifs



Les nouveaux arrivants proviennent principalement d'une autre région française (47%), dont 40% de la région PACA limitrophe, suivi du SCoT de Montpellier Métropole (11% des arrivées), et d'autres départements d'Occitanie (10%). Il est à noter que 8% des arrivants en 2020 proviennent de l'étranger.

Figure 38 - Graphique de la provenance des nouveaux arrivants dans le SCoT en 2020



Des profils types d'arrivants et de sortants peuvent être dressés en synthétisant les soldes des indicateurs étudiés.

PROFIL DES ARRIVANTS ET SORTANTS DU SCOT SUD GARD

Sur le SCoT du Sud Gard, les arrivants sont majoritairement :

- > Des 40-54 ans
- > Des ouvriers et professions intermédiaires
- > Peu diplômés
- > Des couples avec enfants
- > Des propriétaires
- > Des chômeurs

Les partants sont :

- > Les 20-24 ans, en âge d'étudier
- > Les personnes sans activités
- > Les personnes seules
- > Les locataires HLM
- > Les élèves étudiants non stagiaires

Des disparités territoriales encore très prononcées en matière de revenus

Globalement, la population du département et du SCoT du Sud du Gard dispose de faibles revenus fiscaux. En 2020, en France, 51% des ménages sont imposables. Dans le Gard, le taux n'est que de 46% (-4% par rapport à 2014).

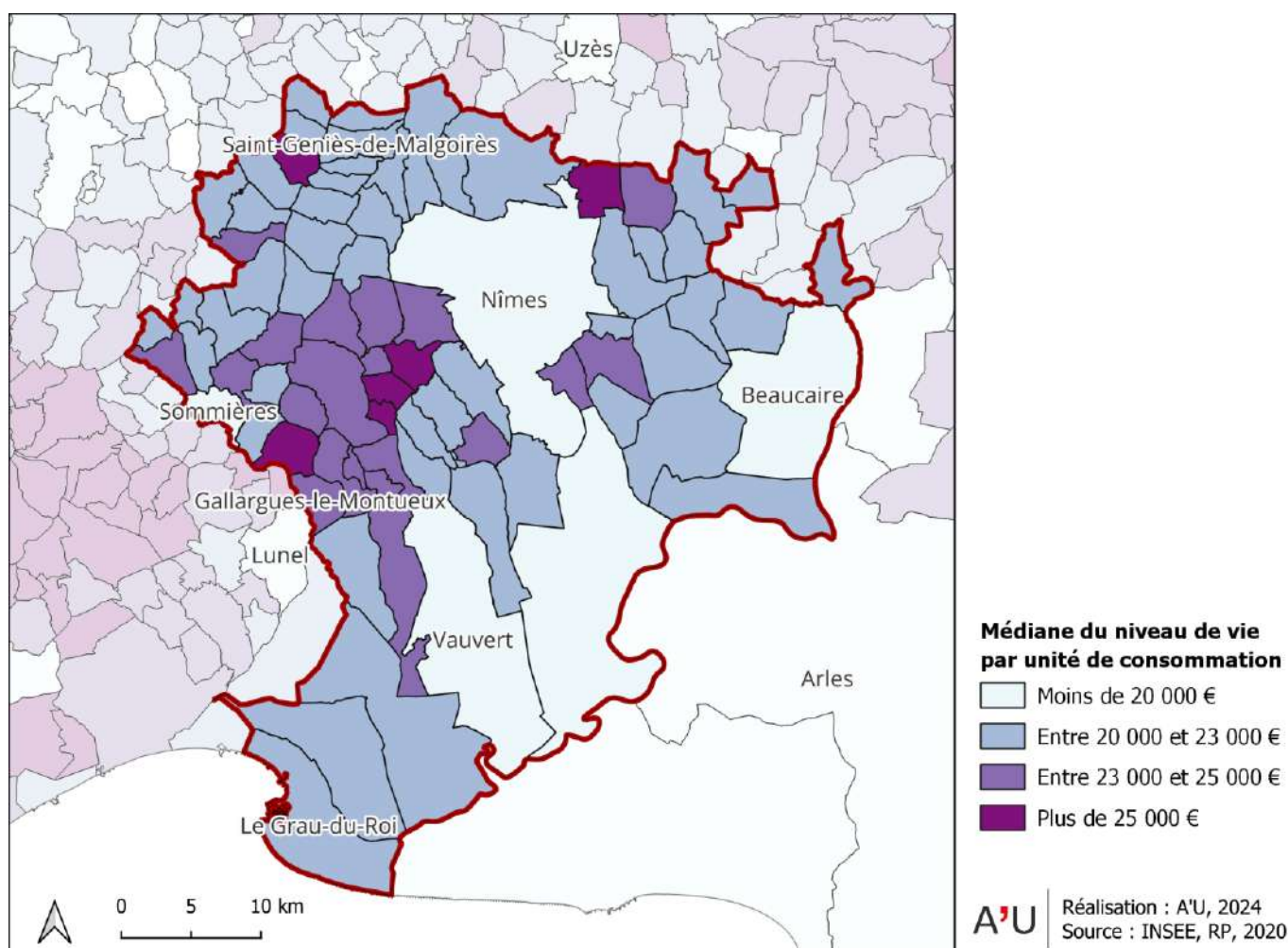
Figure 39 - Tableau des revenus médians des ménages du SCoT du Sud Gard en 2020

	Revenu médian (€)	Part de ménages fiscaux imposés
CC Beaucaire Terre d'Argence	20 240 €	43,3%
CA de Nîmes Métropole	19 670 €	39,5%
CC du Pays de Sommières	22 440 €	48,4%
CC de Petite Camargue	21 060 €	44,5%
CC Rhône, Vistre, Vidourle	23 460 €	52,2%
CC Terre de Camargue	21 780 €	47,8%
GARD	21 330 €	
OCCITANIE	22 010 €	

Source : INSEE RP 2020, Traitement : A'U

La fragilité sociale est particulièrement prononcée dans le territoire du SCoT notamment à Nîmes (18 760 euros), Beaucaire (18 300 euros), Saint-Gilles (18 590 euros) et Vauvert (19 990 euros).

Figure 40 - Carte de la répartition des niveaux de revenus des habitants du SCoT en 2020



Ce phénomène de segmentation socio-spatiale est particulièrement prononcé dans les quartiers retenus au titre de la politique de la ville. On y observe en effet une accumulation des problématiques sociales (ménages en dessous du seuil de pauvreté, personnes en grande précarité, familles monoparentales, personnes isolées, violence sociale...).

Lors de la dernière définition de la géographie prioritaire de la politique de la ville à partir du critère d'un revenu médian inférieur à 60% de celui de l'EPCI, ce sont 11 quartiers dont 7 à Nîmes qui ont été retenus.

En 2024, sur le territoire du SCoT, 11 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont recensés :

- Sur la ville de Nîmes : Pissevin - Valdegour, Chemin Bas d'Avignon - Clos d'Orville, Gambetta-Richelieu, Mas de Mingue, Nemausus Jonquilles Haute Magaille oliviers, Gambetta - Richelieu, Route de Beaucaire
- A Beaucaire : le centre-ville, La Moulinelle,
- A Vauvert : Les Costières,
- A Saint-Gilles : Sabatot-centre ancien.

Dans ces quartiers plus qu'ailleurs, les enjeux de cohésion sociale sont majeurs. La politique de la ville permettra aux collectivités de se réinterroger sur le fonctionnement urbain en favorisant la mixité sociale et la mixité des fonctions. De ce point de vue, la ligne T2 de Bus à haut niveau de service à Nîmes constitue la colonne vertébrale du projet de renouvellement urbain et permet de mieux insérer dans la ville les 3 quartiers retenus à Nîmes au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (Pissevin-Valdegour, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon). Les QPV sont localisés sur 3 des 6 EPCI composant le SCoT. 21% des allocataires CAF de ces intercommunalités sont situés en quartiers prioritaires.

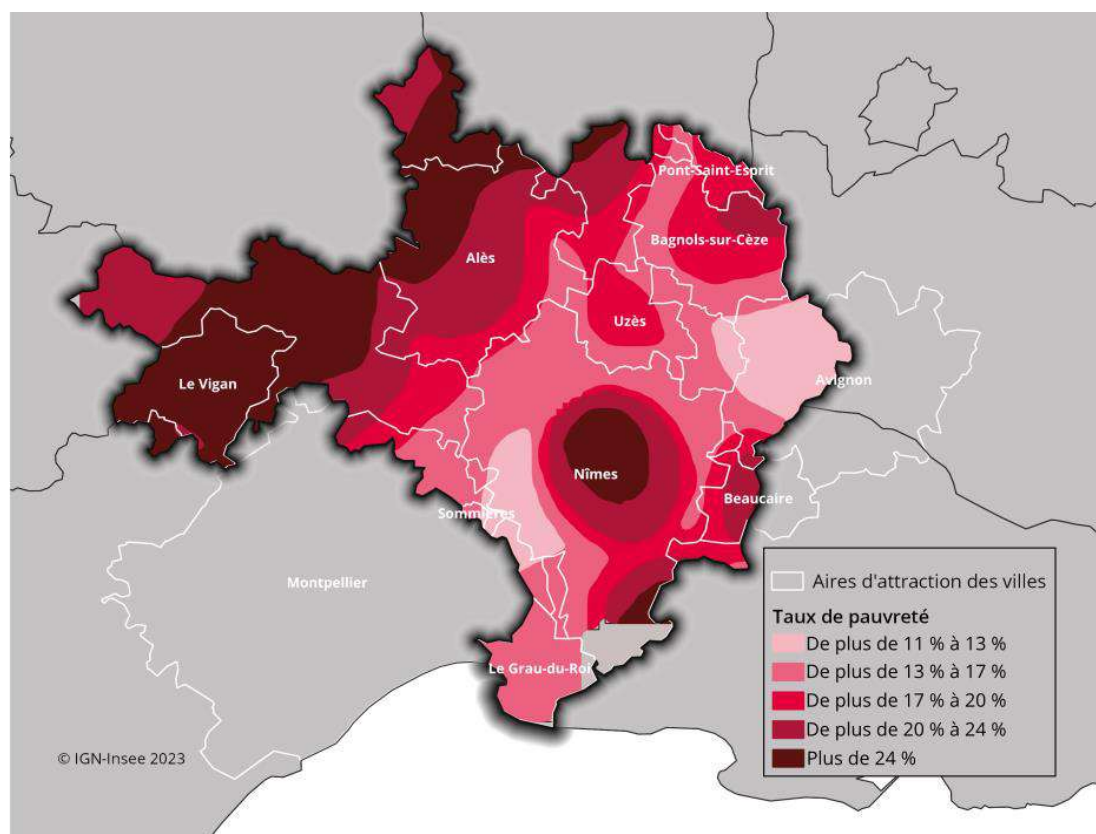
On observe une proportion importante de ménages à faible revenus puisque les 10% des ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à :

- 10 210 € par an, soit 851 euros par mois, sur Nîmes Métropole,
- 10 490 € par an, soit 874 euros par mois, à Beaucaire Terre d'Argence,
- 11 920 € par an, soit 993 euros par mois, sur Petite Camargue,
- 12 250 € par an, soit 1 021 euros par mois, en Terre de Camargue.
- 12 380 € par an, soit 1 032 euros par mois, en Pays de Sommières,

Les collectivités travaillent dans leurs champs de compétences respectifs pour améliorer les conditions de vie des plus précaires. Citons à titre d'exemple, la mise en œuvre du schéma départemental d'insertion, le schéma départemental pour l'autonomie et le schéma départemental d'accessibilité des services.

L'analyse du taux de pauvreté de l'INSEE à l'échelle départementale donne à voir des enseignements intéressants (« Le Gard : un département à vocation résidentielle, en prise à des fragilités sociales » – Insee Analyses Occitanie, n°139, septembre 2023). Le Gard est le 6^e département le plus pauvre de France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, la Haute-Corse et le Vaucluse. En 2020, 19 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 120 € mensuels pour une personne seule. C'est cinq points de plus qu'en France métropolitaine. La pauvreté est plus prégnante dans les villes que dans leurs couronnes. Elle se concentre plus particulièrement dans les 18 quartiers classés prioritaires dans le cadre de la politique de la ville (QPV), dont 6 sont situés à Nîmes et 2 à Beaucaire. Plus d'un Gardois sur dix réside dans un de ces quartiers prioritaires et plus de la moitié de leurs habitants vivent sous le seuil de pauvreté. La ville de Nîmes, où le taux de pauvreté atteint 29 %, compte six quartiers prioritaires qui regroupent environ un quart de la population de la commune. Pissevin-Valdegour, un des quartiers prioritaires de Nîmes, est le 6^e le plus pauvre de France métropolitaine avec un taux de pauvreté de 67 %. Les communes gardoises situées dans la couronne d'Avignon sont celles où les taux de pauvreté sont les plus bas, suivies de celles situées dans les couronnes de Montpellier et de Nîmes. Toutefois, les taux de pauvreté restent élevés aussi sur ces territoires et sont supérieurs à celui de la France métropolitaine (14 %).

Figure 41 - Carte du taux de pauvreté en 2020 - Insee, Fichier localisé social et fiscal 2020 (Filosofi)



A RETENIR :

- > Une faible croissance démographique, portée par le solde naturel à l'échelle du SCoT Sud Gard et inférieure aux objectifs du SCoT de 2019
- > Une structure par âge équilibrée en 2020
- > Un vieillissement de la population assez marqué
- > Une sur représentation des ménages seuls
- > Une forte progression des personnes seules
- > Une structure par âge équilibrée en 2020
- > Un vieillissement de la population assez marqué
- > Des ménages d'une seule personne majoritaire
- > Une forte progression des personnes seules
- > De nouveaux arrivants jeunes et de grands ménages
- > Des disparités prononcées en matière de revenus

LES ENJEUX

- » *La prise en compte des tendances démographiques récentes*
 - » *Le maintien d'une attractivité démographique cohérente*
 - » *La prise en compte de l'évolution des modes de vie*
 - » *L'accompagnement du vieillissement de la population*
 - » *L'accueil des familles*
 - » *L'adaptation des besoins au regard de la typologie de la population*
-

2.2 LES DYNAMIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Le Sud Gard c'est :

219 257 logements en 2020

1 847 logements commencés par an entre 2018 et 2022 inclus

(1 688 logements commencés par an entre 2013 et 2022 inclus)

59,4% de maisons individuelles, soit 102 460 logements

7,3 % de logements vacants

13,5 % de résidences secondaires

50% de propriétaires

En 2020, on dénombre 219 257 logements sur le SCoT du Sud Gard. Il a évolué de +5,6% entre 2014 et 2020. Entre 2009 et 2014, la structure du parc de logements a peu évolué : la part des logements individuels est passée de 54,1% en 2009 à 54,2 % en 2014, ce qui atteste d'un processus de diversification du parc peu dynamique. Ainsi, alors que la structure de la population et les modes de vie sont en évolution, les caractéristiques du parc de logements à l'échelle du SCoT du Sud du Gard ont peu évolué et sont restées globalement les mêmes.

2.2.1 UN PARC DE LOGEMENTS COMPOSE PRINCIPALEMENT DE GRANDS LOGEMENTS

En 2020, parmi le parc total de logements, le parc de résidences principales demeure prépondérant à près de 79%, le parc de logements vacants au sens de l'INSEE atteignant 7,3% du parc (15 979 unités) et celui des résidences secondaires 13,5% (29 520 unités).

Figure 42 – Evolution des types de logements en 2009, 2014 et 2020

Le parc de résidences principales est encore dominé par les maisons, qui représentent 69 905 unités (59%) et par les grands logements de 4 pièces et plus (60%). Il est occupé majoritairement par des propriétaires à 50%.

Les communes qui se distinguent par un fort taux de logements collectifs de type « appartements » sont :

- Nîmes (68%),
- Le-Grau-du-Roi (67%),
- Sommières (45%)
- Beaucaire (43%).

A l'échelle du SCoT, peu d'évolutions sont constatées sur les typologies de logements.

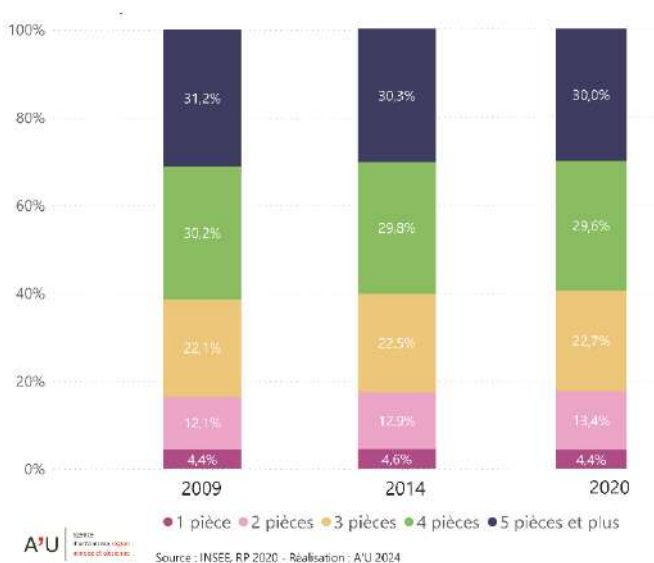
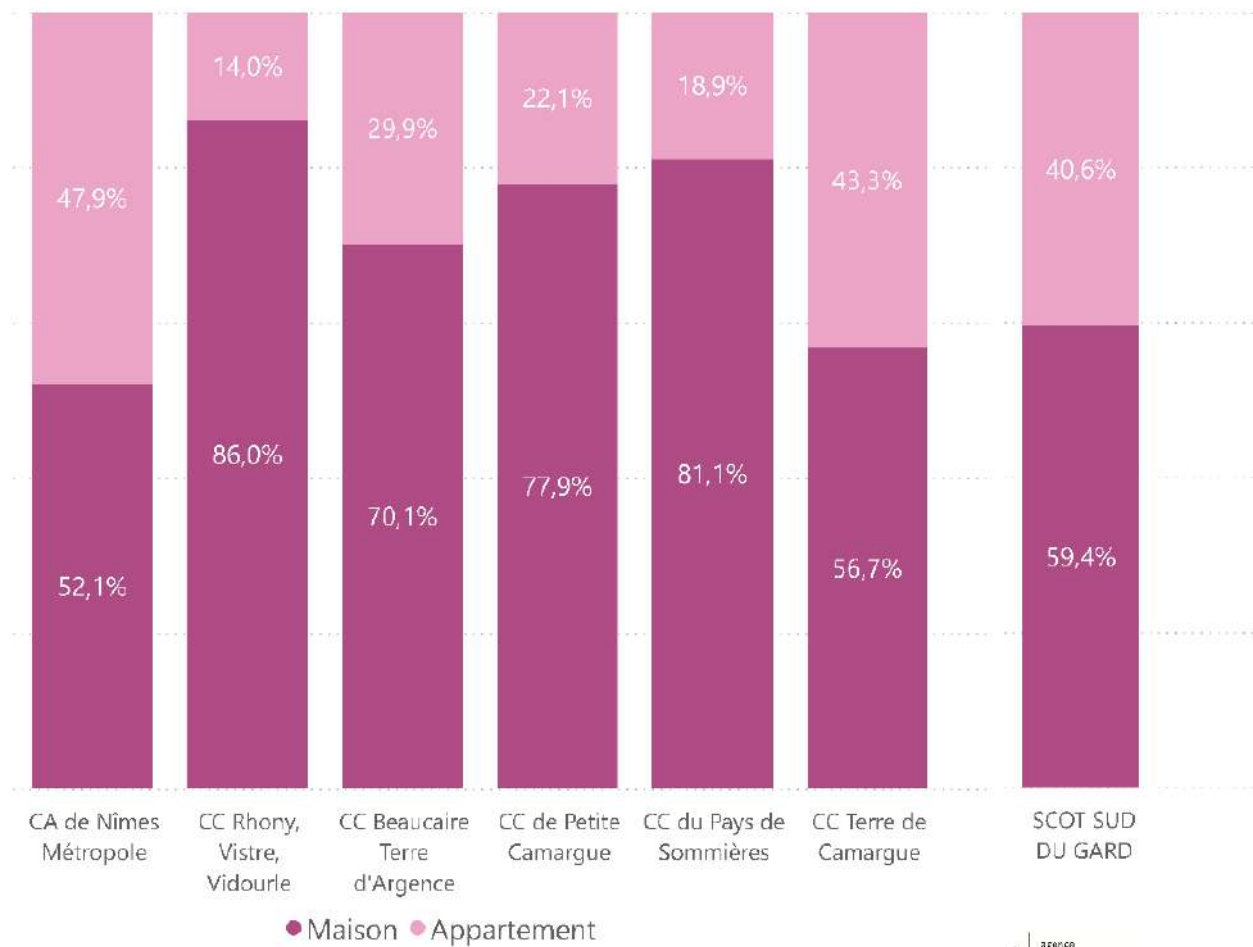


Figure 43 - Graphique du type de résidences principales du SCoT Sud Gard en 2020

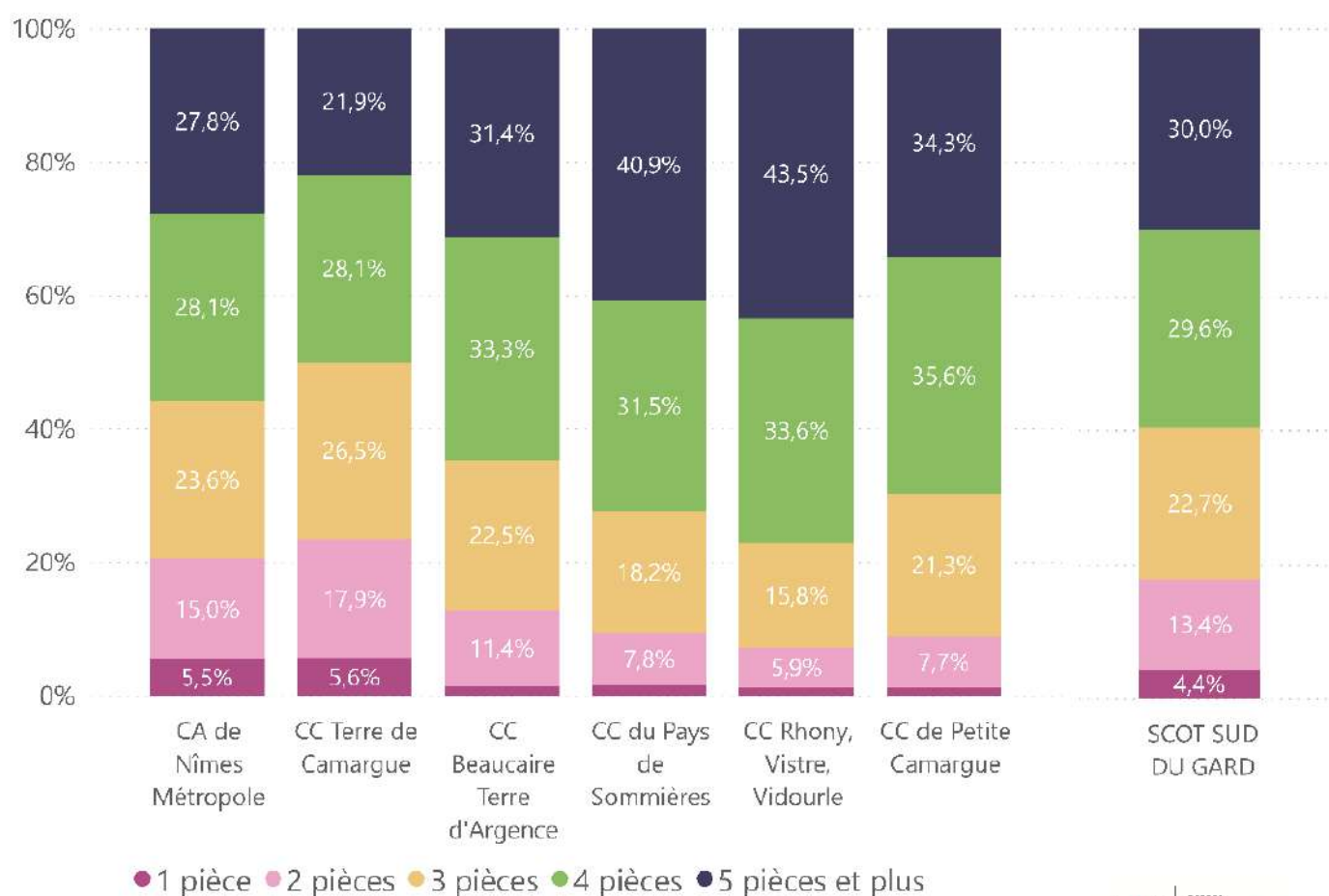


Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U
agence
d'urbanisme région
nîmoise et cévenole

Ces caractéristiques reflètent tout particulièrement la situation du parc de logements des territoires périurbains du périmètre du SCoT, où la part des petits logements de 1 à 2 pièces (18%) et des logements locatifs (30%) demeure encore faiblement représentés.

Figure 44 - Graphique de la typologie des résidences principales du SCoT Sud Gard en 2020



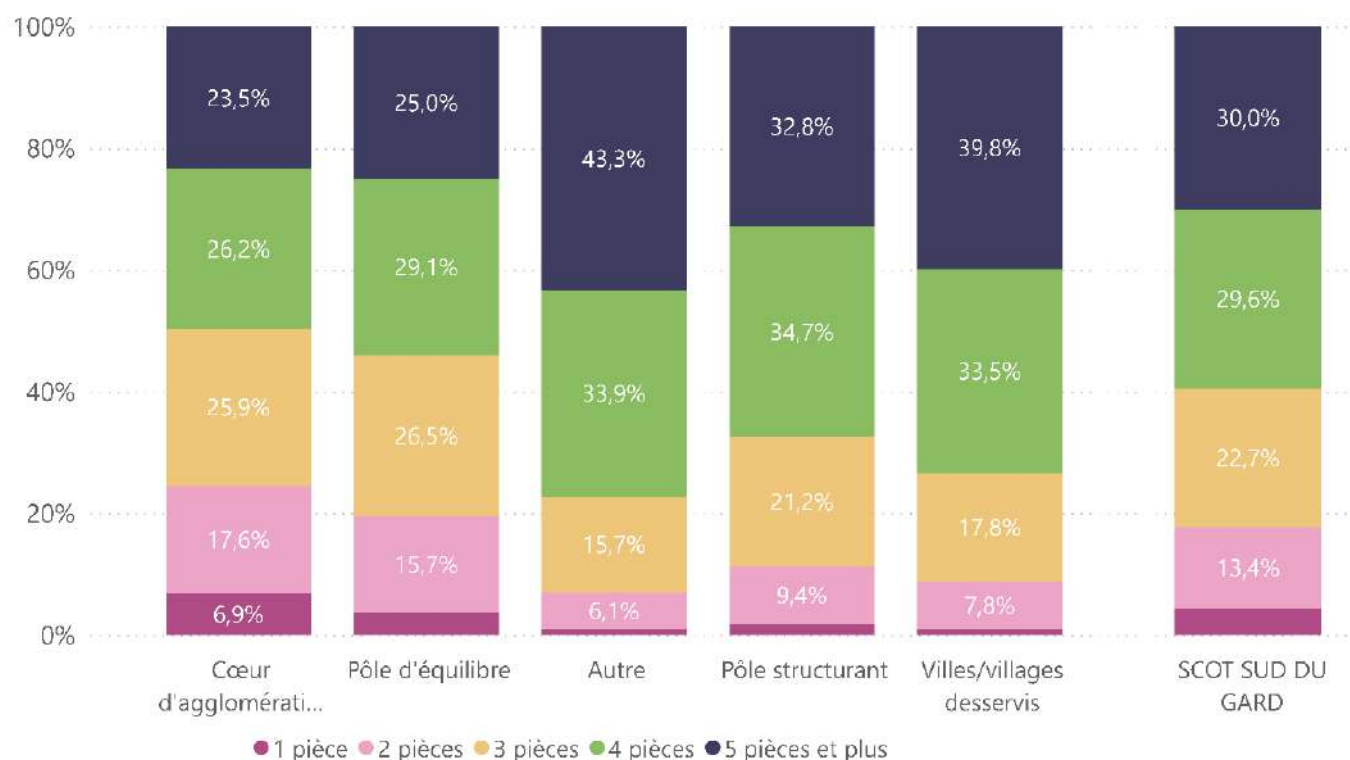
Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Les Communautés de communes de Rhône Vistre Vidourle et de Pays de Sommières mais également le secteur Gardonnenque, sur Nîmes métropole, où le dynamisme démographique a été le plus fort, sont marquées par une très forte représentativité des maisons individuelles dans leur parc de résidences principales (à plus de 80%). La prépondérance des grands logements est très lisible dans ces mêmes territoires où plus de 70% des résidences principales se composent de plus de 4 pièces.

La diversification du parc de logements prévue par le SCoT s'est traduite dans les PLH et les PLU par des objectifs de développement des produits locatifs et du petit collectif dans les communes périurbaines du territoire. Pour autant, les communes ont encore du mal à sortir du mono produit de la maison individuelle et cet effort de diversification du parc reste insuffisamment pris en compte (dynamiques analysées dans la construction neuve récente).

Figure 45 - Graphique des typologies des logements du SCoT du Sud Gard par niveau d'armature en 2020



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence d'urbanisme région rhodane et alésienne

On remarque que la taille des logements varie selon le type de polarités dans l'armature urbaine de 2019. Les pôles d'équilibre et le cœur d'agglomération ont une part de petits logements sur représentée, à mettre en lien avec le fait qu'ils concentrent les services et les activités, ainsi que des ménages seuls. Ils présentent ainsi une plus grande diversité de typologies. Les villes et villages desservis attirent particulièrement les familles et offrent principalement des grands logements : presque la moitié de 5 pièces et + pour les villages et près de 4 logements sur 10 pour les villes et villages desservis. Les pôles structurants offrent principalement de grands logements, ciblée à la fois sur les T4 et les T5.

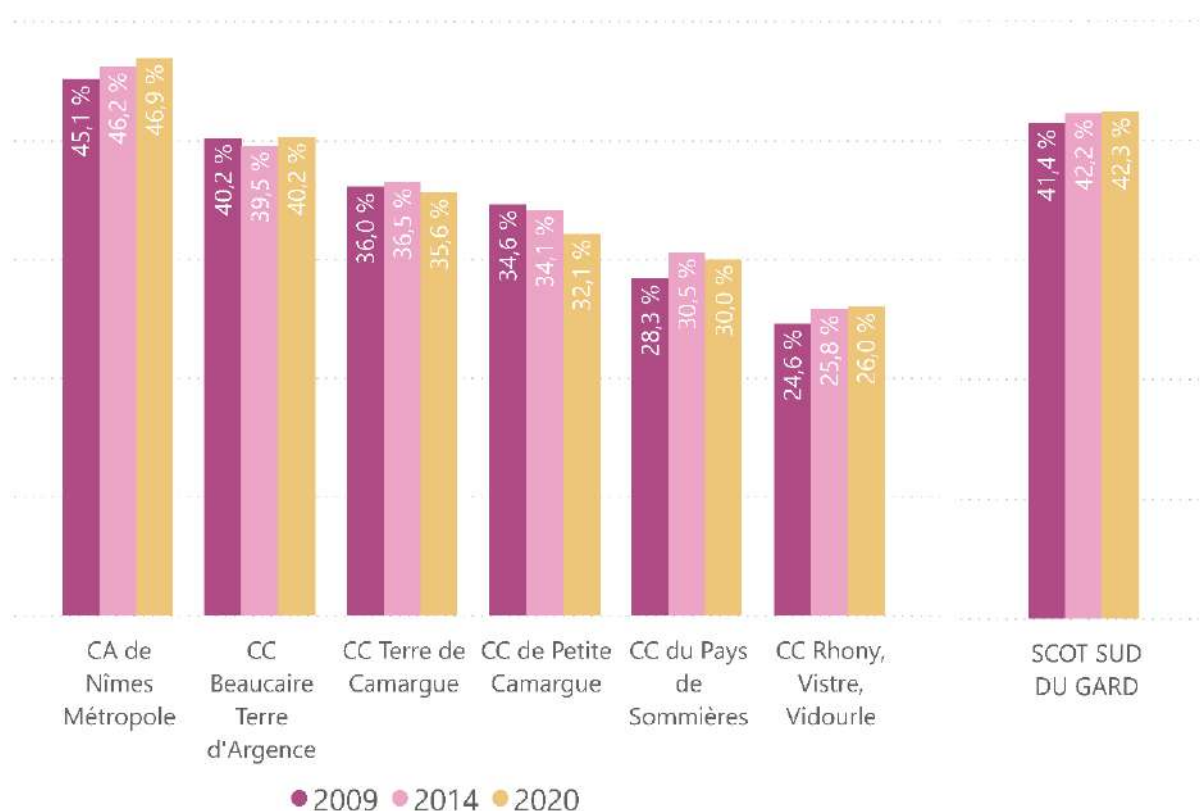
A l'échelle du Sud Gard, pour ce qui est de la taille des résidences principales, aucune évolution majeure n'est à relever et la part des petits logements reste stable. Le parc de petits logements reste tout particulièrement concentré dans les pôles urbains du territoire à près de 75%.

2.2.2 UNE BONNE REPRESENTATION DU PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS

Corolaire de la structure du parc, la population qui vit dans les résidences principales est propriétaire de son logement. Concernant le statut d'occupation des résidences principales, en 2020, on dénombre sur le SCoT du Sud Gard 95 890 propriétaires qui représentent plus d'un ménage sur 2 (55,2% du parc de résidences principales). Les locataires du parc privé représentent 31,1% des ménages (54045 ménages) et ceux du parc HLM 11,2% des ménages (19511 ménages). Les locataires s'élèvent ainsi à **42,3% des ménages**. Enfin, les ménages logés gratuitement s'élèvent à 2,5% des résidences principales totales (4313 ménages).

Il est intéressant de remarquer que la part des locataires est relativement élevée à l'échelle du Sud Gard. En effet, la moyenne régionale s'établit à 29,5% de ménages locataires et à 28% à l'échelle départementale. Les SCoT voisins, quant à eux, ont une part de locataires beaucoup moins marquée, comme par exemple sur le Pays des Cévennes (27%) ou le SCoT Uzège Pont du Gard (24,4%). Ainsi, ce constat peut être mis en relation avec le parc plus diversifié sur Nîmes métropole, qui porte la majorité de ces logements locatifs. Quand on regarde l'évolution de ce parc de logements, la diversification s'opère principalement sur Nîmes métropole et Beaucaire Terre d'Argence, la part du locatif étant en diminution sur les autres intercommunalités du territoire.

Figure 46 – Evolution des logements locatifs (parc privé et HLM) entre 2009 et 2014 à l'échelle du SCoT et des EPCI

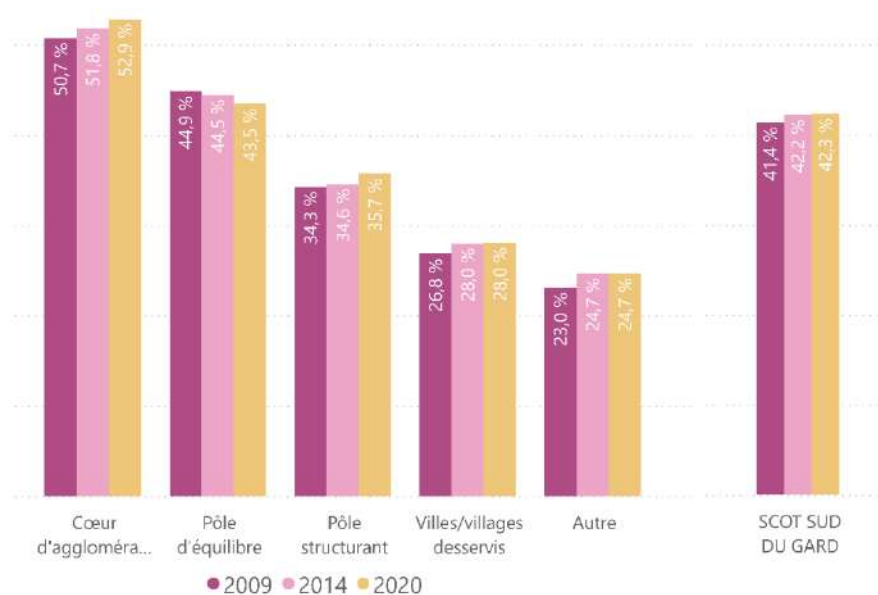


Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U
agence
d'urbanisme région
nimoise et ardennaise

Au-delà de l'enjeu de la diversification du parc à l'échelle du Sud Gard, il est important d'analyser cette dynamique à une échelle plus fine, notamment celle de l'armature du SCoT en vigueur. L'évolution du poids des locataires met en évidence une progression du parc des communes du cœur d'agglomération, fléchées pour l'accueil de ce type de résidences principales. On remarque également une progression sur les pôles structurants, qui jouent également un rôle d'accueil des locataires. A l'inverse, la diversification du parc sur les pôles d'équilibre, lieux d'accueil privilégiés, les villes/villages desservis et les villages est en recul.

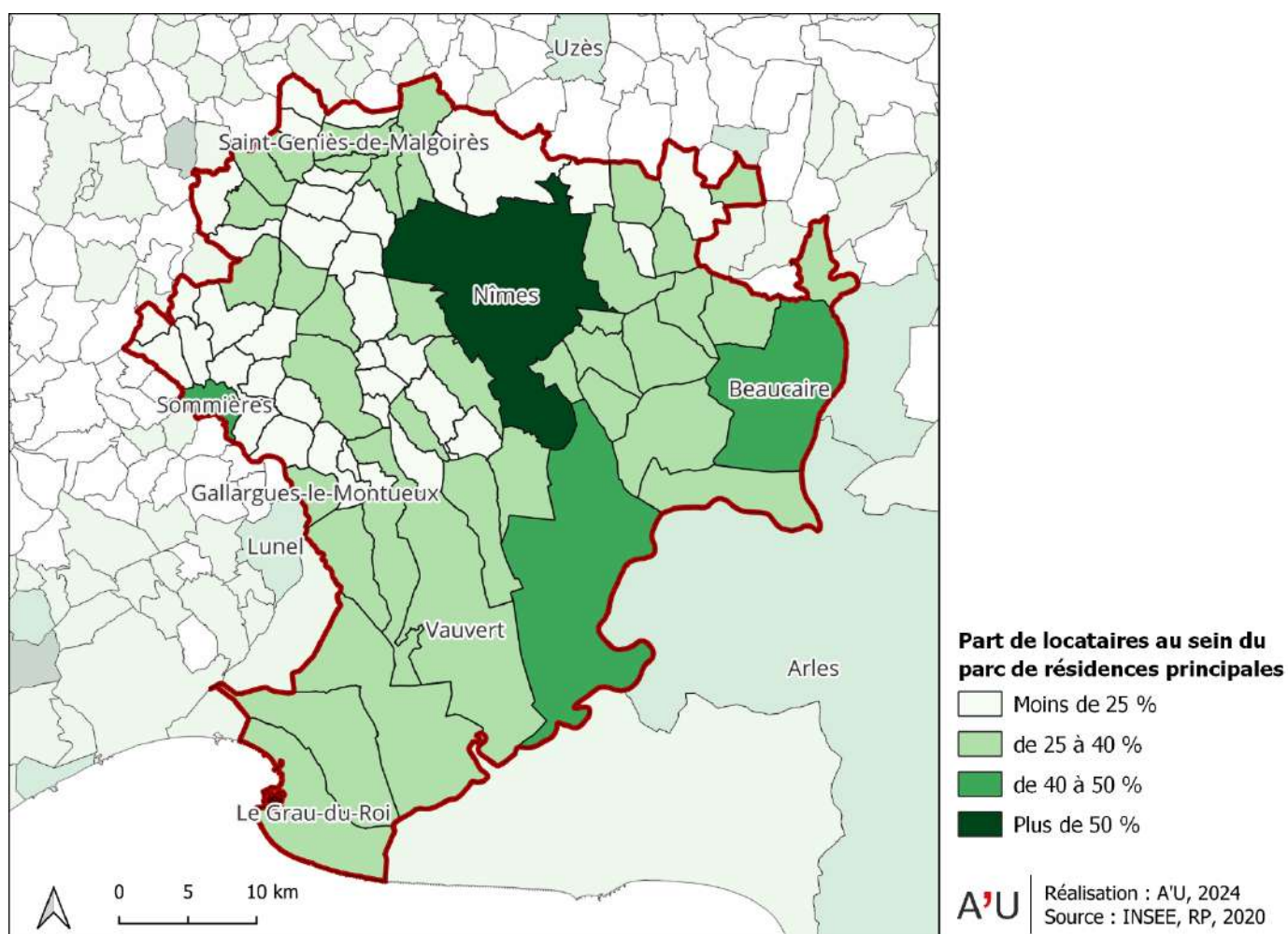
Figure 47 – Evolution des logements locatifs (parc privé et HLM) entre 2009 et 2014 par armature



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U
agence
d'urbanisme région
occidentale et aléenne

Figure 48 – Part des locataires par communes du SCoT du Sud Gard en 2020



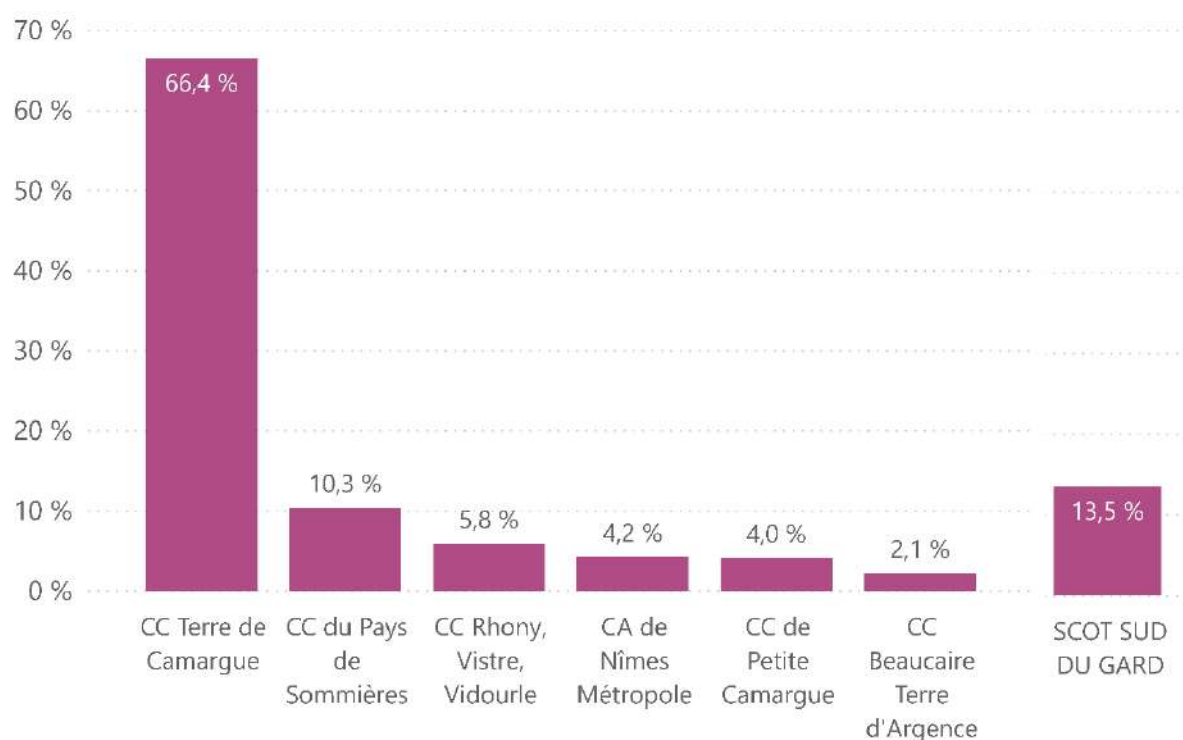
2.2.3. UNE PART DE RESIDENCES SECONDAIRES RELATIVEMENT IMPORTANTE ET POLARISEE

En 2020, le parc de résidences secondaires est constitué de 29 520 unités et représente 13,5% des logements. A titre de comparaison, la part des résidences secondaires est plus élevée sur le Piémont Cévenol (+15%) et le SCoT Uzège Pont du Gard (15,2%). La part des résidences secondaires du Sud Gard est inférieure au taux de la Région (15,4%) mais supérieure à celle du Département (+13%). Le poids de ce parc est légèrement en augmentation par rapport à 2009 (12,6% du parc), et 2014 (13,3%).

Alors que la part de résidences secondaires du parc de logements du SCoT est de 13,5% en 2020, il est de 66% sur la CC Terre de Camargue. Cela s'explique par le caractère touristique des communes de l'EPCI.

Le PLH qui devrait être approuvé en 2026 permettra notamment de favoriser la production de résidences principales afin de répondre aux besoins des populations permanentes.

Figure 49 - Graphique du taux de résidences secondaires par EPCI du SCoT Sud Gard en 2020



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Cette concentration se retrouve également à l'échelle de l'armature territoriale du SCoT où la moitié des résidences secondaires sont situées dans les pôles d'équilibre (50% des résidences secondaires) et particulièrement au Grau du Roi. En effet, depuis 1968, le nombre de résidences secondaires a particulièrement augmenté sur cette commune. En son sein, 81 % des logements sont des résidences secondaires. Le Grau-du-Roi concentre d'ailleurs une part importante de la capacité d'accueil touristique du département : 35 % des résidences secondaires et 31 % des emplacements de camping.

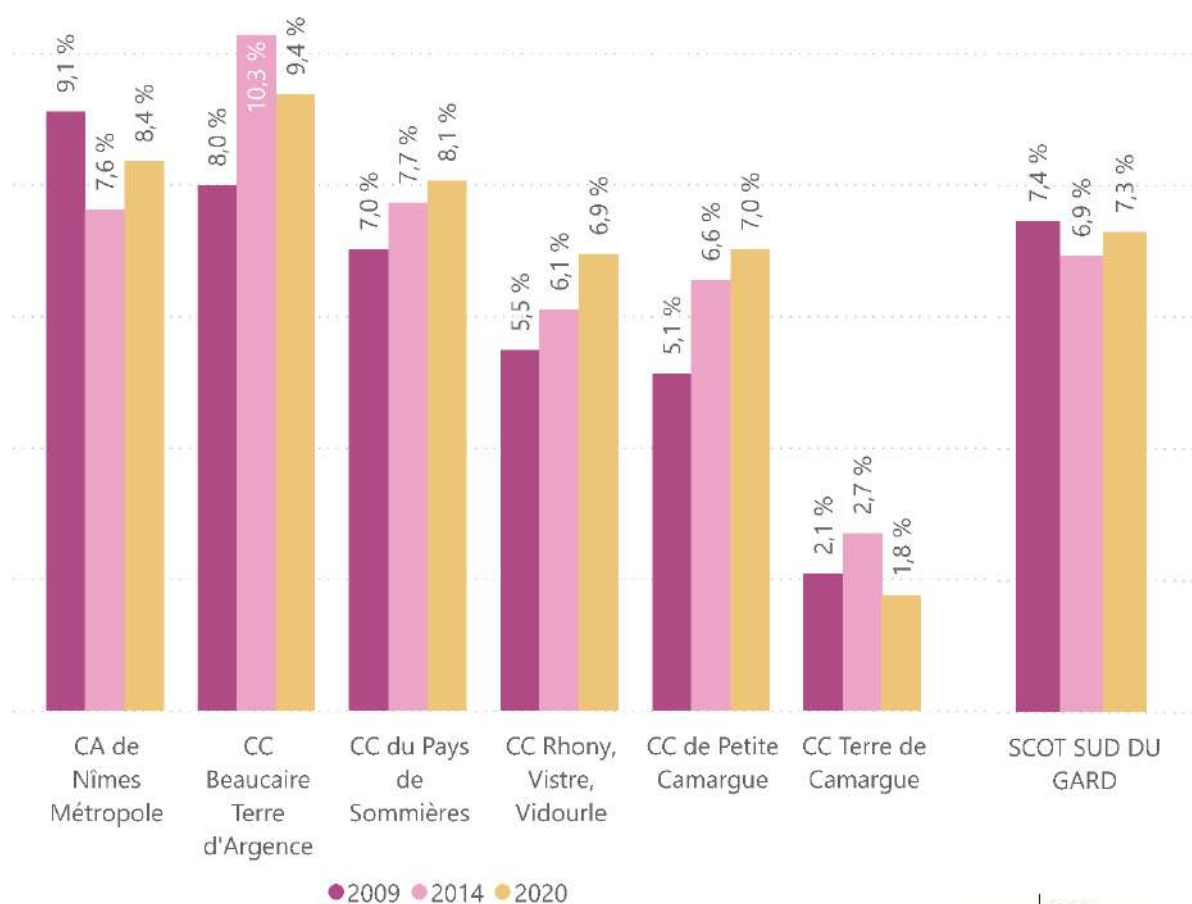
2.2.4. UN TAUX DE LOGEMENTS VACANTS SATISFAISANT A L'ECHELLE DU SUD GARD, MAIS DES DISPARITES INFRA SCOT

En 2020, on dénombre à l'échelle du SCoT du Sud Gard 15 979 logements qui représentent 7,3% du parc de logements. Ce taux a très peu évolué au regard de 2009 (7,4%) et 2014 (6,9%). A titre de comparaison, ce taux s'élève à 8,4% à l'échelle régionale et à 8,6% à l'échelle départementale. Au regard des SCoT voisins, ce taux de vacance est faible. En effet, le SCoT du Piémont Cévenol enregistre un taux de vacance de presque 10%, celui du Pays des Cévennes s'établit à presque 11%. Dans l'Hérault, en raison du caractère attractif de ce département, le Pays de Lunel enregistre un taux de 6,6%. D'une manière générale, il est admis qu'un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7%, seuil qui permet de disposer d'un volume nécessaire pour impulser une la fluidité des parcours résidentiels, la rotation au sein des logements et l'entretien du parc.

Alors que le taux de logements vacants de 7,3% à l'échelle du SCoT ne paraît pas préoccupant, sur la CC Terre de Camargue il n'est que de 1,8%, ce qui ne permet pas une rotation du parc. Cela s'explique par le fort taux de résidences secondaires et l'attractivité touristique des communes. Une remobilisation des résidences secondaires en résidences principales sera prévue dans le PLH. La problématique de la rénovation énergétique de ces résidences secondaires sera prise en compte.

Les CC de Beaucaire Terre d'Argence, du Pays de Sommières et la CA de Nîmes Métropole affichent un taux supérieur à 8%. Des problématiques de vieillissement du parc de logements et d'inadaptation aux besoins peuvent en être les causes. Des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation associés à des politiques publiques sont en œuvre.

Figure 50 - Graphique de la répartition des logements vacants par EPCI du SCoT Sud Gard en 2009, 2014 et 2020



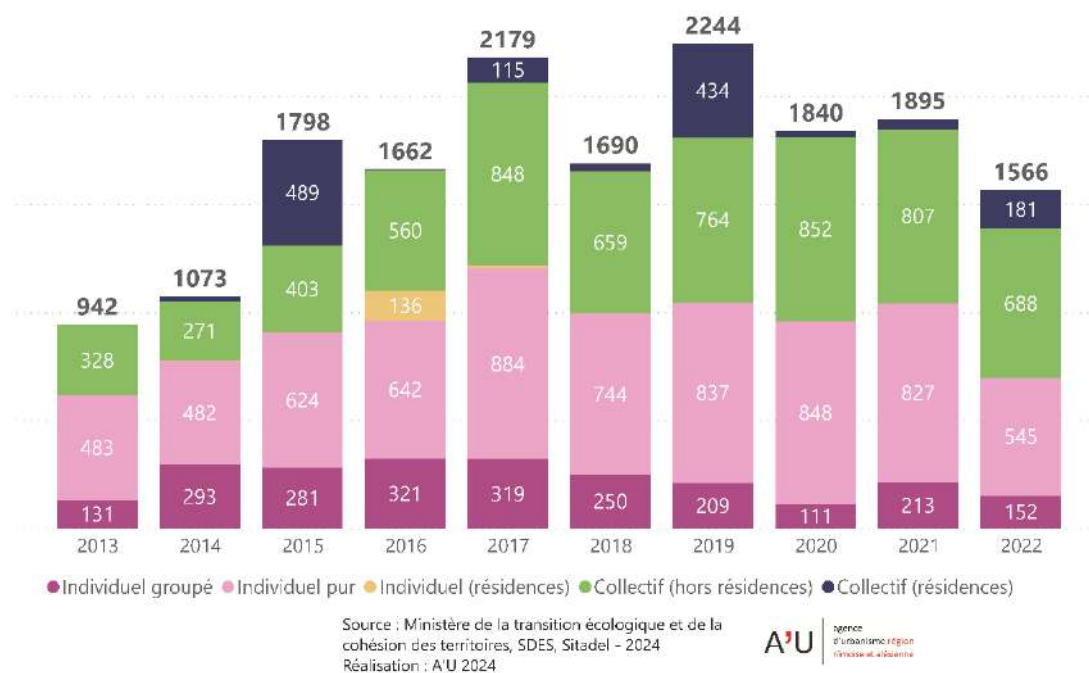
Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et cévenole

2.2.5. LA CONSTRUCTION NEUVE ENCORE DOMINEE PAR LES LOGEMENTS INDIVIDUELS

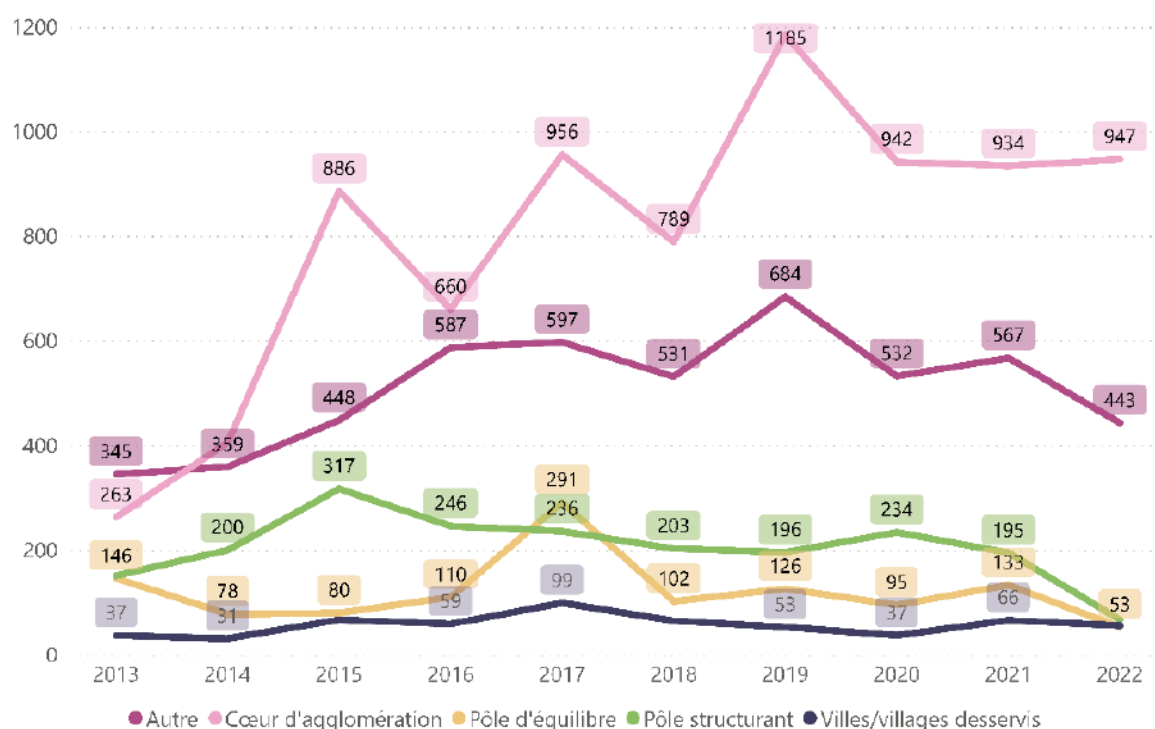
Entre 2013 et 2022, la production de logements commencés s'établit à 16889 logements sur la période, soit un rythme annuel de 1707 logements par an. La construction neuve a été plus dynamique sur la période récente, entre 2018 et 2022, avec en moyenne 1735 logements commencés contre 1640 logements commencés entre 2013 et 2017.

Figure 51 - Graphique de l'évolution du nombre de logements commencés de 2013 à 2022 dans le SCoT du Sud Gard



La construction neuve est plus dynamique sur le cœur d'agglomération, ainsi que sur les villages. L'analyse de la construction neuve entre 2013 et 2022 montre que 71% des logements construits dans les communes périurbaines sont des logements individuels. En comptabilisant la commune-centre, ce taux est de 51% : la majeure partie des logements collectifs étant réalisée à Nîmes.

Figure 52 -- Graphique de l'évolution du nombre de logements commencés par niveau d'armature du SCoT du Sud Gard de 2013 à 2022



Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, SDES, Sitadel - 2024
Réalisation : A'U 2024

A'U
agence
d'urbanisme région
nîmoise et alcalenne

L'indice de construction correspond au nombre de logements commencés par an rapporté à 1000 habitants. Sur le Sud Gard, l'indice de construction est de 5,4 logements commencés par an pour 1000 habitants sur 2017-2021, ce qui signifie que le territoire produit des logements de manière plutôt équilibrée. Cette dynamique est similaire à celle du Gard qui a un indice de 5 logements construits par an pour 1000 habitants.

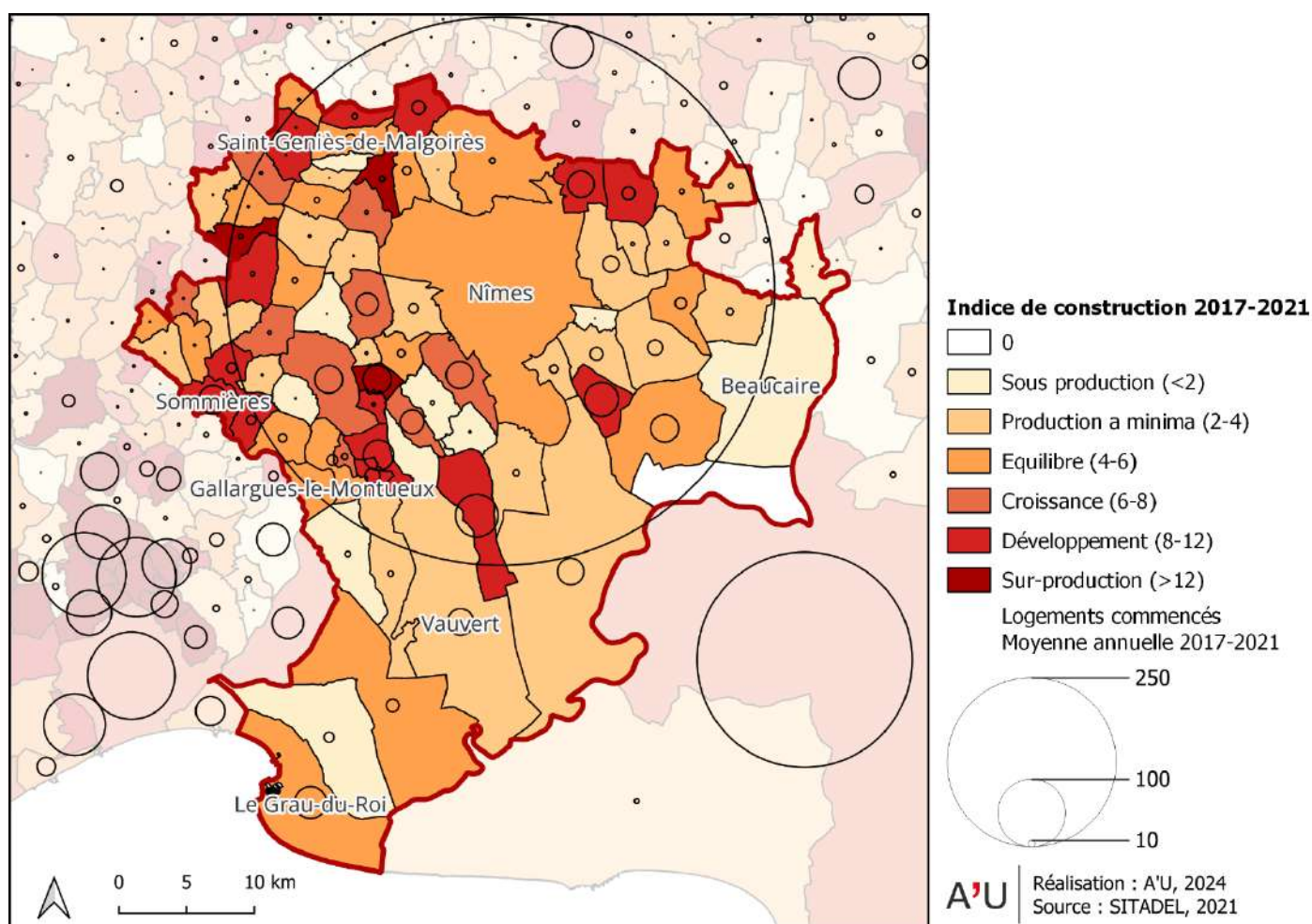
A l'échelle communale, on observe une dynamique de construction marquée à l'ouest du territoire, notamment sur les villages de la Gardonnenque et le Sommiérois. Certaines communes sont en contexte de développement et de surproduction. Il s'agit notamment des communes de Nages et Solorgues (indice de construction de 20,6), de Crespian (16,5), de La Rouvière (12,5), de Junas (12) et Beauvoisin (11,9).

Ainsi, 23% des communes ont un indice de construction de plus de 8 et se situent en situation de développement et de sur-production. Ces communes sont majoritairement, au sein de l'armature, des villages « autres », qui n'ont pas spécialement vocation à se développer dans le SCoT approuvé en 2019. Ces dynamiques mettent en évidence le phénomène de périurbanisation à l'œuvre.

A l'inverse, les pôles d'équilibre et structurants, tels que Beaucaire (1,3), Aigues Mortes (1,7), Aimargues (1,4) et Vauvert (3,4) se situent dans un contexte de production à minima, voire en sous production.

Il est à noter toutefois un certain dynamisme des communes telles que Vergèze (8,3) et Sommières (8,4). La ville centre, Nîmes, enregistre un indice de construction à l'équilibre avec une production de 5,5 logements par an pour 1000 habitants.

Figure 53 – Indice de construction entre 2017 et 2021

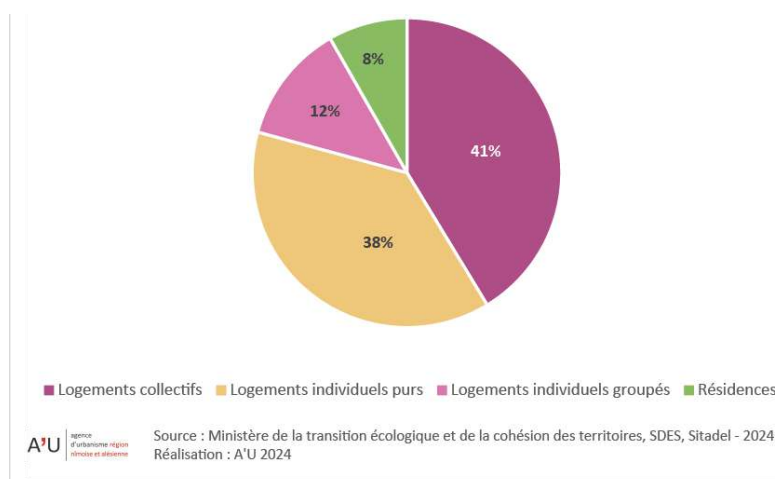


Entre 2013 et 2022, la majeure partie des logements commencés sont des logements individuels, puisqu'ils représentent 50% des logements commencés sur la période, soit 9196 unités avec un rythme annuel moyen de 1022 logements construits. Ainsi, la construction neuve est particulièrement orientée vers la maison individuelle. Ce taux est de 71% en ne comptabilisant pas les logements de la commune-centre.

Toutefois, ce propos est à relativiser car les logements individuels purs, plus consommateurs d'espaces, ne représentent que 38% (6916) de l'ensemble des logements commencés (988 logements par an en moyenne), contre 41% (7538 unités) de logements collectifs commencés sur la période (1076 logements en moyenne annuelle).

Les logements commencés en résidences représentent 8% de la production totale, avec 1513 logements produits. Les logements groupés, de type maisons en bande/mitoyens, représentent 12% des logements commencés sur la période, soit 2280 unités et une moyenne annuelle de 253 logements.

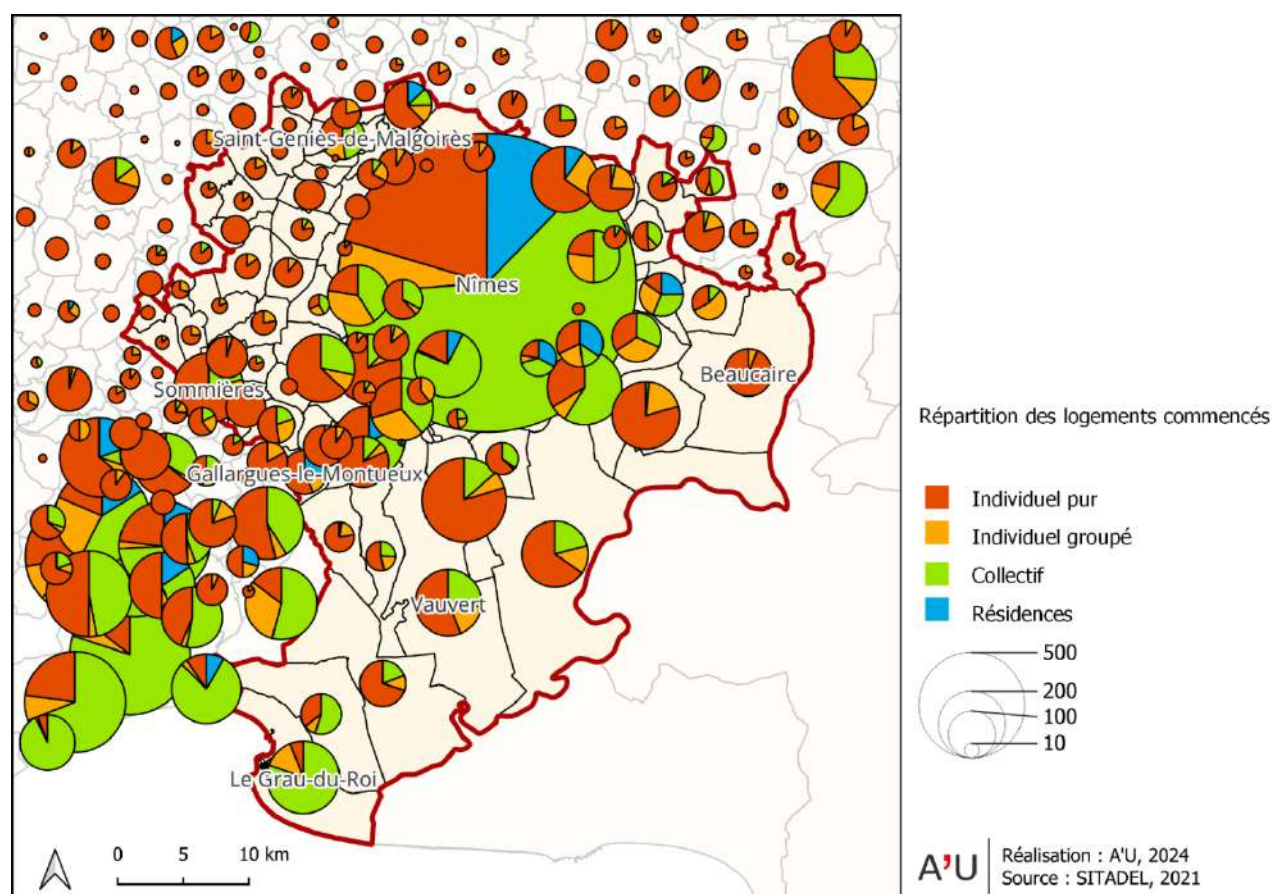
Figure 54 - Graphique de la typologie de logements commencés de 2013 à 2022 dans le SCoT du Sud Gard



Les chiffres de la construction neuve montrent une baisse de celle-ci depuis le pic enregistré en 2019, causé par une augmentation du nombre de logements collectifs. Il est à noter le recul de l'individuel groupé, alors qu'il constitue une vraie solution intermédiaire pour répondre aux besoins en logements individuels dans un contexte de sobriété foncière. De 2018 à 2022, seules Nîmes Métropole et le Pays de Sommières ont connu une croissance de la production de logements : respectivement une augmentation de plus de 222 logements neufs par an pour et de 9 logements par an.

Pour Nîmes Métropole, la tendance est portée par Nîmes avec le recentrage en zone B1 du dispositif de défiscalisation Pinel en 2018, qui a occasionné l'augmentation du nombre de logements collectifs en 2019.

Figure 55 Types et nombre de logements commencés entre 2017 et 2021

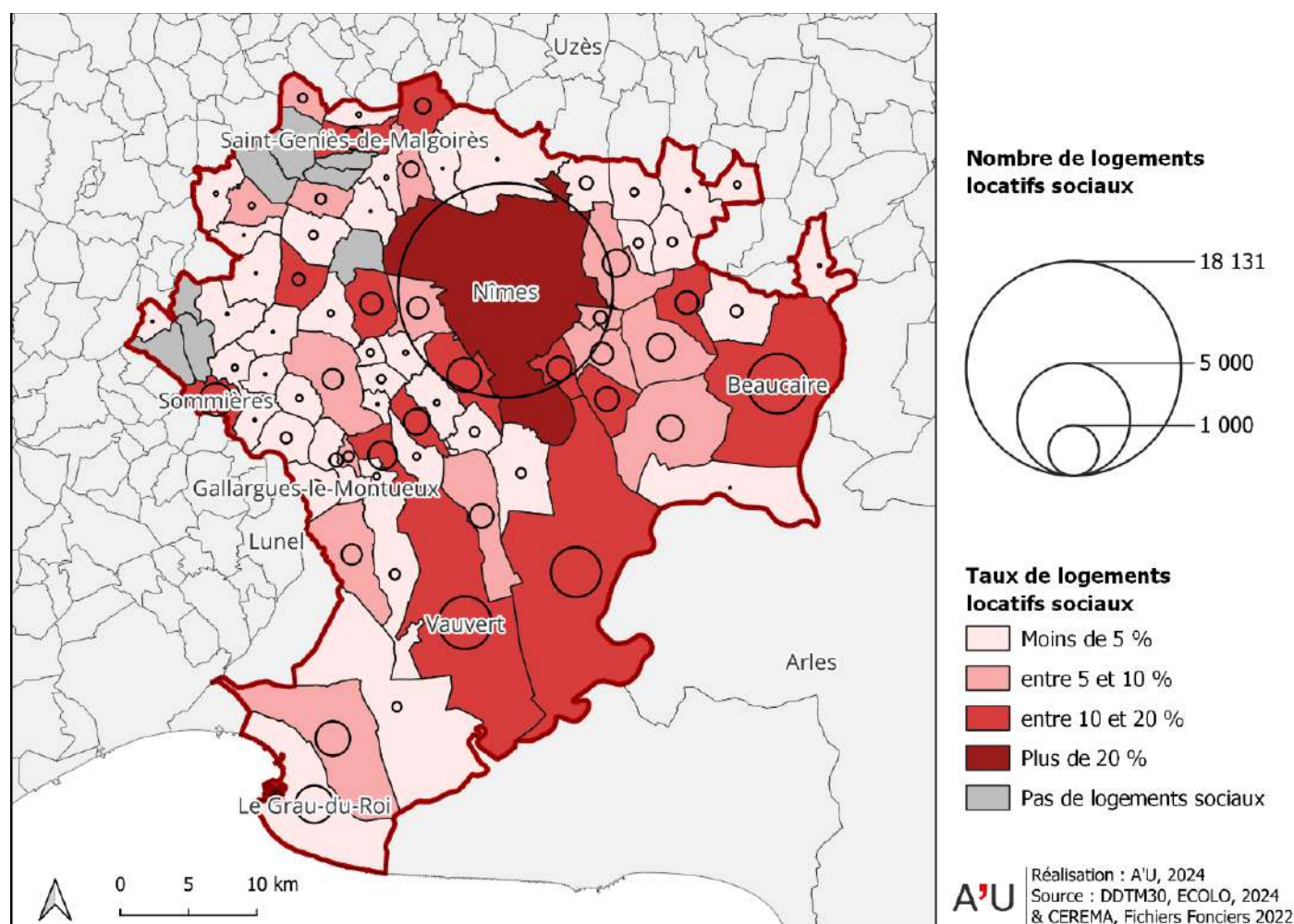


2.2.6. UNE OFFRE EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FORTEMENT POLARISEE DANS LES CENTRES-URBAINS

L'offre en logements locatifs comptabilisés dans le cadre de la loi SRU (28 153 logements conventionnés en 2024 d'après la base ECOLO) reste très fortement concentrée dans les pôles urbains du territoire : 77% de l'offre se situe dans les pôles urbains de Nîmes, Beaucaire, Saint-Gilles et Vauvert et 64% dans la seule ville de Nîmes. La base de données ECOLO comprend également les EHPAD, logements étudiants et les logements conventionnés dans le parc privé.

Les caractéristiques sociodémographiques de la population et le développement des situations de précarité, y compris dans le périurbain, posent la question d'une meilleure répartition géographique de l'offre en logement social dans tout le territoire. Les communes carencées au titre de la loi SRU sont particulièrement situées sur Nîmes métropole. Elles sont au nombre de 6 : il s'agit des communes de Milhaud, Marguerittes Bouillargues, Générac et Poulx et enfin Uchaud. Néanmoins, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et les Communautés de communes de Beaucaire Terre d'Argence et de Rhône Vistre Vidourle se sont dotées d'un programme local de l'habitat (PLH) dans le respect des orientations du SCoT. La mise en œuvre de ces documents de programmation agit notamment sur la localisation et la production de logements locatifs sociaux. Le PLH de la CC Terre de Camargue devrait être approuvé en 2025. La répartition entre les EPCI du SCoT fait apparaître de fortes disparités. 4 EPCI comptent plus de 10% de logements locatifs sociaux (LLS) au sens de la loi SRU : Terre de Camargue (10%), Beaucaire Terre d'Argence (13%), Petite Camargue (13%) et Nîmes Métropole (19%). A l'échelle du SCoT, ce taux est de 16%.

Figure 56 - Carte de la répartition des logements locatifs sociaux au 1er janvier 2024 sur le SCoT du Sud Gard



2.2.7 PLUS D'UN TIERS DES LOGEMENTS AYANT UNE ETIQUETTE ENERGETIQUE D, E OU F

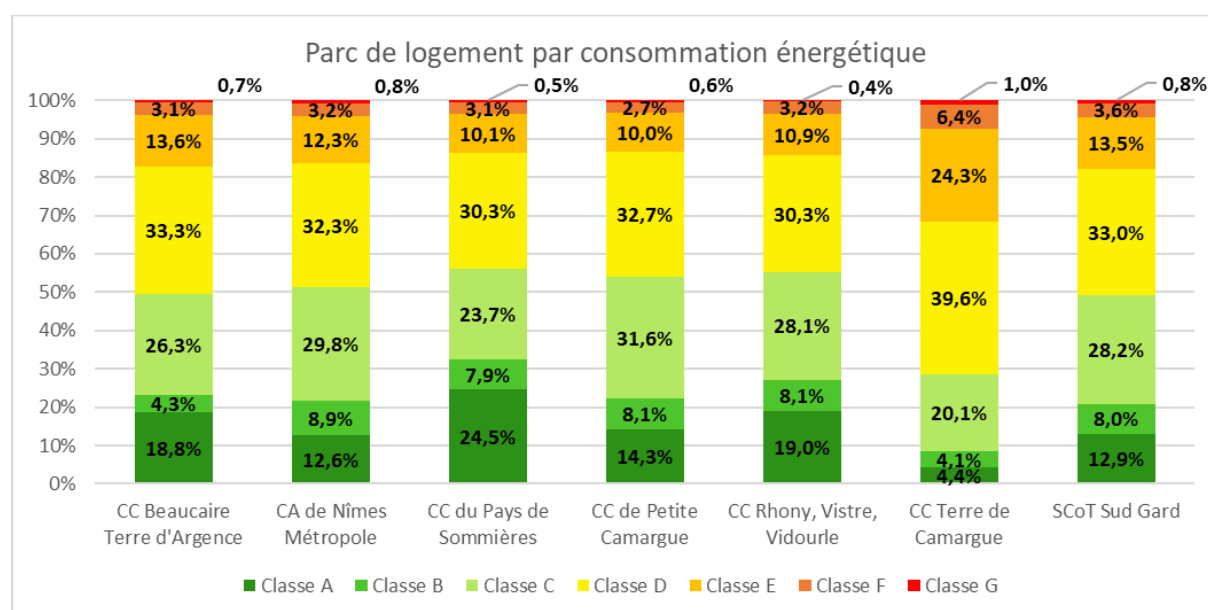
Une méthode d'estimation exploitant les données des diagnostics de performance énergétique (DPE), collectées par l'ADEME, permet de classer le parc de logements par classe de consommation énergétique. Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2013, les DPE sont devenus obligatoires en cas de location ou de vente d'un logement. L'analyse recense ici les DPE réalisés entre 2013 et 2021.

Au sein du SCoT Sud Gard, parmi les logements ayant fait l'objet d'un DPE, **17 % sont considérés comme des logements énergivores (classe E ou plus)**, une proportion stable par rapport à 2020. La proportion de logements énergivores atteint près de 33% sur la CC Terre de Camargue (notamment situés au Grau-du-Roi disposant d'un parc de logements saisonniers très importants). La question de l'avenir de ces logements, dans le cadre de l'interdiction progressive de location des passoires thermiques instaurée par la loi Climat et Résilience, se pose.

Cette proportion s'abaisse à seulement 12% pour la CC de Petite Camargue et le Pays de Sommières. Les EPCI comptant les plus grandes parts de logements peu consommateurs (classes A ou B) sont la CC du Pays de Sommières (34% des logements) et la CC Beaucaire Terre d'Argence (31% des logements).

Figure 57 Graphique du classement énergétique du parc de logements du SCoT du Sud Gard par EPCI

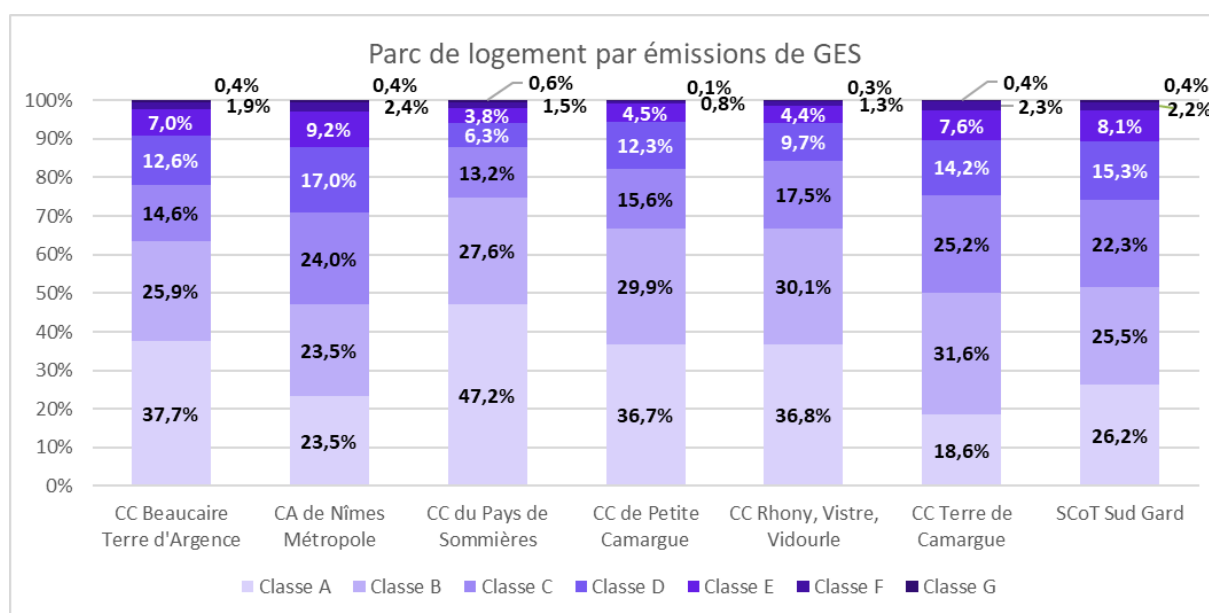


Source : ADEME 2021, Traitement A'U 2023

Les DPE de l'ADEME permettent également d'estimer les émissions de GES du parc de logements. Au sein du SCoT Sud Gard, plus de la moitié des logements (52%) appartiennent à des classes A ou B, soit de faibles émissions de l'ordre de moins de 10 kgeqCO₂/m² par an. La part de ces logements peu émetteurs de GES est particulièrement élevée sur le Pays de Sommières (75%), Rhôny-Vistre-Vidourle et Beaucaire Terre d'Argence (67%).

A l'inverse, les logements fortement émetteurs de GES représentent 11% à l'échelle du SCoT (classes E, F, G) avec une part plus importante sur Nîmes Métropole (12%).

Figure 58 - Graphique de la part d'émissions de GES du parc de logements du SCoT du Sud Gard par EPCI



Source : ADEME 2021, Traitement A'U 2023

Outre, les comportements de consommation, de nombreux facteurs peuvent influencer sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des logements. Ces derniers allant de la conception des logements, à la qualité de leur isolation (toiture, murs, planchers, fenêtres), de leurs ouvertures (simple ou double vitrage, joints), des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude ou d'éclairage.

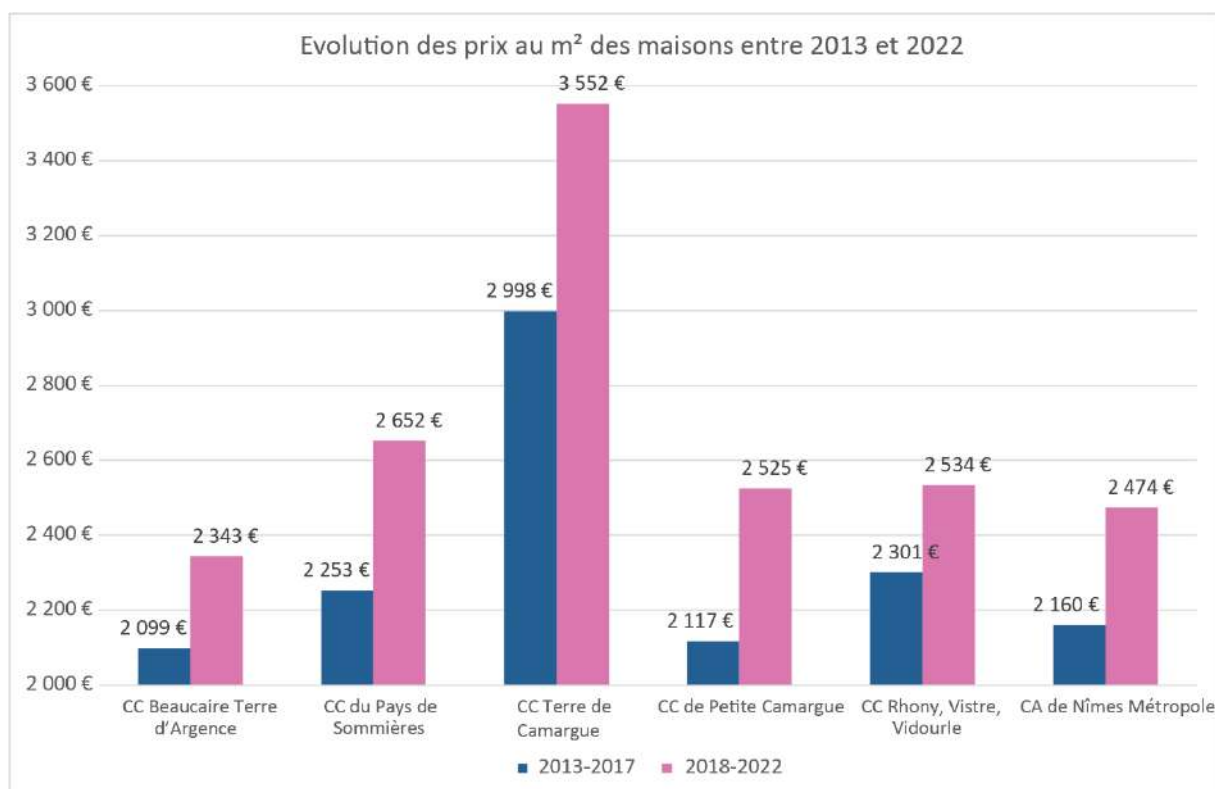
Face aux défis du changement climatique et de l'augmentation du prix de l'énergie, la lutte contre les passoires thermiques est au cœur des préoccupations.

Ainsi, de nombreuses aides sont déployées, tant à l'échelle nationale que locale, afin d'accompagner financièrement et techniquement les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique.

2.2.8. UNE AUGMENTATION DES PRIX DU MARCHE IMMOBILIER

Les prix du marché immobilier des maisons individuelles, sur le territoire du Sud du Gard, se situaient autour de 1 930€ le m², quel que soit le type de produit, maison de ville ou maison avec jardin en 2013. Après étude des transactions effectuées entre 2018 et 2022, cette moyenne serait plutôt de 2 464€ le m².

Figure 59 - Graphique de l'évolution des prix des maisons entre 2013 et 2022 sur le SCoT du Sud Gard



Source : DVF, 2023 – Traitement A'U

Sur la période récente 2018-2022, les prix les plus élevés des maisons se rencontrent sur les communes du littoral, Aigues-Mortes (3 300€/m²), le Grau-du-Roi (4 340€/m²) et Saint-Laurent-d'Aigouze (2 980€/m²). Sur la ville de Nîmes, il faut compter en moyenne 2 620 euros par m².

La moyenne des transactions des maisons à l'échelle du SCoT est de 2 590 €/m².

Concernant le prix des appartements, la moyenne du SCoT est de 2 160€/m². Les communes littorales du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes ont les moyennes des transactions les plus élevées avec respectivement 4 380€/m² et 2 831€/m². La moyenne des prix de Nîmes est quant à elle de 1 980€/m² et celle de Saint-Laurent-d'Aigouze de 2 363€/m².

Généralisée à l'échelle nationale, l'augmentation des niveaux de prix est une réalité sur le SCoT du Sud Gard. Sur la période 2018-2022, il est intéressant de remarquer que les niveaux de prix deviennent quasiment identiques sur les CC Rhony Vistre Vidourle et Petite Camargue. Le Pays de Sommières affirme son attractivité sur cette période, en raison de plus fortes disponibilités foncières.

2.3. LES BESOINS EN LOGEMENTS

2.3.1. LES BESOINS RELATIFS A L'ACCUEIL ET A L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage dans le Gard, approuvé en juillet 2019, prévoit les réalisations suivantes pour les communes de plus de 5 000 habitants, concernées par la loi. Les aménagements nécessaires (aire d'accueil, aire de grand passage, habitat adapté), incombent aux EPCI.

Sur les communes de Nîmes Métropole, 108 places et de l'habitat adapté pour 50 ménages sont prévus. Sur la CC Petite Camargue ceux sont 26 places et de l'habitat adapté pour 10 ménages, sur la CC Rhône Vistre Vidourle et celle du Pays de Sommières, 70 places.

Le schéma départemental est aujourd'hui en cours de révision.

2.3.2. LES BESOINS EN LOGEMENTS POUR ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE PROJETEE

Le SCoT de 2019 affiche un objectif global de 2 985 logements à construire par an. Entre 2020 et 2023, seulement 1 645 logements ont été commencés par an. Le territoire ne répond qu'à 55% des objectifs fixés, en lien avec des objectifs de croissance de population très loin d'être atteints (0,5% de croissance annuelle entre 2016 et 2022 contre 1% prévu dans le SCoT).

Ainsi, une étude a été réalisée par l'INSEE en 2024 afin d'estimer la croissance démographique du territoire d'ici 2050, sur la base de scénarios de projection démographique.

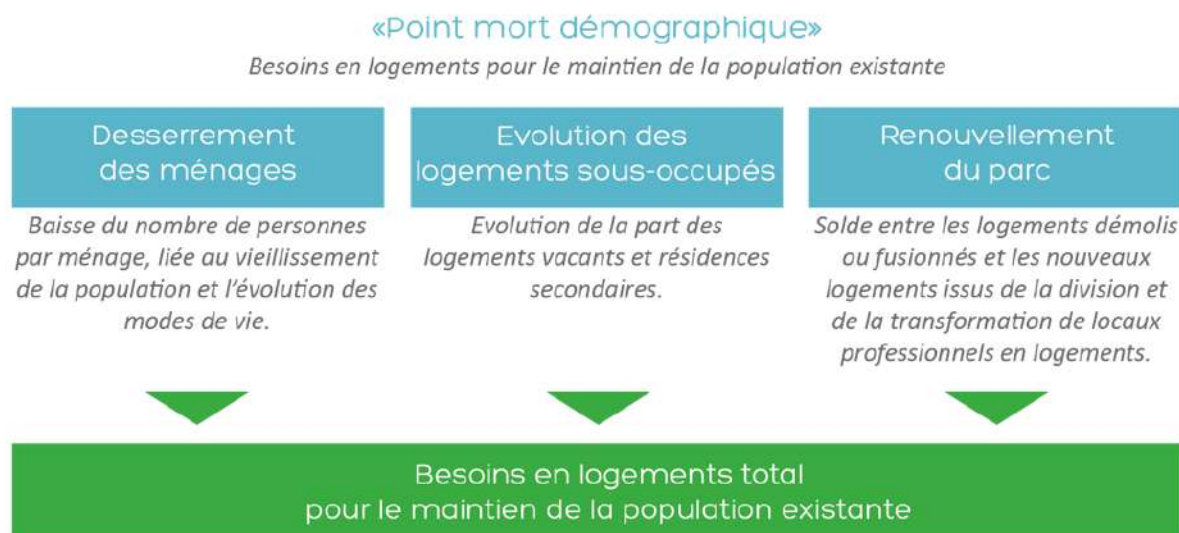
Selon le scénario central, la population du SCoT du Sud Gard connaîtrait une augmentation d'environ 9500 habitants d'ici à 2050, soit 450 habitants supplémentaires par an.

Sur la base des scénarios de l'INSEE, 4 scénarios ont été proposés, variant de -0,2%/an de croissance (scénario bas de l'INSEE) à 0,5%/an de croissance selon les choix politiques qui seront exprimés.

PROJECTIONS À L'HORIZON 2040			
Scénario 1 -0,2%/an de croissance <i>Scénarios bas de l'Insee</i>	Scénario 2 +0,1%/an de croissance <i>Scénario central de l'INSEE (arrondi à l'inférieur)</i>	Scénario 3 +0,3%/an de croissance <i>Scénario ambitieux (au-delà des projections INSEE)</i>	Scénario 4 +0,5%/an de croissance <i>Scénario très ambitieux : maintien de la croissance actuelle (au-delà des projections)</i>
> 377 000 habitants en 2040	> 399 000 habitants en 2040	> 414 500 habitants en 2040	> 430 500 habitants en 2040
> - 14 600 habitants	> + 7 500 habitants	> + 23 000 habitants	> + 39 000 habitants
> 6 100 logements à produire (≈ 320 /an)	> 17 800 logements à produire (≈ 940 /an)	> 26 600 logements à produire (≈ 1 400 /an)	> 36 100 logements à produire (≈ 1 900 /an)

Le scénario 1 est un scénario « au fil de l'eau », qui prolonge les tendances observées, en l'absence d'intervention politique volontariste pour relancer la démographie. Celui-ci a été indiqué à titre indicatif. Il montre que des besoins en logements existent, même en l'absence d'accueil démographique (« point mort démographique »).

En effet, le calcul des besoins en logements prend en compte à la fois « le point mort démographique » et l'effet démographique (c'est-à-dire l'accueil de population).



A RETENIR :

- > Un parc de logements composé principalement de grands logements
- > Une bonne représentation du parc de logements locatifs
- > Une part de résidences secondaires relativement importante et polarisée
- > Un taux de logements vacants satisfaisant, mais des disparités infra SCoT
- > Une construction neuve encore dominée par des logements individuels
- > Une offre en logement sociaux polarisée dans les centres urbains
- > Plus d'un tiers des logements qui ont muté en 2021 avec une étiquette énergétique D E F
- > Une augmentation des prix du marché de l'immobilier
- > La définition des besoins en logements à horizon 2040

LES ENJEUX

- » L'intégration de nouvelles formes urbaines, moins consommatrices d'espace
- » La garantie d'un parcours résidentiel adapté à la population
- » Le développement d'une mixité sociale et intergénérationnelle dans les opérations
- » La rénovation et la réhabilitation des centres villes
- » La préservation du cadre de vie et la végétalisation des espaces publics

2.4. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES : VIVRE DANS LE SUD DU GARD

CHIFFRES CLEFS

90% des communes sont à minima pôles de proximité

13 communes sans commerces de proximité

Près d'un médecin généraliste pour 1 000 habitants

2.4.1. UN TRES BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS

Une armature urbaine fondée sur des pôles de rang supérieur, des pôles intermédiaires et des pôles de proximité

La croissance démographique et les évolutions constatées dans la structure de la population appellent inévitablement des besoins en équipements. La base permanente des équipements (BPE) mise à disposition par l'INSEE fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur le territoire. Son champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, de la culture, des sports et loisirs.

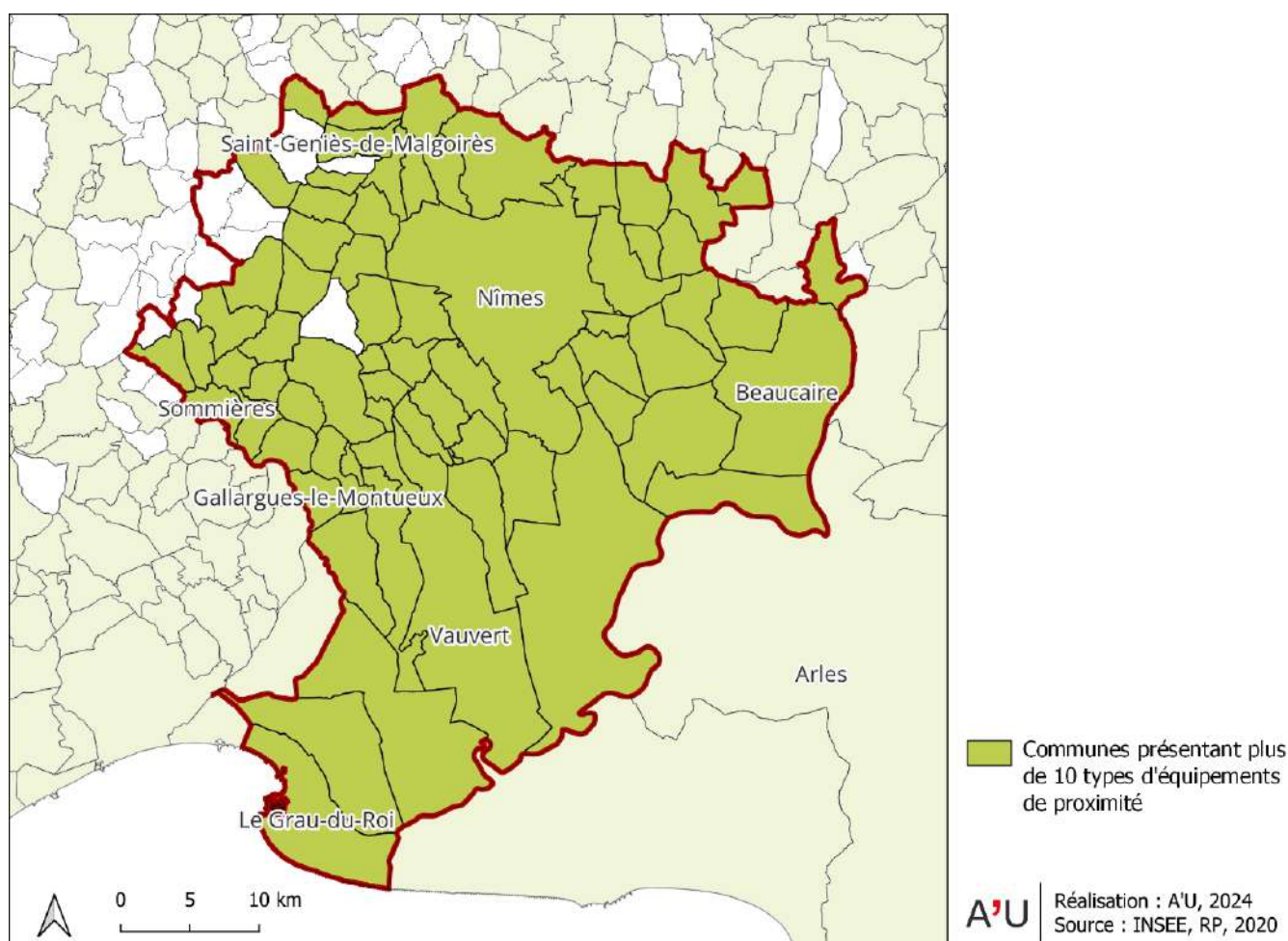
La carte ci-après représente, pour chaque commune du SCoT, un indice de présence des services c'est-à-dire les différents types de services ou d'équipements que l'on peut y trouver. L'indice de présence des services permet d'appréhender le fonctionnement du territoire et de mettre en évidence son armature urbaine.

La base permanente des équipements permet de distinguer trois gammes d'équipements et de services différentes : proximité, intermédiaire et supérieure.

La gamme de **proximité** réunit les services les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste. Un **pôle de proximité** est une commune comprenant plus de 10 types d'équipements de proximité.

L'équipement général du territoire est très bon dans la mesure où 90% des communes du SCoT possèdent plus de 10 types de services ou équipements différents de l'échantillon. Ainsi, en 2020, sur les 80 communes que compte le SCoT, 72 constituent un pôle de proximité. Seules 8 communes, principalement situées au sein des Communautés de communes de Leins Gardonnenque et du Pays de Sommières ne correspondent pas à des pôles de proximité.

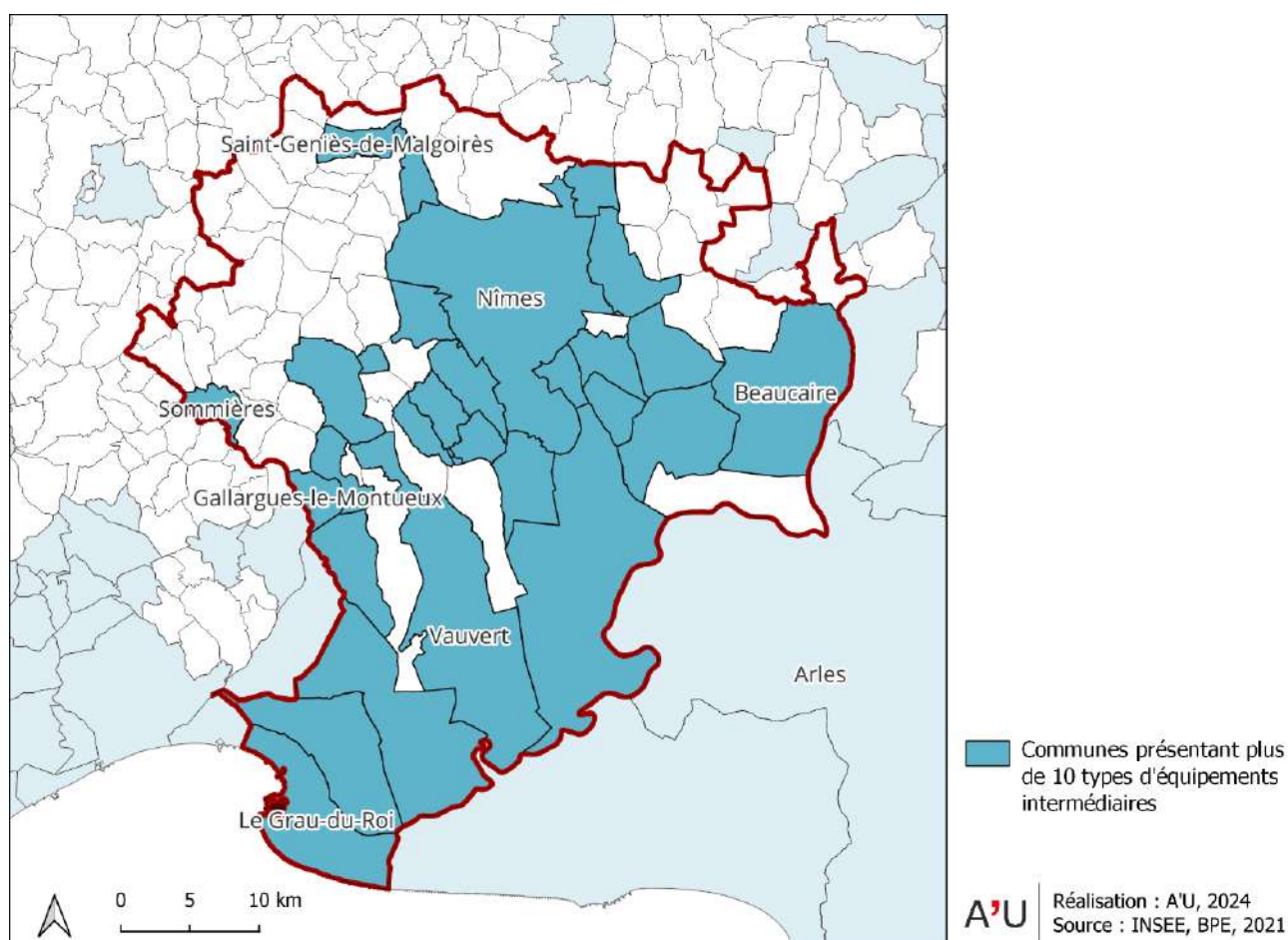
Figure 60 - Carte des communes contenant plus de 10 types d'équipements de proximité en 2020



- La gamme **intermédiaire** regroupe des services correspondant à des usages moins fréquents ou qui nécessitent une aire d'approvisionnement plus large comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales.

Un **pôle intermédiaire** est une commune qui comprend plus de 10 types d'équipements intermédiaires de l'échantillon. 24 communes sont considérées comme des pôles intermédiaires (présentant des équipements des gammes intermédiaires et de proximité). Avec les 5 pôles de niveau supérieur, 29 communes (soit 36% des communes) présentent des équipements de rang intermédiaire.

Figure 61 - Carte des communes présentant plus de 10 types d'équipements intermédiaires en 2020

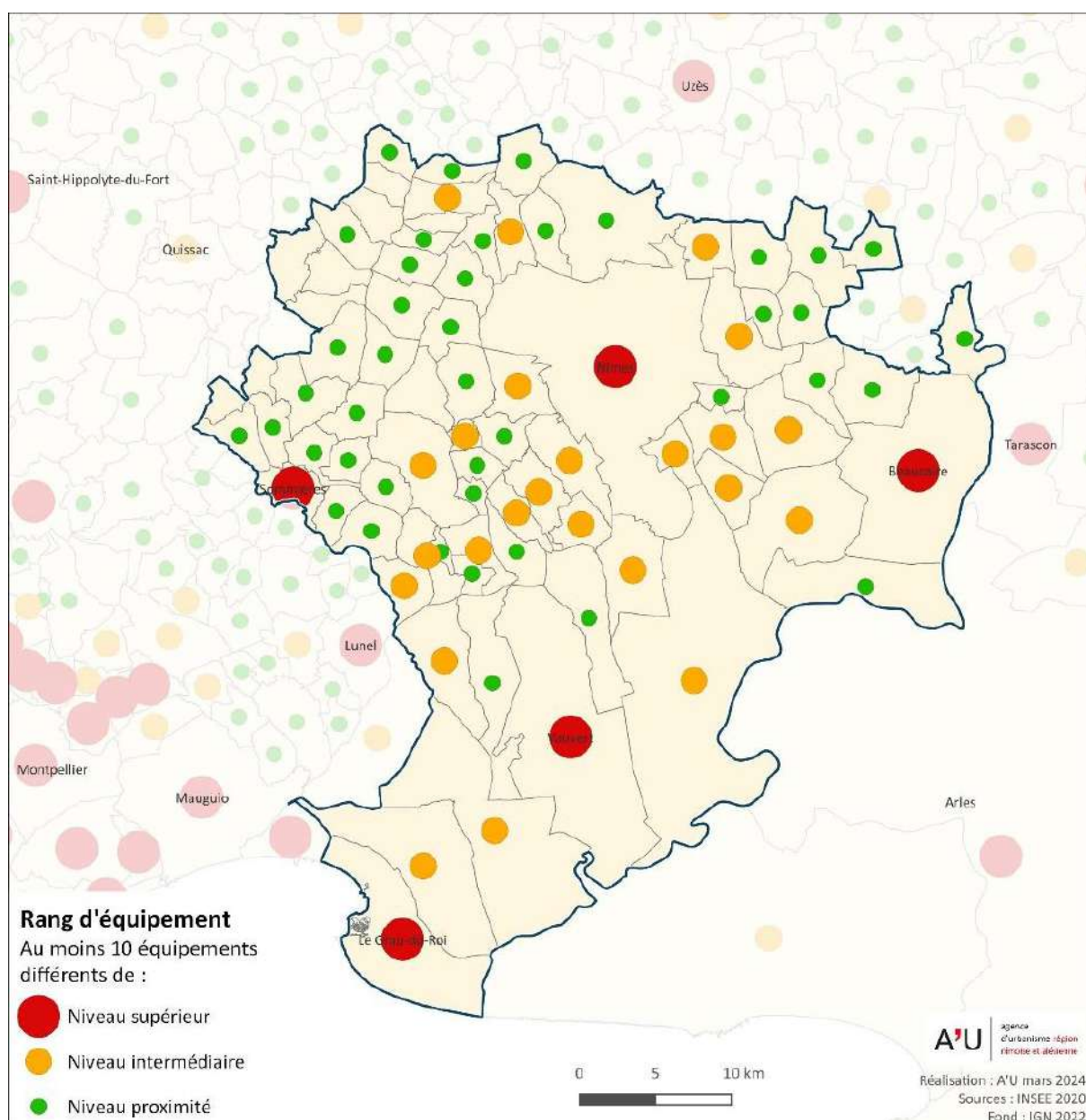


- Enfin, la gamme **supérieure** est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve les équipements et services structurants, tels qu'un lycée, un hypermarché ou un hôpital. Le territoire du SCOT compte ainsi **5 pôles de rang supérieur**, correspondant aux principaux pôles urbains (villes de Nîmes, Beaucaire, Sommières, Vauvert et le Grau-du-Roi).

Ainsi, la quasi-totalité des communes sont bien équipées en équipements de proximité. Les équipements de niveau intermédiaire sont majoritairement situés à l'ouest et au sud du territoire.

Le nord, notamment le nord-ouest, constitué majoritairement de petites communes, est moins bien équipé, notamment en équipements de niveau intermédiaire et supérieur. La plupart d'entre elles peuvent toutefois bénéficier de la proximité de pôles urbains de niveau supérieur, tels que Nîmes et Sommières.

Figure 62 - Carte du rang d'équipement des communes en 2020



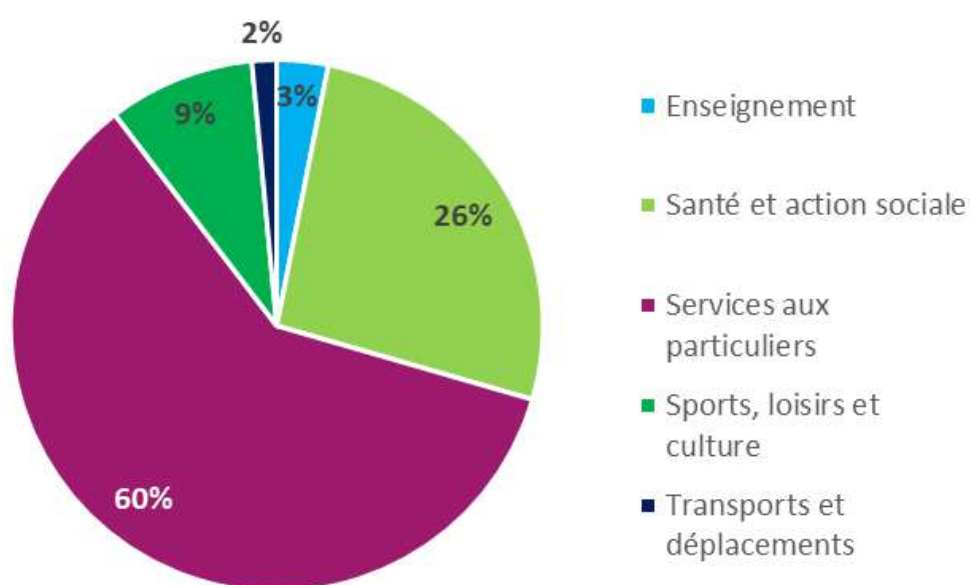
Des équipements nombreux et diversifiés

Le territoire abrite des équipements nombreux et diversifiés, en matière de services à la personne, d'enseignement, de santé, de transport, de culture, de sports et de loisirs.

La carte ci-contre met en évidence plusieurs constats.

Les services à la personne sont très nombreux, représentant 60% des équipements et services référencés, suivi des services de santé et d'action sociale (26%), des équipements sportifs, de loisirs et culturels (9%). Les équipements d'enseignement représentent quant à eux 3% des équipements. Malgré une part peu significative, leur présence est néanmoins fondamentale pour l'attractivité des communes.

Figure 63 Répartition des types d'équipement sur le SCoT du Sud Gard en 2021



Source : BPE, 2021 – Traitement A'U

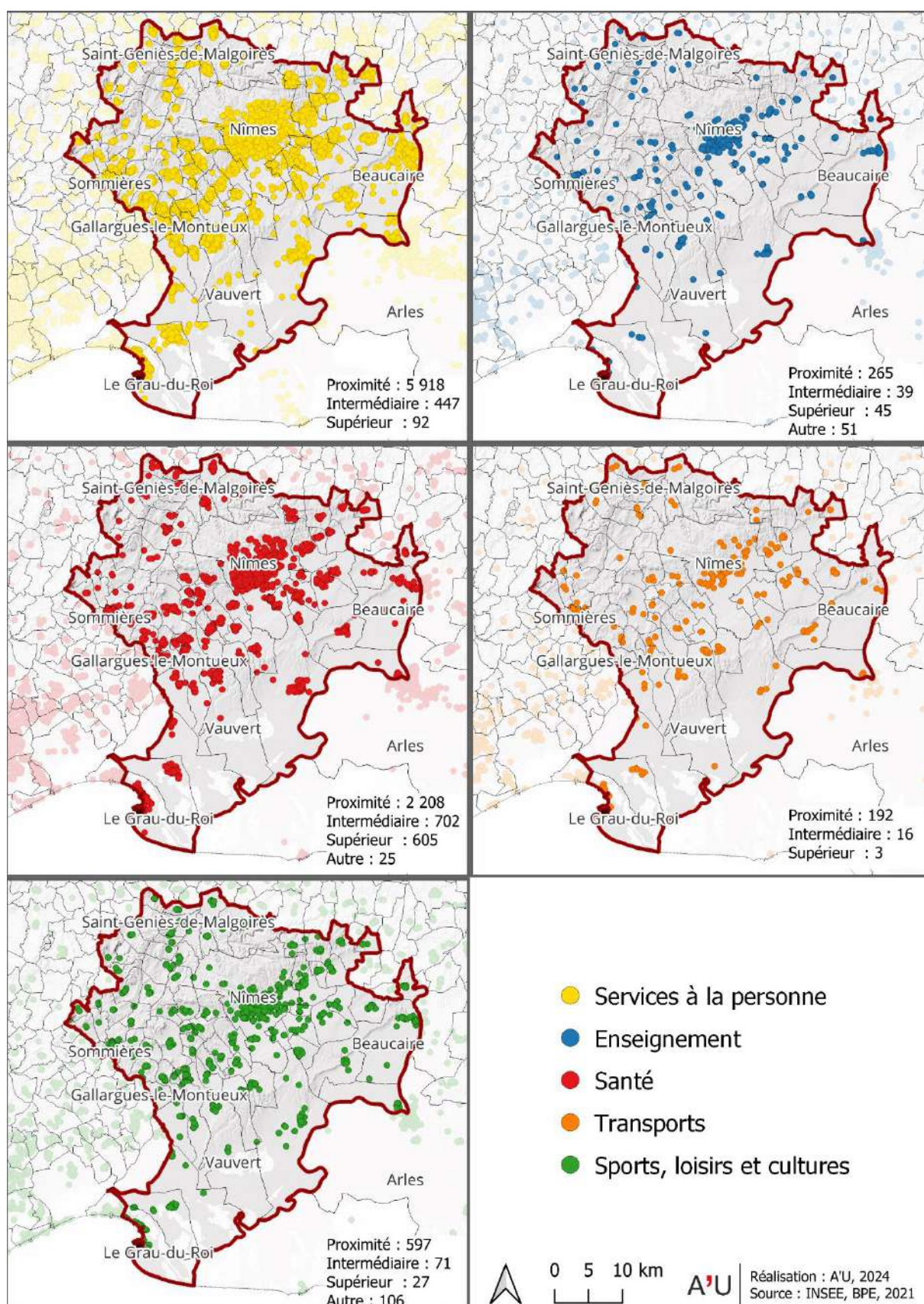
Les services aux particuliers sont très nombreux (près de 16 000). Ils sont majoritairement liés à l'artisanat du bâtiment (47%), suivi de services divers à la population (37%). Les services publics sont moins nombreux en quantité (465 soit 3%) mais occupent une place forte dans la vie des quotidiennes des habitants.

En termes de santé et d'action sociale, le territoire compte environ 6930 équipements et services, dont plus de 5700 (soit 83%) de fonctions médicales et paramédicales (à titre libéral).

Les équipements sportifs, de loisirs et culturels sont bien implantés sur le territoire (environ 2340 soit 9% des équipements), dont une forte représentation des équipements sportifs (soit 79%, soit 1850 équipements).

En matière d'enseignement, le territoire compte près de 820 équipements, dont une grande majorité (73%) sont des écoles maternelles et élémentaires, qui sont globalement bien réparties dans les communes et font partie des principaux équipements de proximité. Viennent ensuite les collèges qui représentent 10% des équipements d'enseignement, puis les lycées (7%). Les équipements d'enseignement de niveau supérieur sont plus généralement situés dans les pôles urbains.

Figure 64 - Carte des densités d'équipements par secteur en 2020



Les services de transports et déplacements sont peu représentatifs, puisqu'ils se composent essentiellement de services de taxis (93%, soit environ 370 sur le territoire), ainsi que 26 gares et un aéroport.

La répartition territoriale des équipements est globalement corrélée au poids démographique des communes.

Une offre commerciale de proximité répartie sur tout le territoire

Les commerces de proximité répondent aux besoins de consommation quotidiens, et donnent un bon indicateur de l'autonomie commerciale de chaque commune. Pour cette analyse, les données de la BPE de l'INSEE (2021), qui permettent de connaître le type de l'équipement commercial ont été utilisées. Huit types de commerces ont été pris en compte comme composant le panier du quotidien :

- > Alimentation générale, supérette ou primeur
- > Banque
- > Bar/Café
- > Boucherie/Charcuterie ou poissonnerie
- > Boulangerie/Pâtisserie
- > Pharmacie
- > Station-service
- > Tabac/Presse/Librairie

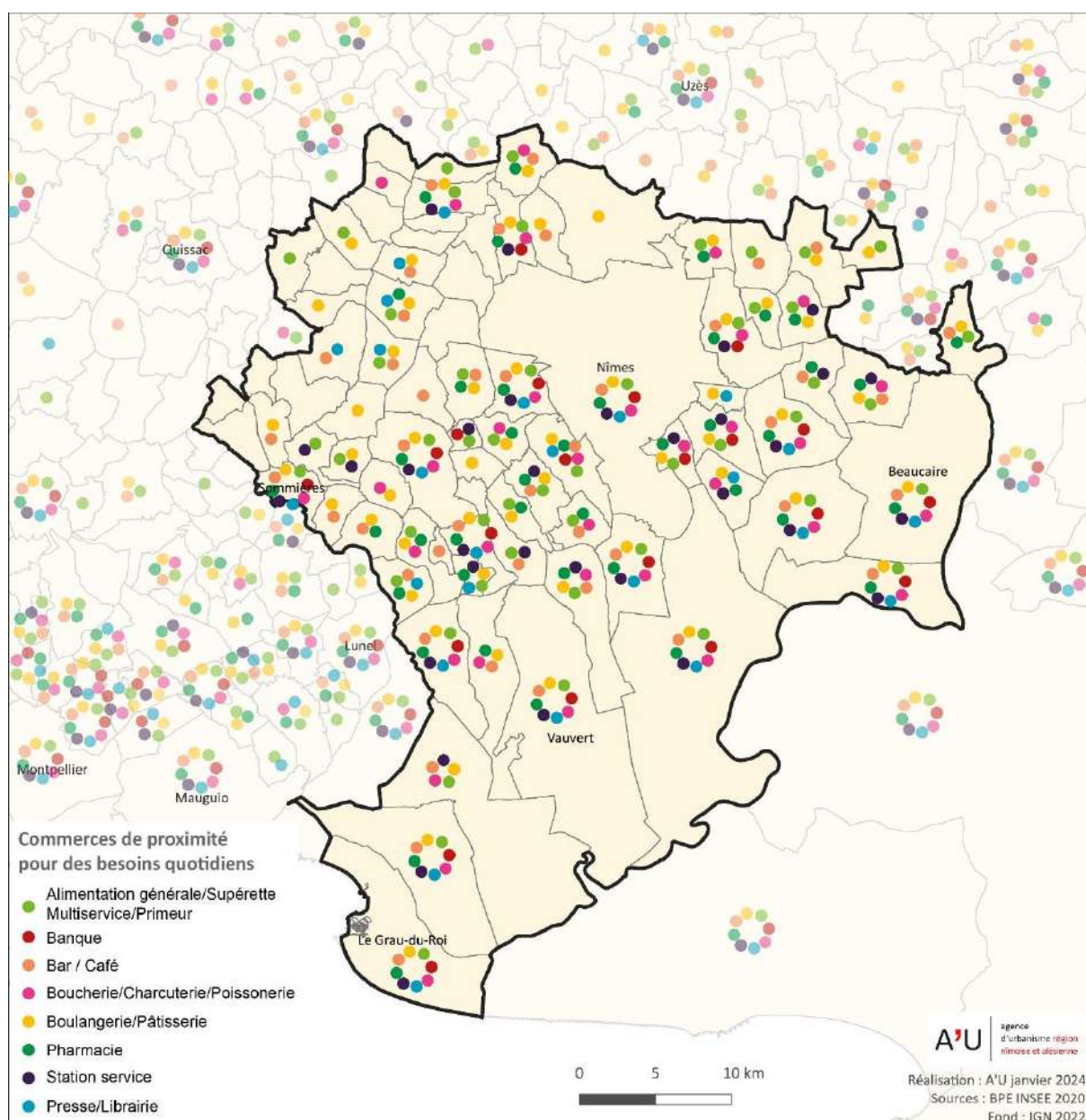
Le SCot Sud Gard compte environ 1500 commerces de proximité. Il faut retenir que l'offre commerciale de proximité couvre la quasi-totalité des communes du territoire et s'avère extrêmement diversifiée.

Seulement 13 communes ne sont pas dotées de commerces de proximité. Elle se situent majoritairement sur le secteur Nord-Ouest (Leins Gardonnenque). Le secteur Nord-Est est également moins doté en termes de diversité commerciale. Ces communes bénéficient toutefois de la proximité de Nîmes ou de pôles relais, tels que Sommières, La Calmette - Saint-Géniès-de-Malgoirès, voire Quissac et Uzès. Cette dépendance commerciale est ainsi génératrice de déplacements.

On observe une forte concentration et une diversité importante de commerces de proximité le long de la route nationale 113, en particulier à l'ouest du territoire. Cet important niveau d'équipements se retrouve également en dehors du périmètre du SCOT, à l'ouest du territoire, avec un pôle lunellois et un pôle montpelliérain très bien équipés.

La carte ci-dessous met en évidence le niveau d'équipements en termes de commerces de proximité et sa diversité. Toutefois, il est évident qu'un cercle complet ne présage pas de la même densité commerciale à Nîmes ou à Vauvert par exemple.

Figure 65 : Carte de l'accessibilité des commerces de proximité

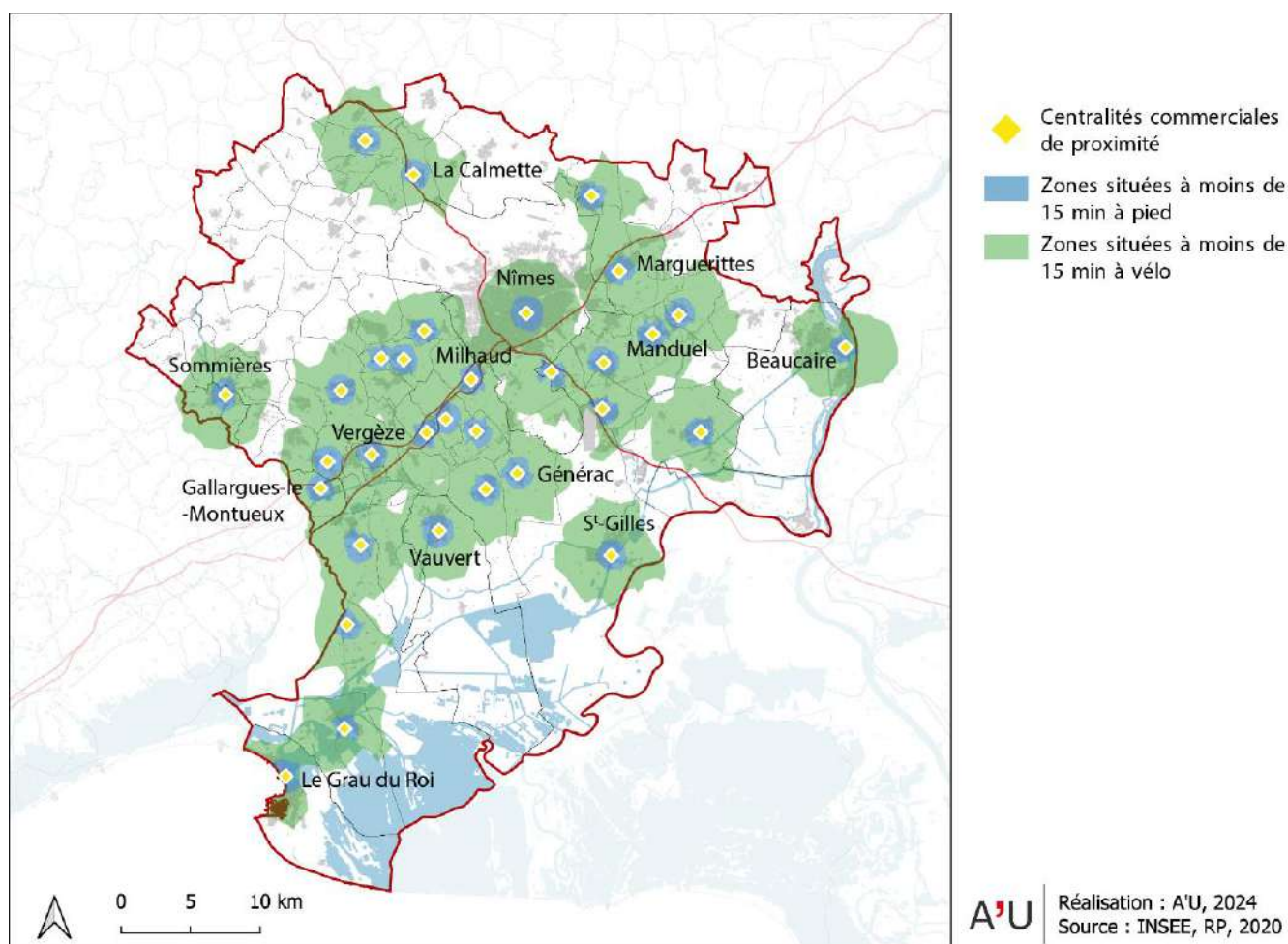


2.4.2. DES EQUIPEMENTS ACCESSIBLES

En matière d'accessibilité des services, si l'on estime à 10 minutes le temps de trajet acceptable en voiture pour accéder aux services de proximité, l'ensemble du territoire est bien doté, à l'exception du secteur du nord Sommiérois. Ce secteur reste très dépendant de la ville proche de Sommières qui constitue une polarité importante à l'ouest du territoire du SCoT.

Par ailleurs, les centralités commerciales de proximité (correspondant aux pôles de niveau supérieur et intermédiaire) sont accessibles à moins de 15 minutes à pied ou en vélo pour une majorité de la population. Le nord du territoire, moins bien équipé, reste plus dépendant des modes de déplacements motorisés.

Figure 66 - Carte des zones situées à moins de 15 minutes à pied ou en vélo des centralités commerciales de proximité en 2020



2.4.3. UN ACCES AUX SOINS A AMELIORER

Services de santé et médecins généralistes

Dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des pathologies chroniques et de développement des soins ambulatoires associé au maintien à domicile, la question de l'accès aux soins pour tous est au cœur des priorités.

La répartition et la densité de services de santé sur le territoire témoignent d'une bonne accessibilité générale aux soins de santé de proximité (pharmacie, kinésithérapeutes, infirmiers, chirurgiens-dentistes...).

Toutefois, l'accès à un médecin généraliste est contrasté selon les communes et difficile pour une part de plus en plus importante de la population.

En 2020, on observe que la densité médicale a chuté de -1,5% par an depuis 5 ans sur la région Occitanie (*source : URPS Médecins d'Occitanie*). La baisse de la démographie médicale s'explique par le non-remplacement des médecins qui partent à la retraite : un tiers sont âgés de 60 ans et plus et cette proportion est en nette augmentation. Face à ce constat, de nombreux projets de maisons de santé sont en réflexion sur les communes du territoire.

Le territoire du SCOT compte une densité d'environ 9,7 médecins pour 10 000 habitants (contre 9,9 en sur la Région Occitanie), soit un peu moins d'un médecin pour 1 000 habitants. Cette densité est plus élevée sur les territoires de Nîmes Métropole (un grand nombre de médecins étant installés sur Nîmes) et de Terre de Camargue (qui accueille une population plus âgée).

30 communes du SCOT, principalement situées dans la partie nord-ouest du territoire n'accueillent aucun médecin généraliste en 2020 et 11 communes n'abritent aucun équipement de santé de proximité.

Figure 67 - Tableau du nombre et de la densité de médecins généralistes libéraux par EPCI

	Densité de médecins généralistes (pour 10 000 hab.)	Nombre de médecins généralistes libéraux au 1 ^{er} janvier 2021
CC du Pays de Sommières	10	24
CC Rhony, Vistre, Vidourle	7,6	21
CC Beaucaire Terre d'Argence	6,7	21
CC de Petite Camargue	8,4	23
CA de Nîmes Métropole	10,4	268
CC Terre de Camargue	9,2	19
SCoT Sud Gard	9,7	377

Source : INSEE, BPE 2021 et RP 2020 – Traitement A'U

Figure 68 Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants

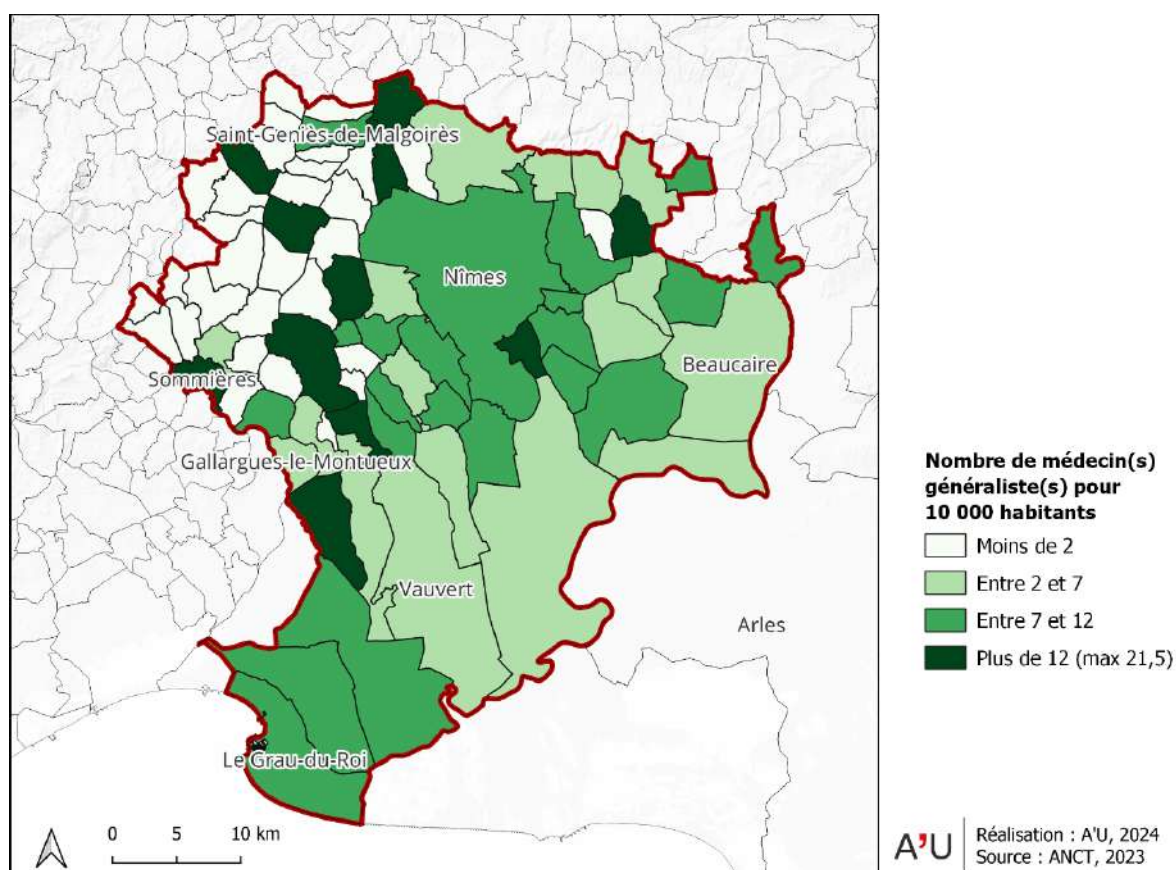
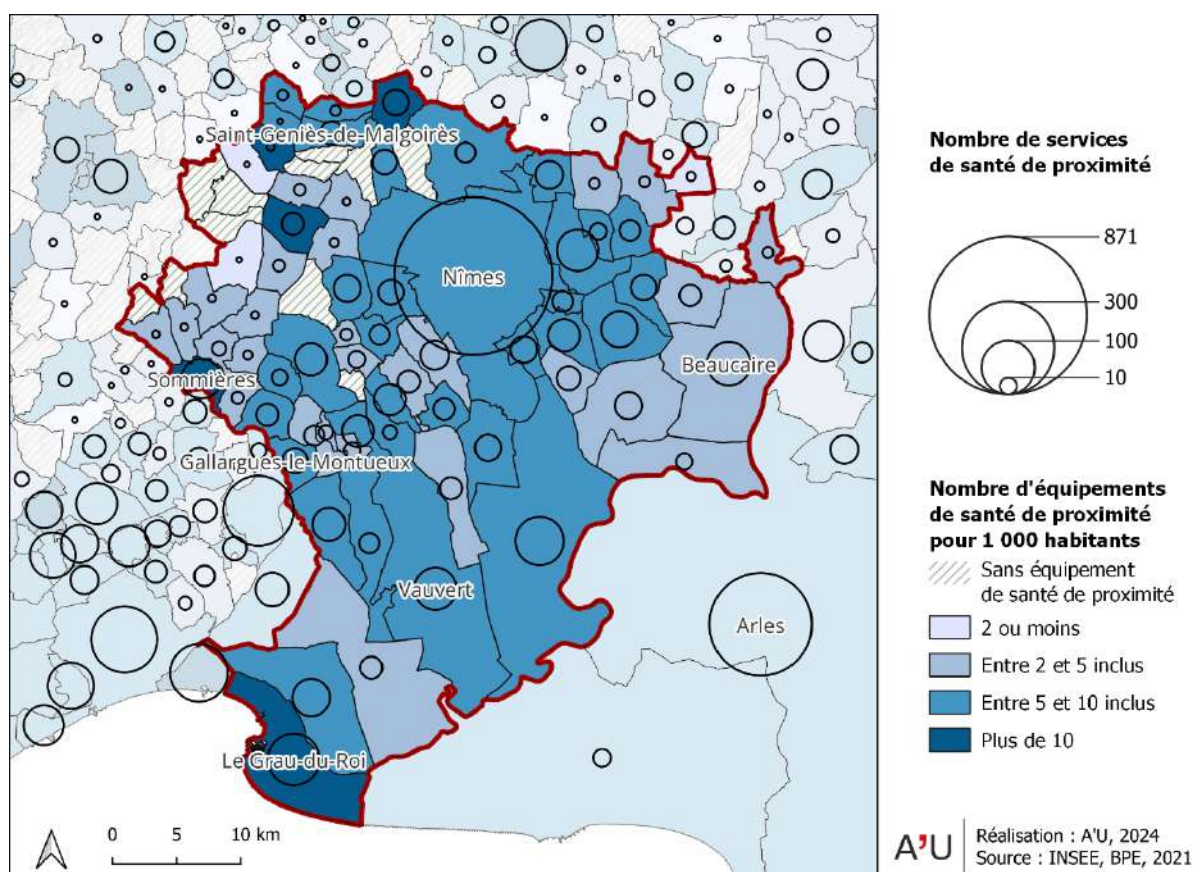


Figure 69 Nombre et densité de services de santé de proximité



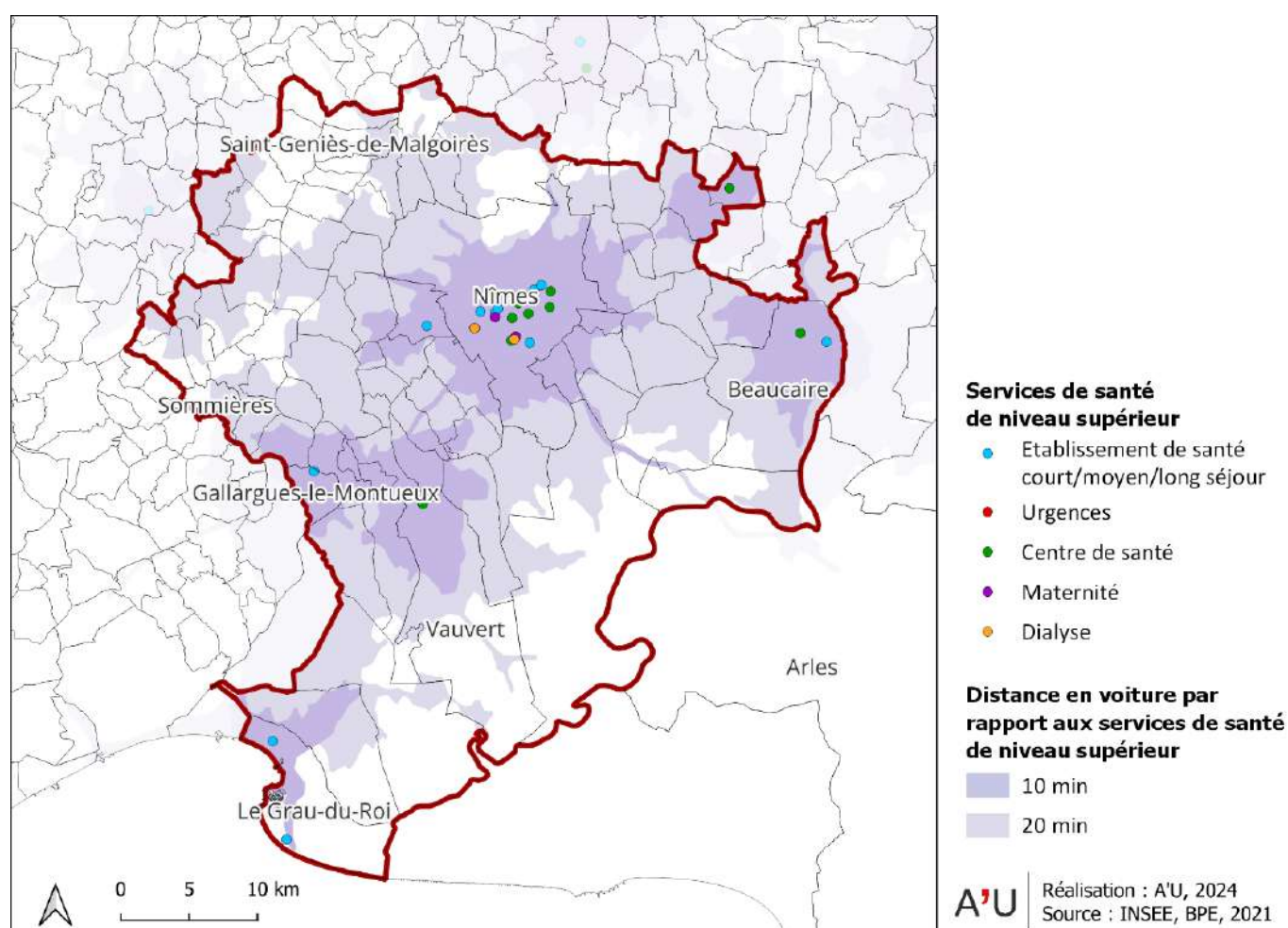
Mais, au-delà de la présence de médecins ou de services de santé de proximité, c'est surtout l'accès au soin et aux services auquel le SCoT devra s'attacher, notamment pour les personnes dépendantes ne disposant pas de véhicules particuliers (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées).

Ainsi, la quasi-totalité du territoire urbanisé du territoire se situe à moins de 20 minutes en voiture des services de santé de niveau supérieur (établissements de santé de court, moyen et long séjour, urgences, centre de santé, maternité et centre de dialyse). Le secteur nord-ouest du territoire reste une nouvelle fois moins bien desservi, ainsi que le sud (Saint-Gilles et Fourques notamment).

La quasi-totalité des services de santé de niveau supérieur est situé sur Nîmes. Quelques-uns sont répartis ponctuellement sur d'autres communes (le Grau du Roi, Gallargues-le-Montueux, Vauvert, Beaucaire, Caveirac et Sernhac).

Ainsi, le secteur de Nîmes et sa première couronne sont les mieux équipés et bénéficient d'une proximité des services de santé de niveau supérieur, situés à moins de 10 minutes en voiture.

Figure 70 Accessibilité aux équipements de santé de niveau supérieur (à 10 et 20 minutes en voiture).



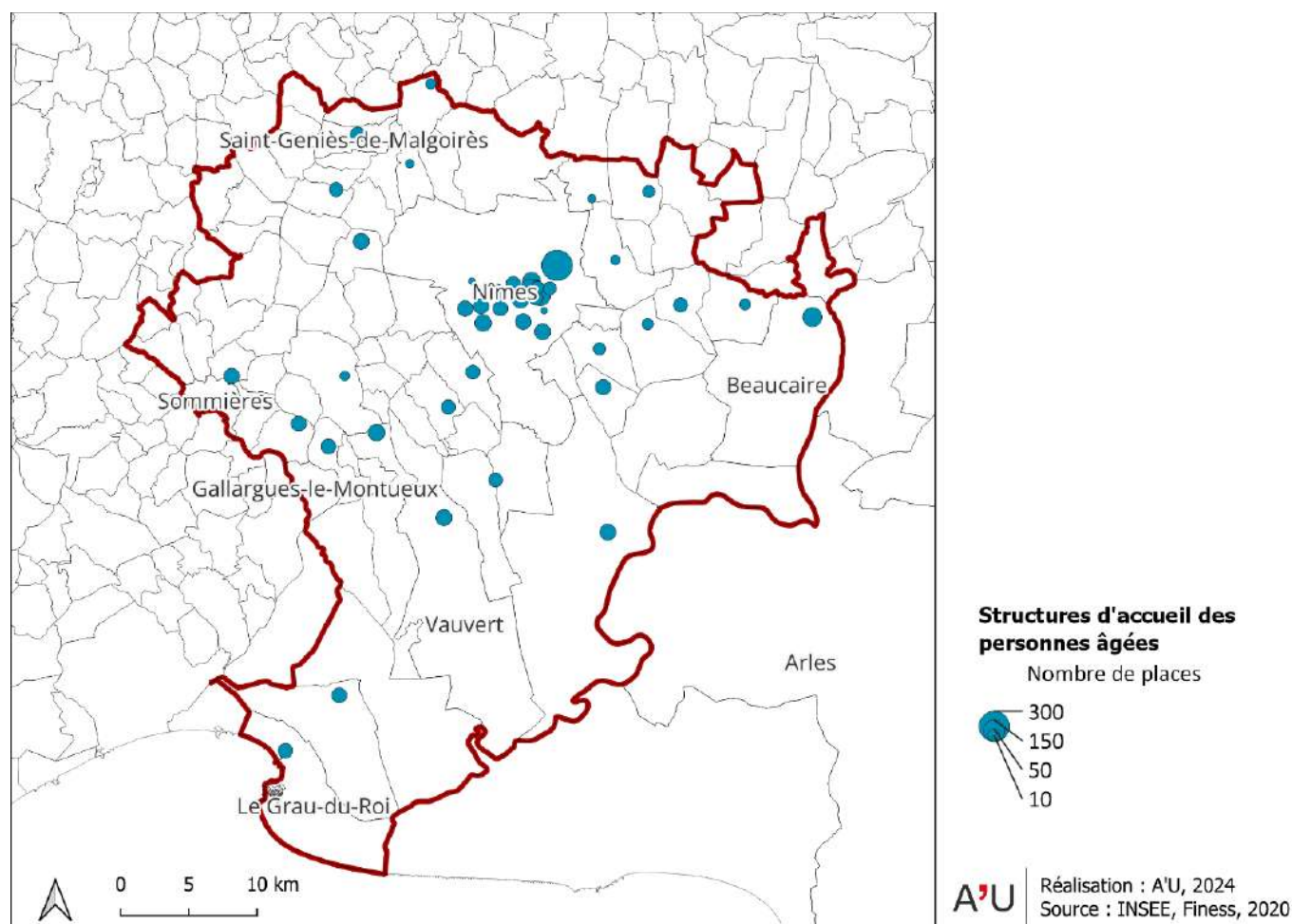
Structures d'accueil pour personnes âgées

Les enjeux posés par le vieillissement sont multiples et se traduisent notamment par un besoin en services et en établissements adaptés et accessibles.

Le Sud du Gard compte 47 structures d'accueil pour personnes âgées, intégrant les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Établissement de soins de longue durée (ESLD), résidences autonomie et accueil de jour (*source : Finess, 2020*). Ces structures présentent une capacité de 3252 places, réparties sur 28 communes. 20 d'entre elles sont situées sur Nîmes, avec une capacité de 1601 places. Les 27 autres communes accueillent qu'un seul établissement.

Le taux d'équipement du Sud Gard est de 85 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans. Ce dernier est assez faible comparativement au département, qui présente un taux d'équipement bien supérieur de 111 équipements pour 1000 habitants de plus de 75 ans.

Figure 71 Capacité des structures d'accueil des personnes âgées



2.4.4 UNE TRÈS BONNE COUVERTURE NUMÉRIQUE TERRITORIALE

Le haut débit et plus encore le très haut débit constituent pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement. Dans la concurrence que se livrent États et Régions au niveau européen, les territoires gagnants sont les territoires en mouvement. Pour gagner en attractivité et en compétitivité, des réseaux de communications électroniques performants constituent aujourd'hui un appui de premier plan. La crise sanitaire a renforcé la nécessité de pouvoir bénéficier d'une bonne couverture numérique, offrant notamment la possibilité de faire du télétravail. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des facteurs de cohésion sociale et de désenclavement.

Les nouvelles technologies s'imposent au monde du travail (télétravail, travail en réseau, visibilité, diffusion et consultation de l'information en temps réel, partage d'applications, contenus vidéos...) et s'intègrent en profondeur aux modes de vie (télésanté, e-commerce, enseignement à distance, triple play, VOD haute définition, cloud computing...). Preuve de cet engouement pour les nouvelles technologies, le taux d'équipement des ménages était, à l'échelle nationale, de 8 écrans par foyer en 2020. Ce développement vers toujours plus d'usages et de capacités de haut débit est loin d'être terminé. Il amène les acteurs publics à s'interroger sur le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit (fibre optique notamment), capables de supporter les nouveaux usages et services qui en résultent et sur les conséquences induites en termes d'aménagement du territoire.

Or les enjeux de couverture, de concurrence et d'innovation s'inscrivent avant tout dans une problématique d'aménagement du territoire. En effet, dans une logique de rentabilité, les opérateurs privés subordonnent le déploiement de leurs infrastructures à un retour sur investissement de courte durée, de 12 mois le plus souvent. Dans les zones moyennement denses et rurales, l'intervention des acteurs publics est donc nécessaire pour attirer des opérateurs.

L'État a adopté en février 2013 le plan « France très haut débit » (PDTHD) dont l'objectif est la couverture de l'intégralité du pays en THD d'ici 2022. Ce dernier a été poursuivi et amplifié pour accélérer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire et parvenir à sa généralisation, au plus tard fin 2025. La mesure vient compléter les investissements du PFTHD afin de s'assurer que tous les Français, notamment ceux qui habitent en zone rurale, pourront bénéficier du meilleur de la connectivité numérique au domicile ou au travail.

Des actions ont été mises en place, notamment par l'ex-Région Languedoc-Roussillon avec un plan d'accompagnement de 100 millions d'euros pour aider les projets de réseaux d'initiative publique très haut débit portés par les Départements. Cette enveloppe a été complétée par des crédits européens (FEDER) pour la desserte des bâtiments et des sites prioritaires.

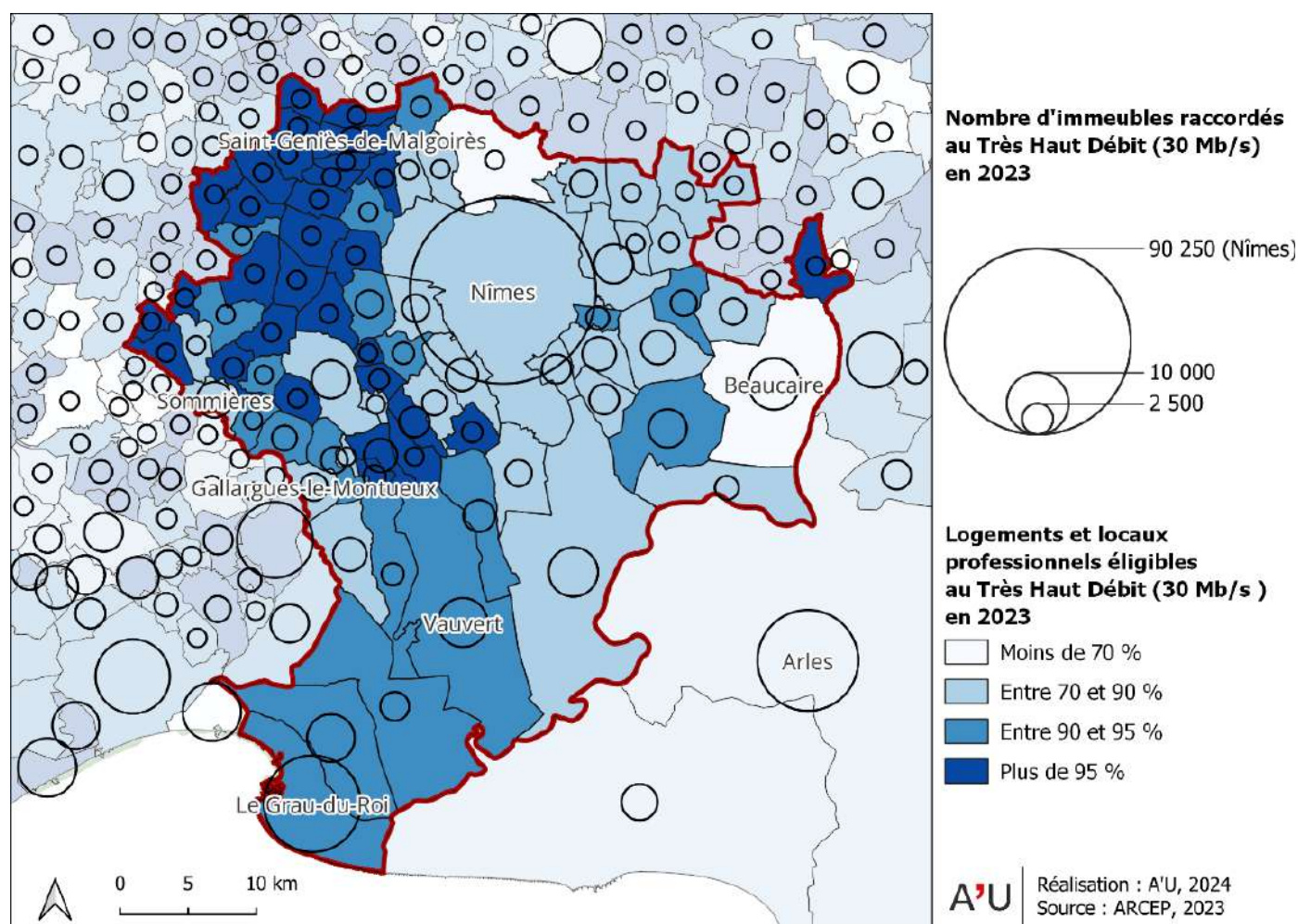
Ce plan s'est appuyé sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN), piloté par la Région en partenariat avec les Départements approuvé en février 2013. Le Schéma dresse un diagnostic de la couverture en Haut et très haut débit de la région Languedoc-Roussillon, tant pour les professionnels et les services publics que pour le grand public. Il décrit par ailleurs les actions entreprises et à engager sur le territoire régional afin de favoriser le déploiement du Haut et Très Haut Débit en concertation avec les opérateurs privés.

L'autorité de régulation des communications électroniques (l'Arcep) met à disposition sur son site internet des données sur les déploiements FttH et les débits disponibles.

En 2020, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 30Mbit/s (il était de 3 en 2013). Le FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) permet d'atteindre dès à présent des niveaux de service de 100 Mbps, voire de 1 Gbps. En 2023 dans le Gard, 88% des locaux sont raccordés à la fibre optique (source : ARCEP).

Sur le territoire du Sud du Gard, l'accès au très haut débit est globalement très bon et assuré pour la quasi-totalité de la population dont la couverture de locaux raccordables et raccordés est supérieure à 80%. A noter toutefois, une couverture inférieure (moins de 70%) pour quelques communes.

Figure 72 - Carte du taux de couverture en THD au 1er janvier 2024



Pour l'agglomération de Nîmes, une régie qui s'appuie sur le réseau fibre optique (Gecko) de la Ville de Nîmes existe depuis 2011, avec pour objectif d'équiper les zones blanches et grises ADSL et de déployer un réseau de collecte en fibres optiques permettant :

- > D'assurer la desserte des communes afin de délivrer des e-services aux citoyens
- > De permettre la montée en débit des connexions existantes (WiFi, ADSL) ;
- > De desservir en fibres optiques des ZAE du territoire de Nîmes Métropole ;
- > De permettre le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile pour l'ensemble des citoyens (FTTH).

A RETENIR :

- > Un très bon niveau d'équipements
- > Des équipements accessibles
- > Un accès aux soins à améliorer
- > Une très bonne couverture numérique

LES ENJEUX

- » *L'accès aux soins de santé.*
 - » *Le maintien des équipements de proximité, supports de la cohésion sociale.*
 - » *La répartition territoriale des équipements et services et l'accès aux services de proximité pour tous.*
 - » *La couverture numérique de l'ensemble du territoire, y compris en zone rurale.*
-

2.5 L'ACCES AU TERRITOIRE : DEPLACEMENTS ET MOBILITES

CHIFFRES CLEFS

80% de déplacements domicile-travail effectués en voiture individuelle

5% des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun

72% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence

113 180 déplacements domicile-travail internes au SCoT

32 193 actifs résidant dans le SCoT travaillent en dehors du territoire

25 454 résident à l'extérieur du SCoT et travaillent sur le territoire

Le Sud du Gard, du fait de sa localisation au carrefour de plusieurs grands axes historiques de circulation, est équipé de plusieurs infrastructures de transports majeures : un réseau ferroviaire significatif, deux autoroutes, mais également des canaux, sans oublier l'aéroport Nîmes Grande Provence. Il est irrigué également par un réseau de transports en commun routiers et urbains conséquent.

Pour autant, les déplacements au sein du territoire du SCoT se caractérisent majoritairement par une prédominance de la voiture individuelle. Les questions de congestion automobile et de pollution, en lien avec le changement climatique¹, constituent un sujet de préoccupation majeur des habitants et des collectivités. Alors que le nombre et les distances de déplacements augmentent, optimiser les conditions de desserte permettrait d'améliorer la qualité de l'air, l'attractivité économique et le cadre de vie des habitants.

¹ Voir Etat initial de l'Environnement – Partie 3. Le Sud Gard face au changement climatique.

2.5.1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES DEPLACEMENTS

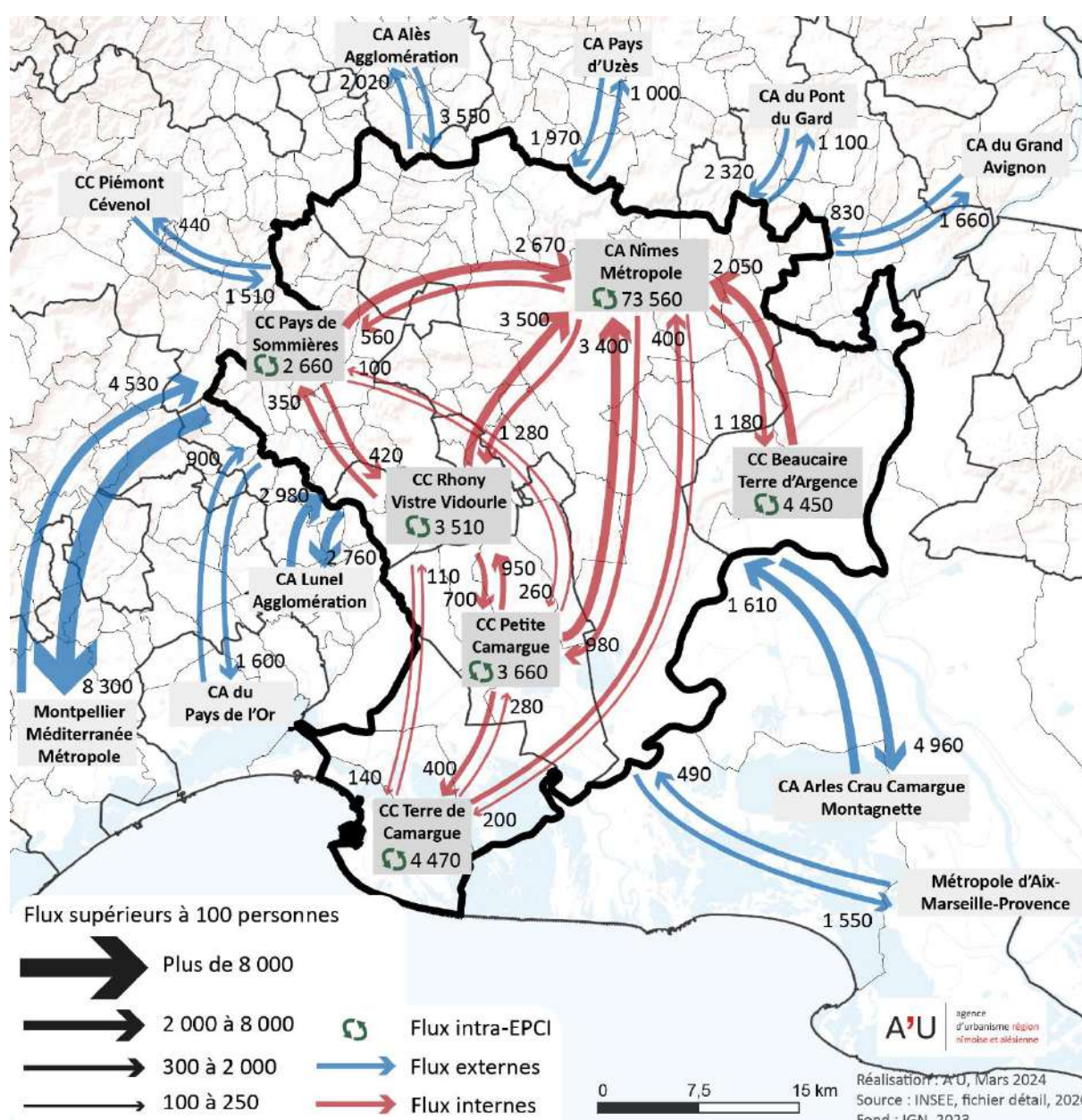
Trois quarts des résidents du SCoT y travaillent

La qualité de desserte et de maillage en matière d'infrastructures de déplacements facilite les échanges, notamment ceux liés au travail, entre le Sud du Gard et les territoires voisins, même si, selon l'INSEE, en 2020, 72% des actifs occupés résidant sur le SCoT y travaillent.

Pour 50% des actifs ayant un emploi, le lieu de travail est à moins de 6 km du lieu de résidence et s'effectue en moins de 10 minutes.

Ainsi, les **flux internes** au territoire du SCoT du Sud du Gard sont largement majoritaires. Environ 112 000 actifs habitent et travaillent dans une des communes du territoire du SCoT. Parmi eux, 46% habitent et résident dans la même commune et 54% travaillent dans une des communes du SCoT mais en dehors de leur commune de résidence. A l'intérieur du périmètre du SCoT, on constate une forte attraction du pôle d'emplois de Nîmes vis-à-vis des communes périurbaines de 1^{ère} et de 2^{ème} couronne.

Figure 73 - Carte des flux domicile-travail au sein du SCoT du Sud Gard en 2020



Les communes de Nîmes, Beaucaire, Le Grau-du-Roi offrant un nombre d'emplois important, sont les seules communes dont la part d'actifs occupés et travaillant en dehors de la commune de résidence est inférieure à 50%. En dehors des pôles, la part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence est faible.

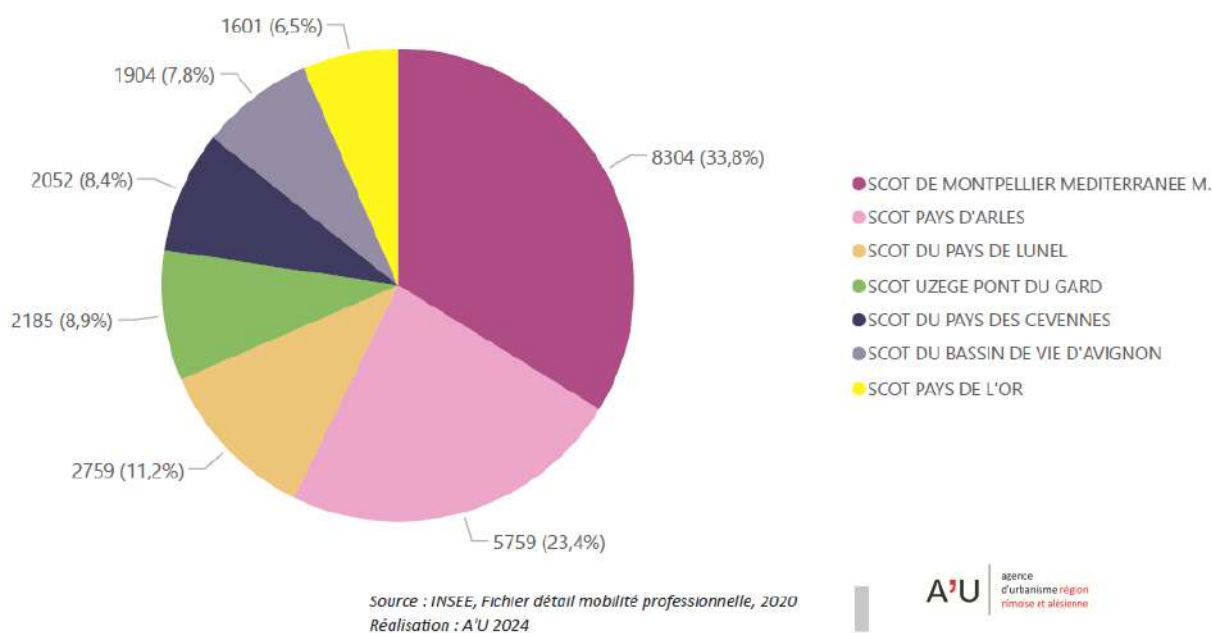
En 2020, les **flux externes sortants** du Sud du Gard sont importants puisque 32 200 actifs qui habitent au sein du SCoT travaillent en dehors du territoire. Les pôles d'emplois proches que sont Montpellier, Lunel, Arles, Avignon, Tarascon, Alès et Uzès attirent de nombreux actifs du SCoT.

Ainsi, 7 600 personnes résidant dans le SCoT travaillent à Montpellier ou Lunel, principale zone d'échanges du Sud Gard, soit 30 % des actifs qui travaillent en dehors du SCoT. La région PACA en attire presque autant, dont les trois quarts dans les aires d'Arles et d'Avignon. Vers le nord, avec Alès, les déplacements sont également nombreux.

A noter qu'environ un quart des flux externes sortants se dirige vers des territoires plus lointains et communes non couvertes par un SCOT (non représentés sur le graphique ci-dessous).

Pour un actif sur deux quittant le SCoT, le temps de trajet à l'emploi est de moins de 45 minutes. Dans l'hypothèse d'une hausse des coûts de déplacements ou de la dégradation des conditions de circulation, les ressorts de l'attractivité pourraient être altérés. C'est pourquoi le développement local et le rapprochement du domicile et du lieu de travail apparaissent comme un enjeu permettant de réduire les déplacements et d'améliorer la qualité de l'air.

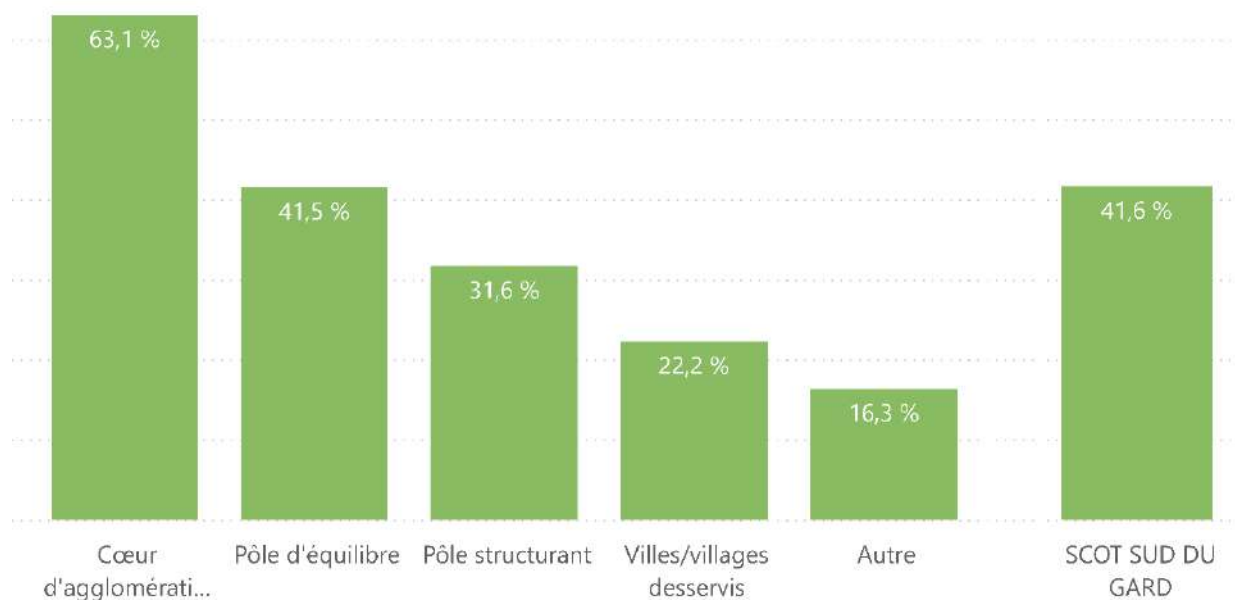
Figure 74 - Graphique du lieu de travail des résidents du SCoT Sud Gard travaillant dans les territoires des SCOT voisins en 2020



Enfin, concernant les **flux externes entrants**, environ 25 450 actifs résidant à l'extérieur du SCoT travaillent quotidiennement sur le territoire. Ainsi, pour se rendre à leur travail, 57 700 personnes se croisent chaque jour aux portes du territoire du SCoT.

Si l'on se concentre uniquement sur les actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence, que ce soit pour se rendre dans une autre commune du SCoT ou en dehors du périmètre du SCoT, l'utilisation de la voiture atteint des records puisque 92% d'entre eux utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Figure 75 - Graphique de la part des actifs occupés du SCoT Sud Gard travaillant dans leur commune de résidence en 2020



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence
d'urbanisme région
nîmoise et alésienne

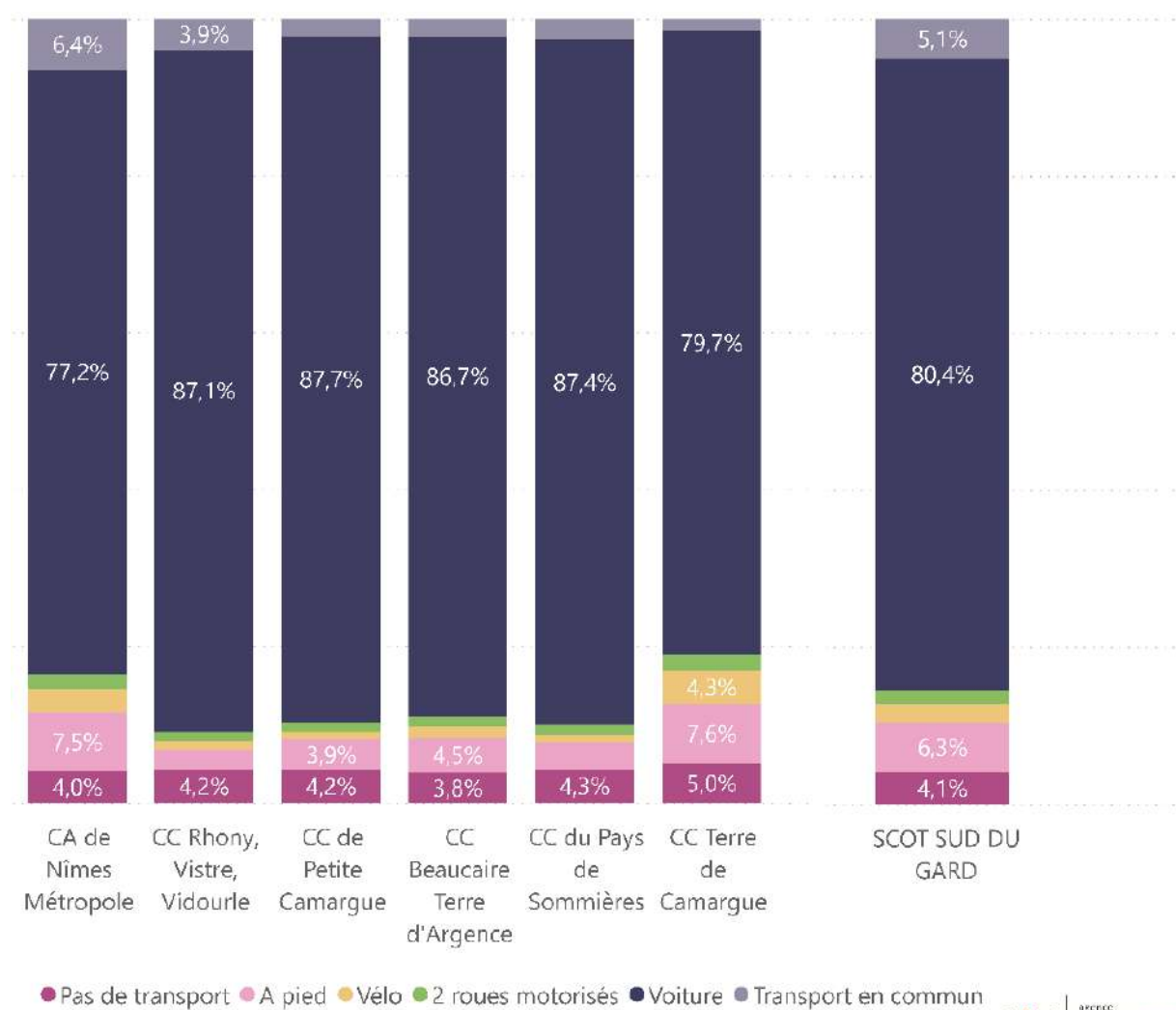
La prédominance de la voiture individuelle

Même s'ils ne concernent qu'un tiers des déplacements environ, les déplacements liés au travail sont les plus contraints. Dans le territoire du SCoT, 80,4% des salariés se rendent sur leur lieu de travail en voiture. Viennent ensuite la marche à pied (6%) et les transports en commun (5%).

A titre comparatif, la part des salariés qui se rendent sur leur lieu de travail en voiture du SCOT Sud Gard est un peu plus faible que celle de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (82,2%) et un peu plus élevée que celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (78,7%).

Au sein des EPCI du territoire, cette part est plus faible dans le territoire plus urbain de Nîmes Métropole.

Figure 76 - Graphique du moyen de transport utilisé par les actifs occupés du SCoT pour se rendre au travail en 2020



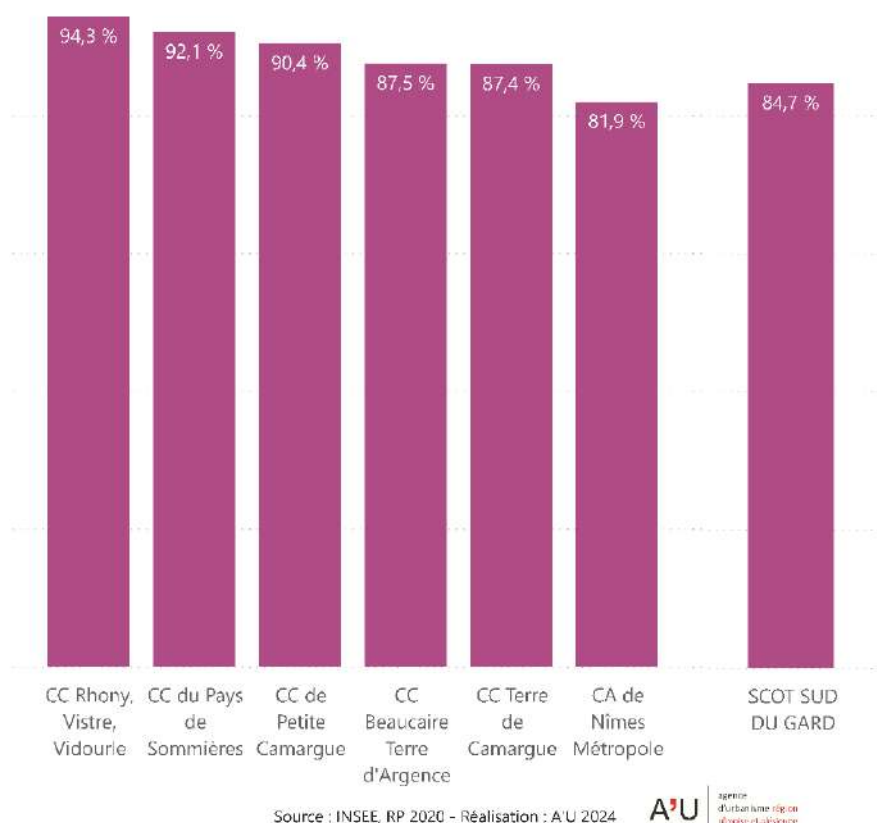
Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Cette utilisation massive de la voiture individuelle va de pair avec un taux de motorisation des ménages particulièrement important dans les communes périurbaines avec 85% de ménages possédant au moins une voiture, contre 72% en cœur d'agglomération.

15% des ménages du SCoT ne possèdent pas de voiture individuelle. Se pose donc la question pour ces ménages captifs des possibilités offertes en matière de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : transports collectifs, modes actifs (pied, vélo), covoiturage, autopartage.

Figure 77 - Graphique de la part des ménages possédant au moins une voiture en 2020 par EPCI sur le territoire du SCoT Sud Gard en 2020



L'usage prépondérant de la voiture comme moyen de transport a pour conséquence le congestionnement de certains axes de circulation et la saturation de certaines voies, notamment des principales pénétrantes autour de Nîmes. Les trafics moyens annuels les plus élevés se retrouvent sur :

- > La RD 999 à Marguerittes avec 22 009 véhicules/jour en moyenne en 2023,
- > La RD 40 à Caveirac avec 18 190 véhicules/jour en moyenne en 2023,
- > La RN 106 à Nîmes nord avec 16 500 véhicules/jour en moyenne 2013,
- > La RD6113 au niveau de Bouillargues avec 10 600 véhicules par jour,
- > La RD999 à Redessan compte 16 500 véhicules par jour,
- > La RD999 à Jonquières-Saint-Vincent avec 15 000 véhicules par jour,
- > La RD42 à Caissargues compte 8 500 véhicules par jour en moyenne,
- > D'autres routes départementales secondaires enregistrent également un trafic important : RD135 (chemin des Canaux), RD14 Langlade – Bernis, RD13 en entrée sud de Nîmes, RD926 au nord de Nîmes.

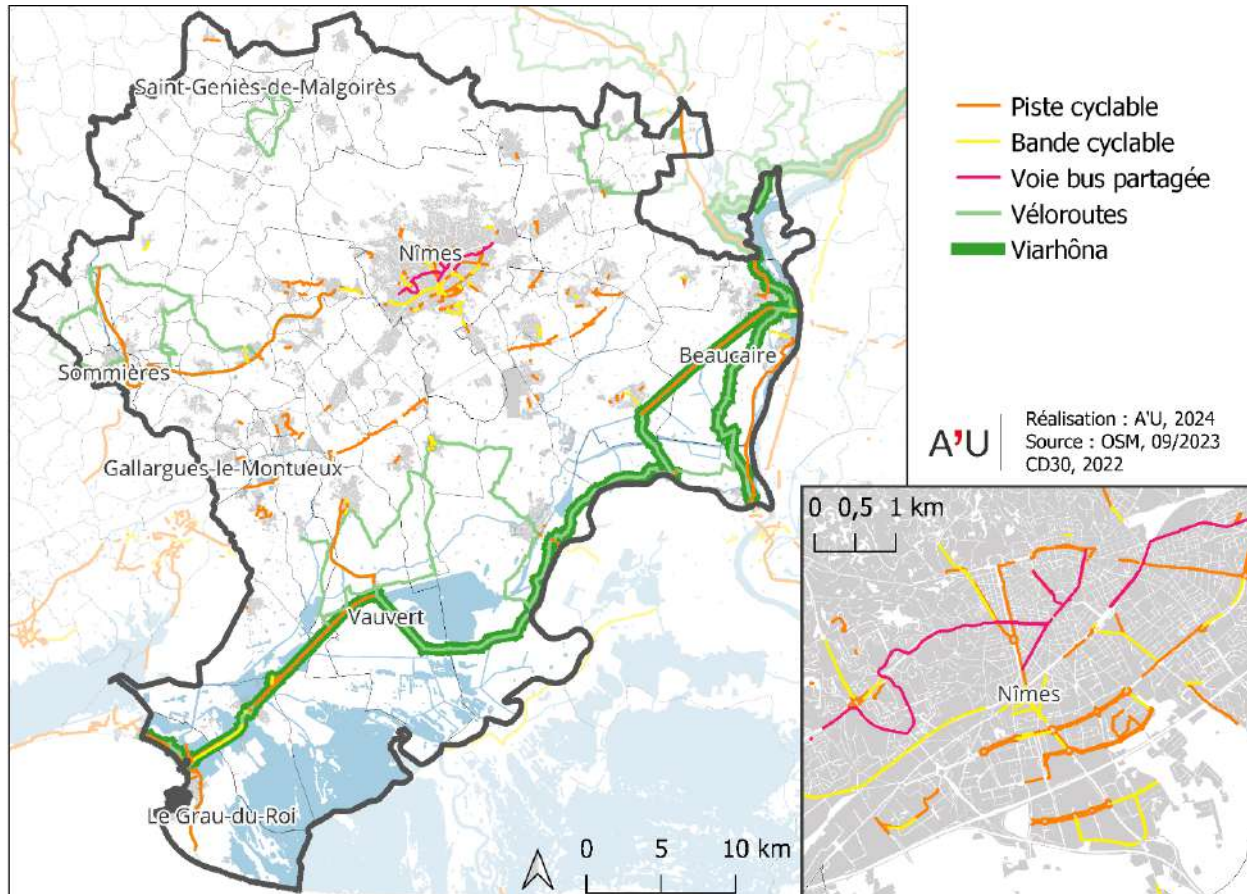
Des modes actifs encore trop peu utilisés sur des trajets intercommunaux

L'utilisation des modes actifs dans les trajets domicile-travail n'est pas négligeable puisque 28% des salariés travaillant dans leur commune de résidence pratiquent la marche ou le vélo. Les modes doux sont utilisés par près d'un tiers des salariés au sein des pôles urbains majeurs. En revanche, pour des déplacements intercommunaux, l'utilisation des modes actifs demeure faible compte tenu du manque d'aménagement en faveur des piétons et vélos. Les itinéraires aujourd'hui aménagés apparaissent encore trop peu nombreux et discontinus, et ne permettent pas de positionner ce mode de déplacement autrement que pour un usage de loisirs. La sécurité et la continuité des aménagements constituent deux critères incontournables pour assurer une utilisation optimale du réseau de pistes cyclables.

Au 1^{er} janvier 2024, on compte plus de 100 km de voies vertes au sein du Sud du Gard (source : Conseil Départemental du Gard), notamment entre Caveirac et Fontanès (25 km), entre Gallician et le Grau-du-Roi le long de la ViaRhôna (23 km), entre Vauvert et Gallician, le long du canal Philippe Lamour (5 km) et le long de la plage de l'Espiguette (itinéraire de 5 km récemment aménagé). Pour autant, les voies vertes sont majoritairement utilisées pour les déplacements touristiques ou de loisirs. A noter toutefois la forte fréquentation du collège de Calvisson en vélo (depuis Calvisson, Nages-et-Solorgue, Congénies et Saint-Dionisy). Le Département du Gard assure également la continuité de jalonnement d'un itinéraire provisoire commun aux euro-véloroutes n°8 (la Méditerranée à vélo) et n°17 (la via Rhôna) entre Beaucaire et Le Grau-du-Roi. Il a également contractualisé avec la société Oc'Via, gestionnaire de la LGV, pour l'aménagement d'une véloroute le long de la LGV entre la RD403 à Manduel et la RD42 à Caissargues, puis entre la RD13 à Milhaud et le Vidourle.

Les politiques menées en matière de développement des mobilités sont développées dans la partie « les documents-cadres des EPCI membres du SCoT » (1.4.1).

Figure 78 - Carte du maillage du SCoT du Sud Gard en pistes cyclables au 1er janvier 2024



Les grands projets d'infrastructures routières

D'importants projets routiers et ferroviaires pourraient voir le jour à plus ou moins long terme sur le territoire nîmois ou en périphérie proche. Ils contribueraient à apaiser la ville-centre et auraient un impact sur la desserte de Nîmes. Ainsi, le contournement routier ouest de Nîmes qui figure au contrat de plan Etat-Région (CPER) devrait être réalisé en 2028 (DUP en 2021). Il libérerait une partie des flux de transit et permettrait de repenser l'accès à Nîmes en requalifiant en boulevard urbain l'actuelle RN106, en lien avec la ligne de transport en commun en site propre T2. Le projet de déviation nord de Nîmes pourrait également être réalisé à moyen ou long terme.

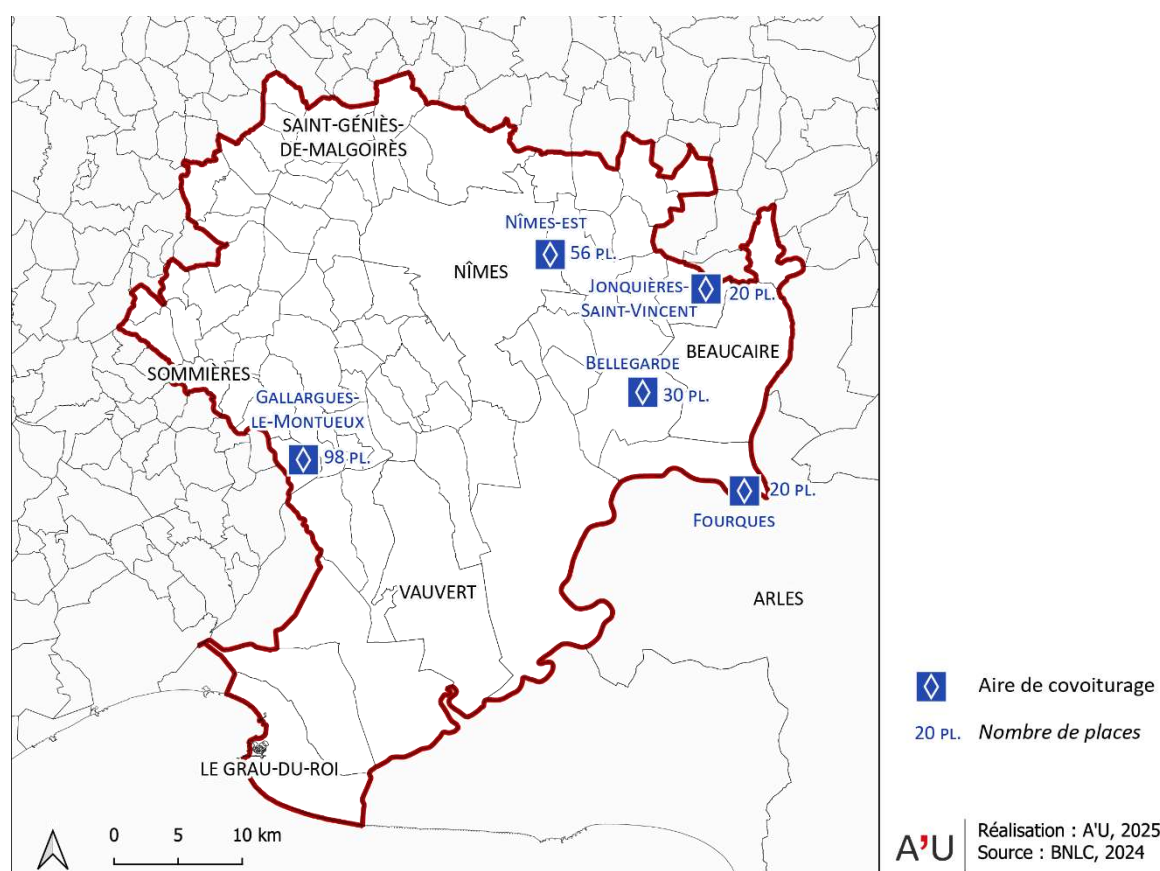
D'autres projets sont en cours de réflexion comme les déviations de Caissargues, de Jonquières Saint-Vincent, ainsi qu'une liaison entre la zone économique de MITRA et la gare TGV-TER de Nîmes-Pont du Gard.

Le développement du covoiturage et de l'autopartage

Devant le manque de moyens pour desservir l'ensemble du territoire par des transports collectifs performants, il y a aujourd'hui une nécessité d'optimiser l'usage de la route en cherchant à augmenter le taux d'occupation des voitures. C'est une mesure à privilégier là où les infrastructures routières sont saturées (heures de pointe, accès aux pôles économiques...), là où l'offre en transports collectifs fait défaut (secteurs peu denses, faible amplitude horaires...) et pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire). Le développement du covoiturage et de l'autopartage va dans ce sens.

Le territoire s'est doté de plusieurs aires de covoiturage : au niveau de la sortie Nîmes-est, à Gallargues-le-Montueux, Jonquières-Saint-Vincent, Bellegarde et Fourques.

Figure 79 Localisation des aires de covoiturage sur le territoire du SCOT Sud Gard



La mobilité alternative (électrique et gaz naturel)

Dans un contexte de prise de conscience environnementale, conjuguée à l'augmentation des prix du carburant, les véhicules électriques se sont révélés comme alternative durable aux modèles à combustion.

Ainsi, les installations de recharge de véhicules électriques (IRVE) jouent un rôle croissant dans le développement des territoires. Elles favorisent la transition vers des modes de transport plus écologiques, réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

En soutenant l'adoption des véhicules électriques, ces infrastructures renforcent également l'attractivité économique du territoire, tout en répondant aux attentes croissantes des citoyens en matière de mobilité durable.

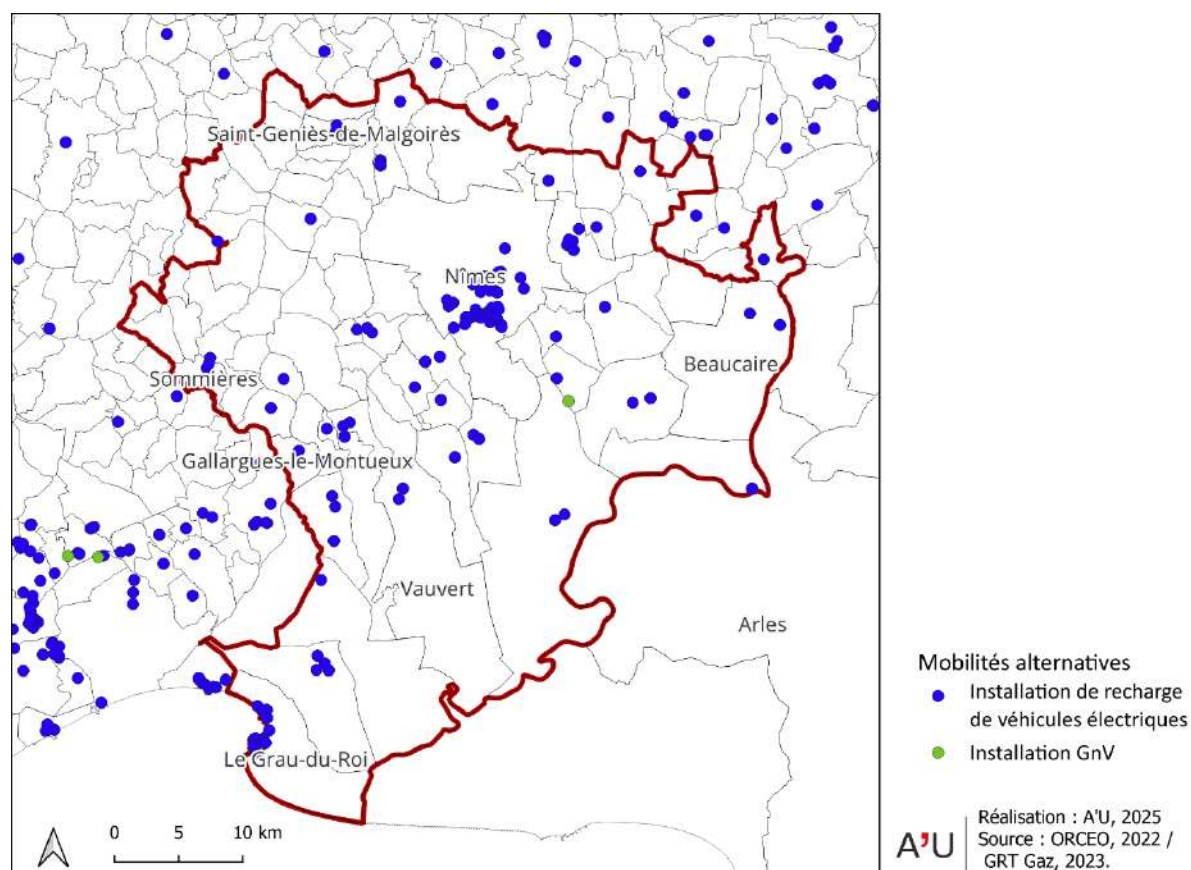
Le territoire du SCOT compte près de 330 stations de recharge de véhicules électriques.

Il est également équipé d'une seule installation de gaz naturel (GnV) située à Garons.

En favorisant l'utilisation d'un carburant plus propre que les combustibles fossiles traditionnels, les installations GnV permettent de diminuer les émissions de particules fines et de gaz à effet de serre, améliorant ainsi la qualité de l'air et la santé publique. Ces installations encouragent une mobilité plus durable et positionnent le territoire comme un acteur engagé dans la transition énergétique.

A l'instar des équipements et services, les installations de mobilité alternative sont concentrées à Nîmes et le long d'un corridor est-ouest (autoroute A9, RN113 et RD6086). Les communes situées le long de cet axe et au sud de celui-ci sont quasiment toutes équipées, tandis que celles du nord-ouest le sont moins, à l'exception du Sommiérois, de la Vaunage, des communes Saint-Génies-de-Malgoirès, la Calmette, Saint-Chartes et Saint-Mamert-du-Gard.

Figure 80 Localisation des installations de recharge de véhicules électriques (IRVE) et des installations GnV sur le territoire du SCOT Sud Gard



2.5.2 UNE OFFRE DE TRANSPORT FERROVIAIRE IMPORTANTE

Le territoire est traversé par un réseau historiquement dense qui desservait aussi la Vaunage, le Sommiérois et le centre du plateau des Costières, mais malgré le repli ferroviaire ayant accompagné le développement des mobilités routières, il est encore étoffé de lignes ferroviaires qui convergent toutes vers Nîmes, cœur d'une étoile ferroviaire.

Le réseau exploité se compose des lignes TER et LGV suivantes :

- > La ligne TER Tarascon – Sète, l'axe historique et toujours principal du littoral languedocien ;
- > La ligne TER Nîmes – Alès, non électrifiée, tronçon sud de l'axe du Cévenol, reliant Marseille à Clermont-Ferrand et, au-delà, Paris via le Massif Central ;
- > La ligne TER Nîmes – Le Grau du Roi, à voie unique et non électrifiée mais la seule ligne de la région reliant l'arrière-pays aux plages ;
- > La ligne TER de Rive droite du Rhône, rouverte à la circulation voyageuse entre Nîmes et Pont Saint-Esprit en 2022 après un demi-siècle de fermeture au trafic voyageurs (bien que la ligne ait continué entre-temps à être utilisée pour le fret), et sur laquelle plusieurs haltes voyageurs seront mises en service dans les années à venir, dont l'une sur le territoire du SCoT, Marguerittes ;
- > La LGV des Angles à Lattes, dont le Contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier mis en circulation pour les voyageurs en 2018 (décembre 2019 pour la mise en service de la gare de Nîmes – Pont-du-Gard).

Ce réseau ferré présente un potentiel important pour le développement du transport de voyageurs au sein du SCoT.

Figure 81 - Carte du maillage routiers et ferroviaires du SCoT du Sud Gard en 2022

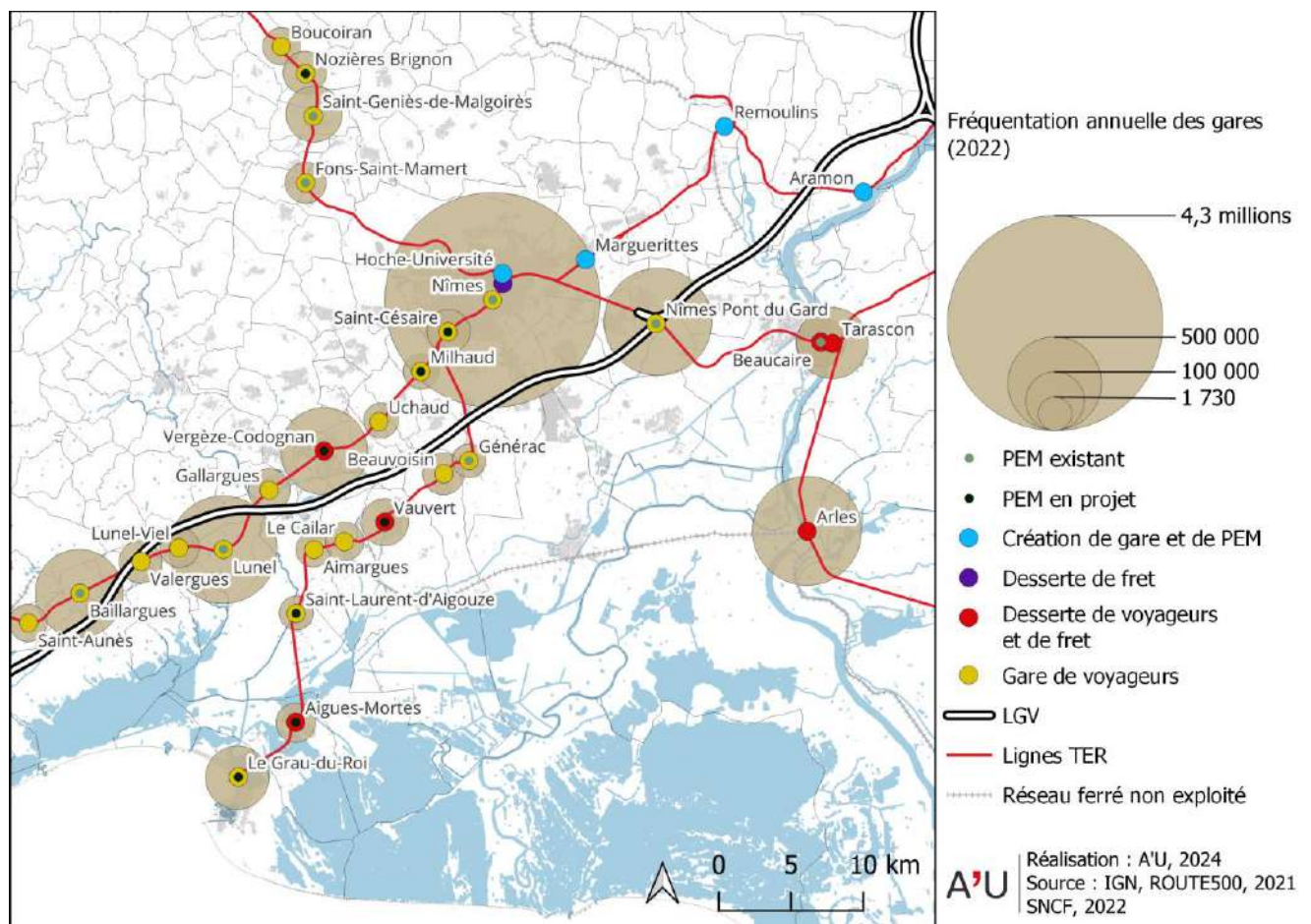


Figure 82 - Tableau de la fréquentation des gares du SCoT du Sud Gard au 1er janvier 2023

Nom de la gare	Nombre de voyageurs en 2022	Nombre de voyageurs en 2018	Evolution du nombre de passagers de 2018 à 2022	
Nîmes	4 316 299	2 369 197	1 947 102	82%
Nîmes Pont du Gard	745 834	405 086	340 748	84%
Vergèze - Codognan	401 842	204 051	197 791	97%
Le Grau-du-Roi	136 622	127 601	9 021	7%
Saint-Geniès-de-Malgoirès	82 971	46 537	36 434	78%
Beaucaire	47 307	17 161	30 146	176%
Vauvert	35 887	13 909	21 978	158%
Génolhac	31 793	19 329	12 464	64%
La Grand-Combe	28 946	14 586	14 360	98%
Saint-Césaire	21 475	11 084	10 391	94%
Gallargues-le-Montueux	17 500	8 776	8 724	99%
Beauvoisin	15 736	4 826	10 910	226%
Fons - Saint-Mamert	13 997	11 709	2 288	20%
Aigues-Mortes	11 325	5 683	5 642	99%
Le Cailar	8 480	3 148	5 332	169%
Milhaud	3 616	1 989	1 627	82%
Uchaud	3 180	2 249	931	41%
Aimargues	2 750	3 752	-1 002	-27%
Saint-Laurent-d'Aigouze	2 259	863	1 396	162%
Générac	1 730	580	1 150	198%
Manduel - Redessan	956	1 419	-463	-33%

Source : SNCF 2023, Traitement A'U

Actuellement, les gares TER structurantes à la fois en termes de niveau de desserte et de fréquentation sont celles de Nîmes (centre et Pont du Gard), Vergèze-Codognan, Le Grau du Roi et Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Ces gares, mais aussi un certain nombre d'autres, ont vu le développement ces dernières années de projets de **pôles d'échange multimodaux (PEM)** destinés à faciliter les déplacements par la structuration de chaînes de mobilité (passage d'un mode à l'autre). Les PEM sont aussi des lieux de vie qualitatifs et modernes propices à attirer les voyageurs vers les transports en commun. Ces PEM sont complétés pour certains sur le territoire de Nîmes Métropole, par des **hubs de mobilité**, définis au Plan de Mobilité comme des lieux de vie offrant un panel de services de mobilité, dont des espaces d'attente de qualité.

Le plus grand nombre de PEM se trouve sur la ligne Nîmes – Le Grau du Roi : celui de Générac a été inauguré en 2021, ceux de Vauvert, d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi sont en cours ou à l'étude. Une réflexion existe aussi sur un déplacement de la halte de Saint-Laurent d'Aigouze, vers un site plus approprié (sécurisé et au plus grand potentiel attractif) qui pourrait être accompagnée par l'aménagement d'un PEM.

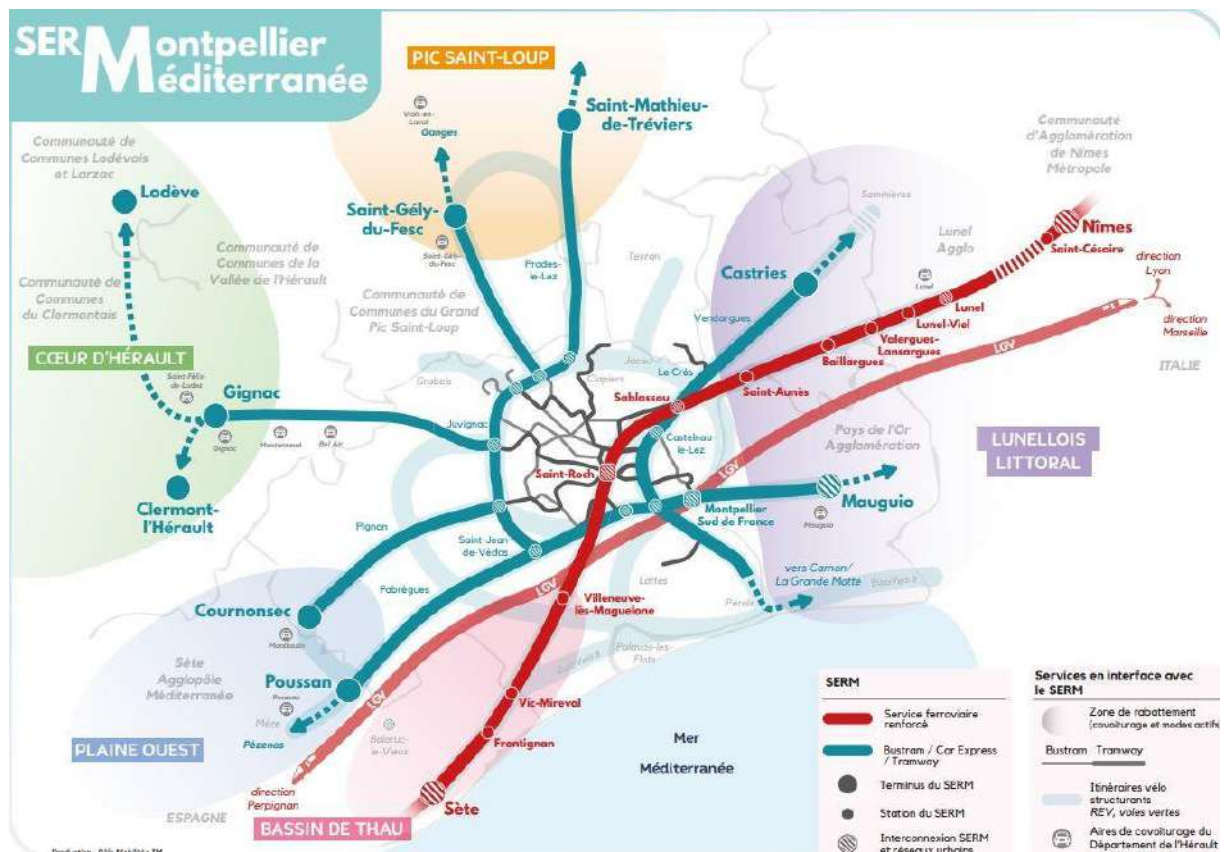
La ligne Nîmes – Alès en compte plusieurs aussi : le premier inauguré a été celui de Fons – Saint-Mamert en 2018, celui de St-Geniès est inauguré en 2024. Des réflexions sont lancées sur celui de Nozières-Brignon, situé à cheval sur les communes de Boucoiran-et-Nozières et Brignon, hors SCoT (SCoT du Pays des Cévennes) mais la position limitrophe de cette gare fait qu'elle est attractive pour plusieurs communes du Sud Gard, de Gardonnenque et des contreforts du bois des Lens). La gare est d'ailleurs identifiée dans le PDM de Nîmes Métropole comme un hub de mobilité.

La ligne principale, l'axe littoral Tarascon – Sète, compte elle aussi plusieurs PEM existants ou en projet, en dehors des centres métropolitains de Nîmes et Montpellier : Beaucaire, Lunel et Baillargues hors SCoT (Hérault), Vergèze-Codognan, gare déjà très bien équipée qui devrait bientôt accéder au rang de PEM complet, et un projet de PEM a été lancé à Milhaud, en parallèle d'une démarche de plan local de déplacements. Bernis est également identifié comme un hub de mobilité dans le PDM de Nîmes Métropole, mais pas en lien avec la gare, qui n'est plus exploitée même si la commune souhaiterait, dans le cadre de son PLD et de son PLU, créer les conditions pour ne pas obérer une réouverture future. A Nîmes, la gare de Saint-Césaire doit être déplacée vers l'ouest dans le cadre du projet de requalification urbaine de Porte Ouest, et un PEM aménagé. Enfin, la ligne accueille un PEM par excellence : la gare TER de Nîmes Pont-du-Gard (ayant remplacé celle de Manduel-Redessan, plus à l'ouest), couplée à la gare TGV sur la LGV.

Enfin, la réouverture aux voyageurs de la ligne de Rive droite du Rhône entre Pont Saint-Esprit, Avignon et Nîmes (la gare de Bagnols-sur-Cèze ayant également été rouverte à l'occasion) offrira d'ici 2025-2026 des perspectives aux habitants de l'est du Sud Gard d'accès au train, à partir des futurs PEM de Marguerittes et Remoulins (en direction de Nîmes ou d'Avignon).

Parallèlement, la Région Occitanie et la Métropole de Montpellier portent un projet **de Service express régional métropolitain (SERM)** pour favoriser les transports collectifs dans l'aire urbaine de Montpellier. Le SERM prévoit le renforcement de la fréquence des trains sur l'axe TER Sète-Montpellier-Lunel-Nîmes, régulièrement saturé. L'objectif est de porter la fréquence à six trains par heure, soit toutes les 10 minutes d'ici 2034. Sans attendre cette échéance, l'offre augmentera de 8 trains par jour entre Montpellier et Nîmes en heure creuse et le week-end (et douze supplémentaire de Lunel à Sète) d'ici 2029.

Figure 83 Carte du Service express régional Métropolitain (SERM) présentée en mai 2024



Source : Montpellier Méditerranée Métropole, mai 2024

Le contrat d'axe Alès – Nîmes : un outil pour accompagner la modernisation de l'infrastructure ferroviaire par une urbanisation cohérente

Cette démarche multi-partenariale ancienne (début des années 2010) mais mise en œuvre pour partie dans les années suivantes et jusqu'à aujourd'hui (avec le PEM de Saint-Geniès-de-Malgoirès), s'appuyait sur une volonté de nombre d'élus locaux des communes traversées par la ligne de penser **un développement urbain et une structuration territoriale de façon concertée à échelle intercommunale et intercommunautaire** en cohérence avec les nouvelles perspectives offertes par la desserte ferrée.

Portée par l'Association pour l'émergence d'un projet commun des agglomérations d'Alès et de Nîmes (à l'amont de la création du Pôle métropolitain Nîmes-Alès), elle s'est développée sur un territoire composé d'une cinquantaine de collectivités desservies par la voie ferrée –Nîmes – Alès. Les villes d'Alès et Nîmes ainsi que les 24 communes situées dans un territoire intermédiaire à moins de 2 km de l'axe de la voie (distance pertinente de rabattement courte distance) étaient plus particulièrement concernées.

Un projet d'axe Alès – Nîmes a été validé collectivement afin d'accueillir population, emplois et équipements en cohérence avec une offre ferroviaire et en transports collectif optimisée. Les objectifs principaux en matière d'urbanisation étaient les suivants:

- Une urbanisation plus compacte et si possible accompagnée du développement de services à proximité des haltes ferroviaires, et structurée entre 2 et 10 km d'une halte ;
- Un rabattement tous modes organisés et une facilitation / sécurisation des accès modes doux dans les 2 km des haltes ;

Elle s'est clôturée par un scénario territorial, le **Projet d'axe Alès-Nîmes** et un programme de fiches-actions en 2013, qui pointait, d'une part, les traductions en matière de planification et d'autre part, les investissements à réaliser par les différents maîtres d'ouvrages.

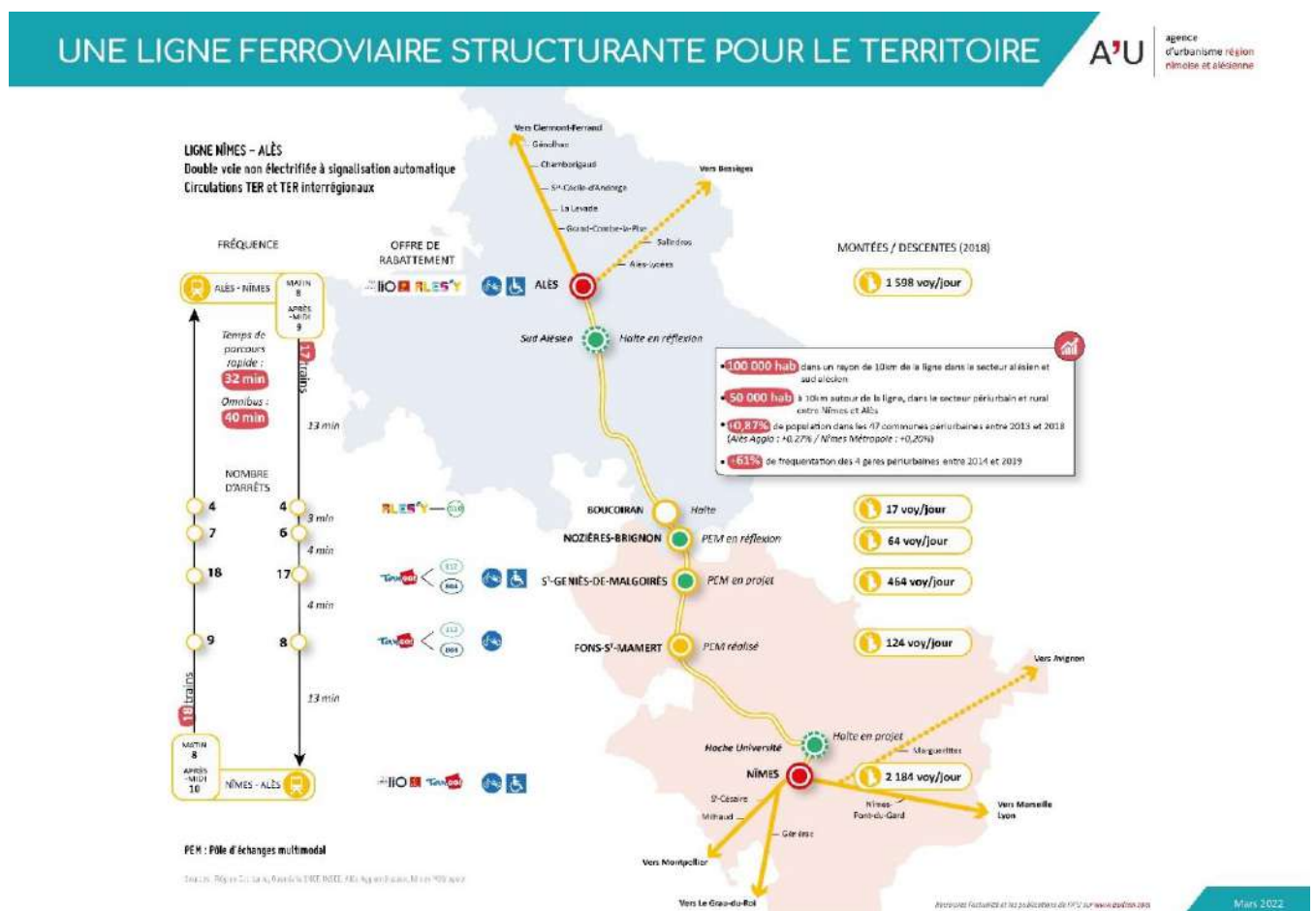
Le Projet d'axe s'appuyait sur l'amélioration technique de la ligne (construction d'un viaduc et modernisation de la signalétique) puis la réorganisation des trains régionaux et notamment l'amélioration de l'offre ferroviaire en cohérence avec la desserte en transports en commun routiers. Il posait le principe de maintien en activité et de développement des services dans toutes les gares intermédiaires tel que préconisé par le SCoT Sud Gard, et prévoyait un renforcement de la desserte par la création échelonnée dans le temps de nouvelles haltes, tout en conservant des temps de parcours compétitifs.

L'amélioration de l'offre ferroviaire mise en œuvre à partir de 2013 s'est appuyée sur la simplification et l'harmonisation des missions et des grilles horaires. Avant cela, on comptait 32 circulations quotidiennes en jour ouvré en semaine entre Nîmes et Alès (15 courses de Nîmes vers Alès et 17 d'Alès vers Nîmes) mais avec une politique de desserte des 4 gares intermédiaires peu lisible et proposant très peu d'arrêts. Une circulation a été ajoutée après 2013, puis 2 entre 2017 et 2020 mais, surtout, la desserte des gares intermédiaires a été considérablement renforcée : Saint-Geniès-de-Malgoirès, déjà bien desservie, s'est vu offrir la même desserte que les deux villes-centre, la halte de Fons-Saint-Mamert est passée à 16 arrêts quotidiens. Une optimisation de la grille horaire a été également mise en œuvre, avec l'établissement d'une certaine régularité dans les circulations. En heures de pointe, des circulations directes ont été proposées toutes les 20 ou 30 minutes à Nîmes, Alès et Saint-Geniès, ce qui constituait une évolution significative de l'offre par rapport à 2011. Pour autant, le cadencement n'est pas encore complètement effectif notamment dans le sens Alès-Nîmes. La création d'une billettique intégrée, « les pass Bang », a contribué à faciliter la fréquentation de cet axe en permettant de voyager et d'effectuer des correspondances entre les réseaux de transports urbains des Communautés d'agglomération de Nîmes Métropole et d'Alès, avec le réseau interurbain du Conseil régional Occitanie dans le Département du Gard.

On a pu constater jusqu'à la crise sanitaire Covid une augmentation comparable proportionnellement, d'environ 10%, de la fréquentation des deux gares d'extrémité de ligne : Nîmes et Alès, mais la principale hausse observée a concerné les haltes intermédiaires (environ +60%), à Fons – Saint-Mamert notamment avec l'ouverture du premier PEM non-urbain de Nîmes Métropole en 2018. L'évolution la plus notable concerne la halte déjà la mieux desservie et fréquentée de la ligne : Saint-Geniès-de-Malgoirès, ayant donné lieu à un « projet de secteur » d'aménagement accompagné d'un plan d'actions en 2017, dont le PEM de 2024 et le projet de connexion cyclable du Plan Vélo de Nîmes Métropole de 2023 sont les héritiers.

En 2022-2023, une réflexion globale sur l'axe ferroviaire a été relancée à l'échelle du Pôle métropolitain, en coordination avec la Région Occitanie. La création d'une halte ferroviaire Université au nord-est de Nîmes reste d'actualité, dans un contexte de coopération territoriale sur le champ de l'enseignement supérieur et du logement étudiant.

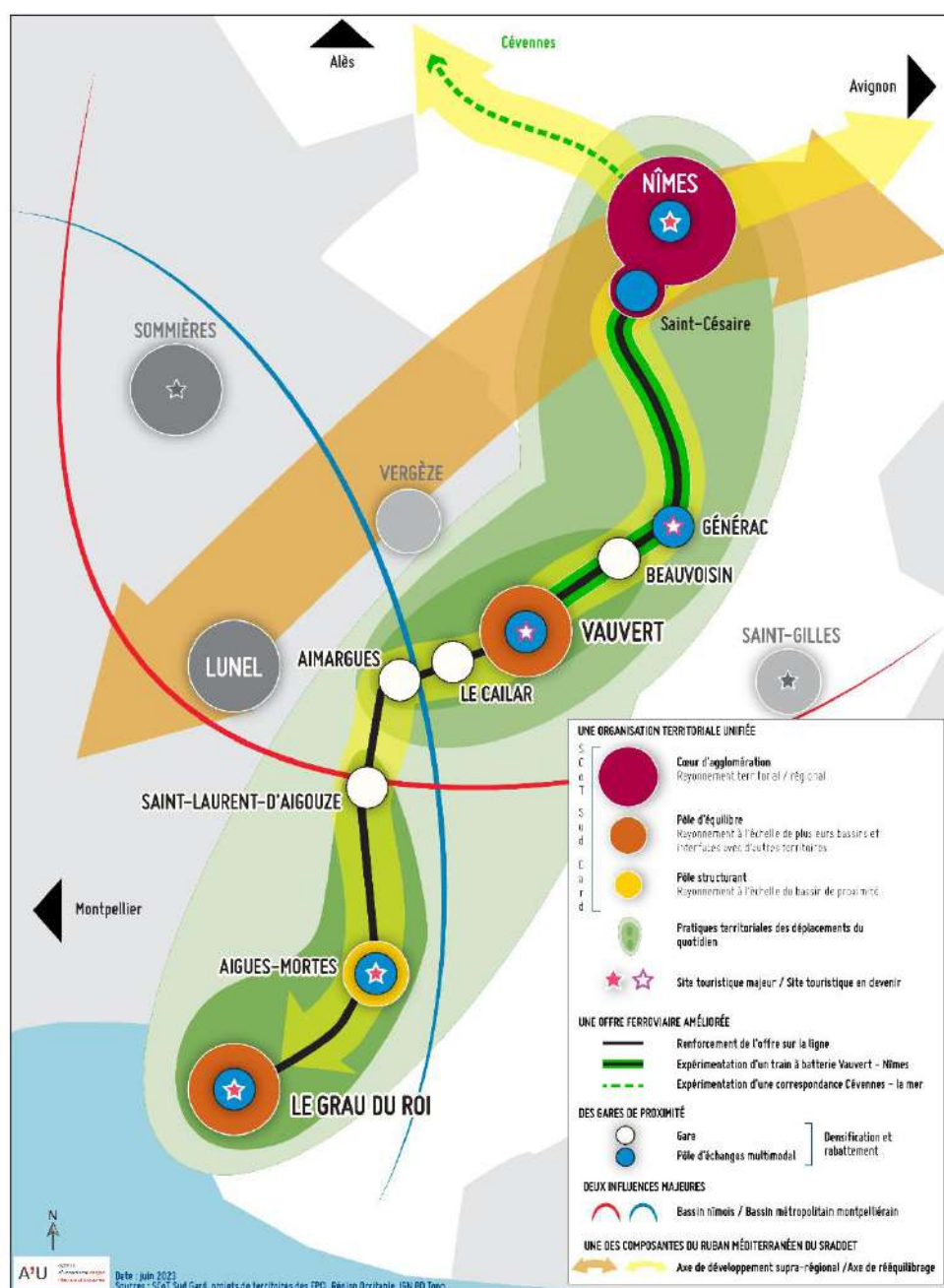
Figure 84 - Extrait du Contrat d'Axe



Le renouveau de la ligne Nîmes – Le Grau du Roi

Fin 2021 a été lancée une démarche partenariale entre la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, les communautés de communes de Petite Camargue et Terre de Camargue et la Région Occitanie autour de l'axe ferroviaire, dont la desserte est très faible, surtout en dehors de la période estivale. Un Projet d'axe a été défini, et un plan d'actions, déclinant 6 orientations en 20 actions, partagé en juin 2023. Les principales actions visent à favoriser :

- > Le développement urbain et la densification autour des gares,
- > L'amélioration de l'accès aux haltes et gares, depuis les centres-bourgs notamment,
- > Un service ferroviaire plus adapté aux besoins du quotidien et en haute saison,
- > La création de nouveaux PEM (Saint-Césaire, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi)
- > L'expérimentation et l'innovation, notamment par la mise en place d'un train à batterie expérimental en 2025.



Les enjeux de mobilité le long de l'axe languedocien et au-delà

Depuis 2020, avec le contournement LGV Nîmes-Montpellier : le territoire bénéficie de 33 TGV aller-retours par jour, dont 18 aller-retours en gare de Nîmes centre et 15 aller-retours en gare nouvelle de Nîmes – Pont-du-Gard. L'organisation des déplacements, et en particulier du rabattement autour de la gare TGV représente un enjeu majeur pour assurer l'accès et le développement du Sud du Gard.

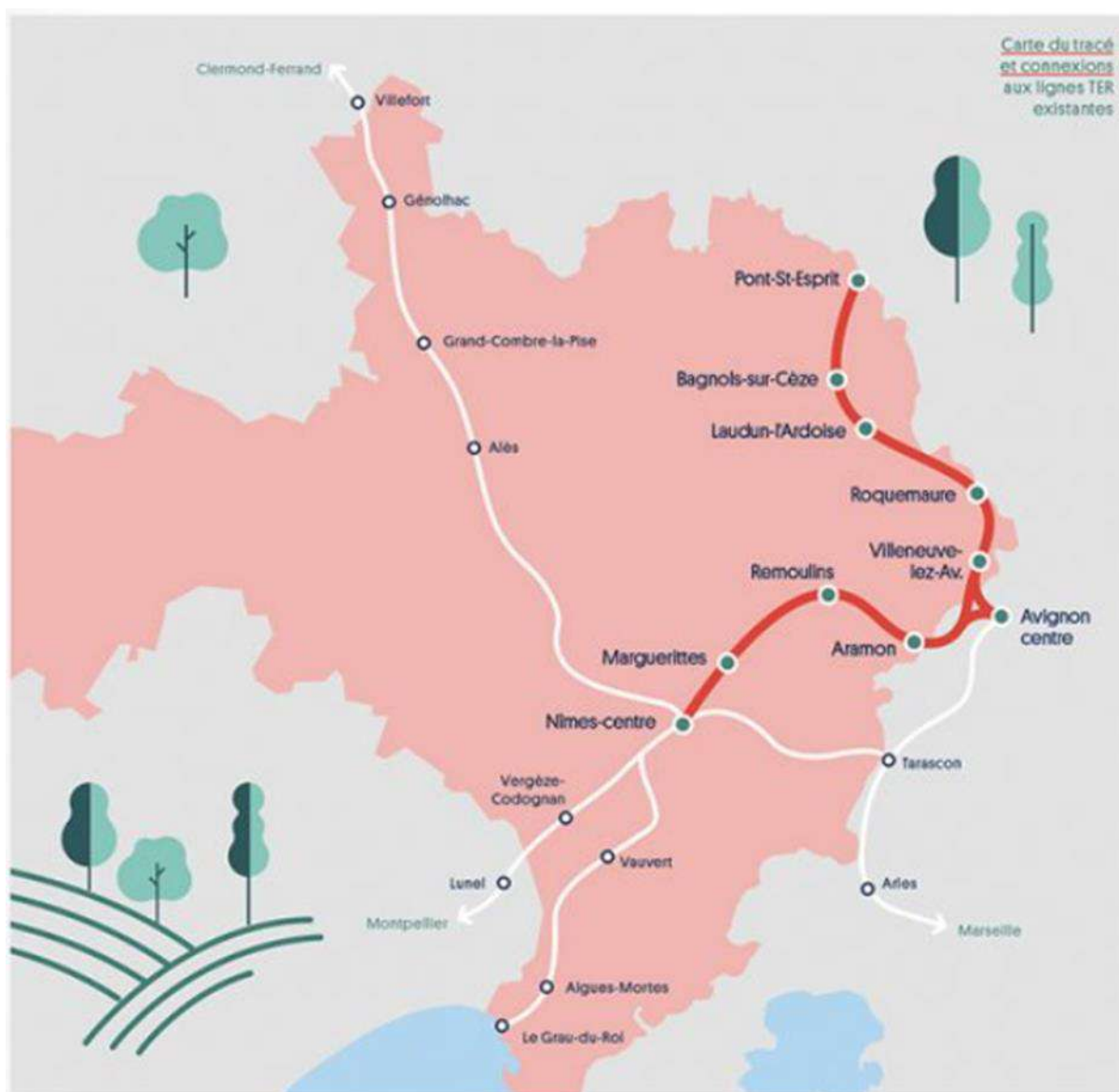
Les évolutions à venir du réseau LGV Méditerranée vont induire de profonds changements. La ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (en cours d'étude) placera Nîmes et le territoire de SCoT à la croisée des flux à grande vitesse venant de Paris, Lyon, Marseille et Barcelone.

D'autres gares de l'axe languedocien seront amenées à jouer un rôle structurant au sein du projet de SCoT, notamment le déplacement de la gare de Saint-Césaire en lien avec les stratégies territoriales prévues dans le cadre du projet urbain « Porte Ouest », et à plus court terme la gare de Vergèze-Codognan, qui figure dans le projet de territoire de la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle comme PEM. Un parking-silo, premier de ce genre sur le territoire de SCoT, a été aménagé à côté, pour faire face au succès grandissant de cette gare drainant une partie de la Vaunage et de la Petite Camargue.

La réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la Rive Droite du Rhône

La réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la Rive Droite du Rhône, entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes, trace de nouvelles perspectives de développement. Cette réouverture réalisée en 2022, portée par la Région Occitanie, répond aux besoins de mobilité croissants sur le territoire. Elle s'appuie sur l'aménagement ou le réaménagement de 8 gares ou haltes et la mise en place de pôles d'échanges multimodaux (PEM). L'une d'entre elles doit ouvrir en 2025-2026 sur la commune de Marguerittes.

Figure 85 - Schéma du tracé de la ligne Rive droite du Rhône



Source : sncf-reseau.com

2.5.3. UNE BONNE DESSERTE EN TRANSPORTS URBAINS ET INTER-URBAINS

Le réseau Lio

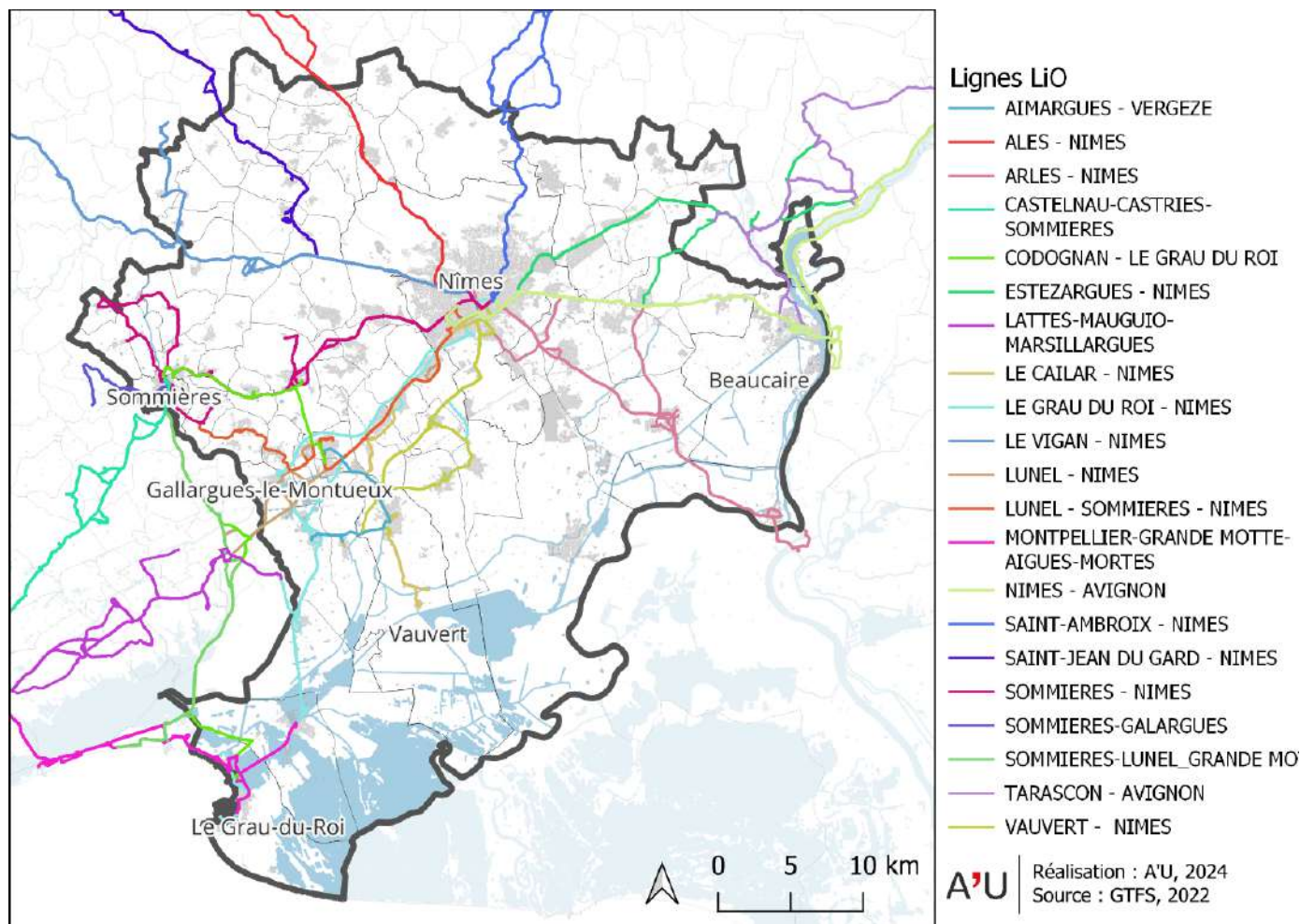
En ce qui concerne l'offre en transport en commun inter-urbain routier, le SCoT est desservi par le réseau Lio (acronyme de « lien entre les territoires d'Occitanie ») géré, comme le réseau ferroviaire régional, par le Conseil régional Occitanie. L'ensemble du réseau compte 88 lignes, dont 30 sur le Gard et 21 sur le territoire du SCoT. Certaines lignes vont au-delà des limites du département du Gard et assurent la desserte des principaux pôles urbains : Arles, Lunel, Avignon. Le Conseil Régional assure le transport des scolaires dans le Gard mais également à destination d'autres réseaux partenaires limitrophe du Département. De la même manière, certaines lignes de bus inter-urbain des départements voisins desservent plusieurs secteurs du Sud du Gard.

Les principaux enjeux concernant la gestion du réseau inter-urbain portent sur :

- L'élargissement des amplitudes horaires,
- L'augmentation de la fréquence aux heures de pointe,
- Des temps de parcours plus compétitifs,

- L'amélioration de la complémentarité des réseaux, avec une tarification unique par exemple,
- Le développement de l'information multimodale,
- Une amélioration de la gestion des réseaux de bus au niveau de la gare routière.

Figure 86 - Carte de la desserte du SCoT du Sud Gard en transport en commun Lio au 1er janvier 2024



Le réseau de transport en commun Tango

Le territoire du SCoT est également desservi par le réseau Tango géré par la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et compétente en matière de transport urbain. 96 lignes composent le réseau de transport en commun de Nîmes Métropole. Ces lignes se distinguent par des niveaux d'offre différents en termes de fréquence, d'amplitude horaire et de déclenchement du service pour s'adapter à la morphologie urbaine du territoire de Nîmes Métropole.

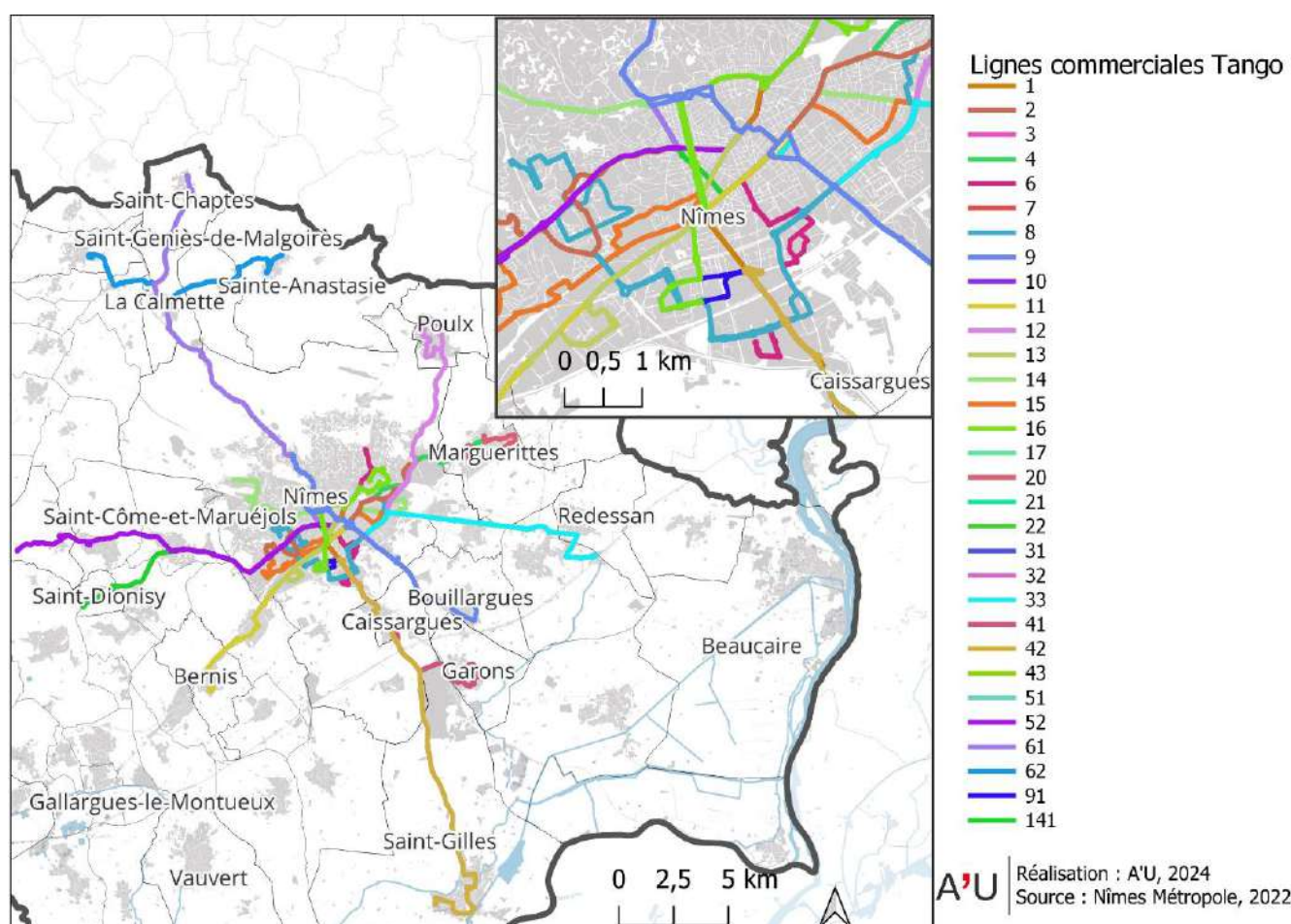
Ce dernier se caractérise par une densité d'habitants, d'emplois et de scolaires très disparate, avec de forts contrastes d'un secteur à l'autre. D'une part, en dehors des zones très denses (grands ensembles et centre-ville de Nîmes), c'est une majorité de zones pavillonnaires souvent très étendues qu'il est souhaitable de desservir. D'autre part, les trois-quarts de la superficie de Nîmes Métropole correspondent à des espaces naturels et agricoles, qui font que certaines distances de desserte peuvent être particulièrement longues. L'organisation du réseau vise à hiérarchiser les lignes en fonction des caractéristiques des communes, quartiers et établissements desservis.

Le réseau Tango réalise 14 millions de voyages par an, pour plus de 70 000 voyageurs journaliers. Il compte 23 000 abonnés dont plus de 15 000 scolaires et étudiants.

Le réseau Tango se compose des lignes suivantes :

- 4 lignes de Tram'bus.
- 14 navettes dont 11 relatives à la fêria.
- 2 zones de TAD : de Montauray à Jean Jaurès et de Caveirac au lycée de Milhaud.
- 6 lignes TEMPO (transport scolaire).
- Environ 70 lignes de bus.

Figure 87 - Carte de la desserte du SCoT du Sud Gard en réseau TANGO au 1er janvier 2024



- > La ligne T1 offre une fréquence élevée avec un nombre de rotations de 135 bus par jour en semaine en période scolaire.
- > Son extension, la ligne T2, au sud de Caissargues est en service depuis 2022 sur l'axe est-ouest en reliant le CHU de Nîmes à la salle de musique Paloma. Elle roule en site propre et parcourt la ville d'est en ouest en 36 minutes en passant par la gare centrale et les trois quartiers populaires de Nîmes, le Mas de Mingue, le Chemin-bas d'Avignon, Pissevin-Valdegour. Sa fréquence est de 7 minutes de 5h27 à 22h et de 10 minutes en heures creuses.
- > La ligne T3 reliant Valdegour à la gare SNCF a également mise en service en 2022. Un trambus passe toutes les 15 minutes de 5h30 à 20h55. Des correspondances sont possibles avec la T1, T2 et T4 à la station « musée de la Romanité » ou à la gare.
- > La ligne T4 de Caissargues à Marguerittes ont également été inaugurée en 2022. Elle fonctionne de 5h35 à 21h10 toutes les 15 minutes en heures de pointe, toutes les 30 mn en heures creuses.
- > Une navette intervillages dessert Poulx, St-Gervasy, Bezouze, Lédénon, Cabrières, Sernhac sur réservation du lundi au samedi auprès de Tango. La navette dépose les passagers soit à l'arrêt Glacière (correspondance T4) soit à l'arrêt Paloma (correspondance T2).

La desserte en transports en commun reste à renforcer notamment sur le créneau 22h-6h et le dimanche.

Le réseau s'est considérablement amélioré ces dernières années avec l'inauguration de trois lignes supplémentaires de Bus à Haut Niveau de Service (lignes T2, T3 et T4 du tram-bus). Nîmes Métropole envisage le lancement d'une nouvelle ligne de Tram'bus T5 à l'horizon 2025, ainsi que l'extension de la ligne T4 en 2027.

Pour renforcer l'attractivité du réseau, il est prévu améliorer la vitesse commerciale des lignes de BHNS et d'étendre le maillage territorial, en déployant un service de Transport A la Demande (TAD) dynamique pour le CHU, les principales zones d'activités économiques et les gares TGV, y compris la nuit. À partir de janvier 2025, la réservation de ce service sera possible jusqu'à une heure avant le départ.

Le transport aérien

Le territoire de Nîmes Métropole dispose de deux infrastructures aéroportuaires :

- > L'aérodrome de Nîmes-Courbessac, à usage exclusivement privé,
- > L'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée, ouvert à la fois à l'aviation publique et privée.

Ce dernier est situé sur les communes de Nîmes et Saint-Gilles, à proximité immédiate de Garons, le long de l'A54, à 13 km environ du centre-ville. Il est desservi par une navette Tango.

En 2023, l'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée a accueilli environ 252 000 passagers.

La gestion est assurée par Nîmes Métropole. L'activité de l'aéroport pour la sécurité civile en fait un pôle important en la matière en région méditerranéenne, mais il ne propose plus depuis plusieurs années que des liaisons internationales, toutes effectuées par Ryanair, mais en développement régulier, bien que lent :

- > Fès : 4 allers-retours par semaine
- > Marrakech : 3 allers-retours par semaine
- > Bruxelles : 4 allers-retours par semaine
- > Londres : 1 aller-retour par semaine
- > Edimbourg : 1 aller-retour par semaine
- > Dublin : 2 allers-retours par semaine
- > Porto : 2 allers-retours par semaine

Le développement de l'intermodalité

Conformément aux orientations du SCoT, plusieurs mesures favorisant l'intermodalité ont été mises en œuvre. La carte « Bang » constitue un support interopérable ainsi qu'une gamme tarifaire commune permettant d'utiliser successivement les réseaux Tango (Nîmes Métropole), LiO (Région Occitanie) et Ales'Y (Alès Agglomération).

La carte « Kartatoo » permet aux voyageurs de circuler avec le même titre de transports sur les réseaux TER d'Occitanie mais également de l'ensemble des réseaux urbains de la région.

L'intermodalité a été renforcée grâce à l'aménagement et des projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM), principalement ferroviaires, mais également routiers, comme à Sommières.

Enfin, Nîmes Métropole compte aujourd'hui plus de 350 places de parkings-relais et plusieurs poches de stationnement favorisant le report modal aux portes d'entrées de l'agglomération.

2.5.4. UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

La plupart des voies ferrées du territoire supportent un trafic mixte : voyageurs et fret. La ligne de rive droite du Rhône et le contournement Nîmes-Montpellier supportent un trafic fret important.

Plusieurs zones d'activité du SCoT disposent d'un embranchement fer sans qu'une utilisation importante de ce potentiel ne soit constatée, essentiellement celui de Vergèze, utilisé par Nestlé Water Supply (Perrier), et celui de Vauvert. À Beaucaire, l'embranchement ferroviaire situé sur le domaine concédé de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et desservant la zone d'activités Domitia, a été remis en service. Le trafic devrait se redévelopper. A Nîmes, les zones d'activité de St-Césaire et Grézan sont toujours embranchées aussi (même si une partie des voies n'est plus utilisable) mais leur utilisation est rare.

Le territoire du Sud Gard est traversé par le canal du Rhône à Sète, qui dessert plusieurs ports, directement ou via des canaux secondaires : Aigues-Mortes (et le Grau-du-Roi via le chenal maritime), Gallician, Saint-Gilles, Bellegarde et Beaucaire.

Il est connecté au Petit Rhône via l'écluse de Saint-Gilles. Il est donc relié au système fluvial Saône – Rhône. Sur cet axe rhodanien, plusieurs ports fluviaux se succèdent. La commune de Fourques porte également un projet de port de plaisance fluviale.

Certains sites portuaires sont bien équipés comme celui d'Arles. D'autres présentent un équipement embryonnaire et une faible activité comme celui de Vallabrègues. Celui de Beaucaire, relié au canal du Rhône à Sète par l'écluse du Nourriguier, est structurellement handicapé par sa situation de cul-de-sac, le canal ne débouchant plus sur le Rhône depuis 1973, l'accès au Rhône étant de toute façon devenu impossible par sa branche occidentale au droit de Beaucaire depuis l'ouverture du barrage hydro-électrique de Vallabrègues en 1970, un seuil ne permettant plus que la navigation entre Beaucaire et l'embouchure du Gardon.

Le canal fait l'objet de travaux de modernisation pour améliorer les conditions de passage et de navigation des bateaux de marchandises et ainsi d'augmenter le trafic fret. Pour autant, le trafic fret, même limité, conduit à des affaissements de berges récurrents. Se pose donc la question de la cohabitation de ces grands bateaux et des navires de plaisance (dans le Gard uniquement entre l'écluse de Saint-Gilles et la limite de l'Hérault car entre l'écluse et Beaucaire, le canal n'est pas à grand gabarit). Le canal du Rhône à Sète revêt en effet un intérêt touristique et économique. Une étude de faisabilité sur ce sujet est menée par le Département du Gard.

A RETENIR :

- > ¾ des résidents du SCoT y travaillent
- > Des modes actifs encore sous utilisés mais en développement
- > Une offre de transport ferroviaire importante
- > Une bonne desserte en transports en commun
- > Un potentiel de développement économique pour le transport de marchandises

LES ENJEUX

- » *Le rapprochement des lieux d'habitat et d'emploi.*
 - » *Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle*
 - » *Le développement du transport ferroviaire, notamment pour les déplacements domicile-travail.*
 - » *Le renforcement de l'intermodalité.*
 - » *Le report modal du trafic routier vers les transports en commun.*
 - » *La promotion des mobilités douces.*
 - » *La lutte contre la saturation routière.*
-

3

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES



3.1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TISSU ECONOMIQUE

CHIFFRES CLEFS

+ 4789 emplois entre 2014 et 2020, soit 800 emplois créés par an sur 6 ans, soit une variation de +0,6% par an

Un taux de chômage atteignant 15,7 % en 2020, en diminution (17,6% en 2014)

28,2 % d'emplois relevant de la sphère productive en 2020, contre 26,4% en 2014

Le SCoT est situé à l'interface de plusieurs métropoles, agglomérations et de pôles d'emplois significatifs : Montpellier, Marseille, Arles, Avignon, et Alès. Le SCoT enregistre des gains d'emplois depuis 2009. Pour autant, en 2020, bien que le taux de chômage enregistre un recul au regard de 2014, il reste élevé au regard de la moyenne régionale et des SCoT limitrophes. L'activité économique dominée par l'économie résidentielle doit trouver un second souffle. Il passe par le renforcement de certaines filières et le développement de nouveaux débouchés. De ce point de vue, l'agroalimentaire, le tourisme et le tissu industriel constituent trois filières porteuses mais qui subissent de profondes mutations vis-à-vis desquelles les acteurs locaux, publics et privés doivent s'adapter.

3.1.1 STRUCTURE DE L'EMPLOI ET EVOLUTION

Une croissance des emplois marquée sur Nîmes métropole entre 2014 et 2020

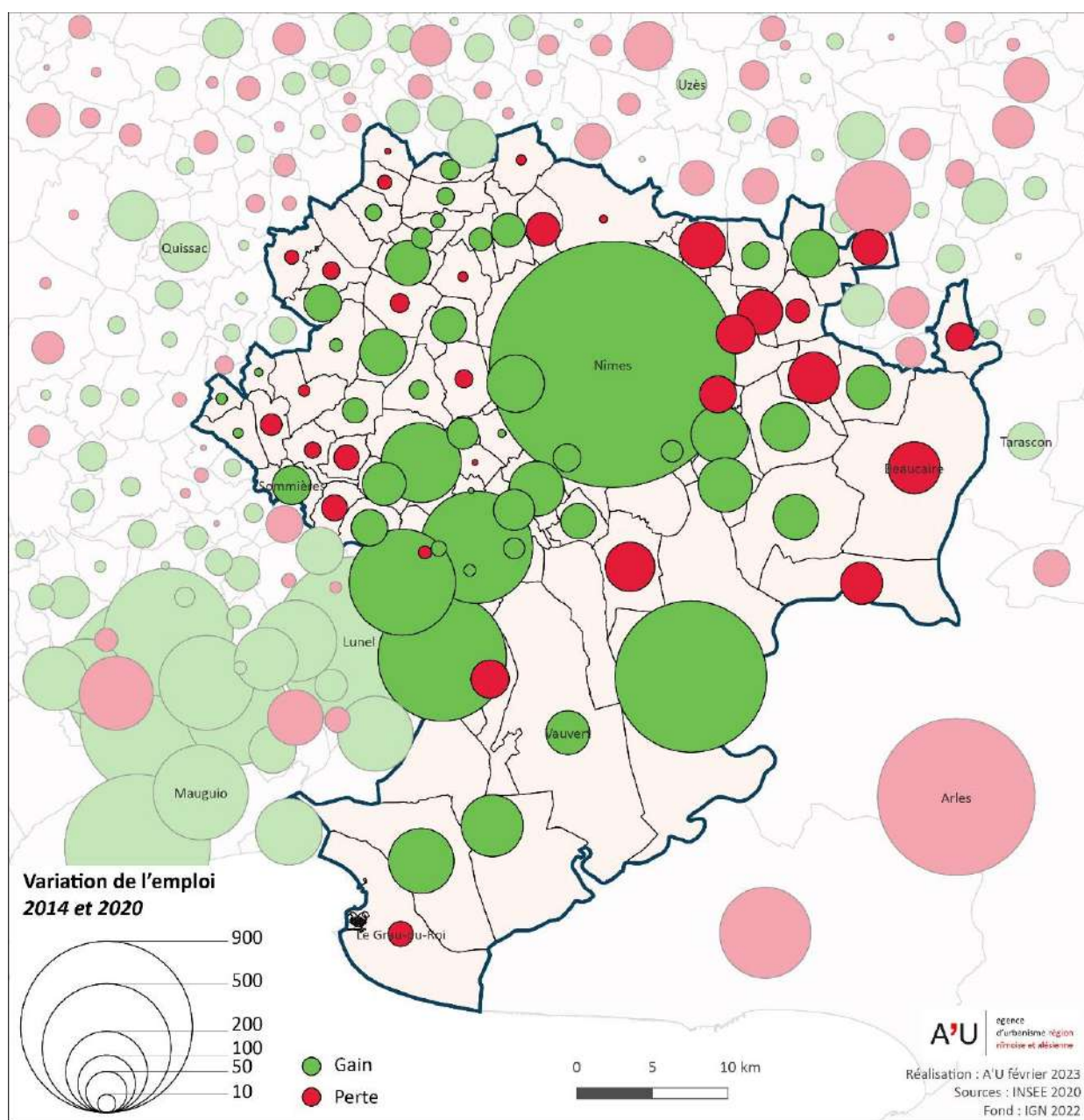
Avec près de 138 128 emplois offerts sur le territoire en 2020, soit 4 789 emplois de plus par rapport à 2014, le territoire du SCoT représente 73% des nouveaux emplois du département du Gard.

La croissance de l'emploi entre 2014 et 2020 est particulièrement marquée sur Nîmes métropole (+2 826 emplois), suivi de la CC Rhône Vistre Vidourle (+ 833 emplois), Petite Camargue (+ 550 emplois), Pays de Sommières (395 emplois), Terre de Camargue (+255 emplois). A l'inverse, la CC Beaucaire Terre d'Argence enregistre une perte de 40 emplois sur la période.

Entre 2014 et 2020, les principaux gains d'emplois se situent à Nîmes (+ 1834), qui capte 38 % des nouveaux emplois offerts, suivi de Saint-Gilles (+695 emplois), d'Aimargues (+497 emplois), Vergèze (+383 emplois) et Garons (+340 emplois). A l'inverse, on observe un recul des emplois offerts marqué sur les communes de Beaucaire, le Grau du Roi (- 74 emplois) et Redessan (-79 emplois).

La carte ci-dessous met en évidence une dynamique importante en matière de gain d'emplois sur l'axe Nîmes/Montpellier. Le secteur Nord Est du territoire, à l'inverse, apparaît comme en déprise.

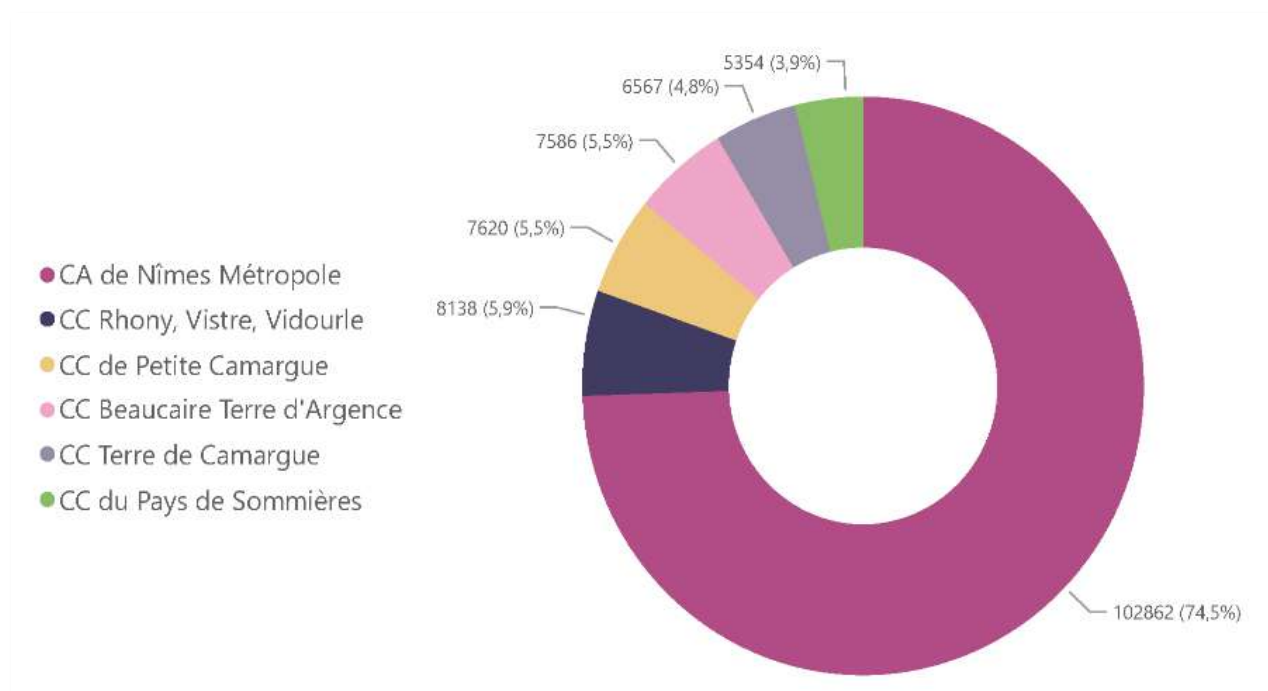
Figure 88 : Variation de l'emploi entre 2014 et 2020



En 2020, sur le nombre d'emplois total, 74,5% des emplois sont concentrés à Nîmes Métropole.

Nîmes concentre 58% (79511 postes) des emplois à l'échelle du SCoT, suivi de Beaucaire qui totalise 4% des emplois (4938 emplois) et Saint-Gilles, avec 3% des emplois totaux (3906 emplois).

Figure 89 - Répartition des emplois en 2020 par EPCI



Un tissu économique dominé par les emplois liés aux services

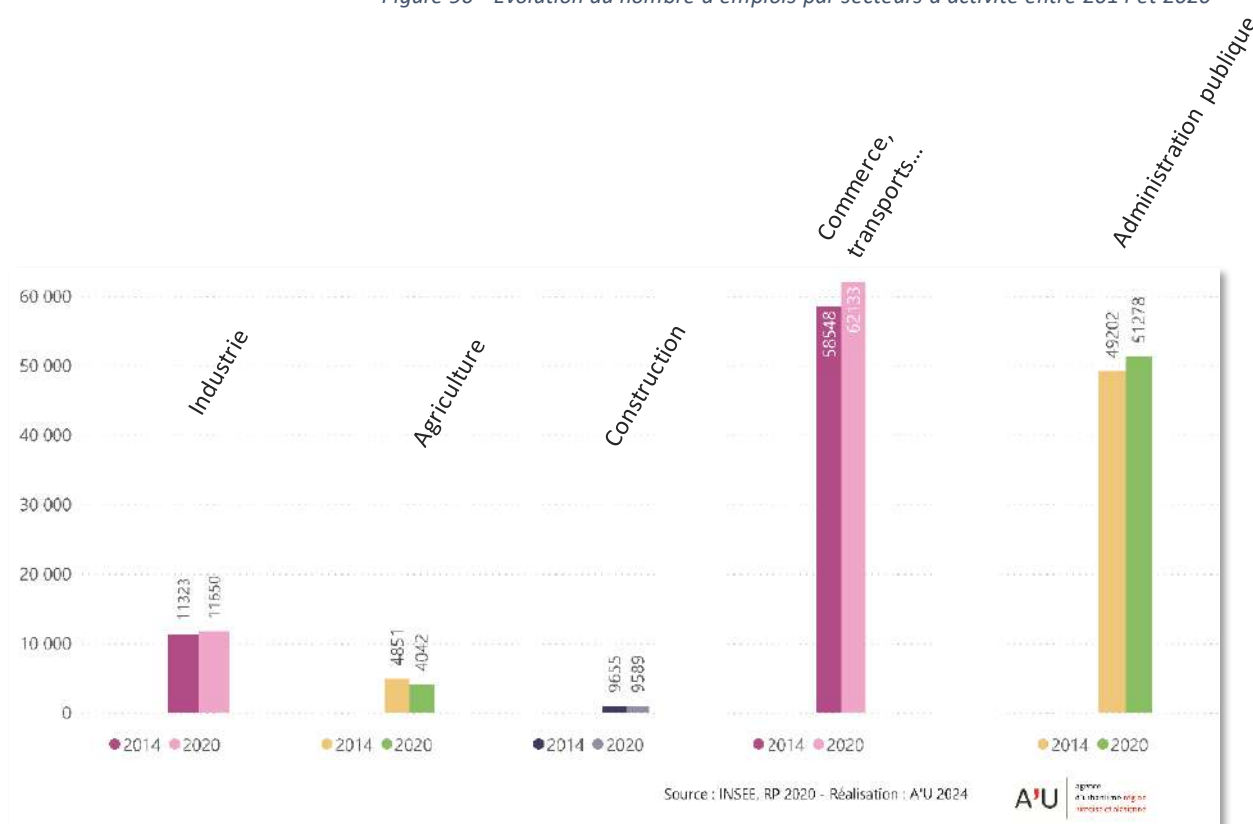
Au regard de 2014, on observe une augmentation du nombre d'emplois dans les secteurs suivants :

- > Le secteur du commerce, des transports et des services divers, qui enregistrent la plus forte progression (+1% par an entre 2014 et 2020),
- > Le secteur de l'administration publique (+0,7% par an)
- > Dans une moindre mesure, le secteur de l'industrie (+0,47% par an)

A l'inverse, on observe une diminution du nombre d'emplois dans les secteurs :

- > De l'agriculture, avec un rythme de diminution de -3% par an
- > De la construction (-0,1% par an)

Figure 90 - Evolution du nombre d'emplois par secteurs d'activité entre 2014 et 2020



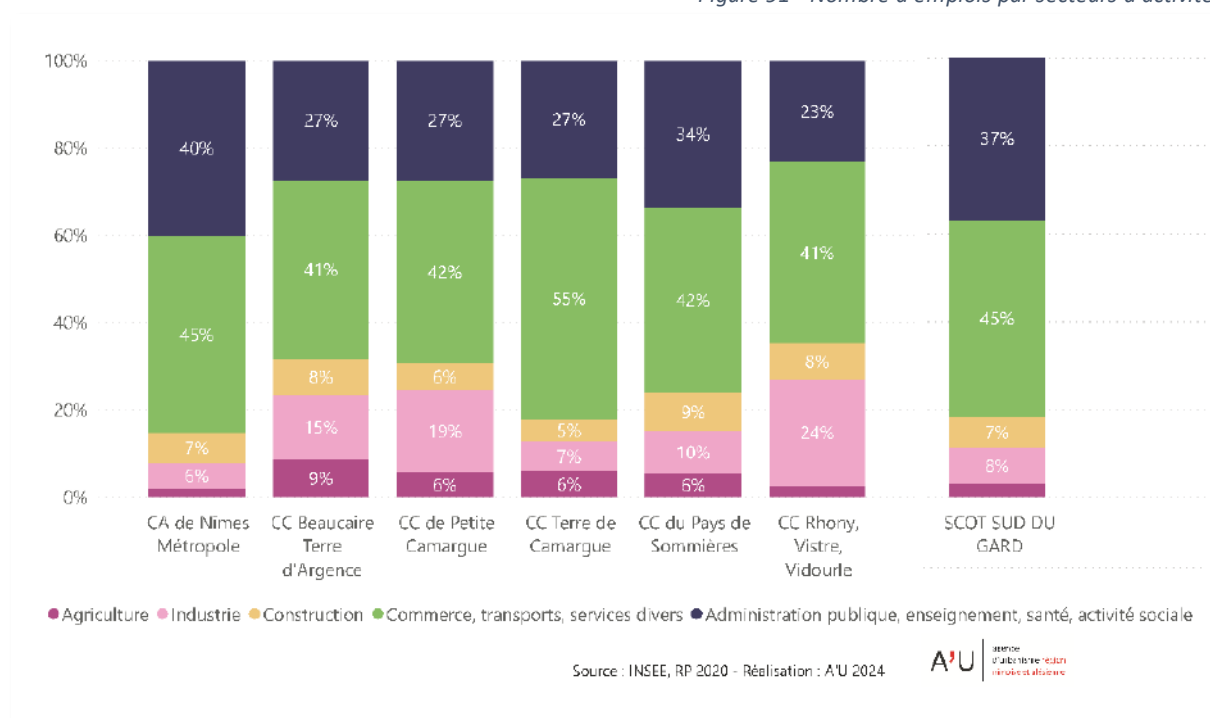
En 2020, le secteur des commerces est prédominant et représente 45% des emplois totaux, ce qui affirme la vocation du territoire en matière d'économie de services. 37% des emplois relèvent de l'administration publique, suivi des emplois des secteurs de l'industrie (8%), de la construction (7%) et de l'agriculture (3%). Les caractéristiques des emplois du SCoT mettent en évidence des spécificités au regard du Département, notamment :

- > Une sur représentation du secteur d'activité de services liés aux commerces ainsi qu'à l'administration publique, qui totalise 82% des emplois, contre 78% pour le Gard
- > Une sous-représentation des emplois issus de l'industrie
- > Les emplois liés à l'agriculture et au secteur de la construction s'inscrivent dans la moyenne départementale.

Au sein du SCoT, le nombre d'emplois par secteurs d'activités est réparti de façon différenciée selon les intercommunalités. Bien que majoritairement caractérisées par une économie de services, une analyse comparative au regard de la moyenne du SCoT met en évidence les spécificités de chaque EPCI :

- > Nîmes métropole, en raison de la concentration de services et équipements, tels que les écoles et les services publics se démarque par la prédominance d'emplois liés à l'administration, l'enseignement, la santé et les activités sociales, à hauteur de 4 emplois sur 10.
- > La CC Beaucaire Terre d'Argence est marquée par une plus importante représentation des emplois liés à l'agriculture et à l'industrie par rapport aux autres EPCI.
- > La CC Petite Camargue se distingue par une proportion significative d'emplois liés à l'industrie (19%), à l'image de la CC Rhône Vistre Vidourle, dont la part des emplois liés à ce secteur atteint 24%
- > En raison de son positionnement littoral et de sa forte spécificité touristique, la CC Terre de Camargue est caractérisée par une prédominance d'emplois liés aux commerces
- > La CC du Pays de Sommières se démarque par sa part d'emplois offerts dans le secteur de la construction et de l'industrie

Figure 91 - Nombre d'emplois par secteurs d'activité

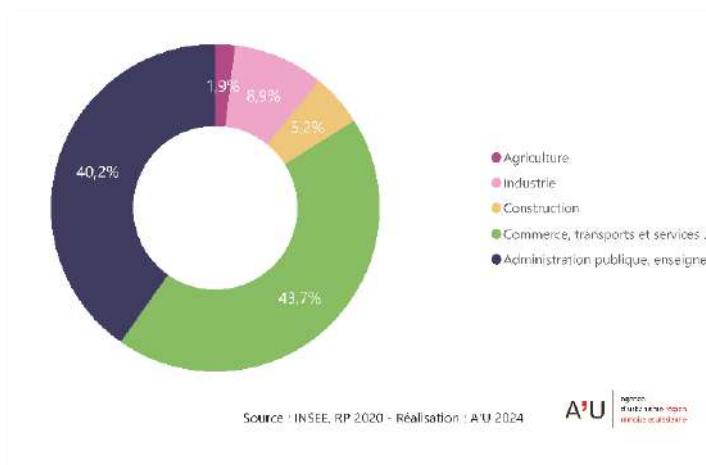


En 2020, selon les données de l'INSEE, l'emploi salarié représente à l'échelle du SCoT du Sud Gard 84% des emplois, contre 82,8% à l'échelle du Gard. En lien avec les caractéristiques de l'emploi vues plus haut, l'emploi salarié est important dans le secteur des services en général.

Une prédominance d'activités de services aux entreprises

En 2020, parmi les personnes en emploi, 43,7% exercent une activité salariée dans le secteur du commerce, des transports et des services divers, soit 47 351 personnes. Les effectifs salariés relevant du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et des activités sociales représentent un poids également considérable, à hauteur de 40,2% des effectifs (soit 51 408 emplois). Les personnes en emploi qui relèvent des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction ne représentent à elles seules que 15% des emplois.

Figure 92 - Effectifs salariés par secteurs d'activité en 2020



Pour disposer de données plus fines des caractéristiques de ce type d'emploi prédominant, l'analyse qui suit s'appuie sur les données Acof-Urssaf qui couvrent le champ du secteur privé, soit l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général. Ces données excluent les établissements appartenant au secteur public et relevant de régimes spéciaux, ainsi que les établissements relevant du régime agricole. En 2021, 88 450 salariés du secteur privé sont présents sur le territoire. Au sein du SCoT en 2021, 75% des emplois salariés privés, soit 66 670 emplois, sont concentrés sur Nîmes métropole (66 670 salariés).

Si on s'intéresse à l'évolution de l'emploi salarié entre 2006 et 2021, on remarque que les tendances se rejoignent au regard des échelles de comparaison en matière d'évolution, avec une dynamique négative entre 2011 et 2016, puis une reprise en fin de période.

Figure 93 - Evolution comparée des effectifs salariés par territoires en indice base 100 en 2006



En 2021, sur les 88 450 salariés relevant du secteur privé, la majorité des effectifs relève des services (55%), suivi des commerces (25%), de la construction (11%) et de l'industrie (9%).

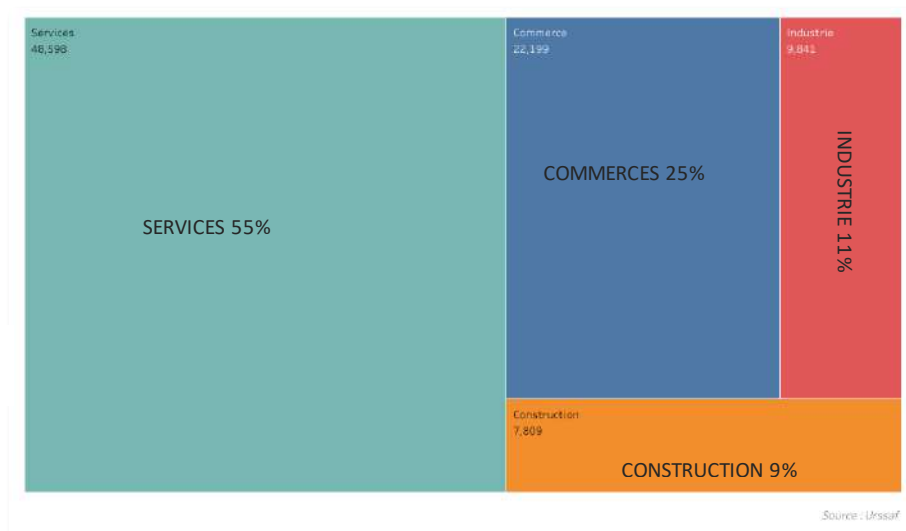
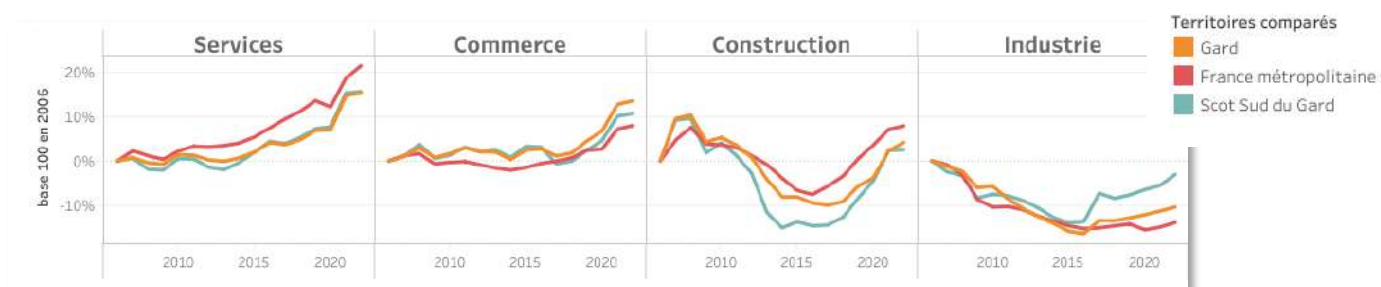


Figure 95 - Evolution comparée des effectifs salariés par territoires et secteurs d'activités en indice base 100 en 2006



Quand on regarde l'évolution des effectifs salariés du privé par grandes filières, on remarque, au regard de 2006 :

- > Une progression continue du secteur des commerces et des services
- > Même si la dynamique du SCoT semble moins affectée que celle du Gard et de la France, et bien que l'effectif relatif à l'industrie soit en légère progression depuis quelques années, on ne peut pas catégoriser la croissance de l'industrie de la même façon que celle du secteur des services ou du commerce qui eux n'ont eu de cesse d'augmenter depuis 2006
- > Le secteur de la construction, malgré l'instabilité de sa dynamique (en perte en 2015, en regain entre 2015 et 2020) et après avoir connu une chute en 2014 et 2018 retrouve un niveau légèrement supérieur 2020.

L'analyse des typologies détaillées des secteurs d'activité met en évidence la prédominance des activités de services aux entreprises, de l'industrie agricole et alimentaire, du commerce de détail.

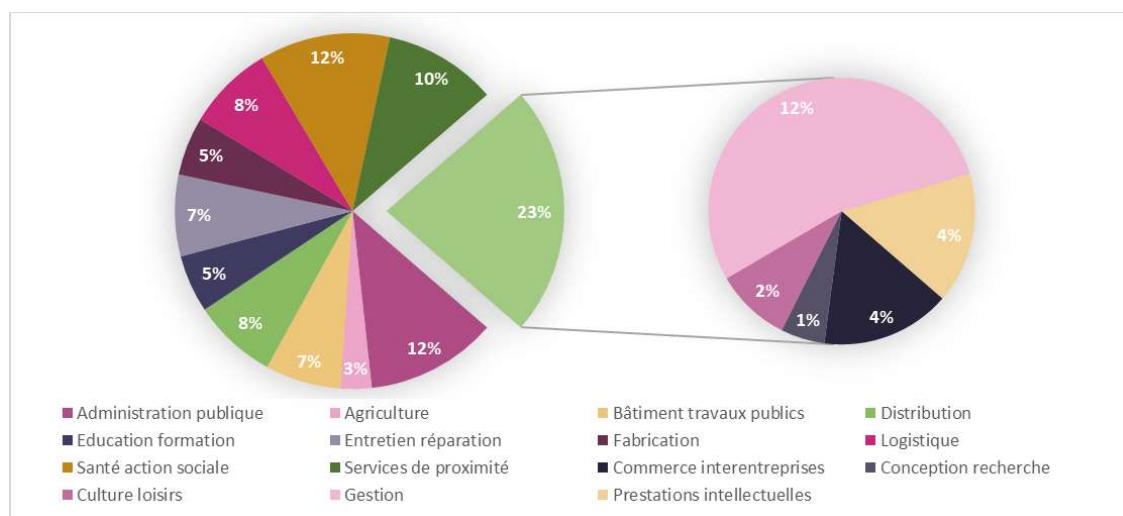
- > Au sein du secteur d'activités des services (48 598 effectifs), 30% des effectifs salariés du privé relèvent des services aux entreprises, de type Ingénierie, études techniques et activités comptables, 22% du secteur de la santé et de l'action sociale (de type activités hospitalières, hébergement médicalisé pour personnes âgées...), 12% du secteur de l'hébergement, café, restauration (rapide prédominante). Le secteur de la logistique et du transport représente également 12% des effectifs salariés du privé.
- > Dans le secteur de l'industrie, soit 9841 effectifs en 2021, les effectifs salariés du privé sont particulièrement présents au sein du milieu de l'industrie agricole et alimentaire (27%), tels que l'industrie des eaux de table, la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie (en lien avec la présence de Royal Canin sur le territoire) ainsi que dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et du secteur des déchets : activités de captage, traitement et distribution des eaux, collecte des déchets non dangereux... (25% des effectifs de l'industrie).
- > Le secteur du commerce (soit 22 199 emplois) regroupe majoritairement des effectifs salariés du privé relevant du commerce de détail et services ayant un point de vente (77%). Le commerce de gros ne représente que 23% des effectifs salariés du privé de la filière.
- > Dans la construction (7809 emplois), 81 % des effectifs salariés du privé relèvent du bâtiment (travaux d'installation électrique, d'équipements thermiques) et 19% des travaux publics.

Analyse fonctionnelle de l'emploi

L'analyse sectorielle de l'emploi présentée ci-dessus se concentre sur l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche peut être complétée par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Examiner les emplois par fonction permet de compléter les approches par secteur d'activité et grande catégorie socioprofessionnelle. **Ce type d'analyse permet de mieux rendre compte de la spécialisation économique d'un territoire.** Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transport, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros.

L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Figure 96 - Répartition de l'emploi par fonction en 2020 sur le SCoT Sud Gard



Source : INSEE 2020, Traitement A'U

A l'image du Gard, les fonctions plus représentées sur le secteur du SCoT Sud Gard sont « Administration publique », « Gestion », « Santé action sociale » et « Services de proximité » ; elles rassemblent plus de 45% des emplois en 2020 à elles quatre.

Entre 2014 et 2020, la fonction de « Commerce interentreprises » enregistre la plus grande augmentation sur le territoire (de 13% soit environ 570 emplois) et elle augmente d'ailleurs plus qu'à l'échelle du Gard, de l'Occitanie et de la France dont les emplois relatifs à cette fonction augmentent respectivement de 8%, 10% et 5%. Elle est suivie des fonctions « Santé action sociale » (12% soit environ 1 746 emplois) qui reste le plus grand domaine créateur d'emplois en volume sur cette période et « Prestations intellectuelles » (10% soit environ 446 emplois). Seules deux fonctions sont en perte d'effectifs entre 2014 et 2020 : « Distribution » perd près de 350 emplois et « Education formation » près de 180. Cette diminution s'observe également à l'échelle du Gard (respectivement -2% et -3%) et sur les SCoT alentours comme le SCoT Uzège Pont du Gard (respectivement -5% et -7%) ou encore le SCoT Pays des Cévennes (respectivement -1% et -7%).

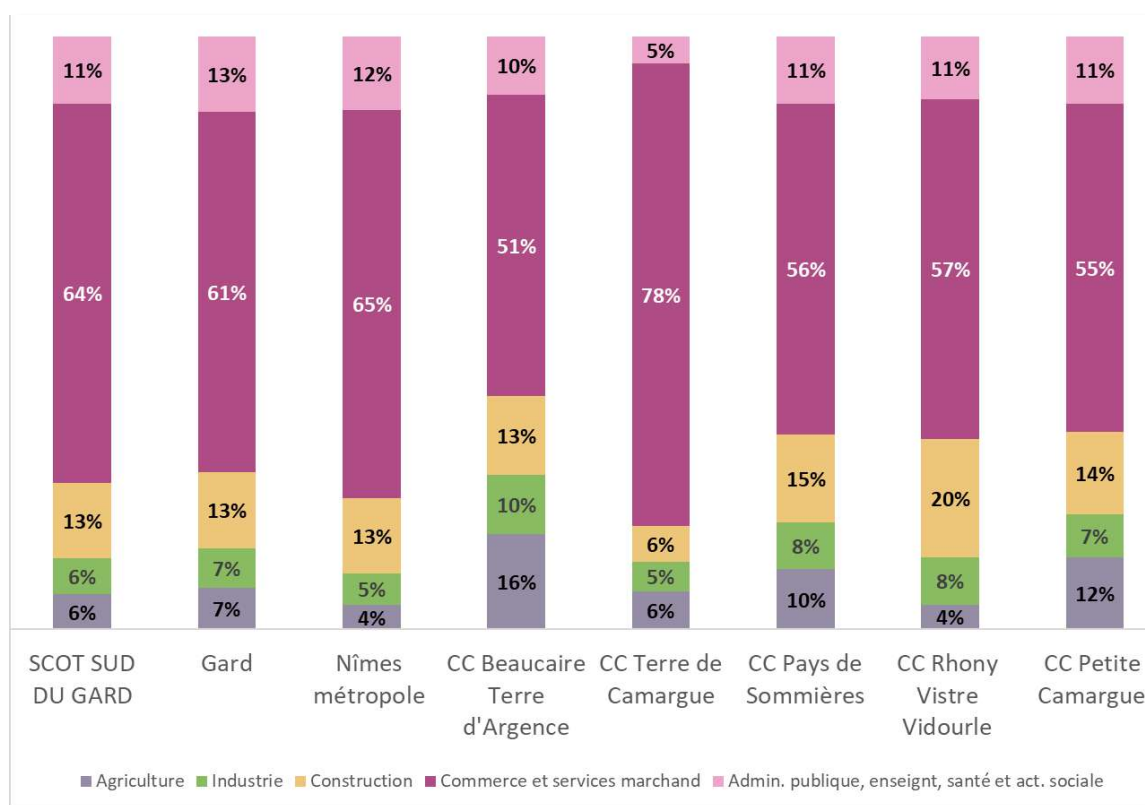
En revanche, les emplois relatifs à la fonction « Agriculture » augmentent de 4% sur le territoire du SCoT Sud Gard entre 2014 et 2020 alors qu'ils diminuent à l'échelle du Gard, de l'Occitanie et de la France. La fonction « Conception recherche » enregistre aussi une dynamique particulière : alors qu'elle voit son effectif baisser de 28% pour le Scot Uzège Pont du Gard, de 23% pour le SCoT Pays des Cévennes, de 16% pour le SCoT du Gard Rhodanien ou encore de 9% pour le Gard entre 2014 et 2020, il augmente de 7% pour le SCoT Sud Gard.

Les établissements actifs : une progression importante du secteur de la construction

Afin de disposer d'un niveau de détail plus important sur l'emploi par filière, les données FLORES ont été mobilisées. Le dispositif Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) couvre les établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, en France. Dans cette base communale, les données mises à disposition sont par ailleurs restreintes aux établissements actifs en fin d'année (dernière semaine de décembre), ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année. Du côté de l'emploi, les données sont renseignées en « poste de travail » : un même individu peut occuper plusieurs postes de travail dans plusieurs établissements soit successivement dans l'année si elle change d'emploi soit simultanément si elle a plusieurs activités. FLORES couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Sont exclus du champ les établissements relevant du ministère des Armées (personnels militaires comme civils).

En 2021, on dénombre **14 147 établissements actifs** qui pourvoient 127 804 postes salariés. La majorité des établissements actifs relèvent des commerces (9051 établissements), suivi de la construction (1800 établissements), de l'administration publique (1597 établissements) de l'industrie (861) et de l'agriculture (838).

Figure 97 - Répartition des établissements actifs en % en 2021



Source : FLORES 2021, Traitement A'U

En 2021, la CA de Nîmes Métropole concentre la majorité des établissements actifs (9502 ; 67%), suivi de la CC Terre de Camargue (1244 ; 9%), de la CC Beaucaire Terre d'Argence (1003 ; 7%). Les CC du Pays de Sommières et de la CC Rhône Vistre Vidourle concentrent respectivement 6% des établissements actifs (826 et 814 établissements). Enfin, la CC Terre de Camargue concentre 5% (761) des établissements actifs du SCOT.

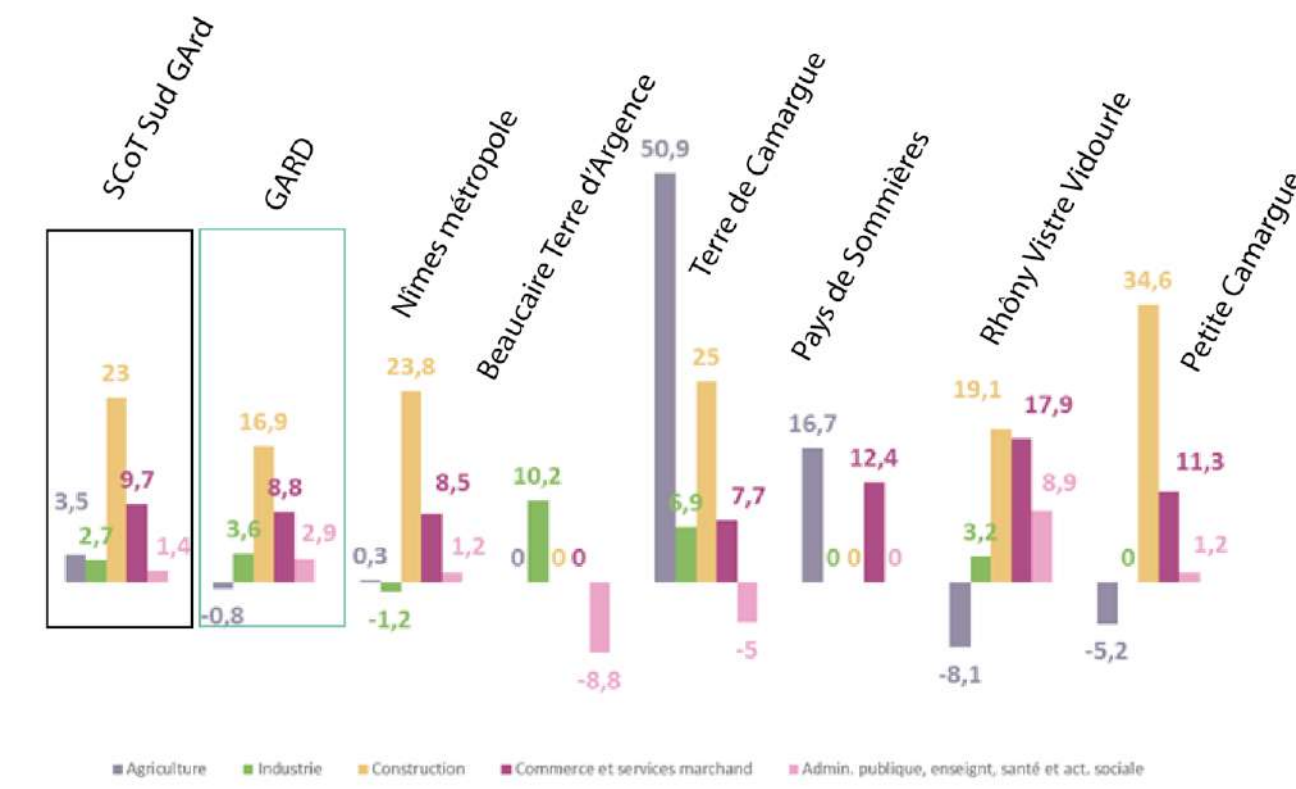
En termes d'évolution entre 2017 et 2021, le SCOT enregistre un gain de 1210 établissements actifs, soit une progression de +9% sur la période. Par secteur d'activité, on remarque une forte progression des établissements actifs du secteur de la construction (+23% entre 2017 et 2021) nettement plus importante qu'à l'échelle du Gard.

Source : INSEE-Flores – 2021

Figure 98 - Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité et évolution

Indicateurs	SCOT SUD DU GARD		Gard	
	Valeur	Évol. 2017-2021	Valeur	Évol. 2017-2021
<u>Agriculture</u>	838	3,5 %	1 814	- 0,8 %
<u>Industrie</u>	861	2,7 %	1 768	3,6 %
<u>Construction</u>	1 800	23,0 %	3 352	16,9 %
<u>Commerce et services marchand</u>	9 051	9,7 %	15 911	8,8 %
<u>Admin. publique, enseignant, santé et act. sociale</u>	1 597	1,4 %	3 307	2,9 %

Figure 99 - Taux de variation des établissements actifs par secteur d'activité en % entre 2017 et 2021



Source : INSEE-Flores - 2021

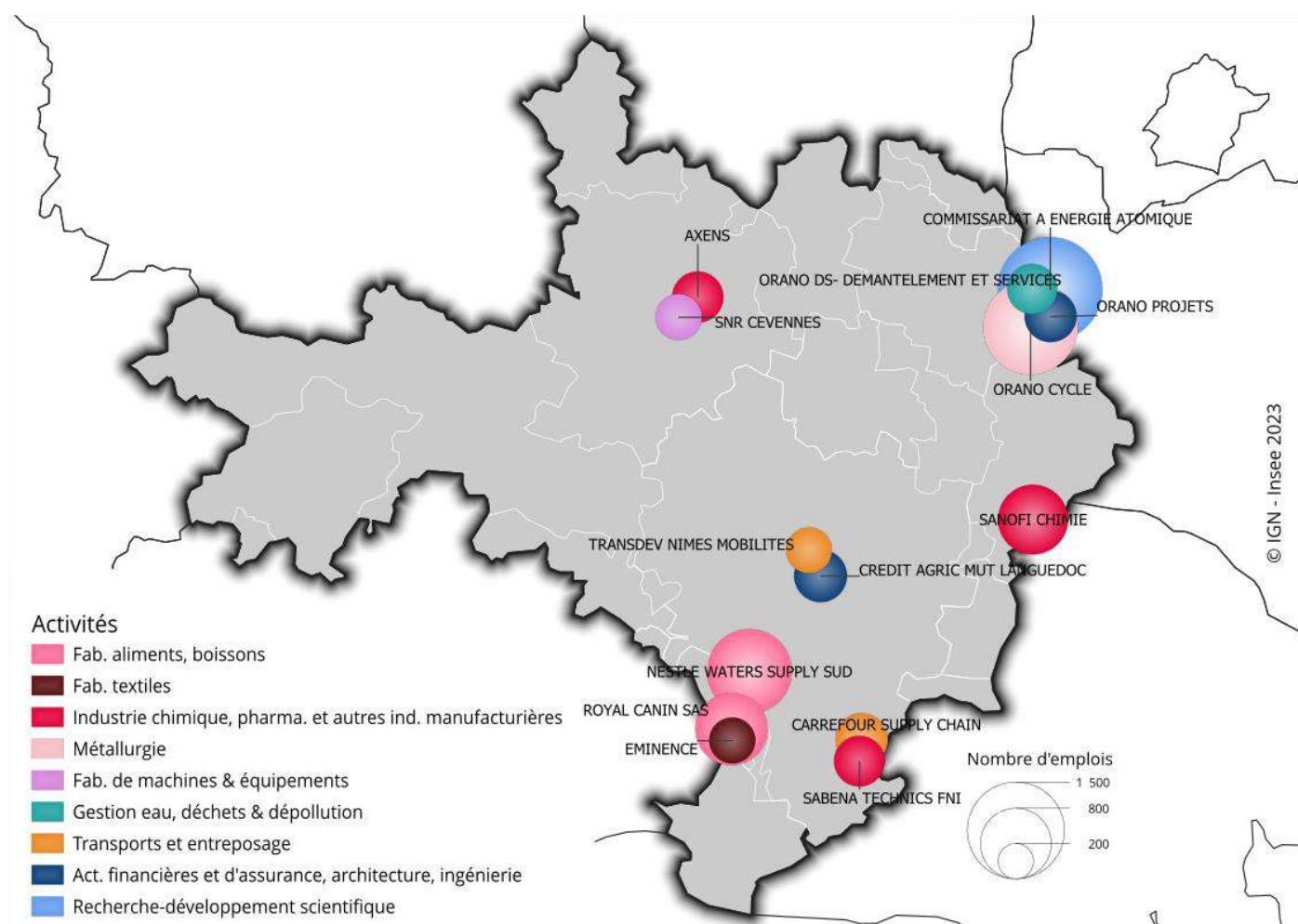
L'évolution du nombre d'établissements actifs est différenciée selon les EPCI et les secteurs d'activité. Entre 2017 et 2021, à l'échelle des intercommunalités qui composent le SCoT, les dynamiques suivantes peuvent être mises en évidence :

- > Une forte progression des établissements actifs qui relèvent de l'agriculture sur la CC Terre de Camargue et dans une moindre mesure sur la CC du Pays de Sommières, qui témoigne d'une réelle spécificité au regard de la progression à l'échelle du SCoT Sud Gard
- > Une progression importante et généralisée, sur l'ensemble des EPCI des établissements actifs liés au secteur de la construction, plus marquée toutefois sur la CC de Petite Camargue (+34,6% entre 2017 et 2021)
- > Une variation négative des établissements actifs liés à l'administration publique sur la CC Beaucaire Terre d'Argence et Terre de Camargue

Zoom sur le secteur industriel à l'échelle du Gard et représentation des principaux établissements marchands

Bien qu'en déclin depuis de nombreuses années, le secteur industriel façonne toujours l'identité du Gard. Dans cet ancien berceau de la toile en jean denim, l'emploi industriel s'est fortement contracté, notamment dans le secteur textile. Le poids de l'emploi industriel est passé de 25 % en 1975 à 11 % en 2019. Cependant, le secteur conserve quelques grands employeurs. Cinq des sept plus gros employeurs du secteur marchand relèvent du secteur industriel. Les activités industrielles sont très diversifiées. Les plus importantes sont les industries agro-alimentaires, implantées notamment autour de Vergèze où se trouve l'usine de mise en bouteille de l'eau Perrier appartenant au groupe Nestlé Waters.

Figure 100 – Principaux établissements marchands du département



Source : Flores 2019 – Secteur marchand hors santé – hébergement médical – SNCF – La Poste.

La transition écologique est une préoccupation forte de ce département où l'industrie reste présente. Une démarche collective est entreprise sur Nîmes métropole qui a lié des partenariats avec plusieurs pôles de compétitivité labellisés spécialisés dans le développement durable.

Créations et radiations d'entreprises, un ratio favorable

L'analyse du fichier des entreprises de la CCI permet de suivre l'évolution du nombre d'entreprises sur le territoire dans les différents secteurs d'activité (Source : CCI Gard - Fichier Consulaire avril 2024).

En 2023, 4501 établissements ont été créés sur le territoire du SCoT et 3066 établissements ont été radiés, soit un solde positif de 1435 établissements. Ce sont les secteurs des services (+2449) des commerces (+1445) qui ont enregistré le plus de créations en 2023. Ils ont généré près de 86% des créations d'établissements au sein du SCoT du Sud du Gard. L'industrie enregistre une création de 607 établissements.

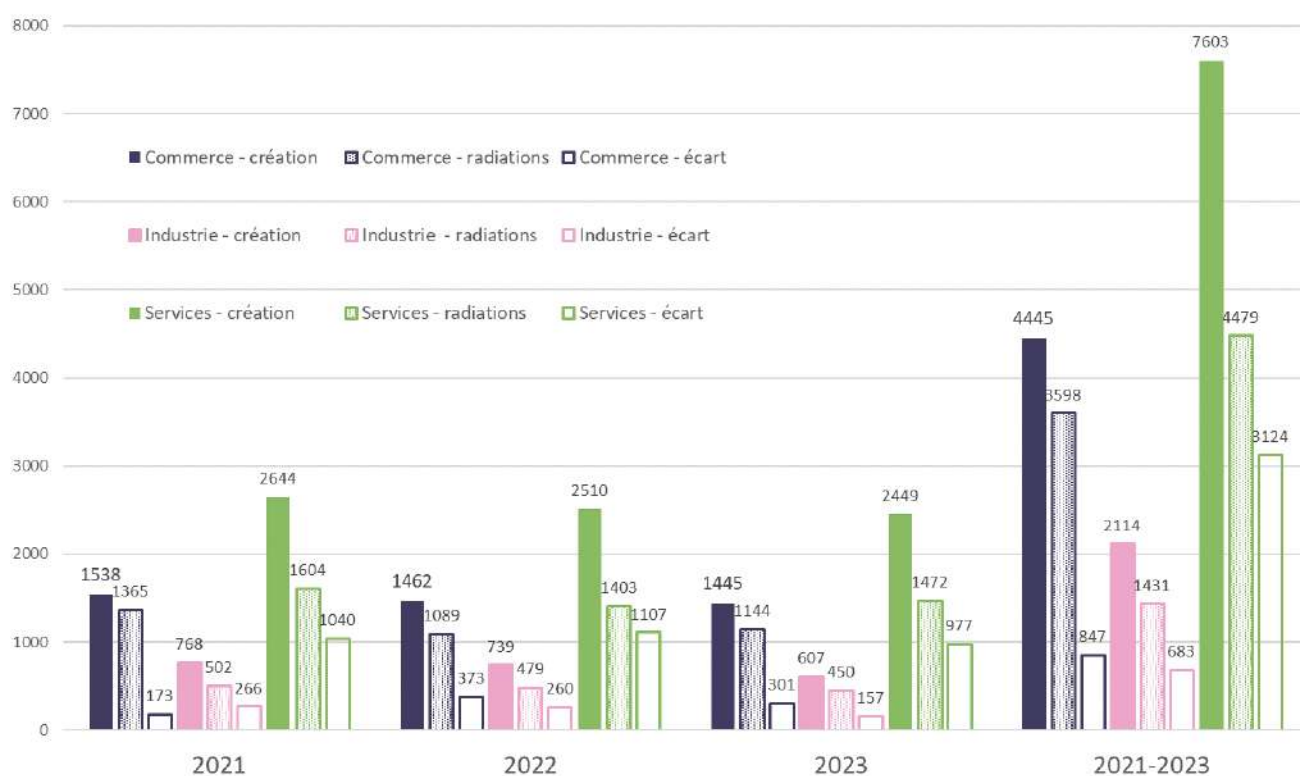
Entre 2021 et 2023, sur 3 ans, la création d'établissements du SCoT Sud Gard représente 56 % des créations d'établissements relevant du commerce du département, 53% des créations dans le secteur de l'industrie et 59% des créations dans le secteur des services. Au total 57% de la création d'établissements du Gard se réalise sur le SCoT du Sud Gard.

Pour compléter l'analyse, à l'échelle du Gard (du 24/04/2023 au 24/04/2024), il est intéressant de remarquer que les créations d'entreprises se réalisent majoritairement dans le secteur de la location, exploitation de biens immobiliers propres ou loués. (Source : entreprises.lefigaro.fr – les entreprises dans le Gard).

Sur cette période, il est possible d'analyser les dynamiques suivantes :

- > Le secteur du commerce se maintient en termes de créations, bien qu'enregistrant une légère diminution. Les radiations ont tendance à s'atténuer sur les années 2022 et 2023.
- > Le secteur de l'industrie est moins dynamique en matière de création d'établissements, et enregistre un volume de radiations plus important entre 2022 et 2023
- > Le secteur des services, comme le secteur du commerce, enregistre une création d'établissements légèrement en baisse et un volume de radiation en baisse également.

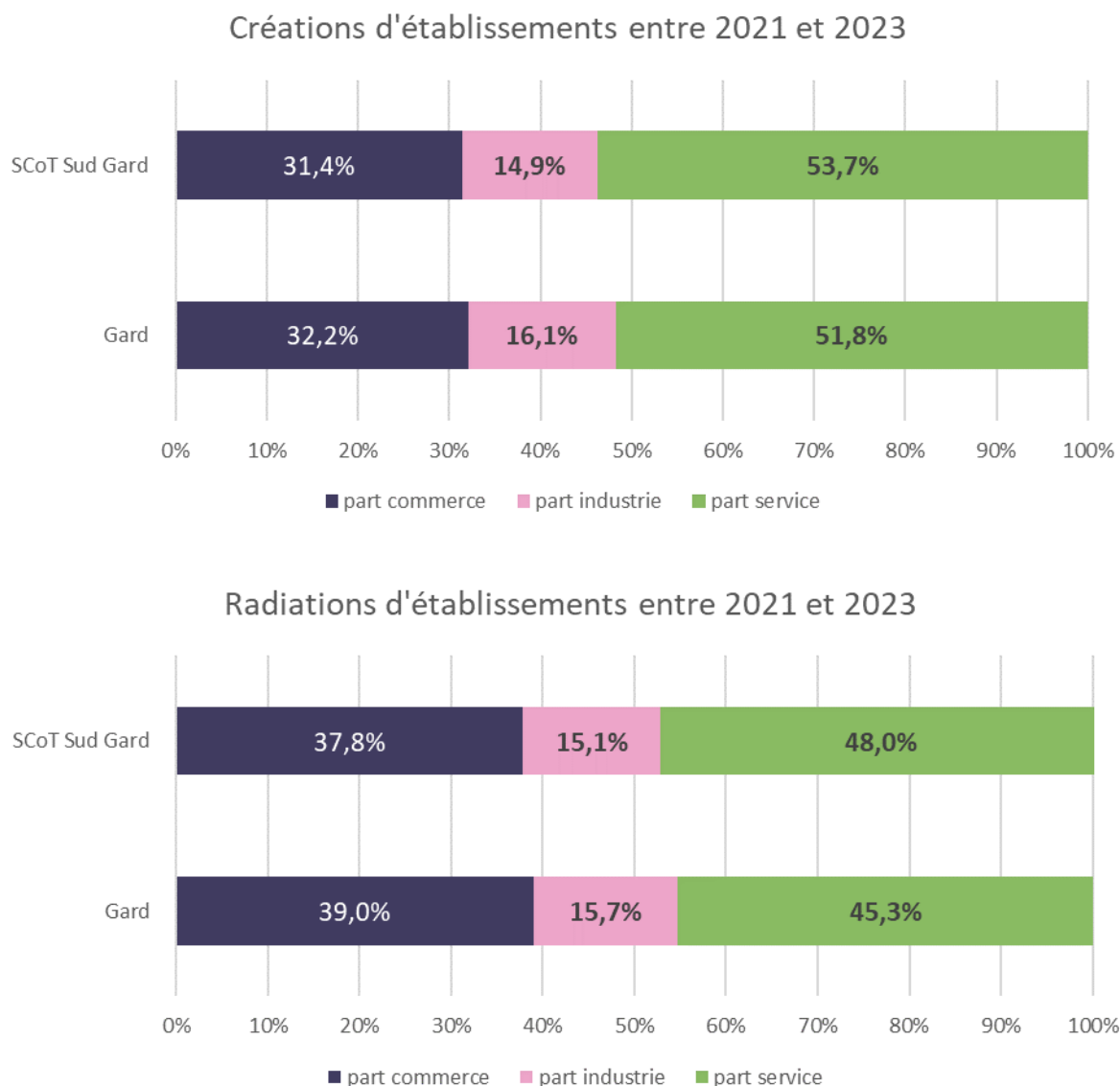
Figure 101 - Evolution des créations et radiations des établissements et écarts par secteurs d'activités



Source : CCI Gard - Fichier Consulaire avril 2024

Ces trois secteurs présentent par ailleurs, en 2013, un solde de créations-radiations largement positif contrairement au secteur de la construction qui, sous l'effet de la crise immobilière, stagne et ne gagne que cinq créations d'établissements cette même année.

Figure 102 - Part des créations par secteurs d'activités à l'échelle du SCoT et du Gard entre 2021 et 2023



Source : CCI Gard - Fichier Consulaire avril 2024.

Sur les radiations, il est intéressant de remarquer que les commerces semblent progressivement et proportionnellement remplacer les services, possiblement en raison de l'effet du e-commerce.

Si la part des créations dans le secteur des services est la plus importante, le même constat peut être fait pour les cessations : près de la moitié des cessations relève du secteur des services. Toutefois, pour 48% de radiation, on observe 54% de créations.

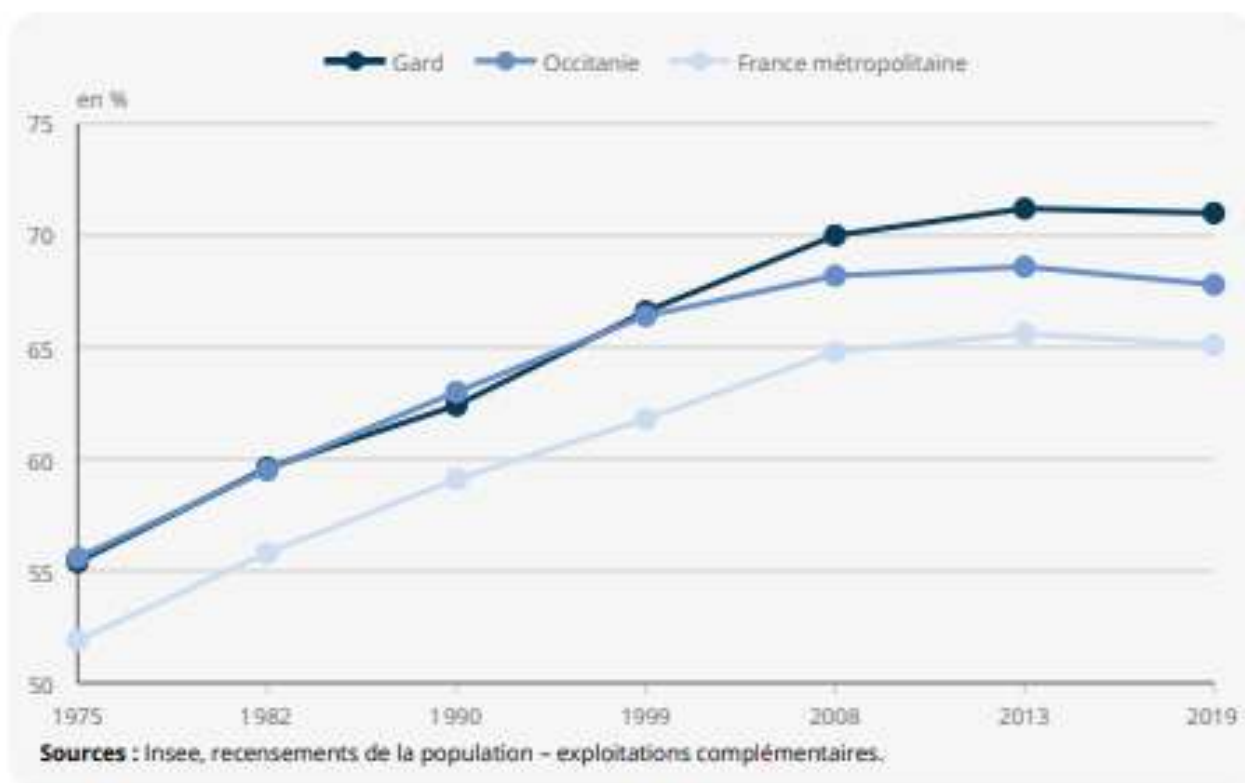
En définitive, les évolutions observées sur la période récente en matière de créations et radiations d'entreprises atteste d'une dynamique positive, les créations d'établissements étant plus importantes que les radiations.

Une faible part de l'activité productive, des disparités entre EPCI

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristiques. Les activités non-présentes, ou productives, produisent des biens majoritairement consommés en dehors de la zone d'emploi et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. La partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

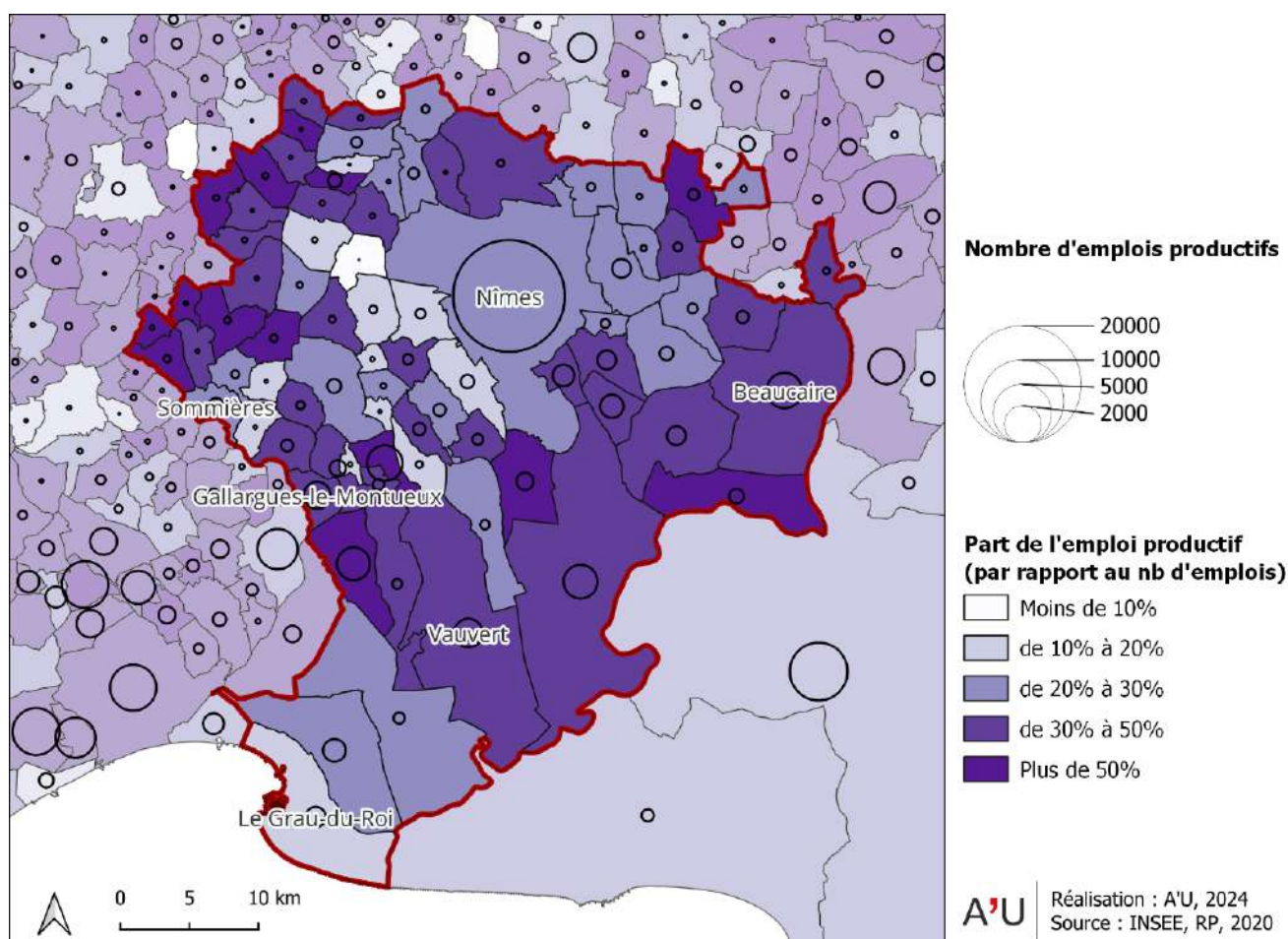
A l'échelle du Gard, les emplois dans l'économie présente, constituée des activités à destination de la population résidente et des touristes, ont doublé dans le département entre 1975 et 2019, passant de 90 000 à 174 000. Dans le même temps, les emplois dans la sphère productive, l'autre pan de l'économie, principalement constitué de l'agriculture, de l'industrie, du commerce de gros et des services aux entreprises, stagnent autour de 70 000 emplois depuis 1975. La sphère présente occupe donc une part de plus en plus importante. Elle représente 71 % de l'emploi total du Gard en 2019 contre 65 % pour la France métropolitaine.

Figure 103 - Part de l'emploi relevant de la sphère présente de 1975 à 2019 (en %)



L'écart s'explique surtout par la part importante des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (36 % contre 32 % au niveau national). Le secteur de la construction y est aussi plus représenté (8 % des emplois contre 6 %).

Figure 104– Répartition de l'emploi productif en 2020



Le SCoT est caractérisé par la prédominance de la sphère présentielle, qui représente 72% des emplois en 2020. Celle-ci est manifeste sur la CC Terre de Camargue, en lien avec la forte vocation touristique du territoire et représente 76% des emplois. Le Grau-du-Roi concentre ainsi 81% d'emplois présentiels sur ses emplois totaux. Cette particularité observée à l'échelle du SCoT est à mettre en lien avec la tertiarisation de l'économie (importance des services) engagée depuis de nombreuses années.

A l'inverse, les emplois de production ne représentent que 28% de l'emploi total (39 044 emplois). Cette part est toutefois en augmentation au regard de 2014 (26%). L'emploi de production est concentré sur les communes de Nîmes (18 208 emplois), Vergèze (1 847) Beaucaire (1 828), Saint-Gilles (1860) Aimargues (1 582), Vauvert (1187) et Gallargues le Montueux (1060).

La répartition de la part des emplois de production sur l'emploi total témoigne de grandes disparités au sein du SCoT. Le sud et l'est ainsi que quelques communes au nord et à l'ouest présentent des taux relativement élevés.

A l'échelle des intercommunalités qui composent le SCoT, l'emploi productif est particulièrement marqué sur la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle (50% de l'emploi) et Petite Camargue (42,3% de l'emploi). A l'inverse, il est sous représenté sur Terre de Camargue (24%).

Pour autant, cette faible part de l'activité productive à l'échelle du SCoT témoigne aussi d'une économie résidentielle et de proximité qui constitue un des moteurs de l'économie du Sud du Gard.

Figure 105 – Répartition de l'emploi productif en 2020

Part de l'activité productive par EPCI

EPCI	Part de l'activité productive en 2020
CA de Nîmes métropole	25,0%
CC Beaucaire Terre d'Argence	38,2%
CC de Petite Camargue	42,3%
CC du Pays de Sommières	26,2%
CC Rhône Vistre Vidourle	49,4%
CC Terre de Camargue	23,8%
SCoT Sud Gard	28%
Gard	29,7%
Occitanie	32,5%

Source : INSEE RP 2020

Un indice de concentration de l'emploi équilibré, des polarités en émergence au sein du SCoT

L'indice de concentration d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs occupés qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. Un indice faible, se traduit une évacuation quotidienne des habitants du territoire. Cela induit différentes nuisances : émission de gaz à effet de serre (déplacements domicile-travail), risque de chômage élevé, de fragilité économique des ménages vis-à-vis des coûts de l'énergie, etc.

Figure 106 - Indice de concentration de l'emploi en 2020

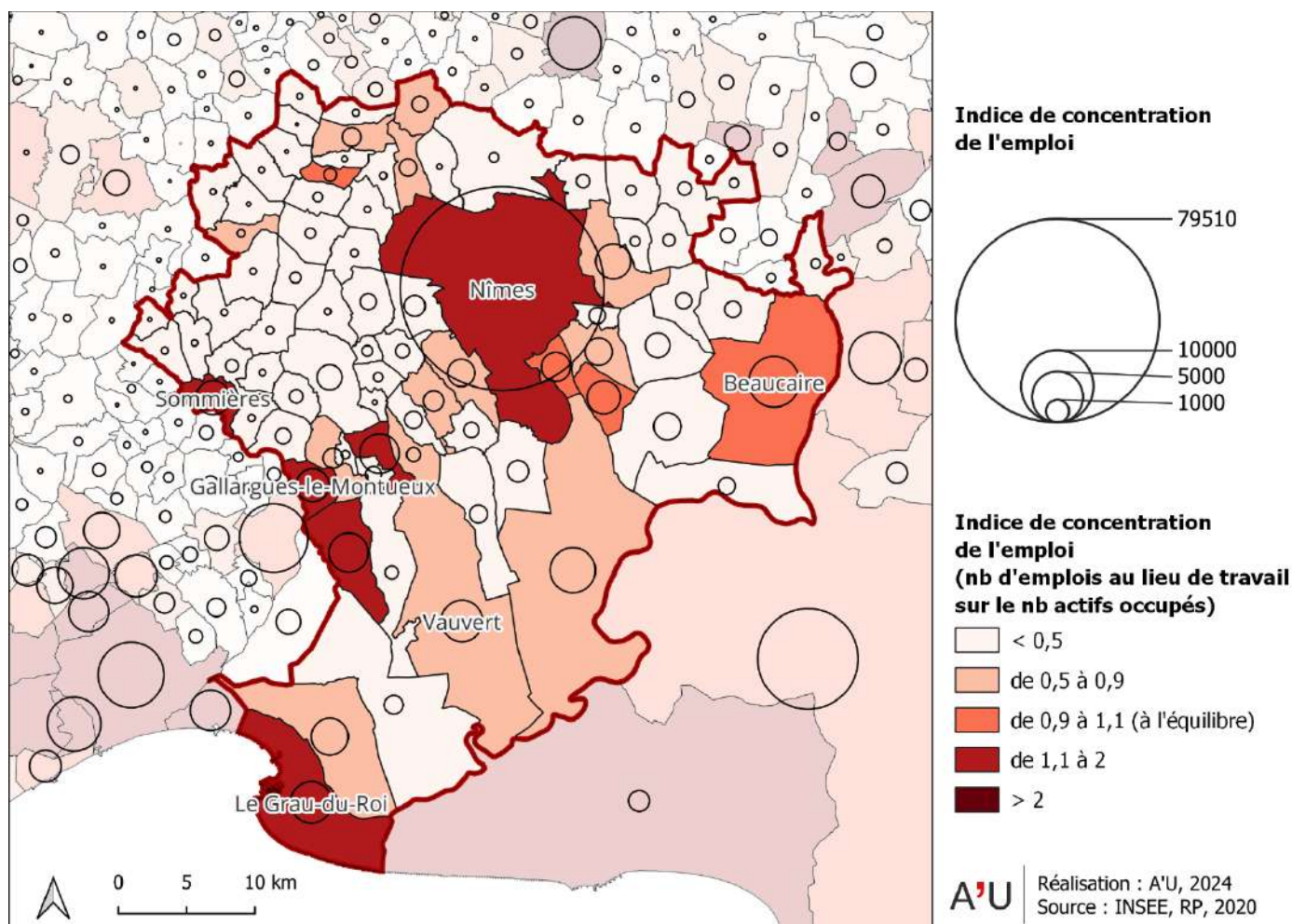
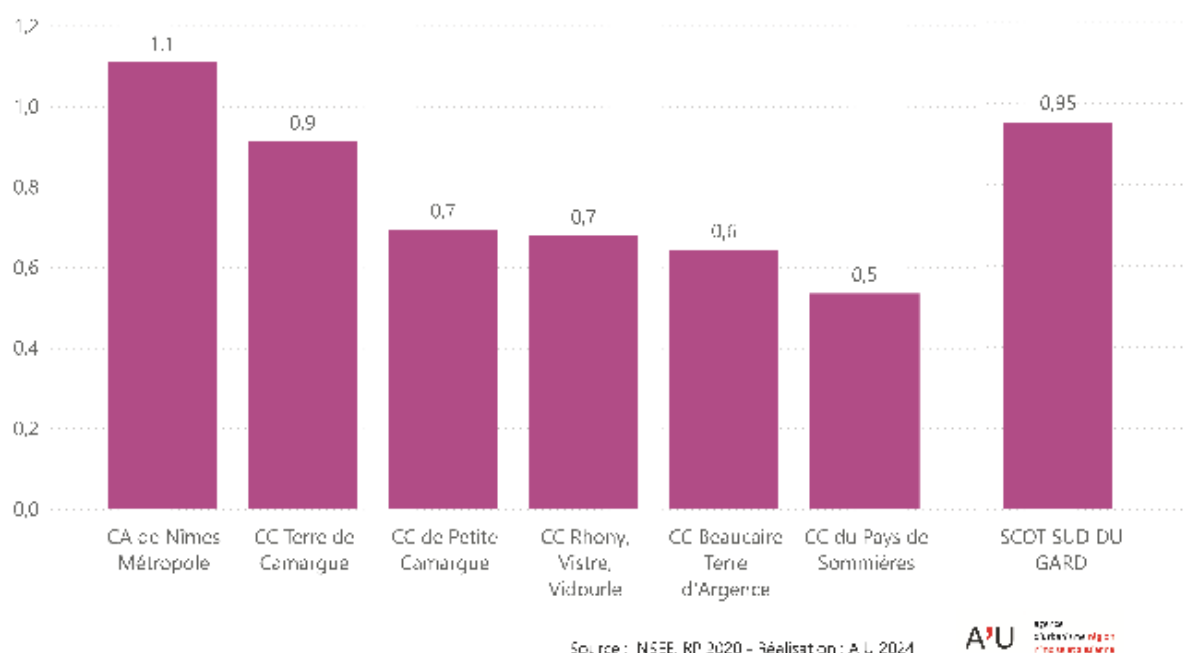


Figure 107 - Indice de concentration de l'emploi par EPCI en 2020



A l'échelle du SCoT du Sud Gard, en 2020, l'indice de concentration d'emploi s'établit à 0,95 ce qui atteste d'un ratio plutôt équilibré. En effet, le territoire offre presque autant d'emplois qu'il comporte d'actifs occupés. Cet indice s'élève à 0,90 à l'échelle du Gard et à 0,98 à l'échelle régionale.

En lien avec la présence de gros employeurs du territoire, l'indice de concentration d'emploi élevé de certaines communes atteste de leur vocation de polarité en la matière :

- > Sur les communes en cœur d'agglomération de Nîmes Métropole, à savoir Nîmes (164 emplois pour 100 actifs occupés), Caissargues (104 emplois pour 100 actifs occupés) et Garons (102 emplois pour 100 actifs occupés).
- > Sur le secteur sud-ouest du SCoT, avec les communes de Vergèze (129 emplois pour 100 actifs occupés), Gallargues le Montueux (136 emplois pour 100 actifs occupés) et Aimargues (122 emplois pour 100 actifs occupés).
- > Sur la commune de Sommières, qui concentre la majorité des emplois sur ce secteur (119,2 emplois pour 100 actifs occupés).
- > Au Sud du territoire, le Grau du roi présente un indice élevé, avec 143 emplois offerts pour 100 actifs occupés.
- > Dans une moindre mesure, la commune de Beaucaire présente un indice presque équilibré (93 emplois pour 100 actifs occupés).

Une partie de ces résultats s'explique par la présence des principales entreprises en activité dans le Sud du Gard et par le poids de l'emploi public dans l'emploi total.

Ces caractéristiques territoriales liées à l'emploi déterminent une grande partie des flux et des déplacements à l'œuvre sur le territoire.

Des employeurs majoritaires dans le secteur public

Les données CapFinancial établissent la liste des entreprises et permettent d'identifier les structures les plus pourvoyeuses d'emplois sur le territoire. En 2023, 42 établissements de plus de 250 salariés sont présents sur le SCoT Sud Gard.

Parmi les plus gros employeurs, le secteur public est surreprésenté. Les entreprises privées sont plus nombreuses sur les effectifs salariés de 250 à 499 salariés. Les établissements les plus pourvoyeurs d'emplois sont les suivants :

Figure 108 - Les grands employeurs du SCoT du Sud Gard

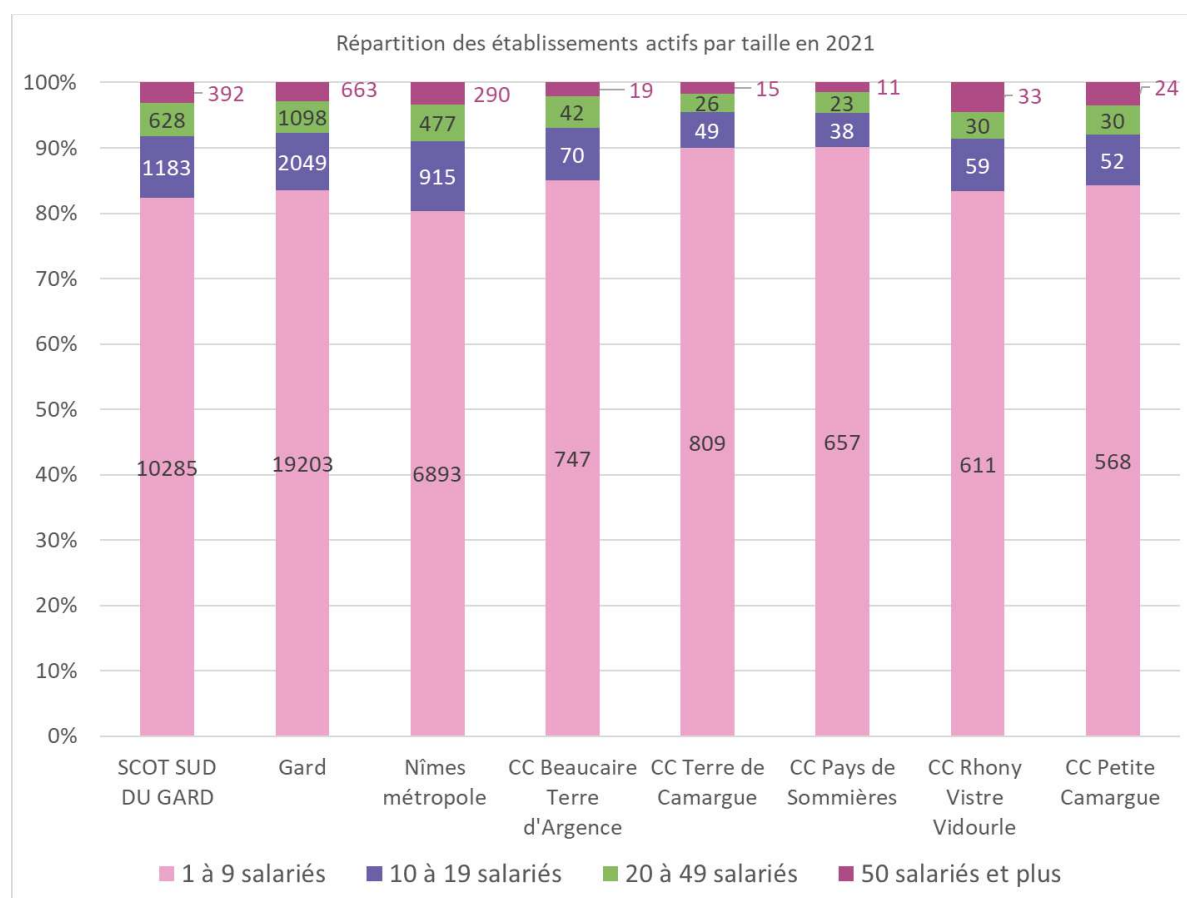
Tranches d'effectifs	Nombre D'établissements	Etablissements	Statut
De 500 à 999 salariés	8	CPAM du Gard	Public
		Crédit agricole	Privé
		Direction départementale de la sécurité publique	Public
		Lycée Général technologique Albert Camus	Public
		Royal canin	Privé
		SDIS	Public
		Education nationale	Public
De 1000 à 1999 salariés	3	AMPAF du Gard	Public
		Aide-Ménagère et Soins	
		Ecole nationale de Police	Public
		Nestlé Waters Sud/ Nestlé Waters Supply Sud	Privé
De 2000 à 4999 salariés	2	Département du Gard	Public
		Ville de Nîmes	Public
De 5000 à 9999 salariés	1	CHU de Nîmes	Public

Dans le secteur privé, on dénombre 15 établissements pourvoyeurs d'emplois et comprennent entre 250 et 2 000 salariés :

De 250 à 499 salariés	AXA FRANCE IARD CARREFOUR SUPPLY CHAIN EMINENCE (Aimargues) ENVIRONNEMENT CLEAN SERVICES LA POSTE / DIRECTION GENERALE DE LA POSTE LIMADIS NOUVEL HOPITAL PRIVE LES FRANCISCAINES / NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES PHYTOCONTROL LABORATOIRE D'ANALYSE / PHYTOCONTROL ANALYTICS FRANCE POLYCLINIQUE DU GRAND SUD / NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES ROYAL CANIN France (Aimargues) SABENA TECHNICS FNI TRANSEDEV NIMES MOBILITES
De 500 à 999 salariés	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC / CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC ROYAL CANIN SAS (Aimargues)
De 1000 à 1999 salariés	NESTLE WATERS SUD / NESTLE WATERS SUPPLY SUD (Vergèze)

L'emplacement de ces grands employeurs sur le territoire conditionnent les flux de déplacements.

Figure 109 - Répartition des établissements actifs par taille en 2021



Source : FLORES

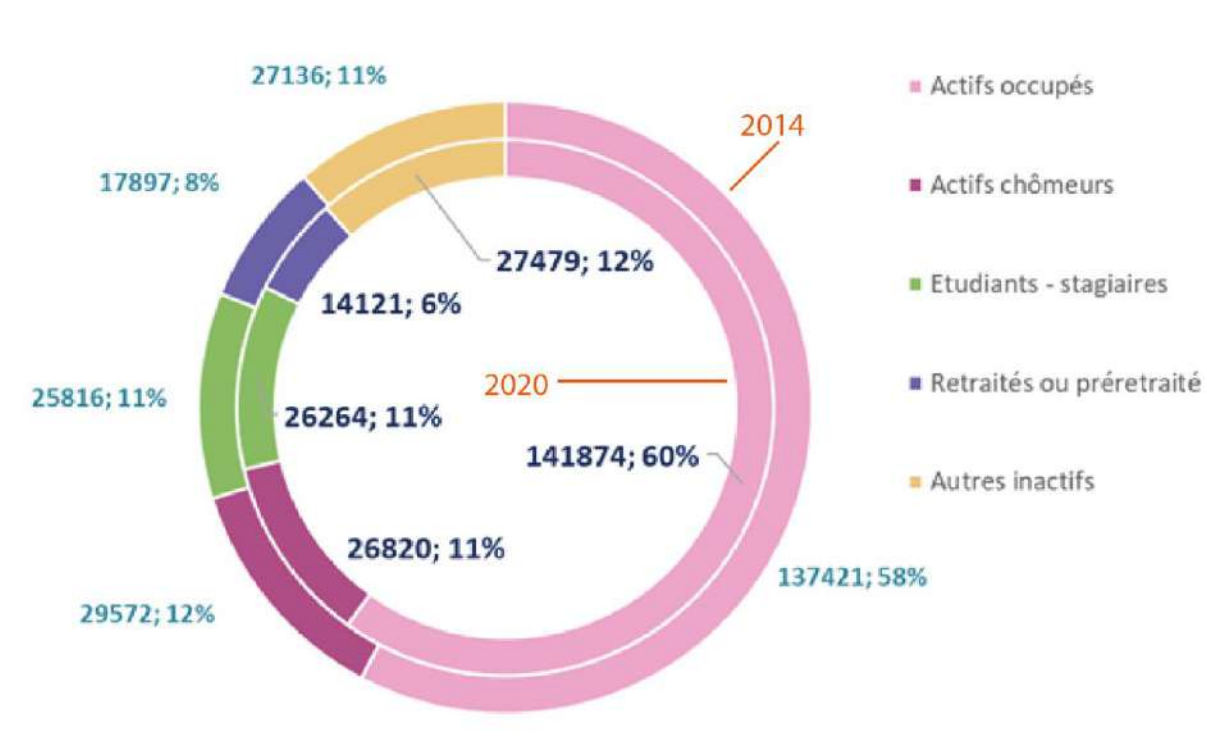
Les établissements actifs du SCoT sont majoritairement de petites structures, composées de 1 à 9 salariés. A l'échelle du SCoT, plus de 8 établissements sur 10 (10 285 établissements) sont composés de 1 à 9 salariés. Les établissements de 50 salariés et + représentent environ 2% des établissements. Parmi les établissements les plus significatifs, on peut citer les employeurs principaux du territoire, qui sont le CHU de Nîmes, Royal Canin, Il est intéressant de remarquer que la CC Rhône Vistre Vidourle détient la part la plus importante d'entreprises de plus de 50 salariés par rapport à son nombre d'établissement total (5% d'établissements de 50 salariés et +). Les grandes entreprises du territoire sont des pôles générateurs de déplacements. Ainsi, les communes d'Aimargues (177 établissements pour 3067 postes), Vergèze (168 établissements pour 2697 postes) et Gallargues le Montueux (165 établissements pour 2335 postes) offrent de nombreux postes au regard de leur nombre d'établissements actifs total moins importants en volume et sont fortement pourvoyeuses d'emplois. En termes de concentration 15 % des établissements actifs se situent sur Nîmes, suivi du Grau du Roi (2%) et Beaucaire (1%). 70% des établissements actifs sont détenus par seulement 10 communes, qui sont Nîmes (6302 établissements), le Grau du Rpi (708 établissements), Beaucaire (538 établissements), Saint-Gilles (466 établissements), Aigues-Mortes 408 établissements), Vauvert (367 établissements), Marguerittes (315 établissements), Sommières (278 établissements), Caissargues (251 établissements) et Bouillargues (228 établissements).

Les catégories socio-professionnelles : des spécificités territoriales encore très prononcées

La population en âge de travailler fait référence à l'ensemble des individus d'une société qui sont considérés comme aptes à participer au marché du travail en raison de leur âge. En France, cette catégorie inclut les personnes âgées de 15 à 64 ans. Cette population englobe les personnes en âge d'entrer sur le marché du travail et celles qui sont encore en mesure de travailler avant d'atteindre l'âge de la retraite.

On dénombre 236 558 personnes en âge de travailler sur le territoire (15-64 ans). 60% de cette population est active et occupe un emploi, 11,3% est au chômage. Les étudiants stagiaires représentent 11,1% de la population en âge de travailler, les retraités 6%. Enfin, les autres inactifs représentent 11,6% des 15-64 ans. En comparaison avec le Gard, la catégorie des retraités et pré-retraités est légèrement sous représentée.

Figure 110 - Répartition de la population 15-64 ans par type d'activités en 2014 et en 2020



Source : Insee-RP - 2020

Au regard de 2014, on observe :

- > Une diminution de la part des retraités et pré-retraités (- 2 points)
- > Une diminution de la part des actifs chômeurs (- 1 point)
- > Une progression de la part des actifs occupés (+ 2 points)
- > Un maintien de la part des étudiants/stagiaires et des autres inactifs

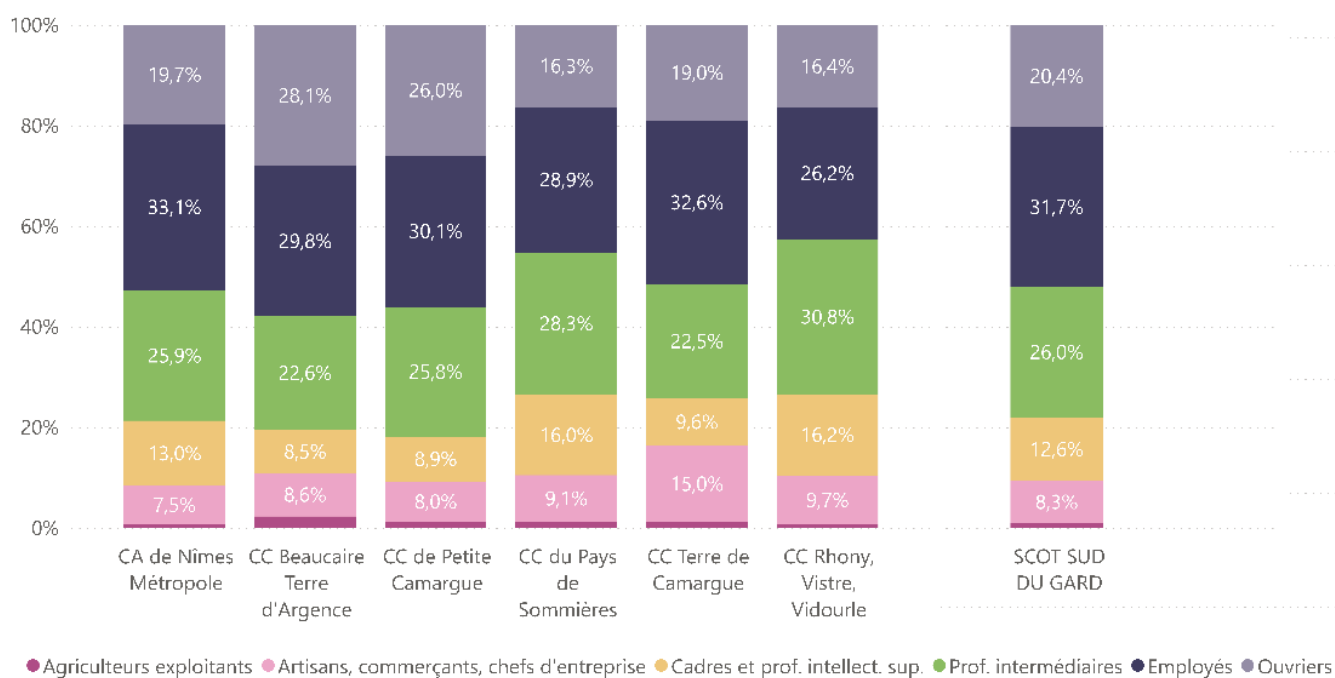
La population active est un sous-ensemble de la population en âge de travailler. Elle comprend les individus qui sont actuellement impliqués dans le marché du travail, qu'ils soient employés ou à la recherche d'un emploi. La population active se divise en deux catégories principales : les actifs occupés (personnes qui ont un emploi, qu'il soit à temps plein, à temps partiel, ou sous forme temporaire) et les actifs au chômage (personnes sans emploi qui recherchent activement du travail et sont disponibles pour travailler).

La population active s'élève à 168 694 personnes. Parmi les actifs, 84,1% sont des actifs occupés. La population active au chômage s'élève à 26 820 personnes, soit 15,9% de la population active totale. Cette répartition s'observe également à l'échelle départementale.

Lorsqu'on s'intéresse à l'évolution de la population active, le nombre d'actifs occupés croît de +0,2%, ce qui représente un gain de + 1737 actifs supplémentaires sur la période 2014-2020, contre une croissance annuelle moyenne de +0,1% par an pour le département du Gard. Le nombre de chômeurs est en diminution : -1,6% par an contre -1,2% pour le département du Gard.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT Sud Gard, les actifs occupés ont majoritairement des fonctions d'employé (52 543), qui représentent 31,7% des actifs occupés, suivi des professions intermédiaires (43 074 ; 26%), des ouvriers (33 730 ; 20,4%), des cadres (20 854 ; 12,6%), des artisans (13 778 ; 8,3%) et des agriculteurs exploitants (1720 ; 1%).

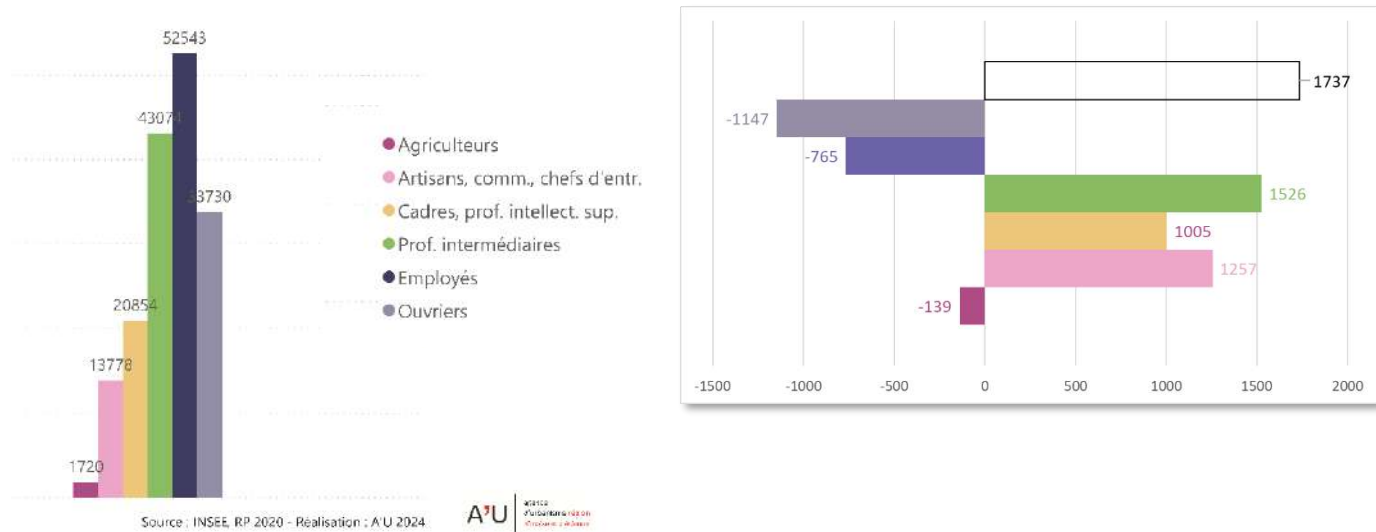
Figure 111 – Répartition des Professions et catégories socio-professionnelles par EPCI en 2020



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U
agence
d'urbanisme
régionale
nîmoise et a d'argence

Figure 112 - Composition socio-professionnelles des actifs et évolution entre 2014 et 2020



Au regard de 2014, la structure des professions et catégories socio professionnelles est relativement stable. L'analyse de l'évolution de la structure socioprofessionnelle à l'échelle du SCoT met en évidence :

- > Une forte progression de la catégorie Artisans, commerçants et chefs d'entreprises, qui enregistre une variation de +10% sur la période de référence (soit 1 257 actifs supplémentaires)
- > Une progression des cadres et professions intellectuelles supérieures (+5,1%) et des Professions intermédiaires (+3,7%) et dans une moindre mesure des ouvriers (+1,1%)
- > Une diminution peu prononcée de la catégorie des ouvriers (-3,3%), et des employés (-1,4%)
- > Un recul marqué de la catégorie des agriculteurs exploitants (-7,5%)

L'analyse de la répartition des cadres et professions intermédiaires d'une part et des taux de qualification d'autre part met en lumière de fortes disparités territoriales.

A une échelle plus resserrée et comme observé sur les cartes ci-après, on observe les tendances suivantes :

- > Les villages des secteurs de la Vaunage, du Sommiérois et du Vidourle, tournés vers l'agglomération Montpelliéraine présentent une part de cadres et professions intermédiaires
- > A l'inverse, les pôles urbains, et notamment les communes de Saint-Gilles, Beaucaire-Jonquièrre Saint Vincent, mais également les communes de Petite Camargue et du Nord Est nîmois comportent une majorité d'employés et comptent peu de cadres.

Figure 113 - Part des cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020

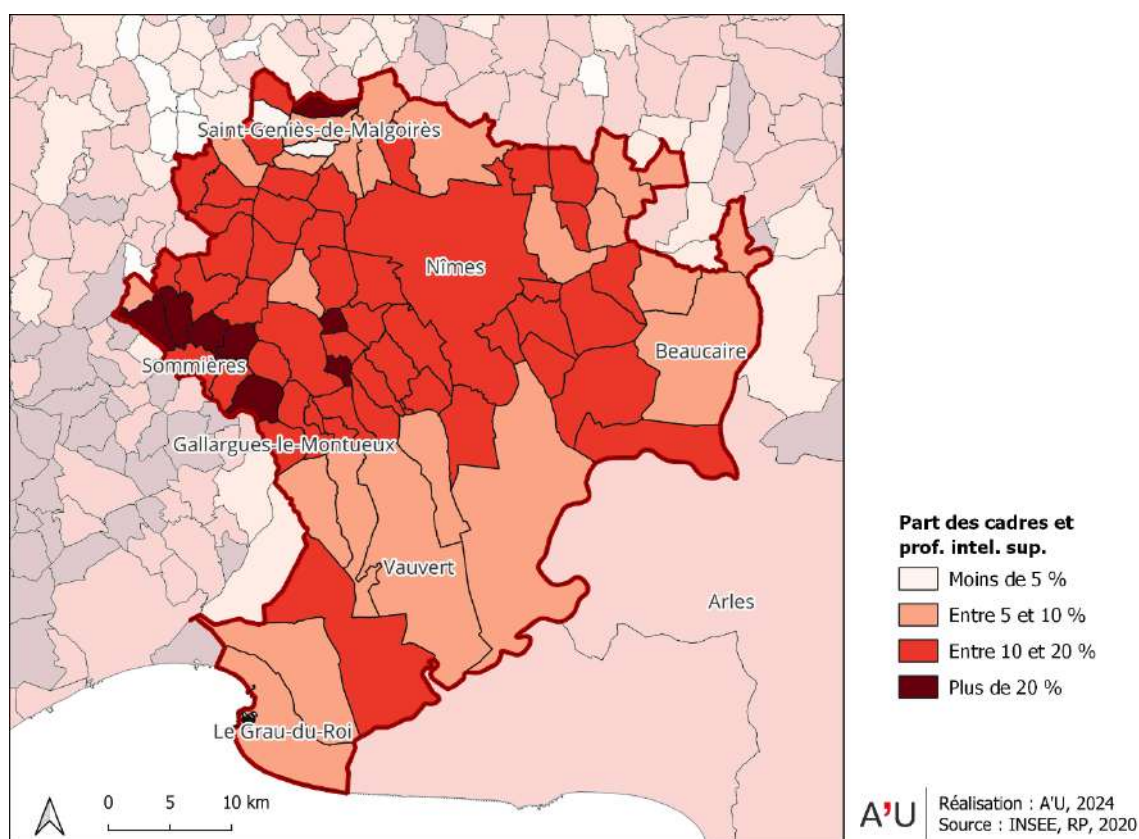


Figure 114 - Part des professions intermédiaires en 2020

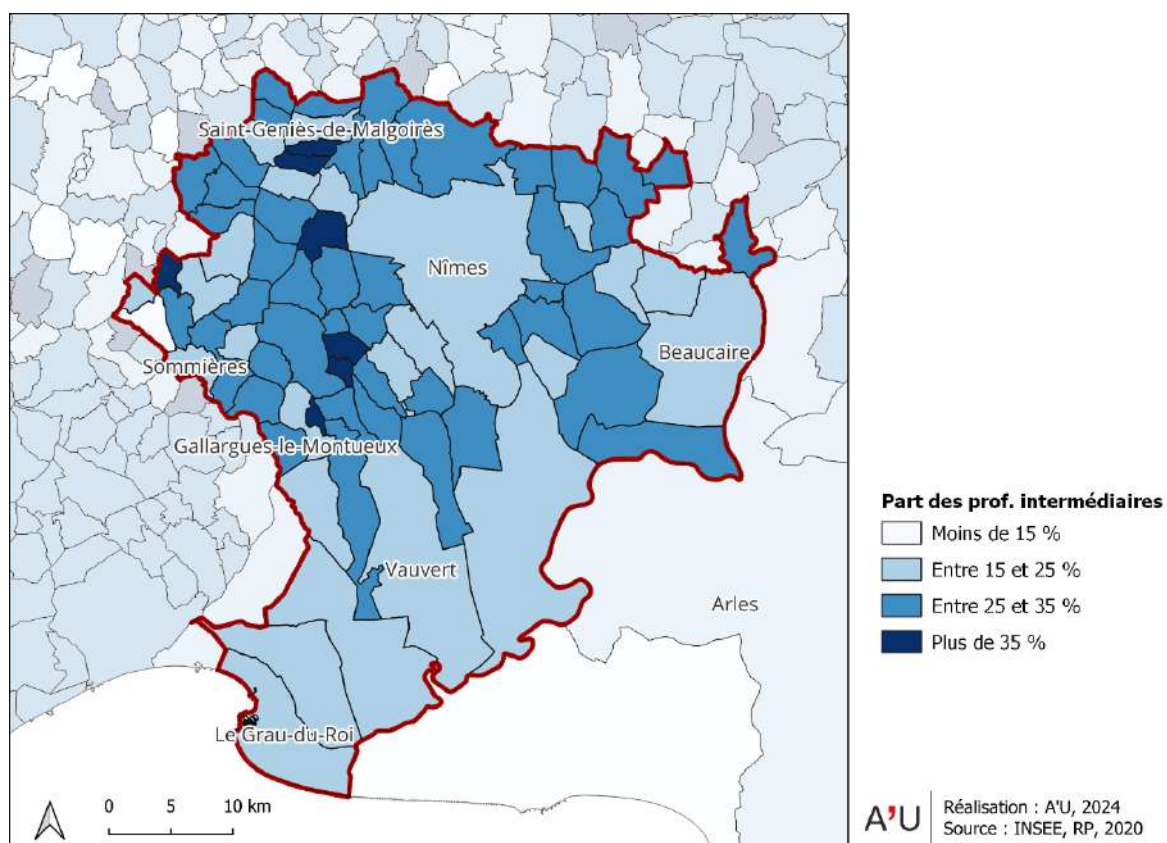


Figure 115 - Part des employés en 2020

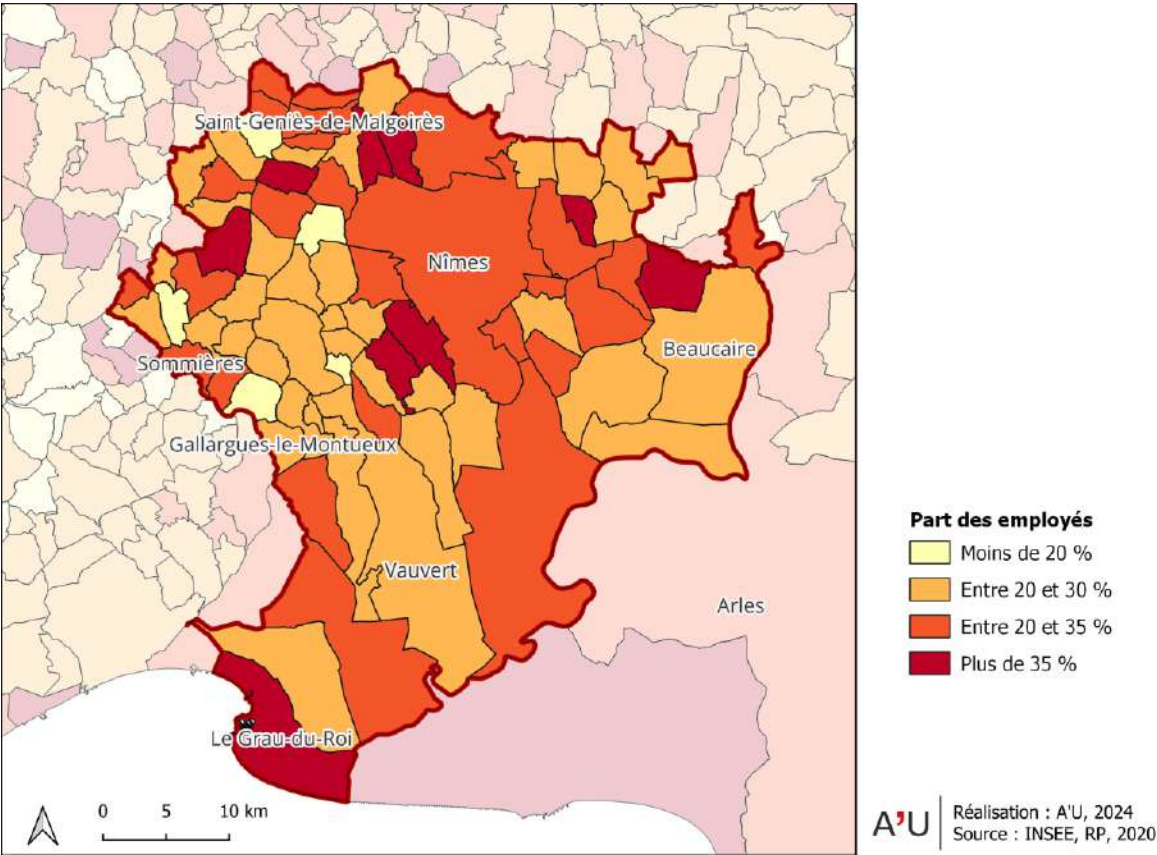
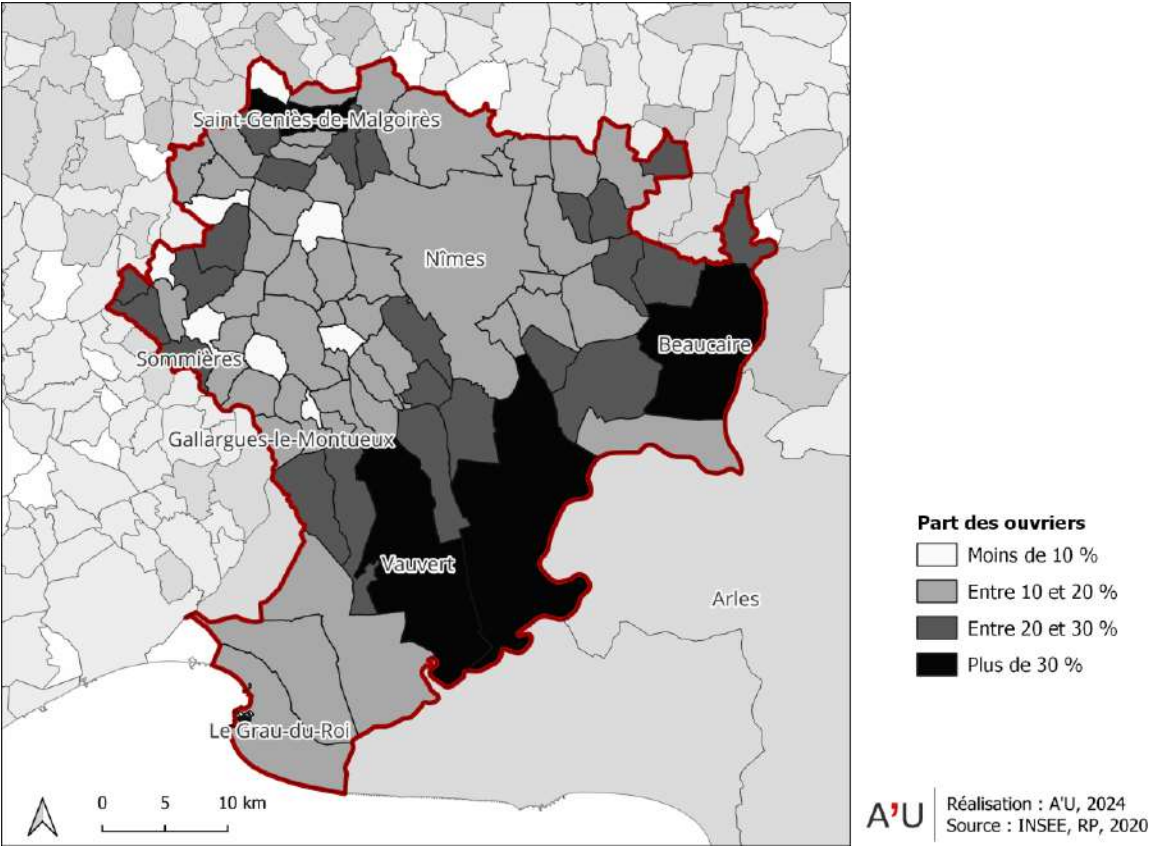


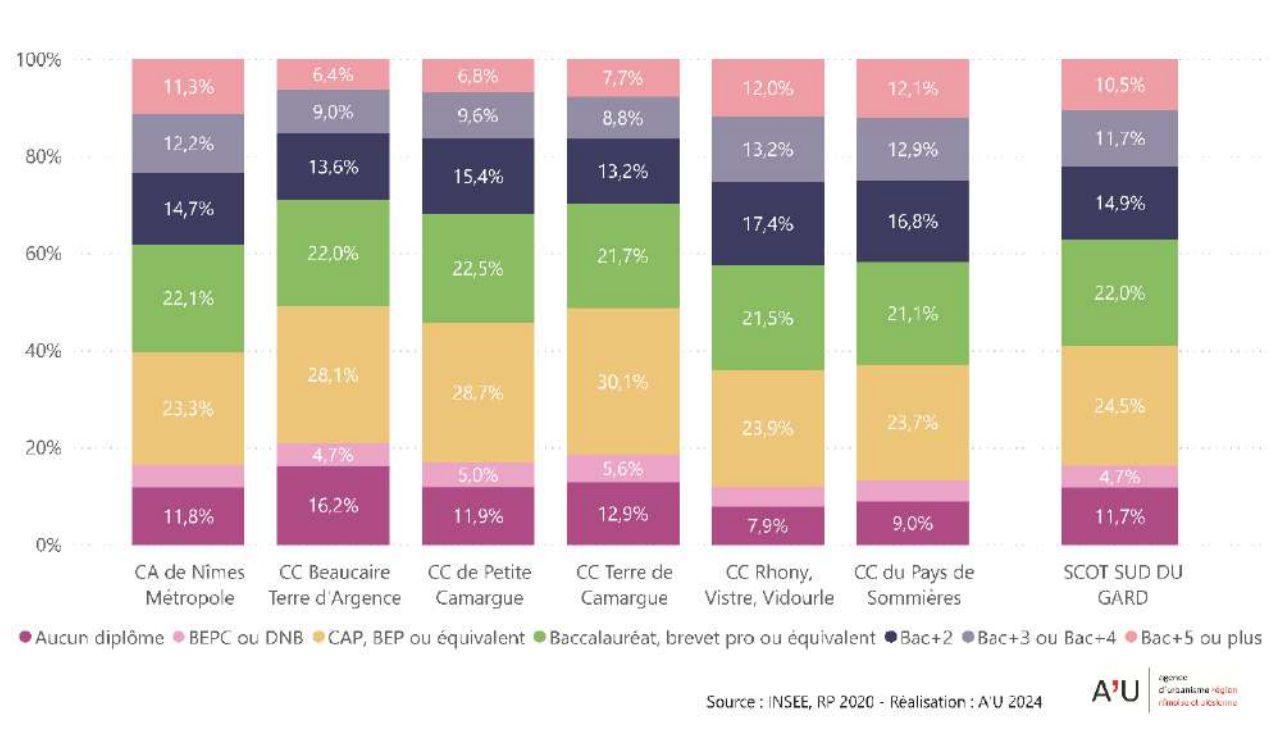
Figure 116 - Part des ouvriers en 2020



Cette tendance est à mettre en relation avec les niveaux de diplôme de la population active. Ainsi, à l'échelle du SCoT Sud Gard, près d'1/4 de la population a obtenu un CAP, BEP ou équivalent, 22% a obtenu le niveau Baccalauréat. 37% de la population active a obtenu un niveau de diplôme supérieur au Bac+2. Les non diplômés regroupent 11,7% de la population active.

A une échelle infra SCoT, on observe une part plus importante de non diplômés sur la CC Beaucaire Terre d'Argence et Terre de Camargue. En raison de la spécificité des emplois offerts, Nîmes métropole comprend une part plus importante de Bac+5 ou plus. Il en va de même pour le Pays de Sommières, tourné vers l'agglomération Montpelliéraine, dont 12,1% des actifs ont fait des études supérieures. La CC Rhône Vistre Vidourle s'inscrit dans cette même proportion, en raison de la présence d'une économie nécessitant une main d'œuvre qualifiée et un niveau de diplôme plus important.

Figure 117 - Niveaux de diplômes par EPCI en 2020



Les polarités urbaines de Beaucaire, Vauvert, Saint-Gilles et Vauvert mais également le secteur de la Camargue et l'est nîmois, comptent des effectifs importants de population non scolarisée ou sans diplômes, ainsi qu'une majorité d'employés et d'ouvriers.

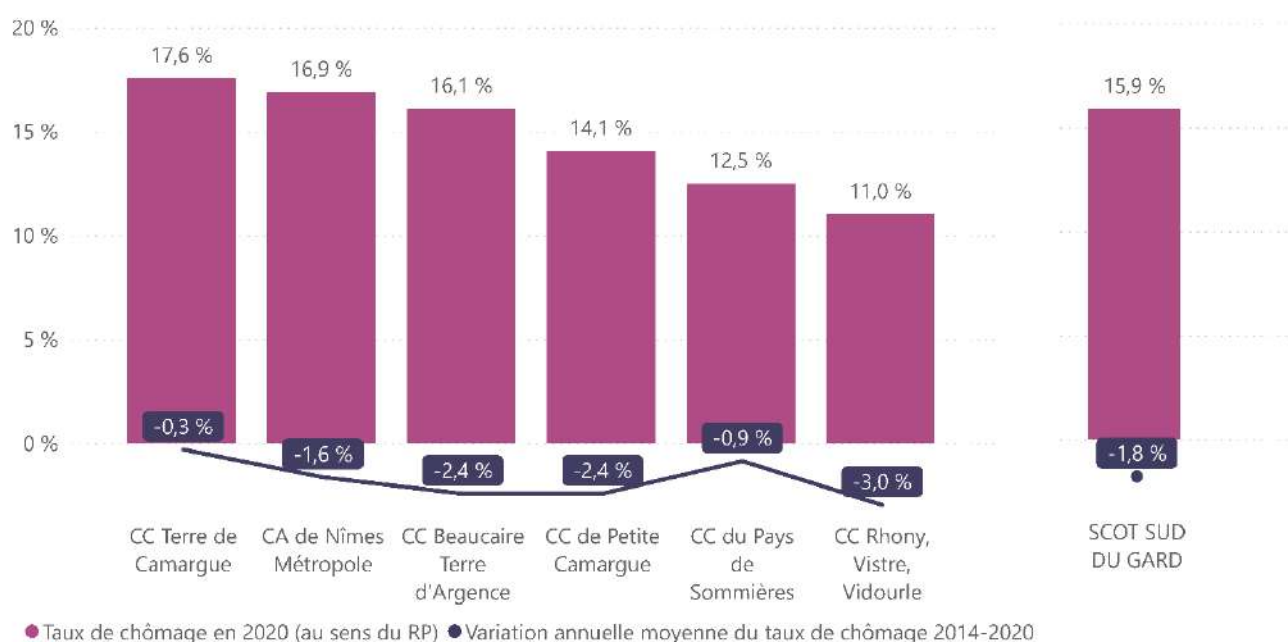
Un taux de chômage en diminution

En 2020, le taux de chômage s'élève à 15,9% pour le SCoT du Sud Gard., à l'image du département du Gard. Il reste toutefois plus élevé au regard du taux régional qui s'établit à 13,8% en 2020. Ce taux de chômage est particulièrement marqué sur Terre de Camargue (17,6%) et les communes d'Aigues-Mortes (15,1%) et le Grau du Roi (23,4%), ainsi que sur Nîmes métropole (16,9%), avec les communes de Saint-Gilles (18,6%) et Nîmes (20,4%).

A l'inverse, il est moins élevé sur le pays de Sommières (12,4%) et la CC Rhône Vistre Vidourle (13,2%). La ville de Beaucaire donne à voir un taux particulièrement important, avec un taux de chômage qui atteint 20,9%.

Au regard de 2014, le taux de chômage a sensiblement diminué, passant de 17,7% en 2014 à 15,7% en 2020, soit une perte de 2 % sur la période de référence. Cette diminution du taux de chômage concerne particulièrement la CC Beaucaire Terre d'Argence (15,9% en 2020 contre 18,5% en 2014).

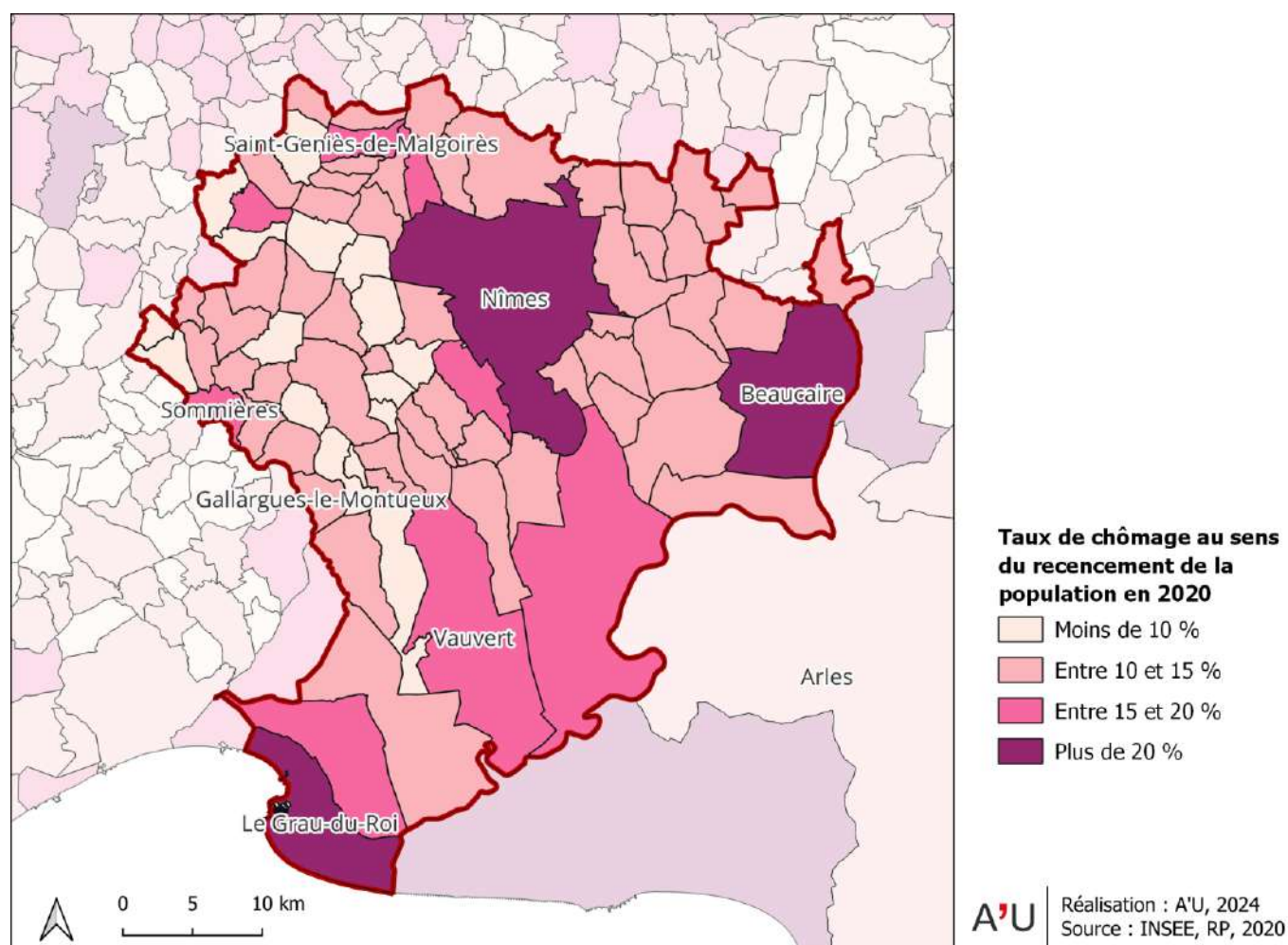
Figure 118 - Taux de chômage par EPCI en 2020 et variation annuelle moyenne entre 2014 et 2020.



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Figure 119 - Taux de chômage en 2020



A RETENIR :

- > Une croissance des emplois marquée sur Nîmes métropole entre 2014 et 2020
- > Un tissu économique dominé par les emplois liés aux services
- > Une prédominance d'activités de services aux entreprises
- > Une progression importante du secteur de la construction
- > Un ratio favorable en matière de création d'entreprises
- > Une faible part de l'activité productive, des disparités entre EPCI
- > Un indice de concentration de l'emploi équilibré, des polarités en émergence
- > Des employeurs majoritaires dans le secteur public
- > Un taux de chômage en diminution

LES ENJEUX

- » *La diversification économique et le développement de nouvelles filières*
 - » *Le maintien et le rééquilibrage de l'emploi, en lien avec l'accueil démographique*
 - » *Le développement de l'emploi et de la formation*
 - » *L'essor de l'attractivité économique*
 - » *L'accueil des entreprises*
 - » *La relance de l'industrie pour les territoires qui s'y prêtent*
 - » *Le rapprochement des lieux d'habitat et d'emploi*
-

3.1.2 LES TERRITOIRES ECONOMIQUES

Une activité économique dominée par les activités de dépôt et de stockage et les activités tertiaires

En 2021, on dénombre 25 756 locaux d'activité, qui totalisent une surface de 744 hectares.

La répartition des locaux d'activité économiques a été étudiée sur le SCoT du Sud Gard. A l'échelle du SCoT, le type de local dominant est le stockage-dépôt, suivi des locaux tertiaires. Les locaux dédiés à l'industrie sont peu représentés. Cette configuration est presque identique à l'échelle du Gard, avec toutefois une légère sur représentation des locaux dédiés au stockage et au tertiaire.

A l'échelle des intercommunalités, des spécificités peuvent être observées :

- > La CC Beaucaire Terre d'Argence se démarque par l'importance de ses locaux à vocation d'artisanat (11,6%), Nîmes métropole par sa spécialisation dans les locaux de stockage / dépôt (29,7%).
- > La CC du Pays de Sommières détient une part importante de locaux dédiés à la santé (7,1%) par rapport à la moyenne du SCoT.
- > Le CC Rhôny Vistre Vidourle se distingue par une forte représentation de locaux dédiés au sport et loisirs (26,8%).
- > En raison du caractère littoral de Terre de Camargue, la proportion de locaux dédiés aux petits commerces atteint plus de 4 locaux sur 10.

Figure 120 - Nombre de locaux d'activité par types

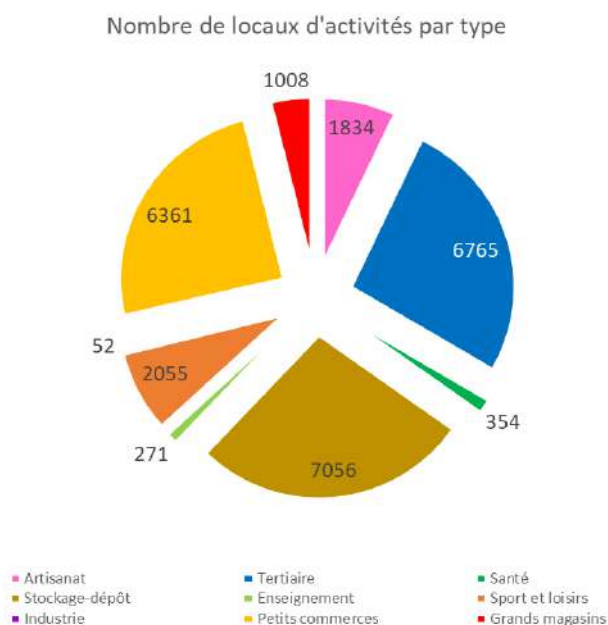
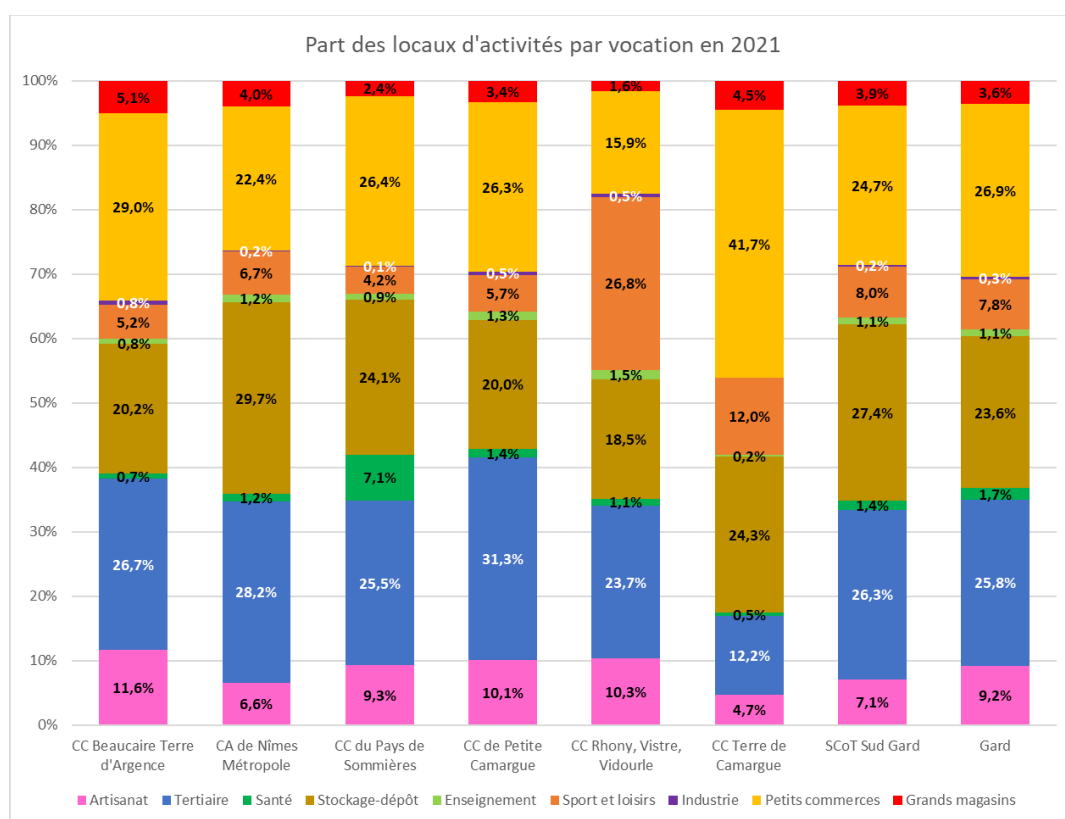


Figure 121 - Part et répartition des locaux d'activité par vocation en 2021



Sur les 744 hectares de surfaces commerciales du SCoT du Sud Gard, tout usage confondu, c'est Nîmes métropole qui en concentre la majorité, avec 455 hectares, suivi de Terre de Camargue (137 hectares) et Beaucaire Terre d'Argence (44 hectares). Il est intéressant de rapporter les surfaces par rapport au nombre d'habitants pour pouvoir comparer les dynamiques.

Figure 122 – Répartition des surfaces commerciales en ha et m² par habitants en 2021

	Surfaces (ha)	M ² / habitant
CC Beaucaire Terre d'Argence	44	14
CA de Nîmes Métropole	455	17,7
CC du Pays de Sommières	33	13,6
CC de Petite Camargue	38	13,8
CC Rhône Vistre Vidourle	37	13,5
CC Terre de Camargue	137	66,4
SCoT Sud Gard	744	19,1
GARD	1445	19,3

Ainsi, l'offre en surface commerciale du Sud Gard est quasi identique à celle du département. Elle est plus marquée sur Terre de Camargue, puisque rapportée à la population permanente et non touristique. Il est à noter que l'offre commerciale tout usage confondu est moins importante sur Nîmes métropole par rapport à la moyenne départementale. Ce constat pose la question du type d'offre à développer à l'avenir.

En analysant la répartition des surfaces d'activité, on peut mettre en évidence que bien que peu représentées en nombre, les locaux d'activité liés au Sport et aux loisirs mobilisent de grandes surfaces : ils représentent ¼ des surfaces des locaux d'activité. Les locaux de stockage et dépôts sont également consommateurs d'espace, et totalisent 25,3% de la surface dédiée aux locaux d'activité. Bien que majoritaires, les locaux liés au tertiaire occupent peu de place et ne représentent que 18,8 % des surfaces dédiées aux locaux d'activité.

Figure 123 - Part des surfaces d'activité par vocation et EPCI en 2021

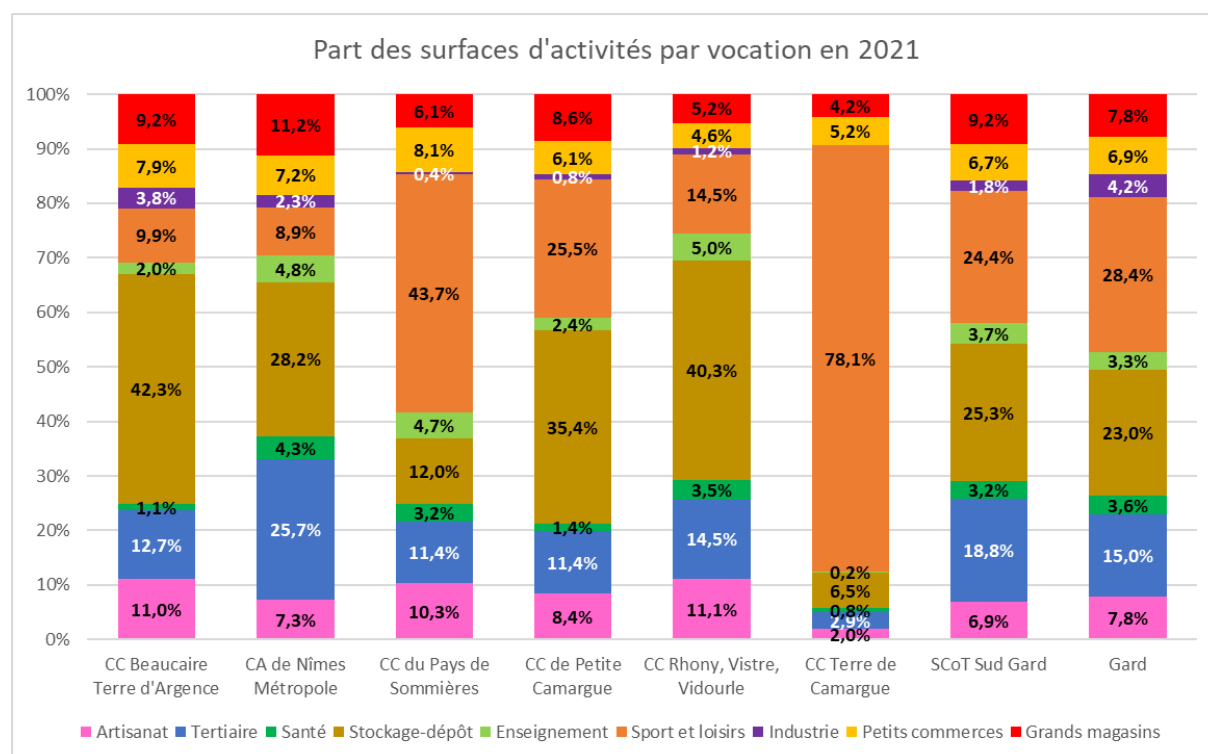
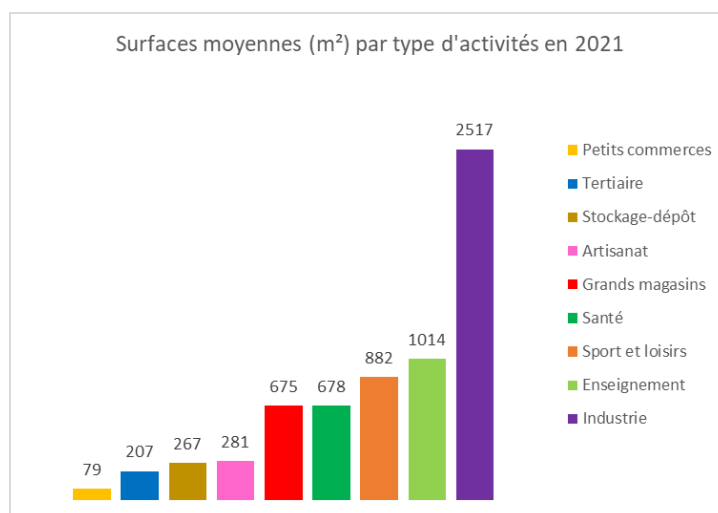


Figure 124 - Surfaces moyennes en m² par type de locaux d'activité en 2021 sur le SCoT du Sud Gard

Figure 125 - Surfaces moyennes en m² par type de locaux d'activité en 2021 sur le SCoT du Sud Gard

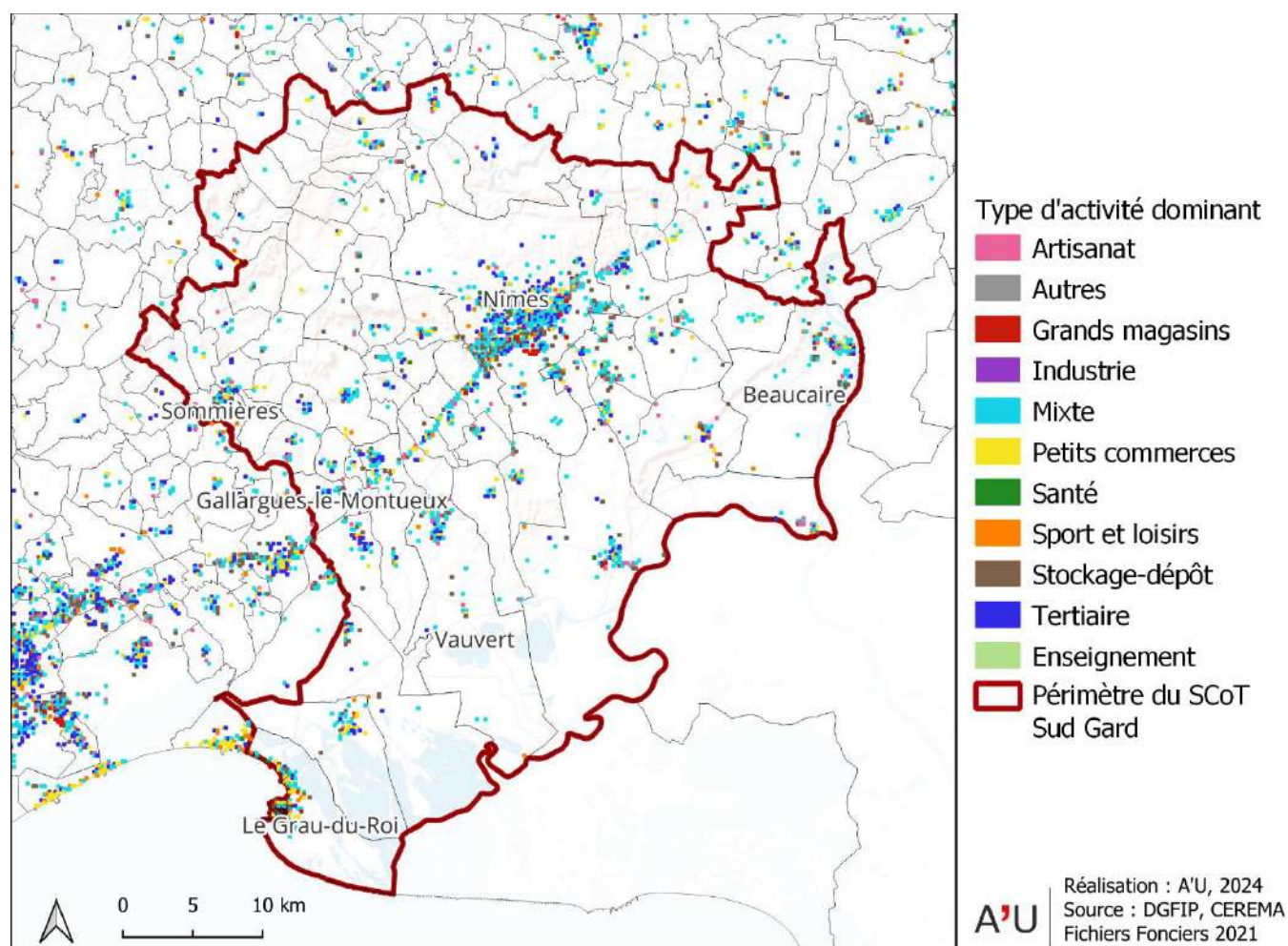
A l'échelle du SCoT Sud Gard, mais de façon générale également, les locaux liés à l'industrie nécessitent en moyenne une surface importante.

Les petits commerces et les activités tertiaires occupent moins de place.



Source : fichiers fonciers 2021 (DGFIP – CEREMA)

Figure 126 – Répartition spatiale des types de locaux d'activité



L'analyse de la vocation des activités économiques a été conduite à l'échelle infra communale. Les locaux ont été comptabilisés au sein d'une maille de 200m et l'activité dominante de la maille est représentée. Dans le cas où plusieurs activités cohabitent dans les mêmes proportions, la maille a été qualifiée de mixte. Ainsi, à l'échelle du SCoT, nous pouvons retenir les enseignements suivants :

- > Une forte polarisation des locaux d'activité dans le cœur d'agglomération de Nîmes métropole, Saint-Gilles, Beaucaire, Sommières et le Grau du Roi.
- > Une concentration des locaux d'activité dans les centres pour les communes de Sommières, Saint-Gilles, Beaucaire et Aigues-Mortes
- > Une localisation importante sur le littoral pour le Grau du Roi
- > Une dispersion le long des axes routiers, principalement sur l'axe Nîmes-Montpellier
- > Une concentration en zones d'activités pour les communes de Vauvert et Gallargues le Montueux.

Lorsque l'on s'intéresse à la typologie des locaux d'activité, la majorité met en évidence une mixité dans leur vocation dominante. Les locaux d'activité à dominante tertiaire sont fortement représentés sur l'ensemble du territoire, ainsi que les petits commerces, qui sont surtout localisés dans les centres villageois. La majorité des locaux de grandes surfaces sont localisés principalement sur Nîmes, en périphérie, dans des zones d'activités dédiées.

Les zones d'activités économiques, un enjeu d'aménagement du territoire

L'attractivité d'un territoire dépend en outre de l'action publique et de la planification urbaine comme en témoigne la création de zones d'activités, qu'elles soient d'initiative communale ou intercommunale. Leur impact sur le dynamisme économique et l'attractivité du territoire est déterminant.

L'analyse succincte qui suit est issue de plusieurs sources :

- Des données partielles, mais plus précises, basées sur :
 - o Les inventaires des IZAE sur les territoires accompagnés par l'A'U : la CA de Nîmes métropole et la CC Rhône Vistre Vidourle.
 - o Les inventaires des IZAE produits par les collectivités de Petite Camargue et Beaucaire Terre d'Argence

En 2025, un IZAE exhaustif sera réalisé par l'A'U sur Terre de Camargue et Beaucaire.

L'IZAE est un outil de connaissance des zones d'activités économiques du territoire et de leur potentiel d'optimisation (en particulier par rapport à la vacance des locaux). Cet inventaire a été instauré par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 220 (V) dite « Loi climat et résilience » et codifié aux articles L. 318-8-1 et L. 318-8-2 du Code de l'urbanisme.

Cet inventaire doit « être transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT, PLU/PLUi/PLH » et doit être actualisé au moins tous les six ans (art. L.318-8-2 du Code de l'urbanisme).

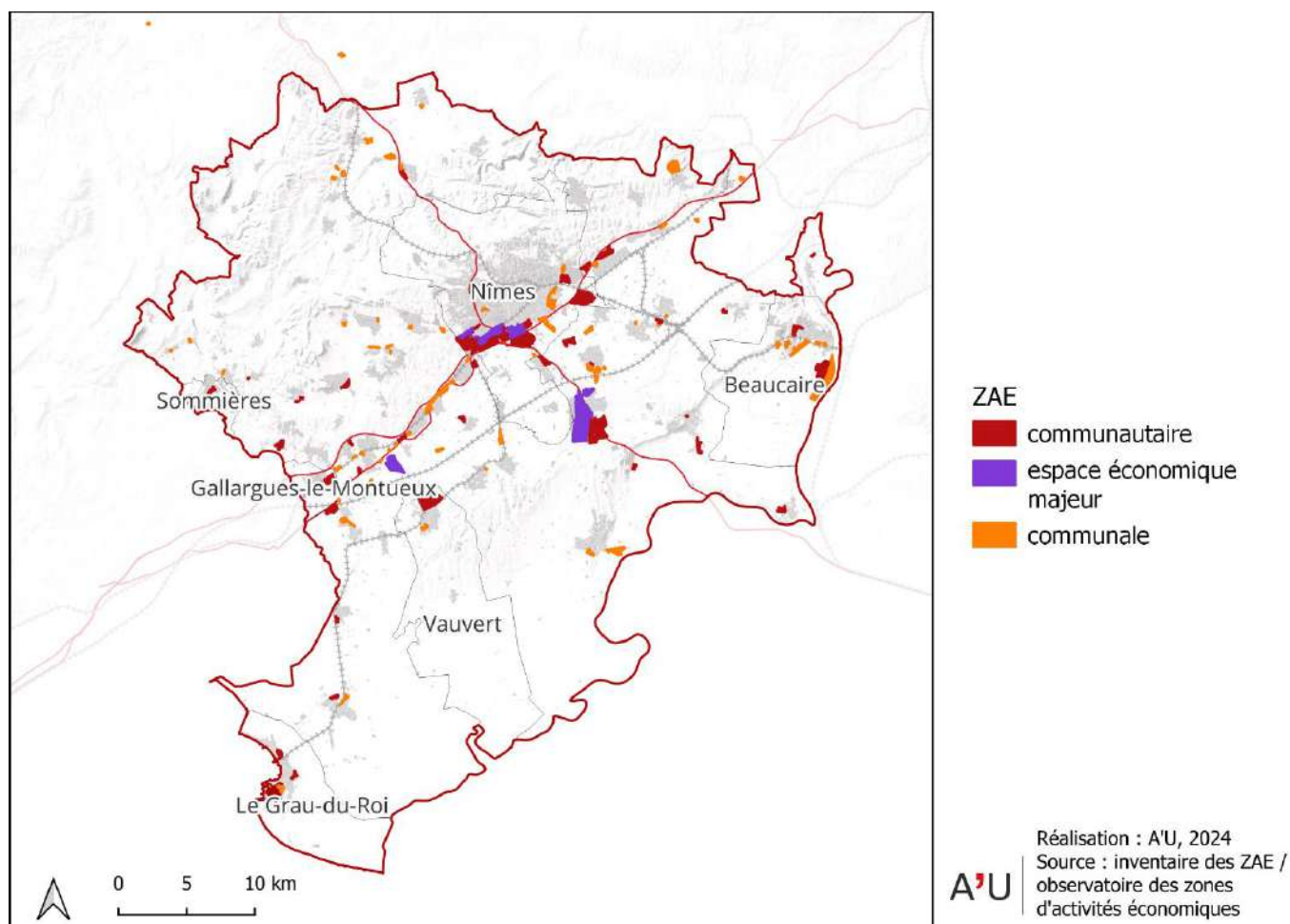
Il permet de renseigner en particulier, pour chaque zone d'activité économique (ZAE) concernée :

- > L'état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, dont la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- > L'identification des occupants de la zone ;
- > Le taux de vacance de la ZAE.
- Des données qui portent sur l'ensemble du territoire :
 - o L'observatoire des ZAE du Gard, porté par l'A'U, met en évidence les périmètres des ZAE et s'appuie sur la géolocalisation des Zones Industrielles, des Zones d'activités économiques et des ZAC à dominante économique. Un croisement est réalisé avec les zonages des documents d'urbanisme locaux.

Pour des raisons de cohérence, le calcul des surfaces est réalisé sur la base de données qui porte sur la totalité du périmètre (Observatoire des ZAE du Gard), dans l'attente de la réception de l'ensemble des IZAE, qui permettra de produire une analyse complétée par des données plus exhaustives et homogènes à l'échelle du territoire.

On dénombre 2729 hectares dédiés aux zones d'activités, dont 9% des surfaces sont non bâties.

Figure 127 - Répartition des zones d'activités économiques selon leur vocation



En termes de répartition spatiale, on remarque :

- > Une localisation préférentielle le long des grands axes de communication ce qui pose question en matière de qualité paysagère et d'entrée de ville ;
- > Une polarisation des surfaces dédiées dans le cœur d'agglomération de Nîmes métropole et Garons

Les collectivités ont souvent favorisé l'implantation d'activités économiques en périphérie, à la fois par facilité opérationnelle (foncier moins onéreux et plus accessible qu'en zone déjà urbanisée) mais aussi pour parer aux difficultés de maintenir certaines activités économiques en tissu urbain (nuisances éventuelles, stationnement et accès plus difficile, etc.).

Pour autant, au regard des exigences imposées en matière de sobriété foncière, les villes moyennes doivent aujourd'hui développer de nouvelles formes immobilières, plus denses et plus mixtes, pour limiter l'artificialisation tout en continuant à proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises. C'est aussi l'occasion pour elles de proposer de l'immobilier économique adapté aux nouvelles logiques de production et aux mutations du travail (télétravail, etc.).

Les **zones d'activités existantes** sont en très grandes majorités urbanisées. L'observatoire des zones d'activités recense 421 ha encore disponibles dont 113 ha commercialisables. Ces résultats mériteront d'être mis en perspective avec le rythme de commercialisation, les projets de zones d'activités (dont les zones à urbanisées à vocations économiques identifiées dans les PLU).

Figure 128- Disponibilités foncières des ZAE du Sud Gard

L'observatoire des ZAE donne une première estimation du foncier occupé et disponible au sein des zones d'activités existantes :

	Surf_ha non bati	Surf_zae	Part non bati/surf zae
CA Nîmes Métropole	134,6627	1858,3	7%
CC Beaucaire Terre d'Argence	45,707	401,6	11%
CC de Petite Camargue	29,1215	113	26%
CC du Pays de Sommières	12,7269	51,6	25%
CC Rhône Vistre Vidourle	28,3603	246,7	11%
CC Terre de Camargue	1,7736	57,9	3%
SCoT Sud du Gard	252,352	2729,1	9%

Le territoire apparaît très bien équipé en zones d'activités. A noter qu'il revêt un important potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque, que ce soit en toiture ou sur les parkings, comme l'a démontré l'Etat initial de l'environnement (*voir partie 3.3.5. Estimation du potentiel de production d'électricité photovoltaïque en milieu urbain dans le SCOT du Sud du Gard*).

Des espaces économiques qui manquent de lisibilité et de vocation préférentielle affichée

Le développement rapide des activités commerciales et de services a entraîné une mutation récente des paysages.

De nouveaux espaces de production et de distribution sont apparus (zones commerciales, parcs d'activités, zones artisanales, plateformes logistiques...). Leur multiplication et leur dispersion ont un véritable impact sur le paysage et en particulier sur les entrées de ville. Le secteur économique obéissant à ses propres logiques (fonctionnalité, accessibilité, image, visibilité...), que ce soit pour des implantations à la périphérie des principales villes, le long des axes routiers ou dans les communes rurales, produit souvent des paysages banalisés et standardisés. Les zones d'activités sont trop souvent conçues comme des éléments à part, dissociées de leur environnement urbain et paysager. Cependant, valoriser la qualité architecturale et paysagère est bénéfique à la fois :

- > Pour les entreprises, leurs salariés et leurs clients, qui travaillent dans les zones d'activités et gagnent à fréquenter des lieux agréables à vivre,
- > Pour les collectivités et les entreprises concernées, car cela valorise leur image et accroît leur attractivité.

Ainsi, la réalisation, mais plus encore la requalification de zones d'activités de qualité intégrant l'ensemble des modes de déplacements, une plus grande mixité des fonctions (commerces et services de proximités), des espaces publics de qualité, participent à l'amélioration du cadre de vie et au rayonnement économique du territoire.

En outre, la réalisation d'infrastructures de transports devrait permettre d'intervenir sur la **requalification des entrées de ville** en renforçant l'articulation entre urbanisme et déplacements en particulier :

- > A Caissargues le long de la RD 42, avec le prolongement de la ligne T1 de TCSP, qui permettra de réduire les flux de transit dans la commune et de repenser l'entrée de ville Sud
- > Le projet de réinvestissement urbain de Porte Ouest (marché gare, requalification d'un quartier à Saint-Césaire) et de la gare et les projets de mobilités connexes (TCSP et contournement ouest).
- > Après la réalisation du CONIM, la requalification de la RN 106 en boulevard urbain.

Ainsi, l'identification de zones d'activités économiques stratégiques constitue un enjeu pour le Sud du Gard. Elle pourrait s'appuyer sur la réalisation par les EPCI de schémas de développement économique précisant la vocation économique préférentielle de chaque zone pour **donner plus de lisibilité à la structuration du territoire**.

L'Immobilier et le foncier d'entreprise à Nîmes Métropole

L'observatoire de l'immobilier et foncier d'entreprise, animé par l'Agence d'urbanisme en partenariat avec la Direction du développement économique de Nîmes métropole et les professionnels de l'immobilier, permet d'analyser le marché des bureaux et des locaux d'activité sur le territoire de l'agglomération. Même si ces résultats ne sont pas à l'échelle du SCoT, faute de séries statistiques suffisantes, ils permettent de dégager les grandes tendances à l'œuvre sur le Sud du Gard.

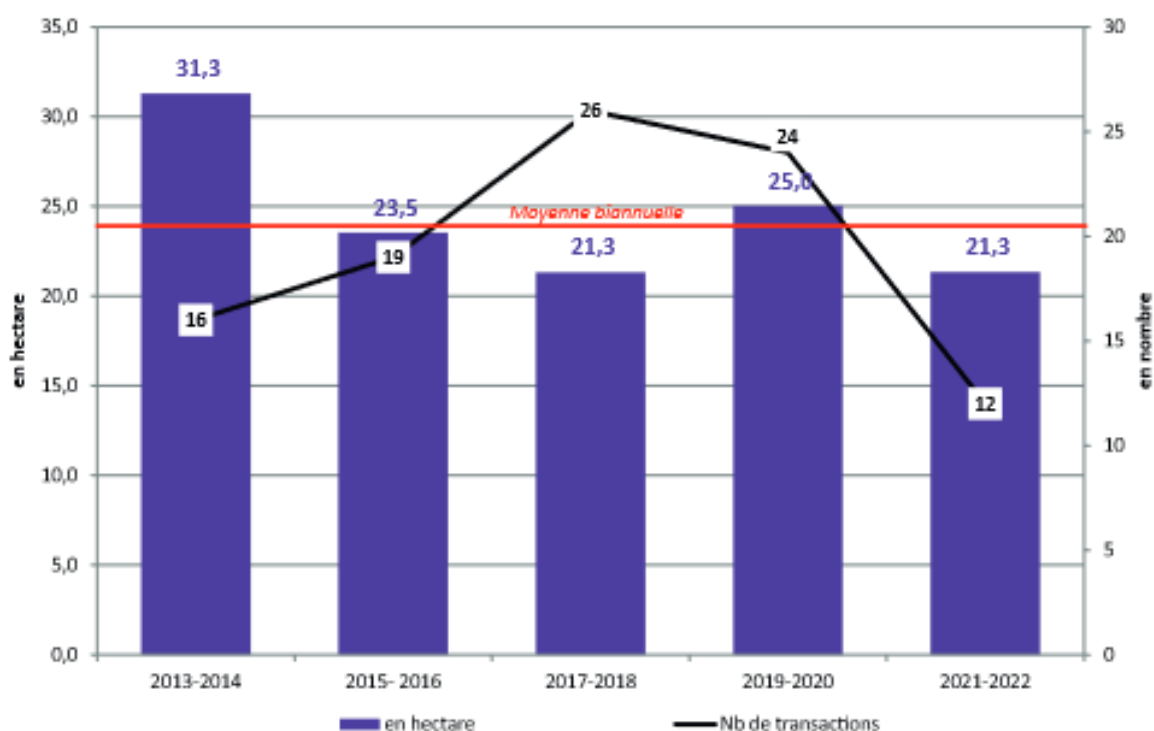
Le marché du foncier d'entreprise

Concernant le foncier d'entreprise sur Nîmes métropole, 21 hectares ont été commercialisés en 2021 et 2022. Pour les bureaux, 25 500 m² ont été placés en 2022. Pour les locaux d'activité, 60 000 m² ont été placés en 2022. Ainsi, les années 2021 et 2022 se caractérisent par une stabilité des volumes placés sur les 2 marchés analysés et restent donc sur une bonne dynamique. Sur le marché du foncier d'entreprise, les années 2021 et 2022 marquent la fin de la commercialisation de l'Actiparc et de Mitra.

Les prix de cession en m² de terrains dédiés aux activités artisanales, industrielles et logistiques varient de 55 € à 65 €/m² sur l'Actiparc de Mitra et de 50 € à 60 €/m² sur celui de Bouillargues selon la taille des lots et leur situation dans la zone (prix de vente des terrains aménagés en 2021 et 2022 en €/m²).

Figure 129 - Les transactions foncières en ha sur Nîmes métropole

Les transactions foncières (en ha)



Sources : fichiers des transactions Arthur Loyd, CBRE, Cushman & Wakefield, Tissot, SAT et Nîmes Métropole

En ce qui concerne le foncier disponible à la fin de l'année 2022, Nîmes Métropole, principal acteur de ce marché, ne comptait plus que 3 ha de foncier disponible immédiatement pour de l'activité économique essentiellement sur l'Actiparc de Bouillargues.

L'offre foncière classique sur les Actiparcs arrive donc à terme, même si toutefois de nouvelles zones ou extensions sont en projet. Après la promulgation de la loi Climat et résilience avec l'objectif « zéro artificialisation nette », Nîmes métropole ne peut plus répondre à toutes les demandes. Aussi la création d'une nouvelle offre avec la restructuration et la densification dans le tissu urbain existant ainsi que la reconquête de locaux délaissés et vacants deviennent des enjeux majeurs.

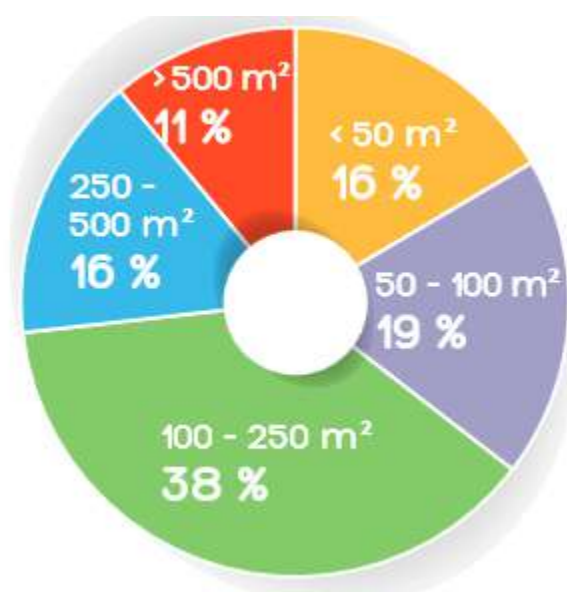
Le marché des bureaux

Avec 25 500 m² échangés, mis en location ou construits, l'année 2022 se situe au-dessus de la moyenne décennale (21 800 m²) et l'année 2021 avec 17 500 m² légèrement en dessous. La demande de la part des utilisateurs et investisseurs conjuguée à des constructions en compte propre explique ce bon résultat. Cela étant, il est important de relever que sur les 25 500 m² en 2022, 10 000 m² environ correspondent à des ventes investisseurs (2 000 m² en 2021).

L'analyse des produits confirme que les surfaces intermédiaires entre 100 et 250 m² occupent toujours la place prépondérante du marché (38 % en 2022-2021 contre 33 % en 2020). Les surfaces de la tranche supérieure (250 à 500 m²) sont également en augmentation (16 % en 2022-2021 contre 11 % en 2020) aux dépens des grandes surfaces > 500 m² (11 % en 2022-2021 contre 28 % en 2020).

Source : observatoire
immobilier d'entreprises -
A'U 2023

Figure 130 - Répartition du nombre de bureaux en fonction de la taille en 2021 et 2022

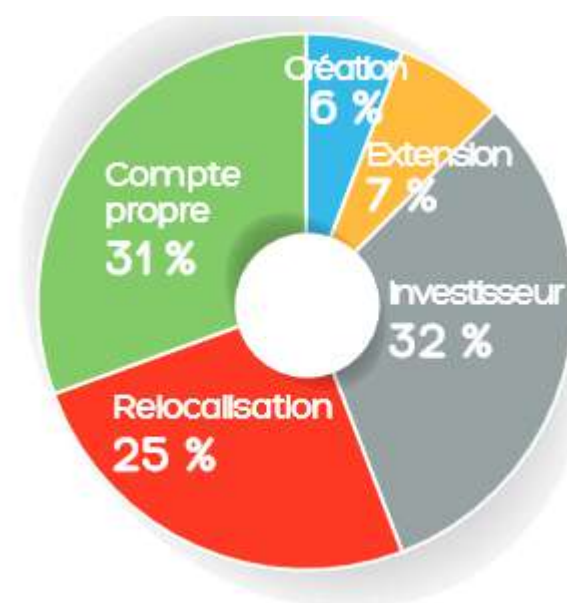


En analysant les transactions selon la nature du projet, nous constatons que le marché est réparti assez équitablement entre des projets de nature très différente. Le poids des créations (6 %) est très faible en volume mais il représente tout de même 25 % du marché en nombre d'opérations (34 au total). Le volume important pris par les investisseurs ne représente que 6 transactions en 2 ans.

Le marché se caractérise également par des constructions (compte-propre) qui peuvent être des créations ou des relocalisations.

Source : observatoire
immobilier d'entreprises -
A'U 2023

Figure 131 - Répartition des transactions en volume selon la nature du projet en 2021 et 2022



Au niveau des valeurs, les prix pour la location de bureaux dans le neuf se situe entre 155 et 185 €/an/m² soit une nette augmentation observée avec une moyenne de 165 €/m²/ an (145 € en 2020). La moyenne en seconde main est également en légère hausse à 132 €/an/m² en 2022 (125 € en 2020) avec une fourchette très large variant de 85 à 215 €/an/m² selon la taille et la qualité des bureaux. Pour les programmes neufs en acquisition, les prix de vente sont en augmentation et se situent entre 2 000 et 2 700 €/m² en 2021-2022 (moyenne à 2 400 €/m²), ainsi que la moyenne sur le marché de seconde main qui se situe à 1 400 €/m² (1 200 €/m² en 2020) avec une fourchette de prix entre 1 100 et 2 000 €/m².

Les offres de bureaux immédiatement disponibles sont en nette diminution et représente environ 20 000 m² soit l'équivalent d'une année de transactions ou opérations. Ce volume de bureaux disponibles correspond à l'offre immédiate et ne tient pas compte des programmes neufs à venir. Nous constatons que l'offre a surtout diminué au sud (plus de 11 000 m² contre 20 000 m² en 2020) et également au centre (1 400 m² contre 4 600 m² en 2020).

A noter que l'essentiel de l'offre neuve disponible est localisé sur le parc Georges Besse dans les derniers programmes construits mais que celle-ci va se diversifier avec l'arrivée de nouveaux programmes sur d'autres zones d'activités.

Le marché des locaux d'activité et entrepôts logistiques

Avec 60 000 m² placés de locaux d'activité et entrepôts logistiques, l'année 2022 (comme 2021 avec 68 000 m²) est légèrement inférieure à la moyenne décennale (71 600 m²). Ces résultats restent très satisfaisants notamment au regard des constructions de plateformes logistiques et de locaux principalement sur 2 Actiparcs (Grézan 4 et Mitra) et cela confirme l'importance de ce marché sur l'agglomération nîmoise qui est portée par ces opérations logistiques. Au total, le neuf avec ces opérations en compte-propres et clés-en-main comptabilisent plus de la moitié du volume en 2022 (33 000 m²) et les deux tiers en 2021 (46 000 m²). Les transactions réalisées sur les locaux de seconde main sont en retrait mais atteignent tout de même près de 27 000 m² en 2022.

Le marché des locaux d'activité et entrepôts logistiques est toujours actif sur les zones d'activités privilégiées pour ce type de produits dans les zones situées sur la porte ouest de Nîmes, sur Grézan à l'est et au sud sur les zones situées sur les communes de Bouillargues, Garons et Saint-Gilles. Pour information en 2021, nous pouvons citer les plus importants programmes avec les plateformes logistiques à Garons (Bert&you 20 000 m² ou Dentressangle 15 000 m²) et sur Grézan IV (Locaposte 5 000 m²). L'ouest Nîmois est resté dynamique en nombre de transactions également et elles totalisent près de 8 000 m² en 2021 comme en 2022.

En 2022, nous retrouvons des opérations sur 2 actiparcs : Grézan 4 avec Transport Alainé notamment et une extension et, Mitra avec Richard diffusion et Immo GL. Ces 2 actiparcs ont comptabilisés 46 000 m² en 2021 (pour un total de 68 000 m²) et 33 000 m² en 2022 (pour un total de 60 000 m²). Nous pouvons noter une extension sur le site d'Asics sur la zone de l'aéropole avec la construction d'un second entrepôt sur près de 10 000 m². Enfin, 2 opérations importantes sont à noter sur la zone du Mas des Noyers et sur la zone du TEC à Marguerittes.

Les offres de locaux disponibles totalisent 35 000 m² (contre 32 500 m² un an plus tôt) ce qui équivaut à 6 mois de transactions ou opérations. Etant donné la dynamique sur ce marché ces dernières années, on constate que **l'offre est très faible notamment pour des produits logistiques** et ce quel que soit leur taille. Sur l'est, il y a deux nouvelles offres importantes en cours (12 400 m² contre 1 300 m²) et sur le sud il est passé de 12 000 m² à 10 000 m² (en prenant en compte une offre importante de 8 300 m²). Enfin, sur les zones d'activités situées à l'ouest où la rotation a toujours été importante, il y a toujours une offre importante en nombre de produits proposés et ils totalisent (12 000 m² contre 18 000 m² en 2020). Le constat fait en 2020 se vérifie en 2022 quant à la dynamique de ce marché et ceci explique aussi l'accélération de la vente des terrains dans les Actiparcs. Certaines friches dans les anciennes zones d'activités sont en cours de réhabilitation ou de restructuration pour répondre à ce manque constaté aujourd'hui.

L'enjeu pour le SCoT consistera à favoriser l'implantation de locaux d'activité en fonction de différents critères de proximité des zones de résidences, niveaux de desserte adaptés, équipements en très haut débit.

A RETENIR :

- > Une activité économique dominée par le tertiaire
- > Des activités polarisées et réparties le long des grands axes routiers
- > Des zones d'activités peu qualitatives
- > Des espaces économiques peu lisibles
- > Un marché de l'immobilier d'entreprises dynamique sur Nîmes métropole

LES ENJEUX

- » *La répartition des zones d'activité à redéfinir*
 - » *L'évitement de la concurrence avec les zones commerciales de centres-villes et centres-villageois*
 - » *L'implantation de locaux d'activité en fonction de différents critères de proximité des zones de résidences, niveaux de desserte adapté, équipements en très haut débit.*
 - » *L'optimisation du foncier des ZAE*
 - » *L'aménagement qualitatif des zones d'activités et la requalification des zones d'activité (architecture, espaces publics, traitement paysager, desserte, densification).*
-

3.1.3 DYNAMIQUES COMMERCIALES ET ARTISANALES

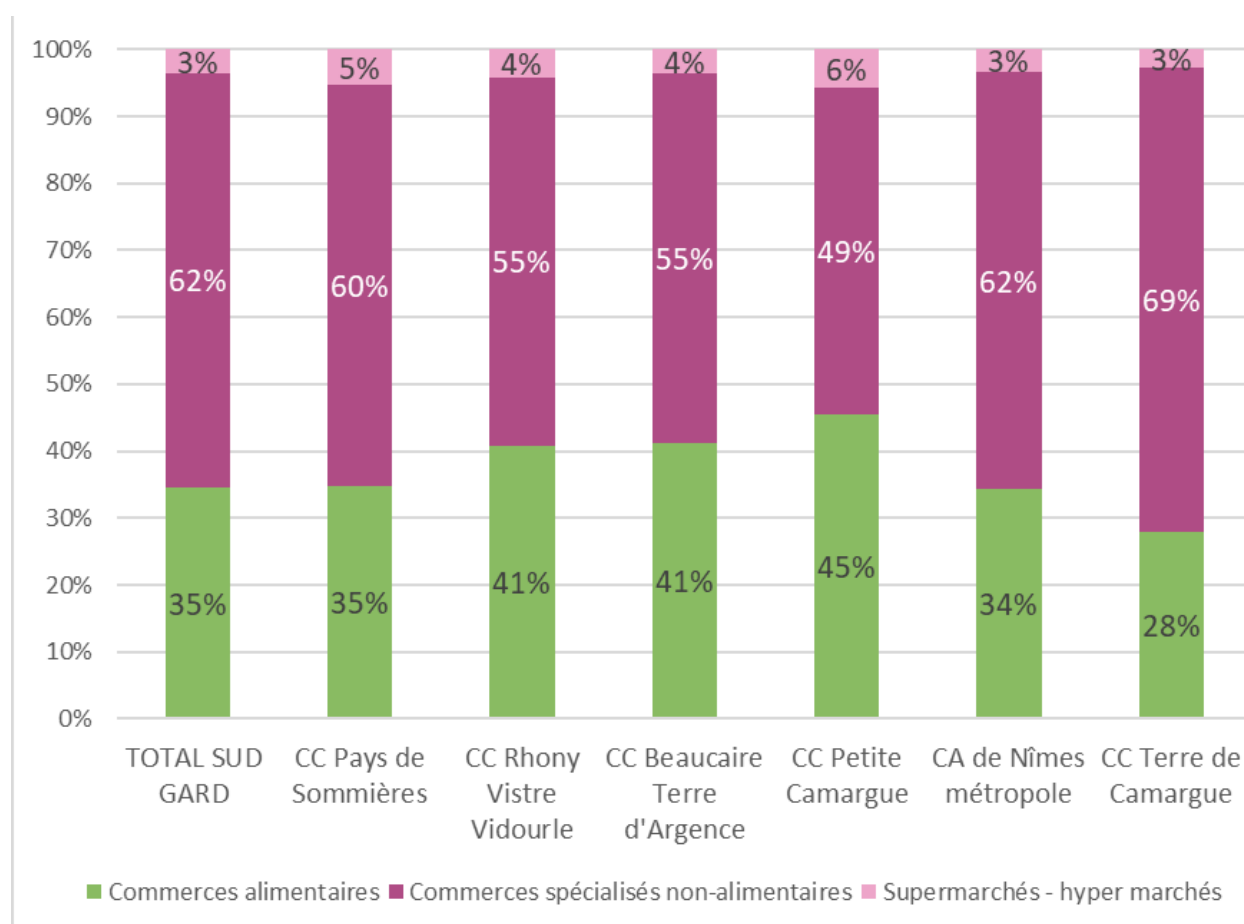
Le commerce remplit une fonction économique majeure pour les territoires, en étant générateur d'activité et pourvoyeur d'emplois. Révélateurs de l'armature territoriale, les commerces peuvent être à la fois des grandes surfaces avec une forte attractivité pour les consommateurs ou des commerces de proximité à l'aire de chalandise plus réduite mais situés au cœur des tissus urbains.

Une bonne représentation des commerces non alimentaires

Un premier portrait commercial du territoire peut être dressé en regroupant l'ensemble des commerces existants en grandes catégories (commerces alimentaires, non alimentaires, restaurants et supermarchés-hypermarchés). A l'échelle du Sud Gard, en 2021, on dénombre 2036 commerces et 1539 restaurants. Les types de commerces les plus représentés, hors restaurants, sont les commerces non alimentaires (62% des commerces). En comparaison des autres SCoT alentours et du département, cette part est moins importante. En ce qui concerne les restaurants, Nîmes Métropole comporte 61% des établissements, suivi de la CC Terre de Camargue (21%), en raison de sa vocation touristique.

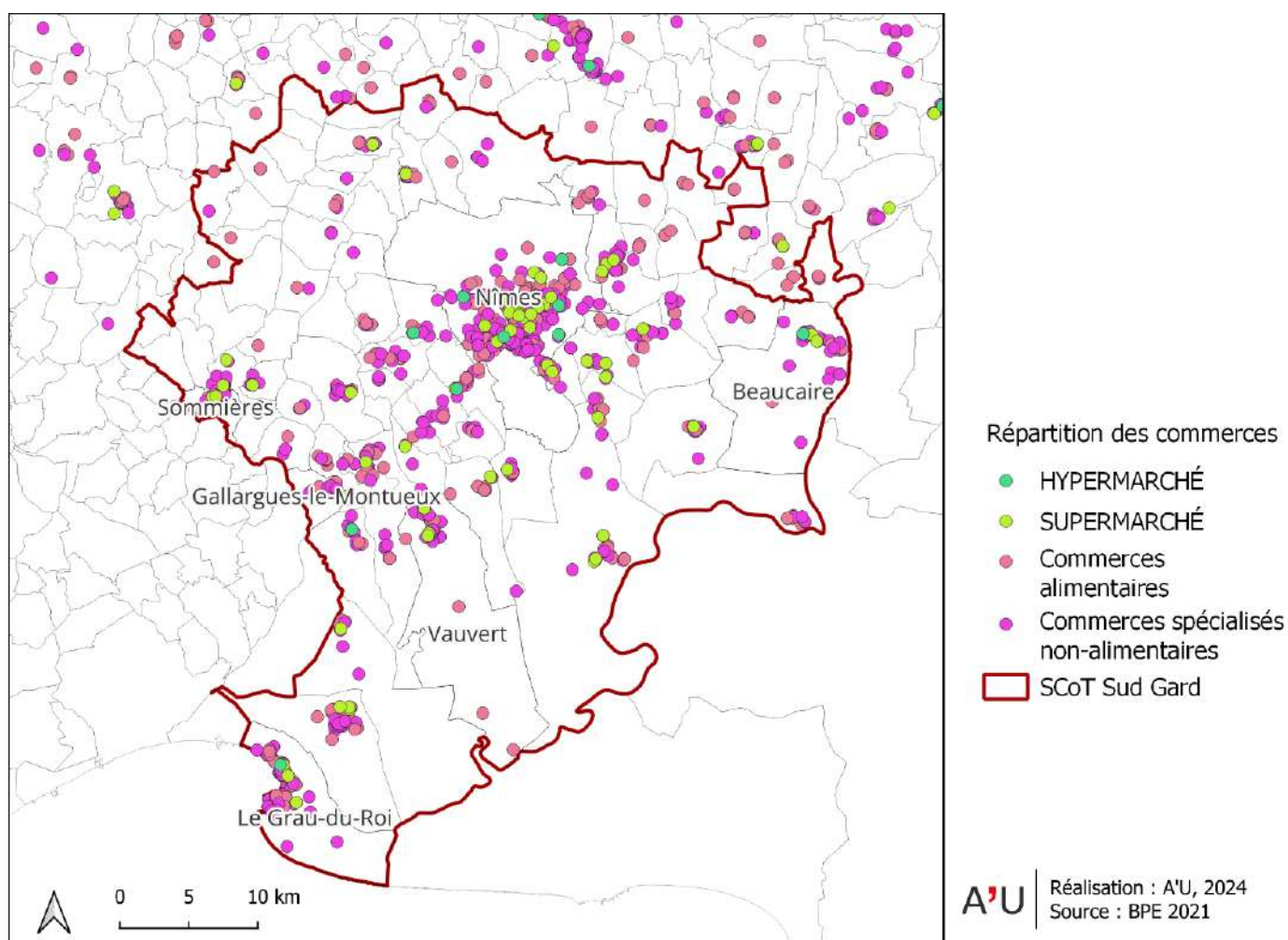
A l'échelle du SCoT, parmi les commerces alimentaires, sur représentés sur la CC Petite Camargue, les boulangeries sont les plus nombreuses et représentent 40% de cette catégorie, suivi des épiceries (29%). Au sein de la catégorie commerces non alimentaires, 33% sont des magasins de vêtements.

Figure 132 - Répartition des commerces par EPCI en 2021 en %



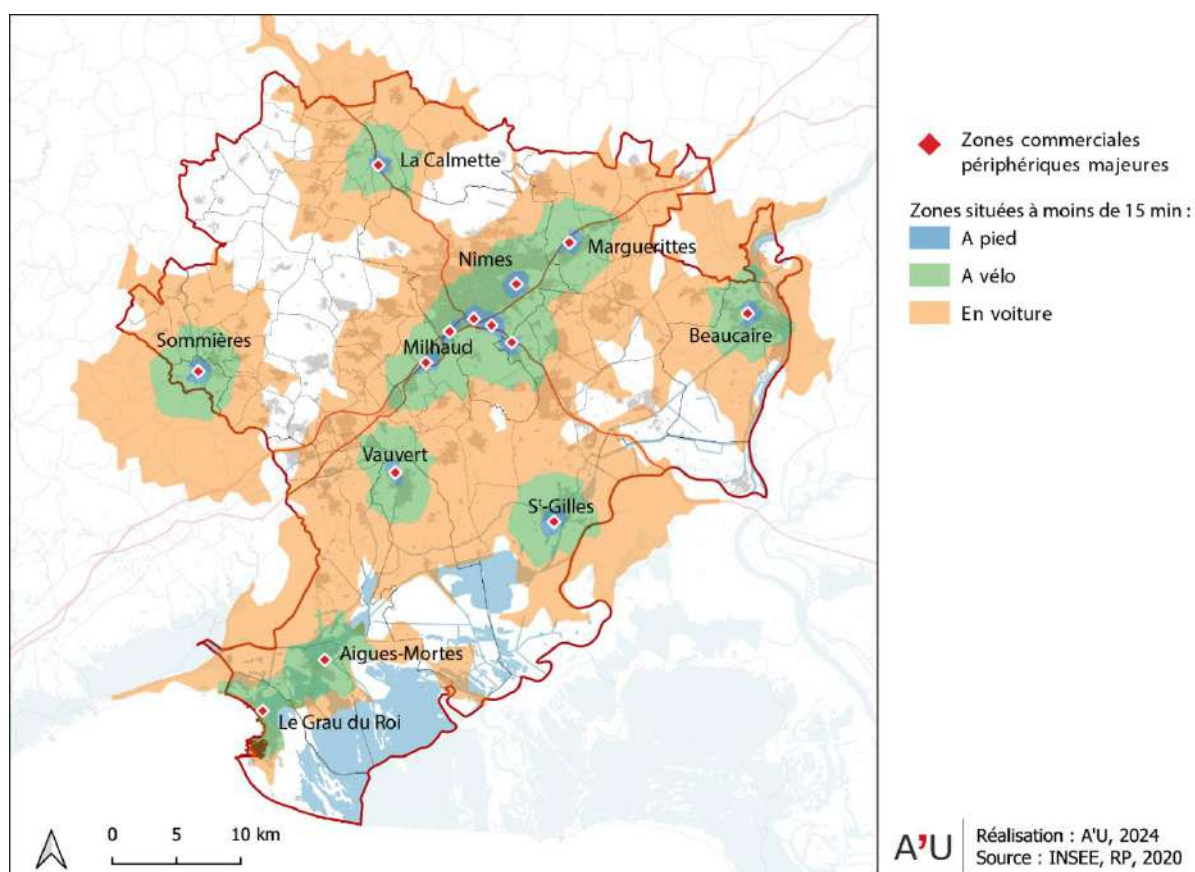
Source : BPE 2021

Figure 133 - Localisation des commerces par type à l'échelle du SCoT du Sud Gard



A l'image des zones d'activités, les implantations des commerces se réalisent le long des axes routiers. Sans surprise, on observe une concentration de ce type de commerces à Nîmes, Beaucaire, Gallargues le Montueux, Aigues Mortes et le Grau du Roi.

Figure 134 - Temps de déplacements et accès aux zones commerciales majeures



La carte ci-dessous met en évidence les zones commerciales périphériques majeures. 7 centralités se démarquent à ce titre :

- Le cœur d'agglomération de Nîmes métropole (Milhaud, Nîmes, Marguerittes) qui concentre ces zones commerciales d'envergure
- Les communes de Sommières, Vauvert, Saint-Gilles et Beaucaire constituent des centralités qui rayonnent respectivement sur leur bassin de vie
- Les communes du Grau du Roi et d'Aigues Mortes qui alimentent le même bassin de vie
- La commune de La Calmette, qui répond aux besoins des communes du Nord du SCoT.

Pour ce qui est de l'accessibilité à ces centralités commerciales, une analyse a été conduite pour visualiser les zones du territoire qui peuvent facilement accéder aux commerces présents, principalement en voiture. La majeure partie de la population a accès aux zones commerciales majeures, ce qui atteste de la bonne couverture du territoire.

Une prédominance des magasins de grande surface entre 400 et 2500 m²

Les surfaces commerciales offrent un éclairage plus complet sur l'équipement commercial. Ces dernières ont été analysées à l'aide des Fichiers Fonciers 2022, qui fournissent une donnée fiable issue des déclarations d'impôts. Au sein de cette base de données, les magasins sont classés selon la catégorie de locaux qu'ils occupent.

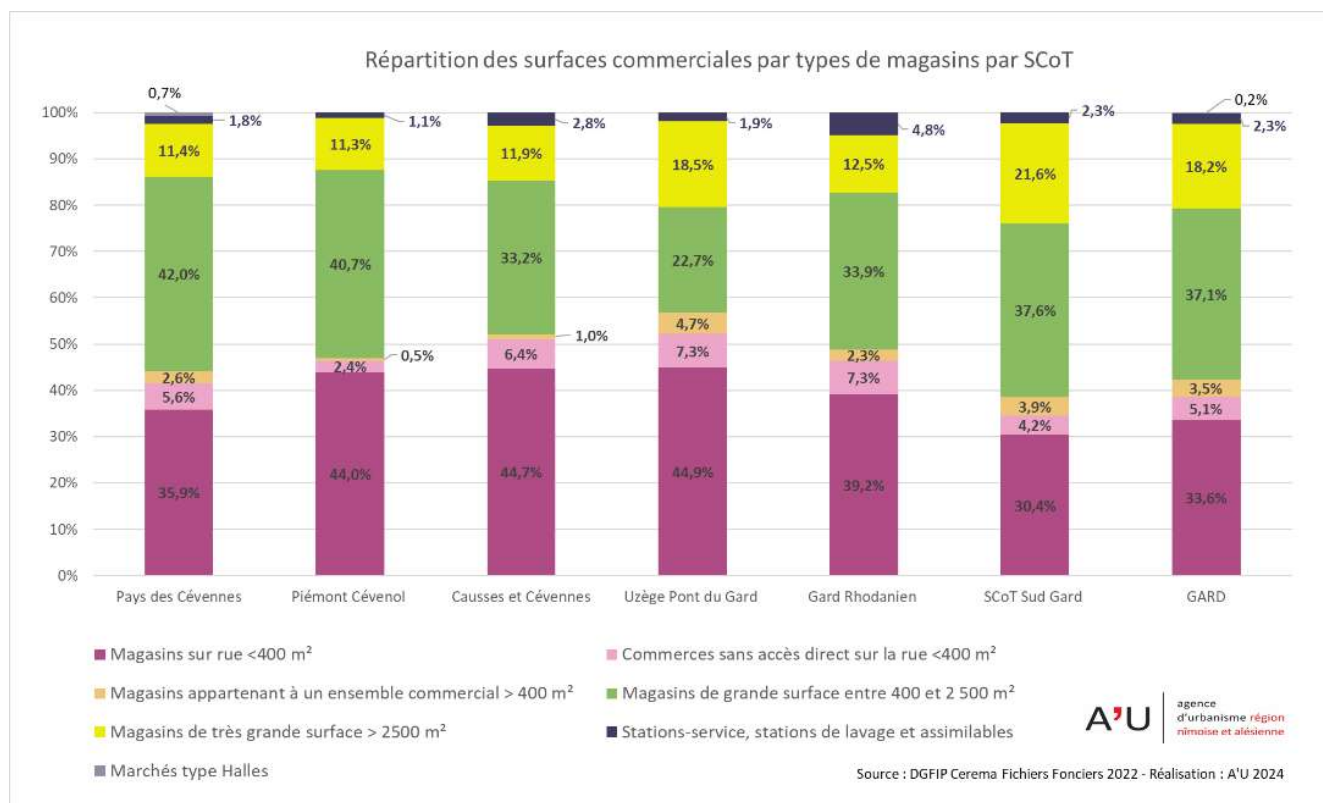
Les catégories disponibles, qui permettent de différencier les commerces dans l'analyse, sont les suivantes :

- > Magasins sur rue, en accès direct avec une surface principale inférieure à 400m² (exemples : commerces, restaurants, cafés et.)
- > Magasins sur rue, en accès indirect avec une surface principale inférieure à 400m² (exemples : commerces, restaurants, cafés et.)
- > Magasins appartenant à un ensemble commercial, avec une surface principale inférieure à 400m² (ex : magasins en zones d'activités)
- > Magasins de grande surface avec une surface principale comprise entre 400m² et 2499m²
- > Magasins de très grande surface, avec une surface principale égale ou supérieure à 2500m²
- > Stations-service, stations de lavage et assimilables
- > Magasins des Halles

Le seuil de 400m² correspond au « petit commerce », il s'agit du seuil à partir duquel les commerces sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Concernant les commerces de 2500m², c'est le seuil minimal « traditionnellement » admis des hypermarchés (alimentaires ou non).

Au total, en 2022, le SCoT du Sud Gard compte environ 2 037 585 m² de surfaces commerciales. En étudiant la répartition des surfaces commerciales en comparaison avec les SCoT voisins, il apparaît que le SCoT du Sud Gard a une part importante de surfaces commerciales dédiées aux magasins de grande surface, supérieure également à l'échelle du Gard. Les magasins de très grande surface sont également fortement représentés au regard du département et des SCoT voisins et atteignent 21,6% des surfaces totales.

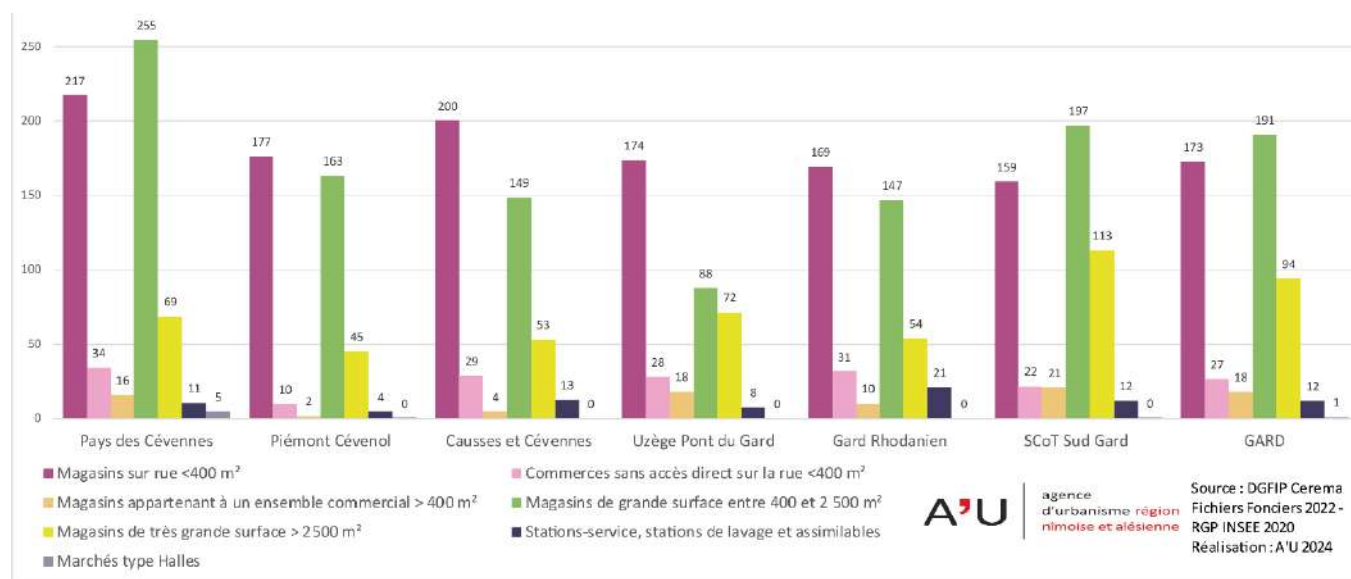
Figure 135 - Répartition des surfaces commerciales par types de magasins par SCoT en 2022



Afin de pouvoir comparer les territoires et de situer l'offre en surfaces commerciales par rapport à la localisation de la population, les surfaces commerciales ont été ramenées à la population, avec l'obtention d'un indicateur de m² disponibles pour 100 habitants.

A l'échelle du SCoT, l'offre commerciale pour 100 habitants met en évidence une offre importante en magasins de grande surface, de très grande surface et de magasins sur rue. La particularité du SCoT Sud Gard est la densité commerciale offerte en matière de magasins de très grande surface > à 2500 m², au regard des autres SCoT et du Gard. A l'inverse, les autres SCoT offrent aux habitants une plus grande densité de magasins sur rue, à l'image du Gard. Bien que le SCoT sud Gard abrite un nombre d'habitants conséquent, il est à noter la faiblesse, voire l'inexistence de l'offre en matière de marchés et halles, contrairement au Pays des Cévennes qui se démarque en ce sens.

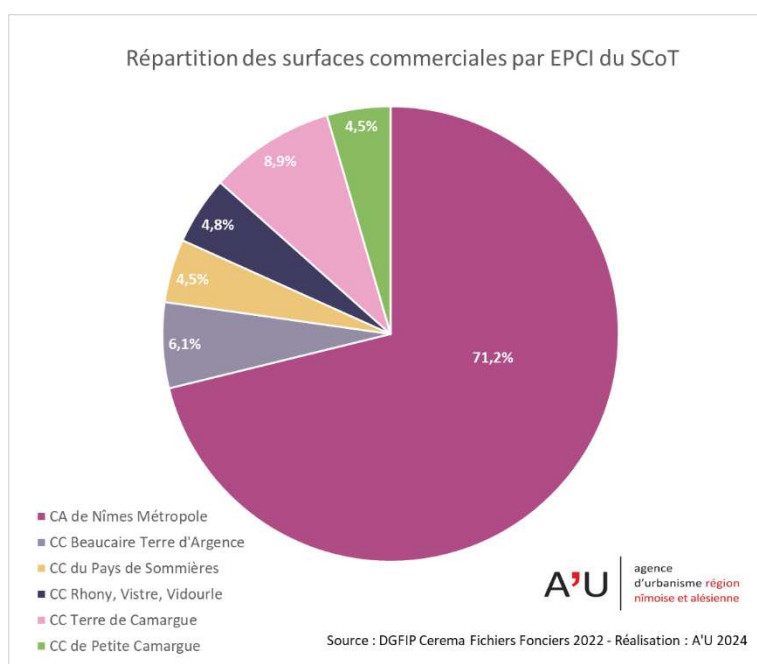
Figure 136 - Surface commerciale en m² pour 100 habitants par catégorie de commerces par SCoT



C'est le SCoT Sud Gard qui compte le plus de surfaces commerciales par rapport à sa population. Ce SCoT comptabilise 53% des surfaces commerciales du département du Gard contre 52% de sa population. Cela démontre l'attractivité commerciale du Sud Gard, qui attire des clients en provenance de l'extérieur.

Figure 137 - Répartition des surfaces commerciales par EPCI du SCoT

Au sein du SCoT, c'est Nîmes métropole qui concentre la majeure partie des surfaces commerciales

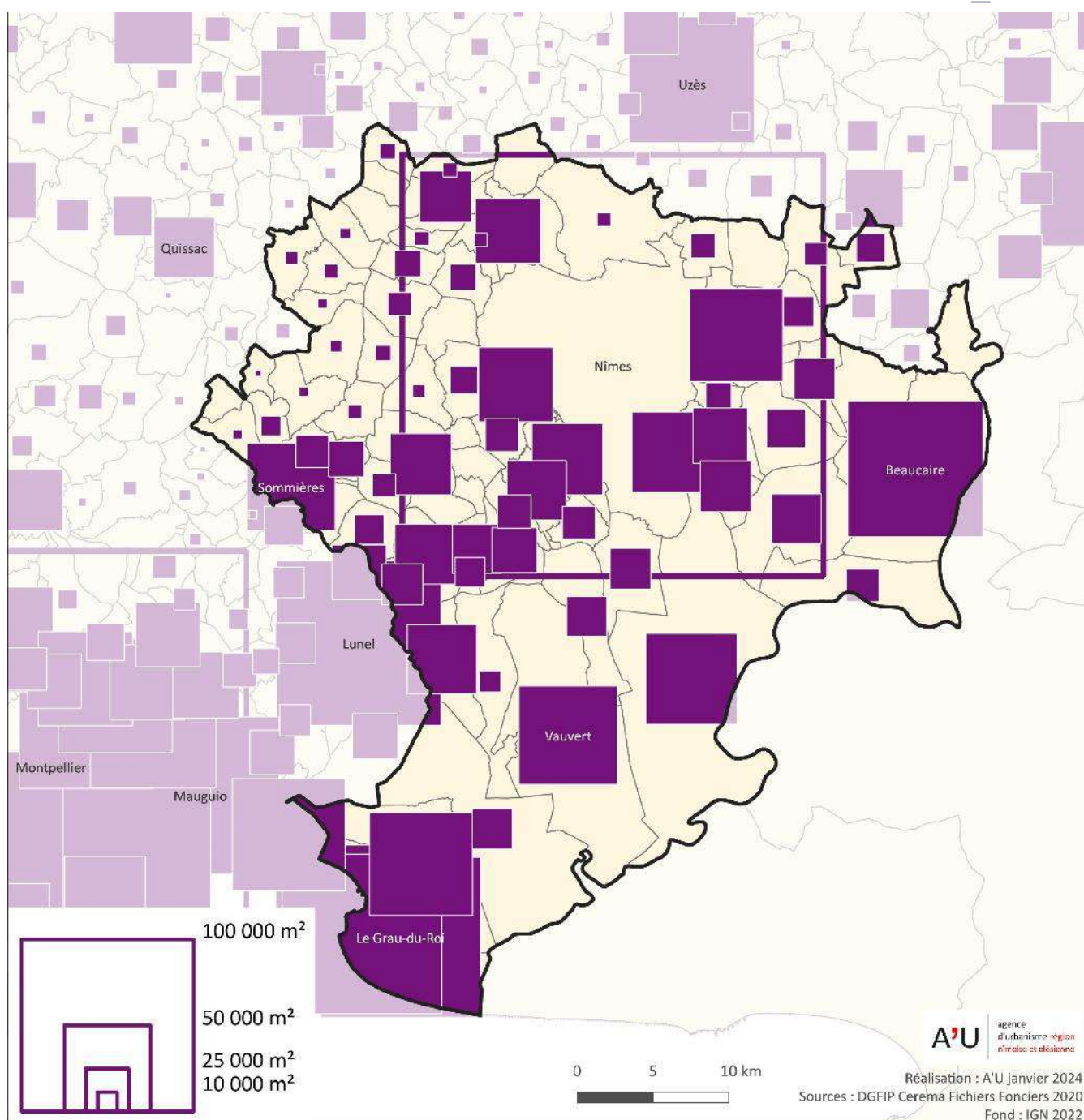


Au niveau communal, les surfaces commerciales sont centralisées sur Nîmes (1 068 577 m², 52 % du total des surfaces), suivi du Grau du Roi (110 350 m²), Beaucaire (101 090 m²), et dans une moindre mesure Aigues-Mortes (63 527 m²) et Marguerittes. (63 030 m²). **L'ensemble des communes du SCoT est doté d'une surface commerciale**, allant de 44 m² (Lecques) à 1 068 577 m² (Nîmes).

Figure 138 –Répartition des surfaces commerciales par communes

	Communes	Surfaces commerciales en m ²
Les 10 communes qui détiennent la majorité des surfaces commerciales	NIMES	2 037 585
	LE GRAU-DU-ROI	1 068 577
	BEAUCAIRE	110 350
	AIGUES-MORTES	101 090
	MARGUERITTES	63 527
	SOMMIERES	63 030
	VAUVERT	5 2855
	SAINT-GILLES	50 505
	CAISSARGUES	48 803
	VERGEZE	36 667
Les 10 communes qui ont les plus petites surfaces commerciales	COMBAS	269
	CABRIERES	266
	LA ROUVIERE	248
	MOULEZAN	235
	CANNES-ET-CLAIRAN	225
	BOISSIERES	119
	CRESPIAN	102
	ASPERES	95
	FONTANES	74
	LECQUES	44

Figure 139 – Cartographie des répartitions des surfaces commerciale en m²



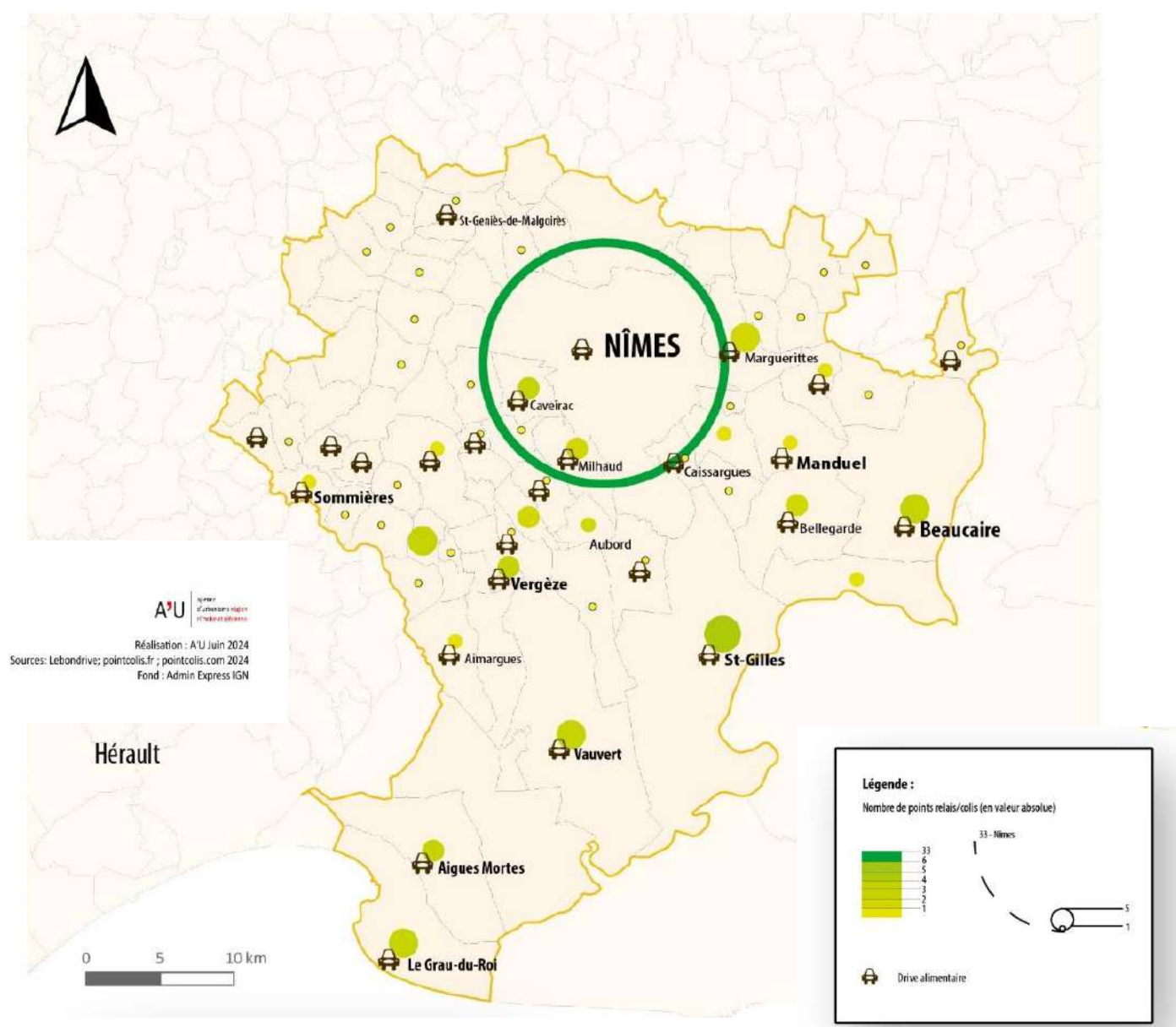
Des créations de surfaces de vente de 1652 m² en moyenne sur 2022 et 2023

En 2022 et 2023, plusieurs passages en commission ont donné lieu à des autorisations de création de surfaces de vente : 3343 m² sur la commune de Vauvert pour l'installation d'un magasin Picard et d'un magasin BUT en 2023. En 2022, 575 m² ont été autorisés sur la commune de Beaucaire, avec l'implantation d'Intersport et Lidl, 3128 m² sur Calvisson pour l'installation de Centrakor et U Express, et enfin 3236 m² de surface de vente sur Vauvert, pour l'implantation de Fidolis. À Nîmes, 4695 m² de surface de vente ont été accordés pour une entreprise d'imprimerie et de travaux graphiques (NEMAU). À Saint-Gilles, l'installation d'un Intermarché a été également autorisée. *Source : Résultats des dernières CDAC – Services de l'Etat du Gard – 2022 et 2023*

Le commerce connecté : une offre concentrée à Nîmes et peu représentée au Nord du SCoT

Le commerce connecté, également connu sous le nom de e-commerce ou commerce en ligne, fait référence à l'ensemble des transactions commerciales qui sont réalisées via des canaux numériques, tels que des sites web, des applications mobiles, des plateformes de commerce électronique, ou encore des réseaux sociaux. C'est un concept qui émerge de la convergence entre le commerce traditionnel et les technologies de l'information et de la communication. Le e-commerce a profondément transformé les modèles commerciaux traditionnels en offrant aux entreprises de nouvelles opportunités de croissance, une portée mondiale accrue, une meilleure connaissance des clients et une efficacité opérationnelle améliorée. Il est devenu un pilier essentiel de l'économie moderne, et son importance continue de croître avec l'évolution des technologies et des comportements des consommateurs. La logistique et la livraison jouent un rôle crucial dans le commerce connecté. Les entreprises doivent optimiser leurs processus de traitement des commandes et de livraison pour offrir des délais de livraison rapides et fiables. L'évolution du commerce connecté dans le Gard est susceptible de refléter les tendances générales observées à l'échelle nationale et mondiale, mais également de s'adapter aux spécificités locales de cette région.

Figure 140 – Cartographie du commerce connecté



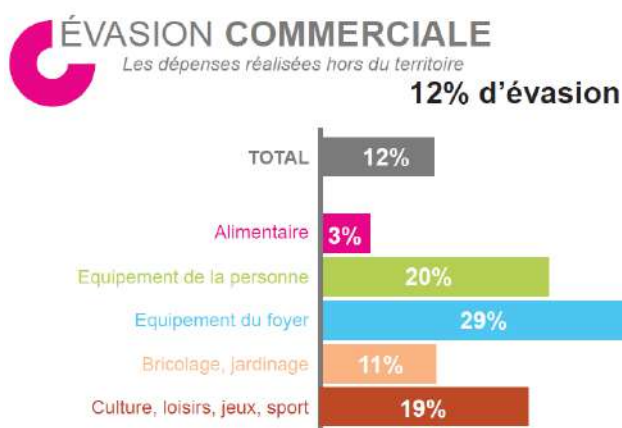
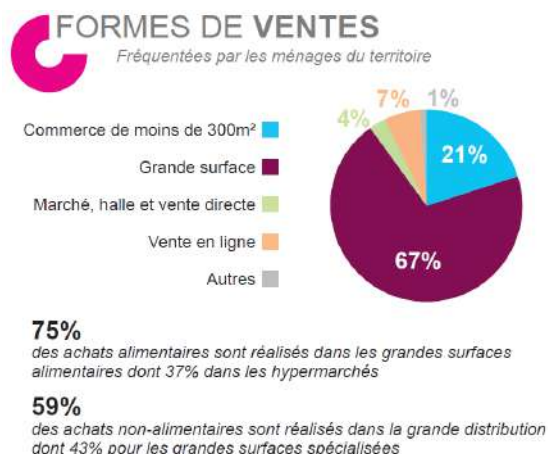
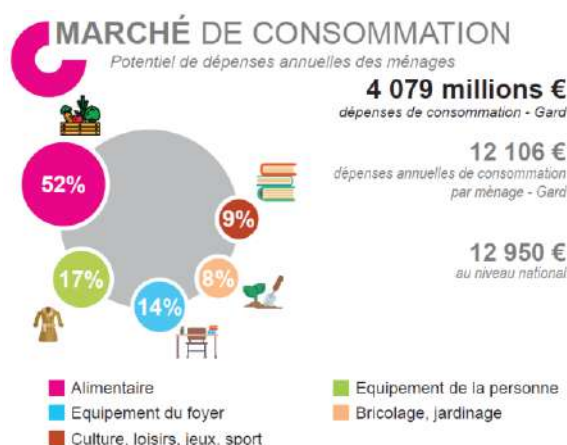
Les comportements d'achat à l'échelle du Gard : les grandes surfaces, premier circuit de distribution

Une enquête téléphonique a été conduite par la CCI auprès d'un échantillon représentatif de 2 416 ménages gardois en 2019, afin d'appréhender les pratiques de consommation des ménages gardois (source : ObsEco d'Occitanie, Gard –CCI Gard).

Sur le département, la dépense commercialisable est estimée à 4 079 millions d'euros en 2020. Les arbitrages budgétaires entre les différentes familles de produits sont très peu différenciés par rapport au comportement constaté au niveau national. L'alimentaire arrive en tête avec 52% des dépenses, suivi par l'équipement de la personne (17%) et du foyer (14%).

Sur les formes de vente, les grandes surfaces sont le circuit de distribution dominant tant en alimentaire qu'en non alimentaire. Les hyper marchés captent 24% de la dépense des ménages. Le commerce de moins de 300 m² se situe à 21% pour les dépenses alimentaires et non alimentaires, taux comparable à la moyenne nationale.

Le taux d'évasion est incompressible en alimentaire (3%) et atteint les valeurs planchers en non alimentaire (21%). En captant 61% du volume d'évasion, la vente en ligne apparait comme la première destination d'évasion non alimentaire et ce pour l'ensemble des familles de produits. Le reste de l'évasion s'effectue sur les départements limitrophes (notamment le Vaucluse et l'Hérault, à Montpellier Métropole).



Les niveaux d'activité commerciale

Les données qui suivent sont issues de l'enquête sur les comportements d'achat des ménages réalisée par AID pour les CCI d'Occitanie en 2020. Elles constituent un état des lieux qui permet d'appréhender les équilibres commerciaux sur le territoire du SCoT Sud Gard. Les données permettent d'évaluer le niveau d'activité commerciale du territoire en fonction des familles de produits, d'appréhender la répartition de l'activité par forme de distribution, de mesurer le niveau d'activité et le poids des principaux pôles.

Niveau d'activité par familles de produits

Le chiffre d'affaires global reconstitué sur la base des enquêtes de 2020 s'élève à près de 2 milliards d'euros. Les ¾ de ce volume est réalisé à Nîmes métropole. C'est le territoire de Rhône Vistre Vidourle qui représente le niveau d'activité commerciale le moins élevé. Ces chiffres sont à mettre en relation avec le poids de l'appareil commercial qui y est présent.

Figure 141 – Chiffre d'affaires par familles de produit

Famille de produits	CA 2020 Nîmes Métropole	CA 2020 B. Terre d'Argence	CA 2020 Pays Sommières	CA 2020 Petite Camargue	CA 2020 Rhône Vistre Vid.	CA 2020 Terre de Camargue	CA 2020 SCOT SUD GARD
Produits alimentaires*	752,1 M€	87,3 M€	75,9 M€	69,6 M€	44,4 M€	57,3 M€	1 086,6 M€
Équipement de la personne	270,0 M€	20,3 M€	11,0 M€	6,6 M€	3,4 M€	9,6 M€	320,9 M€
Équipement du foyer	204,0 M€	13,7 M€	5,6 M€	8,5 M€	2,0 M€	6,3 M€	240,1 M€
Bricolage Jardinage	135,1 M€	9,0 M€	7,5 M€	3,9 M€	17,2 M€	5,5 M€	178,2 M€
Biens culturels loisirs jeux sport	141,7 M€	13,2 M€	6,0 M€	4,7 M€	3,0 M€	5,0 M€	173,6 M€
TOTAL	1 503,0 M€	143,4 M€	105,9 M€	93,2 M€	69,9 M€	83,7 M€	1 999,1 M€

Le tableau ci-dessous indique la part de l'activité commerciale par EPCI et sa répartition par famille de produits. Il permet de distinguer les spécificités du territoire entre les pôles commerciaux fortement marqués par les produits alimentaires (Petite Camargue, Pays de Sommières) et ceux qui ont un appareil commercial comprenant une offre plus importante en produits non alimentaires (principalement Nîmes métropole).

Figure 142 – Chiffre d'affaires par familles de produit

Famille de produits	CA 2020 Nîmes Métropole	CA 2020 B. Terre d'Argence	CA 2020 Pays Sommières	CA 2020 Petite Camargue	CA 2020 Rhône Vistre Vid.	CA 2020 Terre de Camargue	CA 2020 SCOT SUD GARD
Produits alimentaires*	50%	61%	72%	75%	63%	68%	54%
Équipement de la personne	18%	14%	10%	7%	5%	11%	16%
Équipement du foyer	14%	10%	5%	9%	3%	8%	12%
Bricolage Jardinage	9%	6%	7%	4%	25%	7%	9%
Biens culturels loisirs jeux sport	9%	9%	6%	5%	4%	6%	9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*y compris droguerie-hygiène

Niveau d'activité par forme de distribution

L'activité par forme de distribution permet de mettre en évidence les comportements d'achat mais aussi l'offre commerciale présente sur chaque EPCI. En matière de grande distribution, la part des hypermarchés est particulièrement importante sur la CC Beaucaire Terre d'Argence et nulle sur la CC Rhône Vistre Vidourle, faible sur Terre de Camargue. Pour ces deux derniers EPCI, la part des supermarchés et hard discount est nettement plus marquée. En matière de commerces de moins de 300 m², la part de l'activité est plus importante pour le Pays de Sommières.

Figure 143 – Répartition des formes de distribution

Forme de distribution	CA 2020 Nîmes Métropole	CA 2020 B. Terre d'Argence	CA 2020 Pays Sommières	CA 2020 Petite Camargue	CA 2020 Rhône Vistre Vid.	CA 2020 Terre de Camargue	CA 2020 TOTAL SCOT
Commerce de moins de 300 m ²	22,5%	20,2%	26,3%	21,2%	19,8%	20,8%	22,3%
Marché, circuit court	3,8%	3,6%	6,2%	4,3%	2,6%	3,0%	3,8%
Hypermarché	23,7%	45,2%	26,3%	24,5%	0,0%	18,1%	24,4%
Supermarché, hard discount	16,6%	16,0%	29,3%	37,6%	44,7%	44,4%	20,4%
Drive	1,6%	2,0%	1,3%	3,4%	2,8%	2,3%	1,8%
Grande surface spécialisée	31,3%	12,4%	8,5%	7,3%	29,5%	11,3%	26,7%
Autre	0,5%	0,6%	2,0%	1,6%	0,5%	0,2%	0,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*y compris droguerie-hygiène

Près de ¼ de l'activité commerciale sont réalisés en grandes surfaces, tous types de produits confondus. S'agissant des produits non alimentaires, la part s'élève à plus de 70%. Les commerces de moins de 300 m² réalisent globalement 22,3 % de l'activité commerciale. Cette part n'est que de 17,7% pour les produits alimentaires et s'élève à près de 28% pour les produits non alimentaires.

Les montants générés par les produits alimentaires correspondent à plus de 54 % de l'activité globale.

Figure 144 – Activités par formes de distribution

	TOTAL		Produits alimentaires*		Produits non-alimentaires	
	En M€	%	En M€	%	En M€	%
Commerce de moins de 300 m ²	445,5 M€	22,3%	192,2 M€	17,7%	253,3 M€	27,8%
Marché, circuit court	76,9 M€	3,8%	68,4 M€	6,3%	8,4 M€	0,9%
Grande surface	1 464,6 M€	73,3%	820,1 M€	75,5%	644,5 M€	70,6%
Hypermarché	486,9 M€	24,4%	391,1 M€	36,0%	95,8 M€	10,5%
Supermarché, hard discount	407,2 M€	20,4%	368,8 M€	33,9%	38,4 M€	4,2%
Drive	35,9 M€	1,8%	35,4 M€	3,3%	0,5 M€	0,1%
Grande surface spécialisée	534,5 M€	26,7%	24,8 M€	2,3%	509,7 M€	55,8%
Autre	12,2 M€	0,6%	5,7 M€	0,5%	6,4 M€	0,7%
TOTAL	1 999,1 M€	100%	1 086,4 M€	100%	912,7 M€	100%

*y compris droguerie-hygiène

Répartition de l'activité par pôle et par catégorie de produits

La répartition de l'activité par pôle permet d'identifier les volumes de chiffre d'affaires pour chaque commune ou pôle et met en évidence l'importance ou la faiblesse de l'appareil commercial pour chaque territoire.

Ces données permettent également d'identifier la part de l'activité commerciale réalisée par catégories de produits. Pour les activités non alimentaires, Nîmes se distingue avec les zones Géant Casino (Cap Costières) et alentour (Carré Sud, Mas de Vignoles, Mas des Abeilles) et Nîmes étoile et alentours (Ville active notamment). A l'inverse, Beauvoisin et Marguerittes réalisent essentiellement leur activité commerciale grâce aux produits alimentaires.

Figure 145 – Répartition de l'activité par pôle et par catégorie de produits

Pôle	Produits alimentaires*		Produits non alimentaire		TOTAL (M€)
	M€	%	M€	%	
Nîmes / Zone Géant Casino et alentour	46,28	15,2%	257,68	84,8%	303,96
Nîmes / zone Nîmes Etoile et alentour	85,40	30,0%	199,44	70,0%	284,84
Nîmes / Centre-Ville	100,45	41,9%	139,32	58,1%	239,77
Beaucaire	69,40	57,7%	50,88	42,3%	120,28
Nîmes / zone Carrefour Nîmes Sud	56,16	73,2%	20,59	26,8%	76,76
Sommieres	45,23	66,8%	22,47	33,2%	67,70
Nîmes / zone Mas de Chalvidan	53,30	87,7%	7,46	12,3%	60,76
Aigues Mortes	31,68	69,3%	14,01	30,7%	45,68
Vauvert	34,57	76,7%	10,51	23,3%	45,08
Aimargues	25,58	67,9%	12,10	32,1%	37,68
Grau Du Roi	22,26	64,6%	12,21	35,4%	34,48
Marguerittes / zone Le Tec	31,35	91,3%	2,97	8,7%	34,33
Caveirac / zone Les Portes de la Vauange	25,09	77,0%	7,50	23,0%	32,59
Aigues Vives	10,90	36,3%	19,11	63,7%	30,02
Nîmes / zone Clos de Coutelles	22,66	76,8%	6,85	23,2%	29,51
Vergeze	23,25	85,6%	3,90	14,4%	27,15
Milhaut / zone l'Aubepin	18,71	79,9%	4,71	20,1%	23,42
St Gilles / zone Portes de la Camargue	17,19	77,0%	5,15	23,0%	22,34
Calvisson	13,10	76,7%	3,97	23,3%	17,08
Bellegarde	12,90	76,1%	4,05	23,9%	16,95
Villevieille	12,48	83,6%	2,45	16,4%	14,93
Beauvoisin	7,84	92,5%	0,63	7,5%	8,47
Vestric Et Candiac	6,79	83,5%	1,34	16,5%	8,13
Reste Nîmes Métropole	295,51	74,9%	99,22	25,1%	394,73

*y compris droguerie-hygiène

L'armature commerciale du SCoT : 4 niveaux de polarités

Le diagnostic du DAAC vient compléter le présent diagnostic du SCoT et identifie l'armature commerciale.

Pour proposer une armature commerciale, les phénomènes de concentration et de répartition analysés en matière de commerces ont conduit à mettre en évidence plusieurs niveaux :

Un secteur structurant, Nîmes, organisé lui-même en deux grands objets :

> La ville de Nîmes, qui accueille l'offre structurante du SCoT au sein de ses zones commerciales et de son centre-ville. Il s'agit d'un niveau commercial qui offre à Nîmes une zone de chalandise à l'échelle du SCoT, et un petit peu au-delà. C'est aussi cette offre qui permet de limiter l'évasion commerciale vers les grands autres secteurs commerciaux voisins (Montpellier, Avignon, Alès...).

> La couronne périphérique sur laquelle on retrouve une offre commerciale « relais » aux principales portes d'entrées et de sorties de la ville. Cette offre est toujours composée d'une GMS10 alimentaire. Petit à petit, on observe une mutation avec des compléments en GMS qui tend à faire évoluer le rôle commercial que joue cette couronne périphérique.

Deux secteurs avec une offre majeure, Beaucaire et Sommières, qui se distinguent par une certaine autonomie commerciale vis-à-vis du reste du SCoT, et par une ouverture vers les départements voisins. L'offre est qualifiée de majeure car elle contient une offre alimentaire relativement importante, mais surtout car une offre non alimentaire a été développée sur ces secteurs, avec un poids et un impact commercial supérieur à ce qui est observée sur les autres secteurs du territoire. L'analyse des comportements d'achats démontre que ces secteurs jouent un rôle de polarité vis-à-vis des communes voisines.

D'autres secteurs sont qualifiés de « relais ». Leur fonction commerciale est avant tout d'assurer une certaine autonomie sur des achats de proximité, principalement alimentaires. Une douzaine de secteurs sont concernés. Ces pôles relais disposent d'une petite offre commerciale de centre-ville, mais aussi de périphérie avec une offre alimentaire et quelques grandes surfaces spécialisées. Pour autant, l'analyse des comportements d'achats démontrent que l'impact commercial de ces secteurs reste souvent limité à la commune et éventuellement aux bourgs voisins.

Enfin, on dénombre **quelques secteurs « de proximité »**, qui, à la différence des « pôles relais », n'ont pas ou très peu d'offre de GMS ou de GSS, et ont un impact commercial purement communal.

Les analyses des comportements d'achats et de la structuration de l'offre sur le SCoT **démontrent que cette armature commerciale présente plusieurs avantages.**

D'une manière globale, le SCoT constitue à lui-même un bassin commercial autonome, les comportements d'achats observés sont largement internes au SCoT ;

La structuration du secteur de Nîmes, notamment en GSS, a permis de limiter l'évasion vers les secteurs commerciaux voisins et par conséquent, de conserver la plupart des dépenses sur le territoire ;

L'existence de pôles majeurs permet de faire le lien avec les territoires limitrophes : Beaucaire est une réelle polarité, ouverte vers le couloir Rhodanien, et Sommières joue un certain rôle de polarité sur une partie Cévenole et Héraultaise.

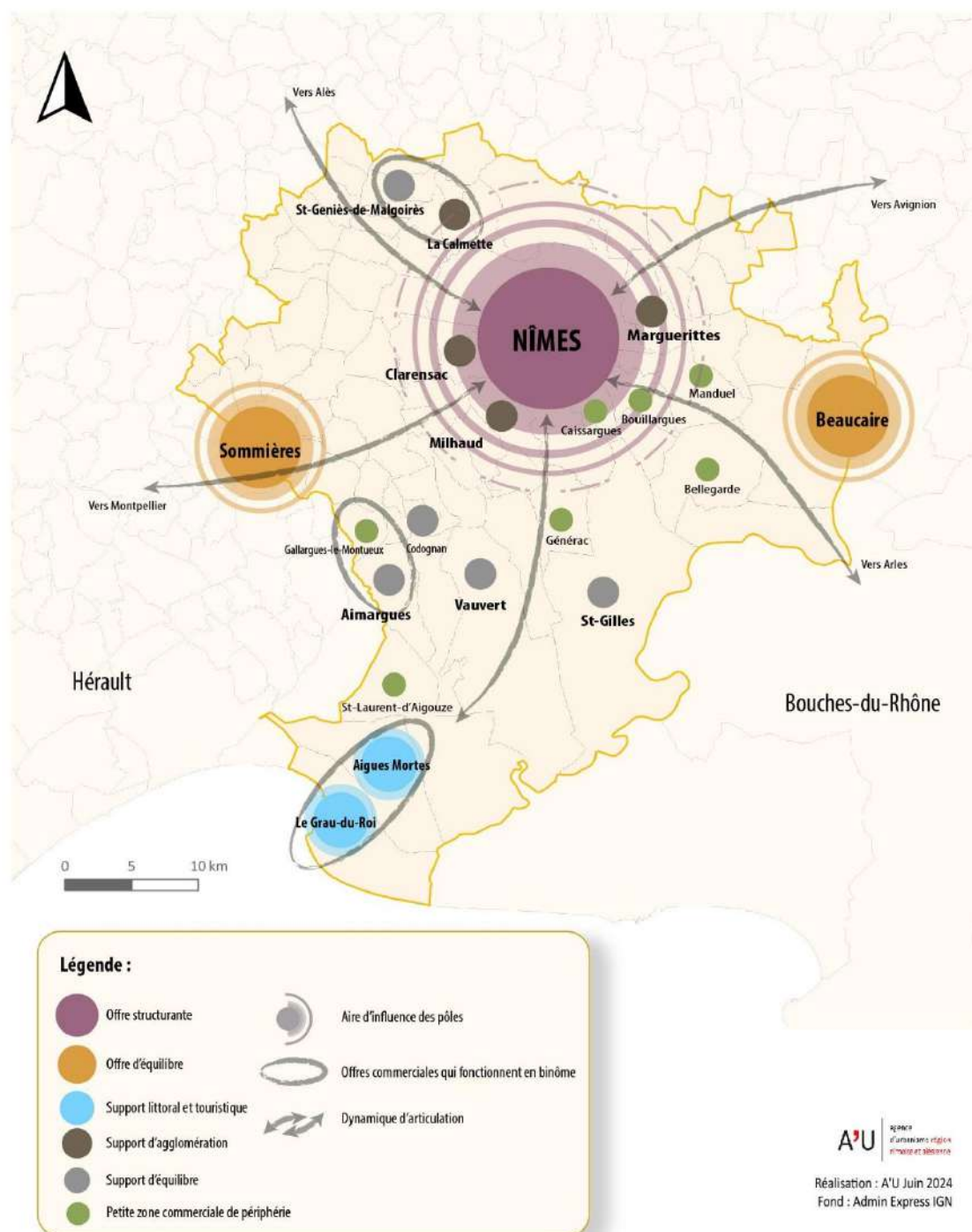
Notons toutefois l'absence d'une réelle polarité commerciale sur la partie sud, sur l'axe Nîmes-Montpellier. Pour autant, cette polarité existe bel et bien, mais se situe hors SCoT, sur la commune de Lunel. Ceci explique en grande partie pourquoi la partie sud du SCoT comporte une offre principalement axée sur la satisfaction de besoins de proximité.

Ainsi, en l'état actuel des choses, l'offre (quantitativement et qualitativement) ainsi que son armature (représentation spatiale) répondent aux besoins et aux comportements d'achats des consommateurs du territoire. **Cela signifie qu'à population constante, tout projet commercial nouveau aurait forcément un impact sur d'autres commerces existants du SCoT.**

Mais demain le SCoT devra anticiper l'évolution de son territoire en préconisant une armature commerciale au regard des évolutions démographiques projetées. Pour cela, il devra notamment répondre aux **problématiques suivantes** :

Au regard des projections de populations, quelles sont les polarités urbaines à conforter/créer/faire évoluer ? Jusqu'où l'offre commerciale des « portes d'entrées » de Nîmes doit-elle évoluer ?

Figure 146 – Armature commerciale du SCoT



A RETENIR :

- > Une bonne représentation des commerces non alimentaires
- > Une prédominance de magasins de grandes surfaces
- > Des créations de surfaces de ventes importantes en moyenne
- > Une offre de commerces connectés concentrée à Nîmes et peu représentée au nord du SCoT
- > Les grandes surfaces, premier circuit de distribution commercial
- > Une armature commerciale en 4 niveaux

LES ENJEUX

- » *La pérennisation du commerce de proximité*
- » *L'accompagnement du commerce connecté*
- » *Le ralentissement de la création de grandes surfaces en périphérie*
- » *La revitalisation commerciale des centres*

3.2 LES ACTIVITES LIEES A L'AGRICULTURE

**84 000 ha d'espaces agricoles à l'échelle du SCoT dont
64 873 hectares de Surface Agricole Utile**

40% des exploitations et de la SAU du Gard

35 % de surfaces en bio

29 labels

L'activité agricole joue un rôle clef dans le développement du territoire. Elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires, et crée des activités et des emplois qui contribuent au dynamisme du SCoT. Levier d'une croissance durable dans les territoires ruraux et périurbains, l'agriculture génère de l'emploi localisé et contribue à la gestion des ressources naturelles. Elle constitue également un facteur d'attractivité du territoire et contribue au développement d'autres activités économiques.

3.2.1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET TENDANCES D'EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Un secteur économique prépondérant

L'agriculture est un élément majeur du paysage, de l'identité et de l'économie du Sud du Gard. Les espaces agricoles occupent la moitié du territoire (49% en 2018). Cette proportion importante témoigne de la spécificité agricole du Sud du Gard, dans lequel sont localisés les principaux bassins de production agricole gardois. En 2020, les 2147 exploitations agricoles du SCoT ont déclaré 64873 ha de Surface Agricole Utile (SAU) selon le recensement agricole (Source : Agreste - RGA 2020), soit 40 % des exploitations et de la SAU du Gard. Près de 71 % de la SAU déclarée est valorisée par des moyennes et grandes exploitations (les plus représentatives de l'économie agricole) dont le nombre d'exploitations est estimé à environ 806.

Avec près de 1 341 unités, les micro-exploitations et petites exploitations représentent quant à elles plus de 40 % des structures agricoles du Sud du Gard. Bien que minoritaires en termes de surfaces exploitées (29%) et de poids économique, les petites exploitations sont néanmoins une des composantes importantes de l'agriculture du Sud du Gard, en particulier dans la partie nord du SCoT et en zone périurbaine.

La surface moyenne des exploitations agricoles du Sud du Gard est de 30 ha. Au-delà de cette moyenne, le Sud du Gard dispose d'une grande variété d'exploitations et présente notamment la particularité de compter un certain nombre de grandes exploitations (+ de 100 ha) que l'on retrouve en particulier sur le plateau des Costières et dans la plaine humide.

Figure 147 - Répartition de la Surface Agricole Utile par taille en 2020

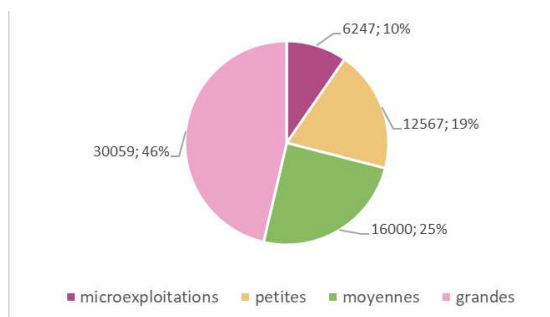
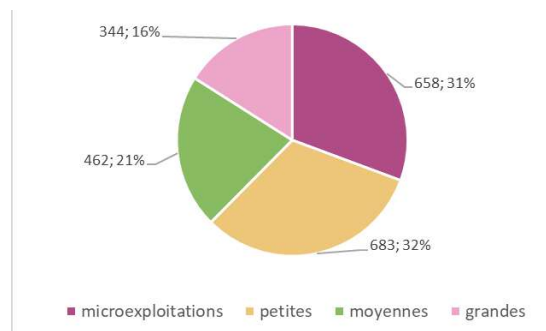


Figure 148 - Répartition des exploitations par taille en 2020



291 exploitations comptent des têtes de cheptel, dont la majorité a un cheptel équin (131). Sur l'ensemble de ces exploitations qui comprennent des cheptels, 66 relèvent de l'agriculture biologique.

Répartition des cheptels par catégorie SCoT Sud Gard



Figure 149 - Répartition des cheptels et évolution entre 2010 et 2020

En 2020, 1463 actifs travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles du Sud du Gard. Certaines cultures exploitées sur le territoire (vergers, cultures légumières) nécessitent de nombreuses interventions manuelles générant l'emploi d'environ 6704 salariés agricoles saisonniers.

Au total, les exploitations agricoles du Sud du Gard emploient près de 11 000 actifs agricoles. Cet effectif est en diminution au regard de 2010 (-9%), en raison principalement du net recul de la main d'œuvre familiale (-51%).

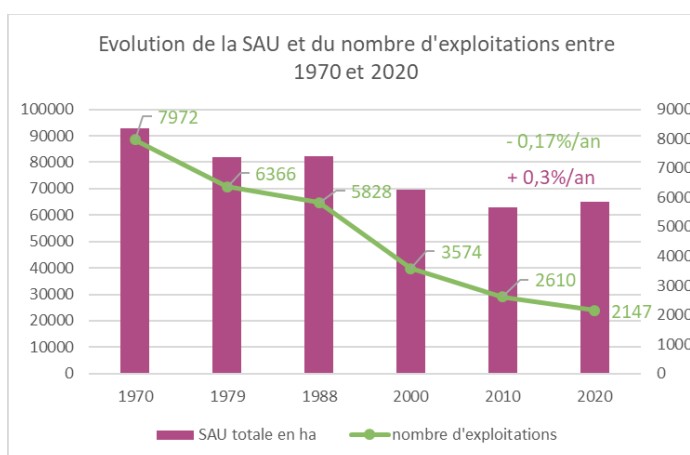
Il est également intéressant de préciser que chaque actif agricole génère directement ou indirectement l'emploi de 4 actifs dans d'autres secteurs (commerce, artisanat, industrie, bâtiment, transports, tourisme, etc.), soulignant ainsi le rôle stratégique de l'agriculture dans l'économie du Sud du Gard.

Outre les emplois dans les exploitations agricoles, le secteur agroalimentaire représente un secteur d'activité économique important pour le territoire. En ex-Région Languedoc- Roussillon, l'agroalimentaire est le premier secteur industriel et bien souvent, les PME régionales sont un débouché important pour les exportations du territoire. D'autant que le Gard bénéficie d'une situation stratégique entre Montpellier, pôle agronomique de premier plan et Avignon, pôle agronomique de référence.

Une augmentation des SAU déclarées mais des exploitations en baisse

Figure 150 Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations entre 1970 et 2020

Les évolutions récentes de l'activité agricole montrent une légère augmentation des surfaces agricoles utiles déclarées qui sont passées de 62 797 ha en 2010 à 64 873 ha en 2020, soit une augmentation de +0,03%. Cette progression est plus marquée qu'à l'échelle du département où elle atteint +0,01% par an, témoignant d'une dynamique économique plus favorable dans le SCoT.



A l'inverse de la dynamique observée pour la surface agricole utile, le nombre d'exploitations agricoles a diminué. Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations est passé de 7 972 à 2 147. Sur la période plus récente, on enregistre une perte de 463 exploitations.

Cette diminution a affecté majoritairement les micro-exploitations (-27 %), alors que la baisse du nombre des petites et moyennes exploitations est plus mesurée (-13 et -21%). Les grandes exploitations, en revanche, sont en progression.

Figure 151 - Evolution du nombre d'exploitation entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution 2010 - 2020 en %	Évolution 2010-2020 en volume
Micro-exploitations	900	658	-27%	-242
Petites	784	683	-13%	-101
Moyennes	588	462	-21%	-126
Grandes	338	344	2%	6

Source : Agreste - RGA 2020

En ce qui concerne le travail dans les exploitations, on remarque, contrairement à la période 2000-2010, que les équivalents temps plein sont en augmentation, passant de 4 828 en 2010 à 5 325 en 2020.

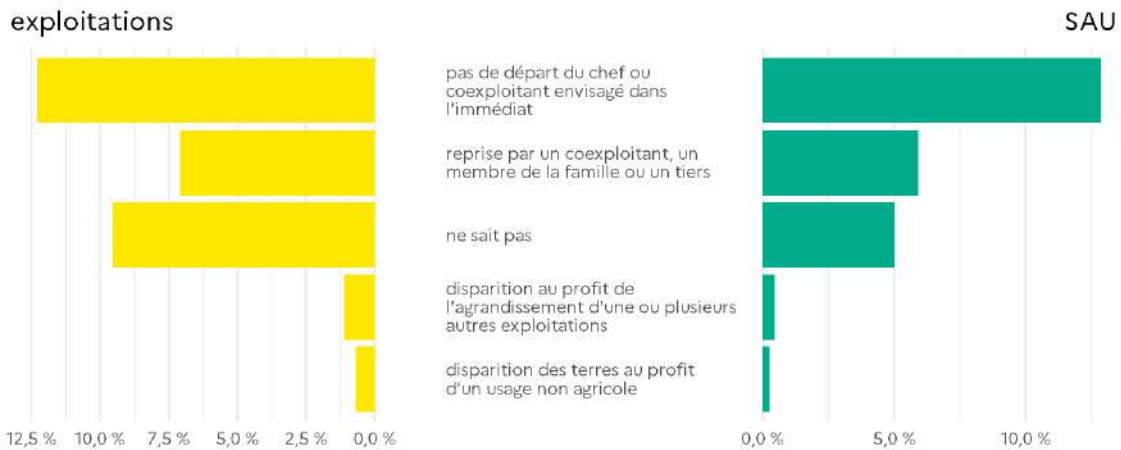
Les tendances observées sur le nombre d'exploitations et les surfaces agricoles utiles ont pour corollaire une concentration de l'activité et une augmentation de la surface moyenne des exploitations qui est passée de 24 ha en 2010 à 30 ha en 2020 dans le Sud du Gard, à l'image du département.

Les différents indicateurs mettent ainsi en évidence un recul avéré des activités agricoles qui correspond à une tendance globale observée de l'échelle régionale à l'échelle de SCoT. Inscrite dans un système mondialisé régulé à grande échelle, l'agriculture, qui doit par ailleurs composer avec la variabilité météorologique, rencontre au niveau local des difficultés économiques importantes qui expliquent ces évolutions.

Dans ce contexte, la question de la pérennité et de la reprise des exploitations agricoles en place se pose dans le Sud du Gard, puisque seulement 6 % des exploitants de + de 60 ans déclarent avoir un successeur connu pour leur exploitation.

Figure 152 - Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans SCoT Sud Gard

Devenir des exploitations SCoT Sud Gard

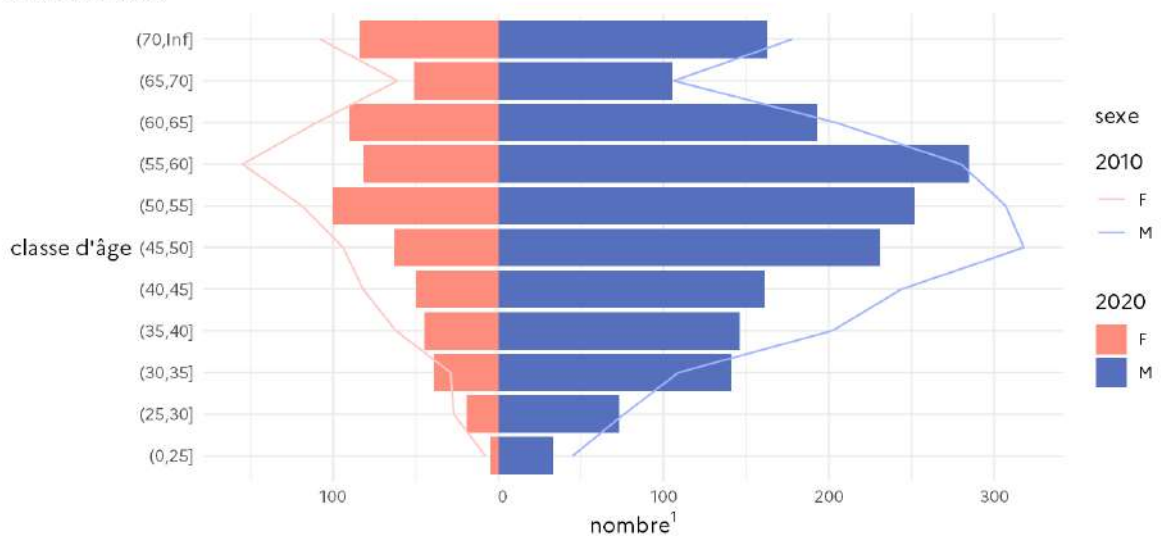


source : Agreste – recensement agricole 2020
exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans

Lorsqu'on analyse la structure par âge des chefs d'exploitations et la pyramide des âges, la majorité des chefs d'exploitation sont âgés de 50 à 60 ans. On remarque un recul des classes plus jeunes par rapport à 2010, notamment sur les classes d'âge 40-55 ans et une stagnation de la classe 65-70 ans. Il est à noter toutefois une recrudescence de la classe d'âge 25-35 ans, qui sont en augmentation par rapport à 2010, ce qui laisse présager un nouveau dynamisme en raison du développement d'exploitations novatrices.

Figure 153 – Age des chefs d'exploitations au sein du SCoT Sud Gard en 2010 et 2020

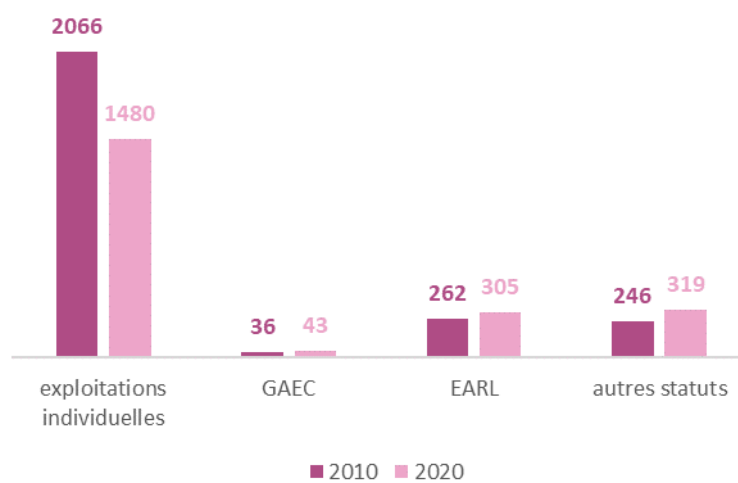
Âge des chefs d'exploitations SCoT Sud Gard



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 154 - Répartition des types d'exploitation selon le statut juridique

Pour compléter l'analyse de la dynamique économique agricole, il est intéressant de mettre en évidence les données liées au statut juridique des entreprises. La majorité des exploitations sont des exploitations individuelles (1480).



Source : Agreste RGA 2020

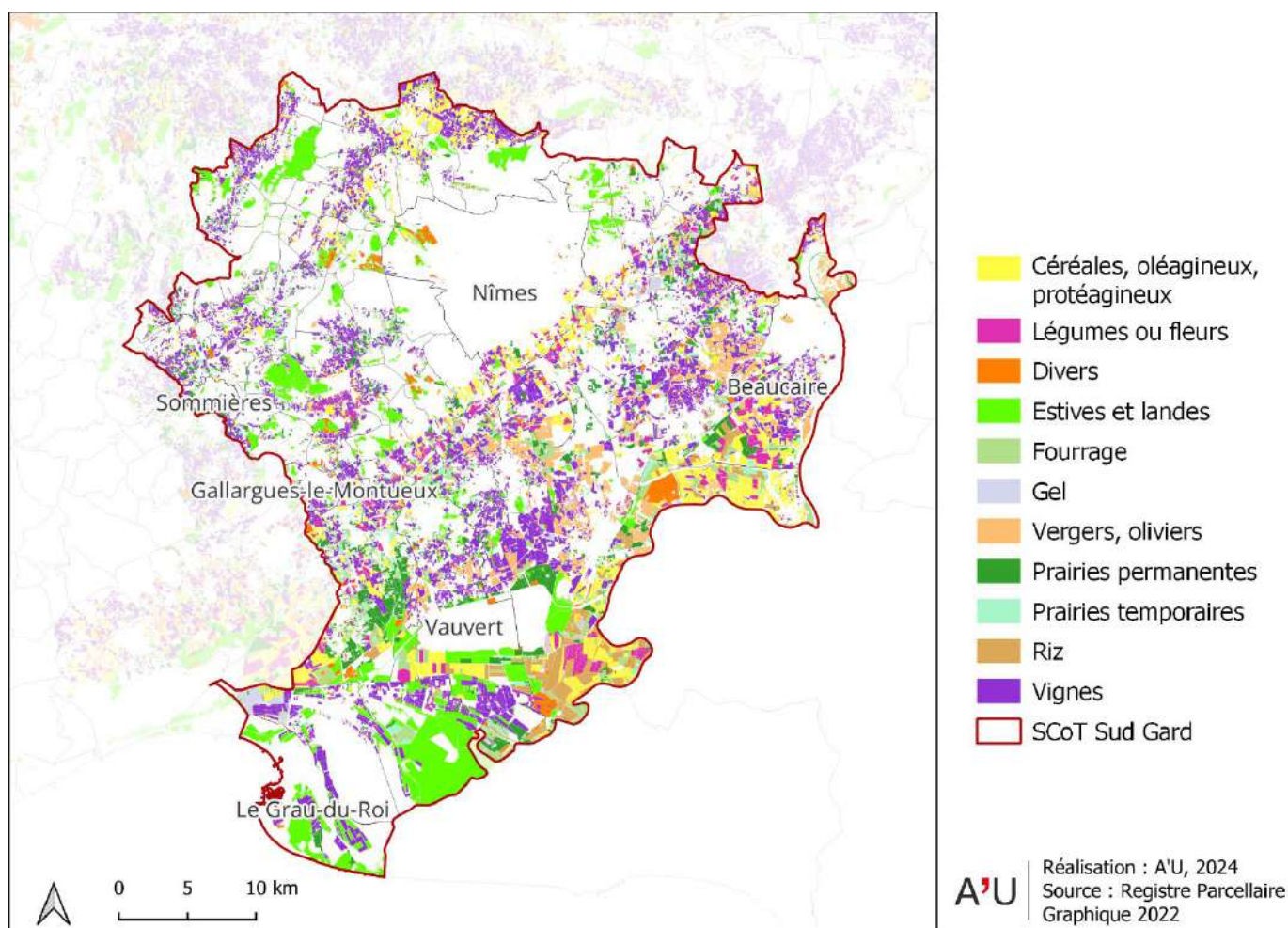
Une typologie variée d'espaces agricoles

Les données du Registre Parcellaire Graphique de 2022 identifient 77 000 hectares de surfaces agricoles sur le SCoT du Sud Gard. L'agriculture est dominée par la vigne, qui représente 25 % des surfaces agricoles, suivi des Estives et des landes (20%). Le fourrage constitue également une place non négligeable et atteint 7% des surfaces agricoles.

Plusieurs ensembles agricoles peuvent être distingués :

- > L'est du territoire, marqué par la présence de céréales, où les cultures sont prédominantes
- > Le sud du territoire, marqué par les rizières et les cultures de légumes/fleurs
- > Les estives et landes, qui sont fortement représentées sur Terre de Camargue

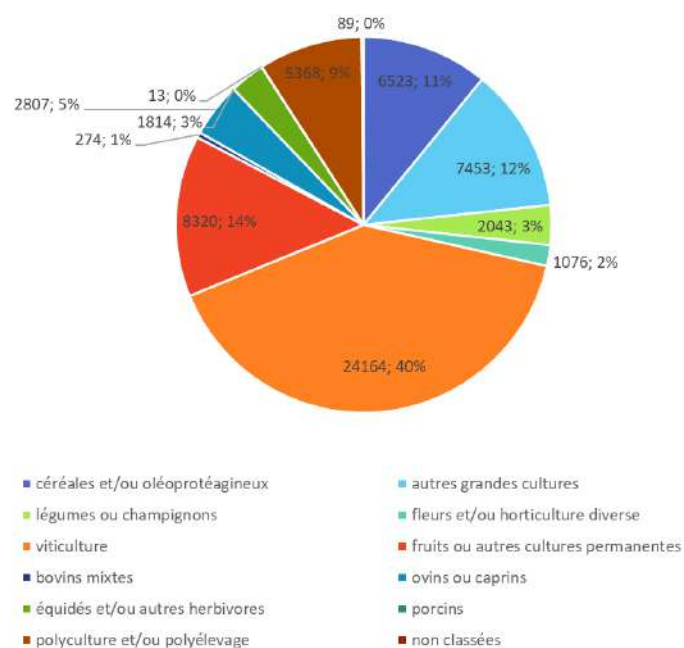
Figure 155 - L'agriculture du SCoT du Sud Gard en 2022



L'analyse de l'orientation technico économique du Sud Gard permet de compléter les informations issues du RPG. Les exploitations sont classées **selon leur spécialisation** : l'orientation technico- économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

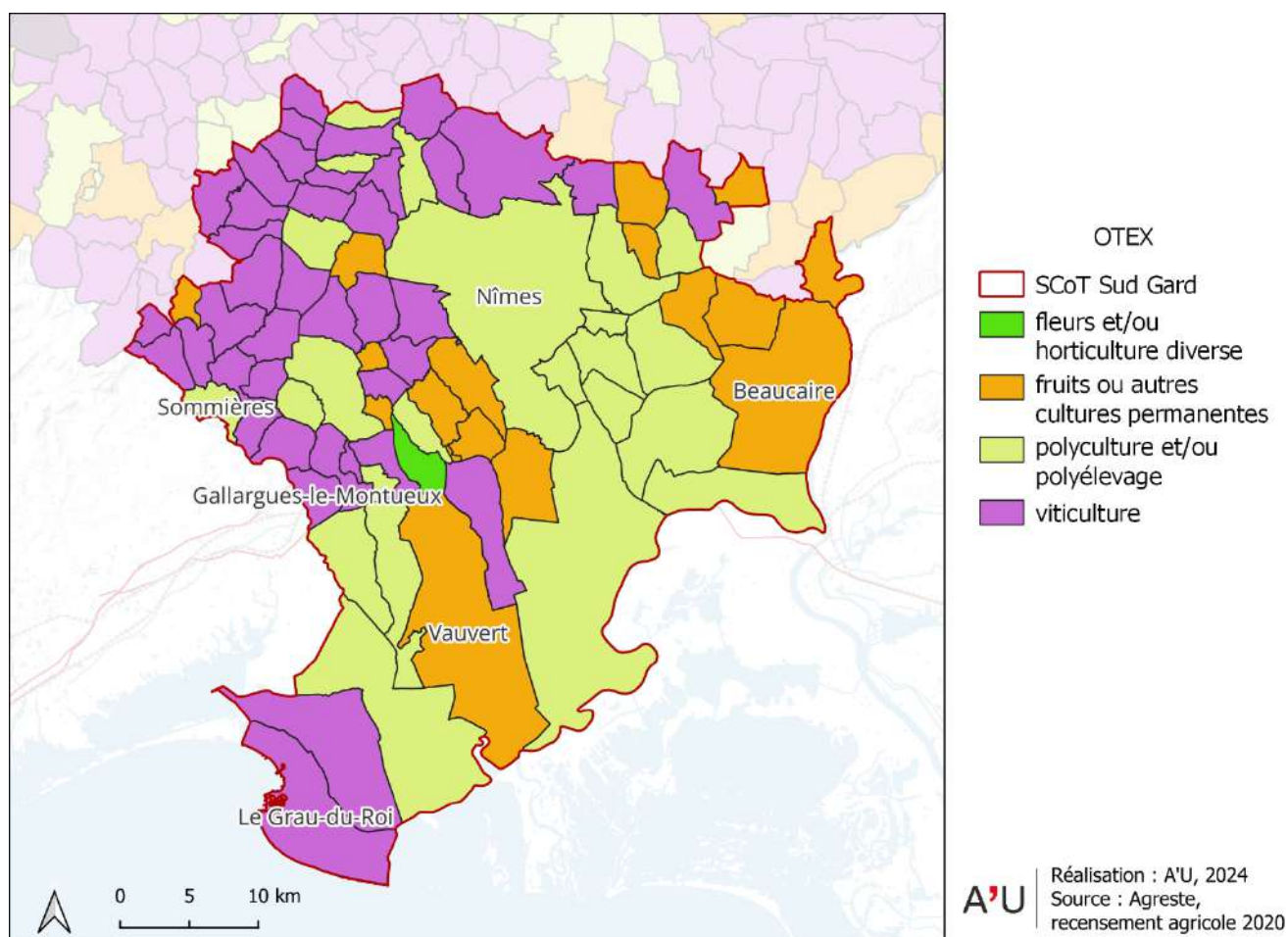
En 2020, on dénombre 64 873 hectares de SAU. Ainsi, en 2020, à l'échelle du SCoT du Sud Gard, 40% de la SAU, soit 24 164 ha est consacrée à la viticulture, suivi des fruits ou autres cultures permanentes, qui représente 14% de la SAU totale. Les autres grandes cultures et les céréales et/ou oléo protéagineux représentent respectivement 12% et 11%. La polyculture et/ou le poly élevage représente 9% de la SAU.

Figure 156 - Répartition de la SAU en ha par orientation technico économiques des exploitations en 2020



Source : Agreste RGA 2020

Figure 157 - Orientations technico économique des exploitations par communes en 2020

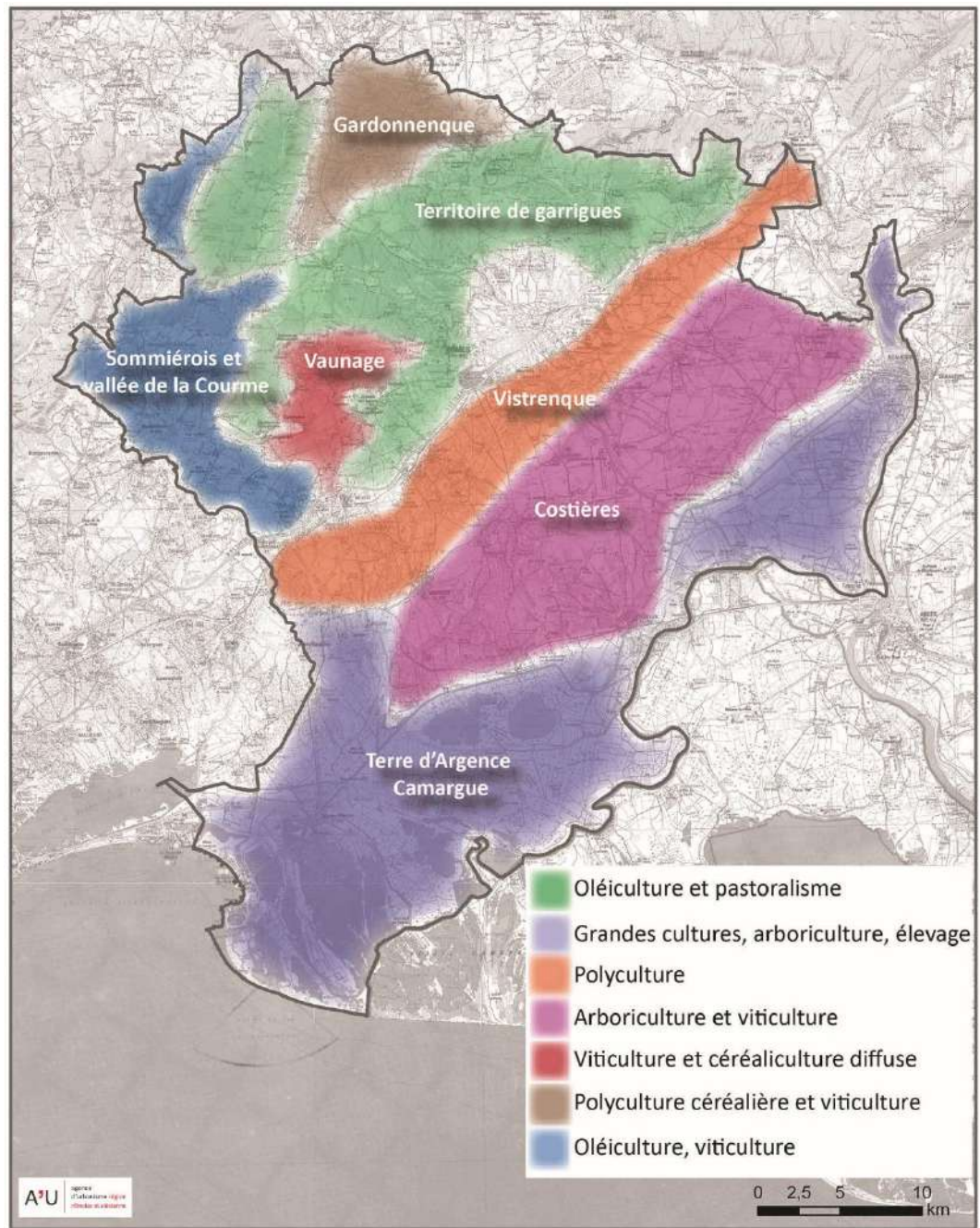


Des entités agricoles aux spécificités marquées

La répartition des différents espaces agricoles permet de distinguer plusieurs entités agricoles dans le territoire du SCoT :

- > Le plateau des Costières, territoire de l'arboriculture et de la viticulture, dont la mise en valeur agricole a été rendue possible par le déploiement du réseau d'irrigation BRL et la restructuration foncière qui ont eu lieu dans les années 1960,
- > La plaine du Vistre, zone de polyculture et de prairies où l'agriculture s'est diversifiée au profit des cultures céréalières et légumières,
- > La plaine alluviale du Rhône, dominée par des cultures céréalières (riz, blé) et des espaces dédiés à l'élevage de Camargue sur de vastes parcelles (taureaux, chevaux), mais sur laquelle vignes (Beaucaire, vins des sables sur l'ancien cordon littoral) et vergers (Beaucaire, Vallabrègues, Saint- Gilles) sont également présents,
- > La plaine de la Gardonnenque principalement viticole et céréalière,
- > La plaine de la Vaunage où les cultures pérennes telles que la vigne régressent au profit des cultures annuelles, des prairies et des friches en périphérie directe de Nîmes,
- > Les territoires de garrigues où viticulture et oléiculture sont majoritaires.

Figure 158 – Les entités paysagères agricoles su SCoT Sud Gard



Les activités liées à la pêche et au littoral

Le Sud du Gard bénéficie d'une façade maritime avec la commune du Grau-du-Roi. Les activités économiques sont nombreuses et diversifiées en bord de mer. Cela concerne des secteurs-clés comme le transport maritime, la saliculture, la pêche et ses filières de commercialisation.

Le Grau-du-Roi est le deuxième port de pêche de Méditerranée en tonnage déposé, après Sète, avec près de 5 500 tonnes de poissons pêchés chaque année et il compte 250 marins pêcheurs. La pêche est l'activité dominante de la commune. Elle est caractéristique d'une petite pêche, côtière et artisanale. Le Grau-du-Roi est le premier port de pêche chalutière, le deuxième en tonnage. C'est le seul port de pêche méditerranéen en développement. Des pêcheurs professionnels pratiquent également la pêche à pied et dans les marais. Le réaménagement du phare en « cité de la mer » fait aujourd'hui le lien entre pêche et tourisme.

En Camargue, les terres fortement salines sont destinées à la culture du riz à très forte valeur ajoutée et particulièrement adapté à ce type de sol. Mais la question de la ressource en eau va être déterminante avec d'un côté, les problèmes de salinisation des milieux (remontée du biseau salé et submersion marine) et de l'autre, la question des épisodes de sécheresse accrue en été et liée au réchauffement climatique.

En complément du présent diagnostic et de l'Etat initial de l'environnement, un diagnostic du littoral et de l'espace maritime est annexé au projet de SCoT. Il a pour objectif de dresser un état des lieux des principales caractéristiques du littoral, de ses activités et des principaux enjeux qu'il recouvre. Il permet au Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard d'évaluer la pertinence et la nécessité de réaliser le Schéma de mise en Valeur de la Mer (SMVM) dans le cadre de la révision du SCoT.

3.2.2 DES ATOUTS MAJEURS POUR L'AGRICULTURE DANS LE SUD DU GARD

Des productions de qualité attachées à un terroir identifié

Le Gard se caractérise par la présence de productions qui assurent une valeur supplémentaire au territoire agricole :

- > La reconnaissance d'un terroir de qualité,
- > Des sources de revenus supplémentaires.

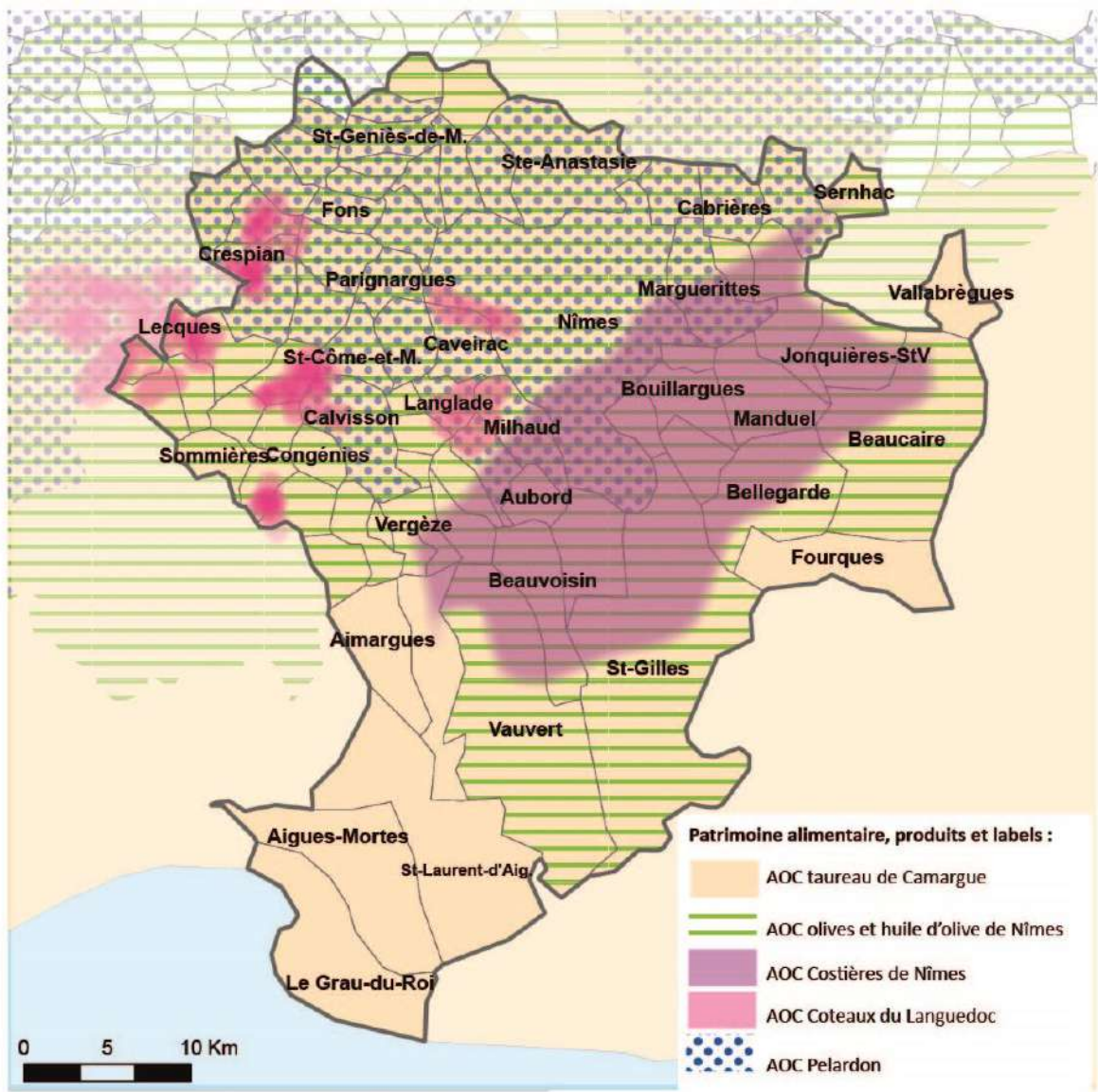
L'ex-Région Languedoc-Roussillon présente une grande diversité de produits sous labels officiels de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée, Indication Géographique Protégée, Agriculture Biologique, Label Rouge, label militant du goût, mais également les produits regroupés sous la marque Sud de France...) : 59 appellations différentes sont présentes sur ce territoire. Sur ces 59 appellations, le Gard ne compte pas moins de 21 d'entre elles, ce qui en fait le 1er producteur de produits sous labels officiels de qualité dans la Région.

Au sein du SCoT du Sud du Gard on recense ainsi plusieurs appellations d'origines protégées (AOP20) ou d'appellations d'origines contrôlées (AOC) :

- > Les AOP qui couvrent l'ensemble du territoire : le Taureau de Camargue, l'olive et huile d'olive de Nîmes,
- > L'AOP Pélardon des Cévennes qui concerne la partie nord du territoire,
- > Deux AOC viticoles : les Costières de Nîmes localisées sur le plateau des Costières et les Coteaux de Languedoc en Vaunage et dans le Sommiérois,
- > Deux IGP viticoles : le coteau du Pont du Gard, le Pays d'Oc,
- > IGP riz de Camargue,
- > L'IGP miel de Provence,
- > La fraise de Nîmes.

D'autres productions agricoles constituent des fleurons de l'agriculture gardoise telle que la truffe noire produite dans les garrigues calcaires, la fleur de sel de Camargue issue des marais salants d'Aigues-Mortes.

Figure 159 - Cartographie des labels des produits agricoles



A'U agence d'urbanisme région nîmoise et albiennaise
 Données : A'U 2023
 Fond de carte : GéoFla IGN
 Cartographie : A'U - Avril 2024

Figure 160 - Appellations AOC, IGP, IG

	AOC	IG	IGP	Total
→ Autres produits de l'annexe I du traité (épices, ...)			1	1
Thym de Provence			1	1
→ Autres produits d'origine animale (œufs, miel...)			1	1
Miel de Provence			1	1
→ Eaux-de-vie de vin et de marc		4		4
Eau-de-vie de vin des côtes-du-rhône ou Fine des côtes-du-rhône		1		1
Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc ou Fine du Languedoc ou Eau-de-vie		1		1
Marc des côtes-du-rhône ou Eau-de-vie de marc des côtes-du-rhône		1		1

Marc du Languedoc ou Eau-de-vie de marc du Languedoc		1		1
→ Fromages	1			1
Pélardon	1			1
→ Fruits, légumes et céréales en l'état ou transform.	2		2	4
Fraises de Nîmes			1	1
Lucques du Languedoc	1			1
Olive de Nîmes	1			1
Riz de Camargue			1	1
→ Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huile)	1			1
Huile d'olive de Nîmes	1			1
→ Viandes (et abats) frais	1		2	3
Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes			1	1
Taureau de Camargue	1			1
Volailles du Languedoc			1	1
→ Vins	8		6	14
Cévennes			1	1
Costières de Nîmes	1			1
Coteaux du Pont du Gard			1	1
Duché d'Uzès	1			1
Gard			1	1
Languedoc	1			1
Languedoc Grès de Montpellier	1			1
Languedoc La Méjanelle	1			1
Languedoc Saint-Christol	1			1
Languedoc Sommières	1			1
Muscat de Lunel	1			1
Pays d'Hérault			1	1
Pays d'Oc			1	1
Sable de Camargue			1	1
Total général	13	4	12	29

Source : INAO 2021

Les données Agreste entre 2010 et 2020 mettent en évidence l'évolution des démarches de qualité (hors bio). Sur les 2147 exploitations du Sud Gard, en 2020, près de la moitié se distingue par des signes officiels de qualité (1067 exploitations). Ces exploitations se décomposent comme tel : les AOP représentent 23%, les IGP sont majoritaires (42%), les Label Rouge représentent moins de 1%.

Entre 2010 et 2020, il est à noter :

- > Une augmentation du nombre d'exploitations d'Appellation d'origine Protégée (AOP), passant de 456 à 501 exploitations, soit une augmentation de +10%
- > Une diminution des indication Géographiques Protégées (IGP), passant de 1102 à 900 (-18%).
- > Une progression des exploitations Label Rouge, passant de 0 à 11 exploitations.

Une progression des terres irriguées

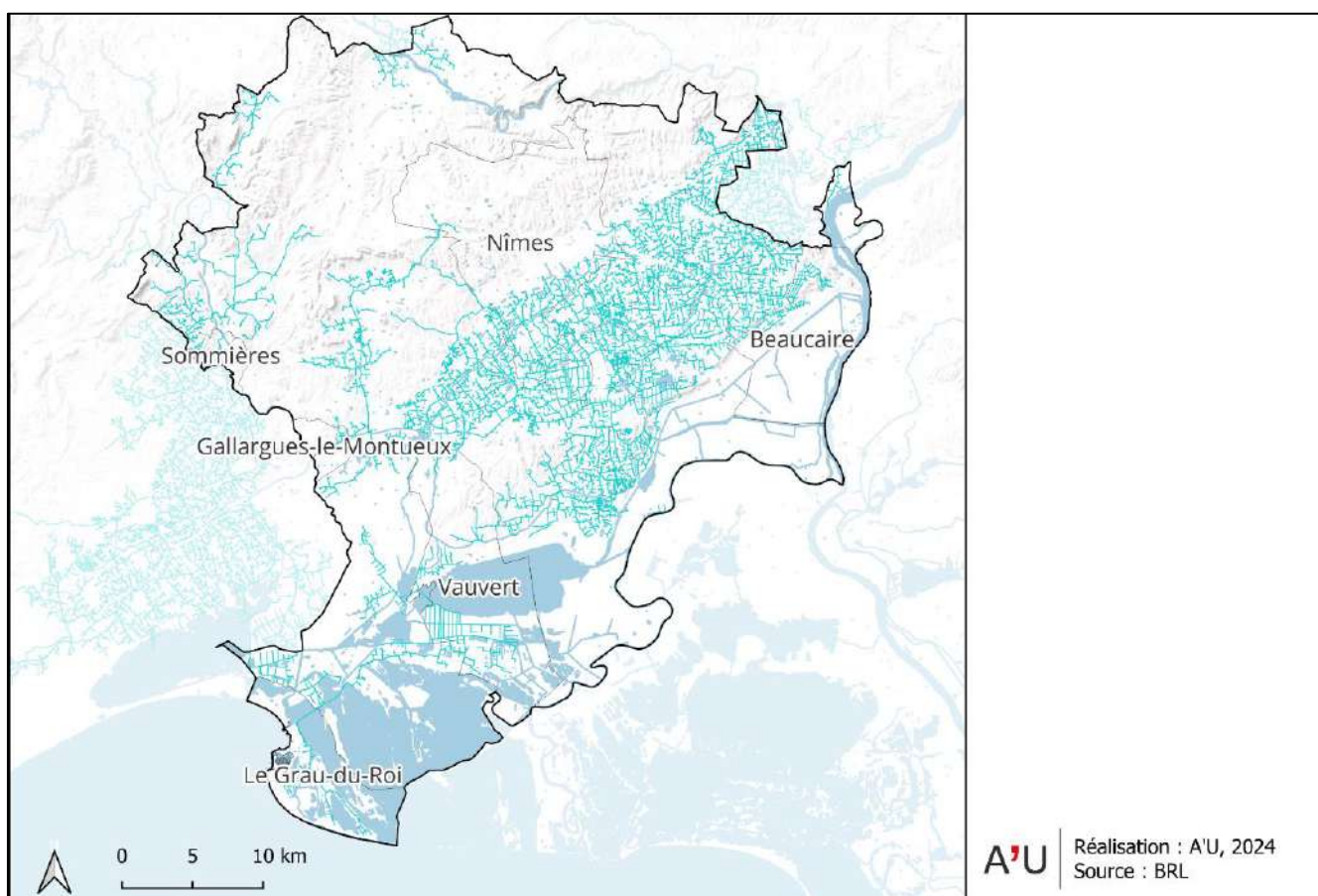
Le Sud du Gard dispose d'un réseau d'irrigation étendu permettant un accès à l'eau brute sur une grande partie du territoire. Installé historiquement pour répondre aux objectifs de développement du littoral languedocien dans les années 1960, le réseau du Bas Rhône Languedoc a permis la diversification agricole notamment du plateau des Costières sur lequel l'arboriculture s'est alors installée. Le réseau concerne, le Sommiérois, la Gardonnenque et la Vaunage pour une superficie totale équipée de plus de 41 000 ha (source BRL), soit plus du quart du territoire du SCoT. L'eau mobilisée dans ce réseau provient d'un prélèvement direct dans le Rhône, mais aussi de pompages réalisés dans les nappes souterraines.

Plus d'un quart de la SAU du Sud du Gard est irriguée soit 18 632 ha, environ 29 % des exploitations bénéficient d'un raccordement au réseau BRL en 2020, contre 25% en 2010.

En outre, le service régional public de l'eau (SRPE) mène une politique d'irrigation raisonnée mais également tout un panel d'actions pour réduire la consommation d'eau (recherche de fuites...).

L'une des conditions majeures pour le maintien et le développement d'une grande partie des activités agricoles en milieu méditerranéen (y compris la vigne) est l'accès à la ressource en eau pour l'irrigation des cultures. Cette nécessité sera d'autant plus primordiale dans un contexte de changement climatique conduisant à l'augmentation locale des températures et à la diminution globale des précipitations. La présence du réseau d'irrigation représente donc un atout majeur pour l'agriculture du Sud du Gard.

Figure 161 - Réseau d'irrigation



3.2.3 LES PERSPECTIVES ET DEFIS POUR L'AGRICULTURE DU SUD DU GARD

Une agriculture périurbaine confrontée à la pression foncière

La pression urbaine confronte l'agriculture périurbaine à plusieurs enjeux liés à :

- > La délocalisation des outils de transformation, le développement d'offres de services pour les collectivités, le développement des circuits de proximité, de productions spécifiques,
- > La cohabitation avec les fonctions urbaines : difficultés de circulation des engins agricoles, méconnaissance des pratiques agricoles par les habitants, gestion des espaces agricoles et naturels (pollution, pesticides...), hameaux agricoles,
- > La pression foncière et la spéculation, la consommation de la surface agricole par le développement des zones urbaines qui rendent difficile l'accès aux terres.

C'est pourquoi les partenaires institutionnels tels que la Chambre d'Agriculture s'investissent pour faire coïncider l'offre agricole et la demande urbaine, en privilégiant par exemple :

- > Le développement de réseaux de travail et d'échanges sur des projets concernant le périurbain,
- > La réalisation de diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme,
- > La promotion de l'agriculture périurbaine

Aujourd'hui plusieurs démarches engagées par les EPCI membres du SCoT concourent à une meilleure prise en compte des enjeux agricoles et notamment de l'agriculture périurbaine : approvisionnement des cantines municipales par des circuits-courts (Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle par exemple), prise en compte dans les projets urbains des enjeux agricoles en permettant le maintien des exploitations présentes...

Concernant le prix des terres agricoles, on observe des prix des terres et près libres relativement homogènes au sein du SCoT (secteur « plaine viticole du Gard » et « Souberges – Garrigue »), nettement en-dessous des prix pratiqués dans le département des Bouches-du-Rhône et légèrement au-dessus du niveau des prix observés dans le département de l'Hérault.

Pour autant, un nombre significatif de candidats à la succession rencontre des difficultés à acquérir des terres. La question de la transmission du foncier agricole mais également du prix de la terre agricole constituent des enjeux déterminants pour assurer le maintien et la pérennité de l'agriculture.

Les démarches de diversification et circuits courts

Les démarches de valorisation au sein du SCoT peuvent être regroupées en quatre catégories, qui sont l'agriculture biologique, les activités de transformation, les activités de diversification, notamment le travail à façon, le tourisme-hébergement-loisirs, les énergies renouvelables pour la vente, et enfin les circuits courts.

Une agriculture durable en progression

La notion d'agriculture durable s'appuie sur plusieurs piliers fondamentaux : la protection physique des hommes et de leur santé, la gestion et la protection du patrimoine « eau et sol » et de la biodiversité, la durabilité économique et sociale. Ainsi, la réduction voire la suppression des intrants chimiques afin d'assurer la santé des utilisateurs et des consommateurs ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité, reste une priorité des acteurs locaux et de la Chambre d'Agriculture. L'eau est également un enjeu de taille pour un territoire méditerranéen comme le Sud du Gard. Sa rareté, sa qualité mais aussi ses excès caractérisent les problèmes de gestion de cette ressource, en particulier dans le domaine de l'agriculture.

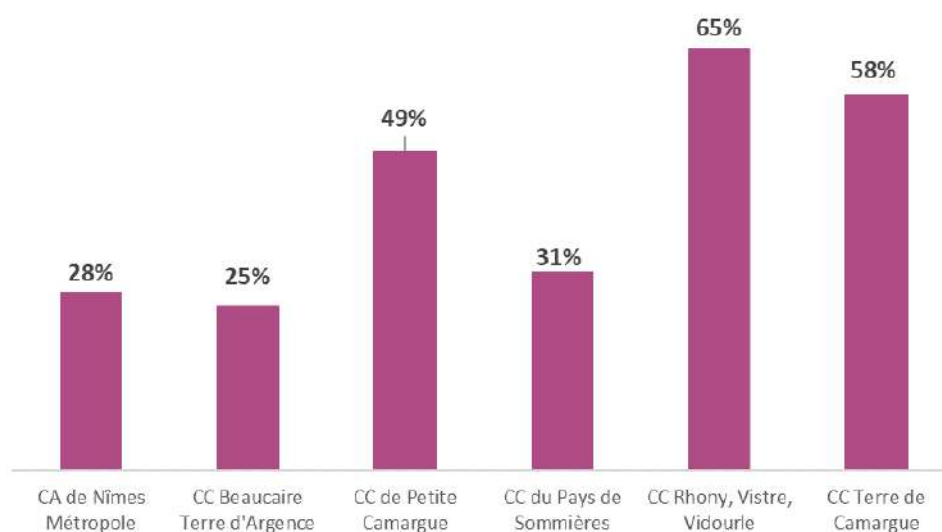
Les données de l'agence Bio donnent des indications sur l'évolution des productions bio et des entreprises de l'aval de 2010 à 2022. Il faut savoir qu'en 2022, environ 35% des surfaces agricoles sont consacrées au bio (surfaces bio et celles en reconversion), soit une SAU de 23 011 ha. Cela représente une augmentation de +234% entre 2010 (6885 ha de SAU) et 2022.

La production bio en 2022 se répartit de la façon suivante :

- > 40% de la SAU bio à l'échelle du SCoT est composée de surfaces et cultures fourragères
- > La vigne arrive en seconde position et représente 39% de la SAU bio
- > Les grandes cultures représentent 8% de la SAU bio
- > La SAU bio la moins importante concerne les fruits et les légumes : 4% et 2% respectivement.

L'analyse de la part de la SAU bio dans la SAU totale par EPCI met en évidence la forte proportion de bio dans la SAU de la CC Rhône Vistre Vidourle, qui représente 65% de la SAU. En matière de production bio, ce territoire est classé 1^{er} au rang départemental. Plus de la moitié de la SAU (58%) relève du bio sur la CC Terre de Camargue et la moitié sur la CC Petite Camargue. Nîmes métropole, la CC Beaucaire Terre d'Argence et la CC du Pays de Sommières ; bien que détenant une surface importante en volume de SAU bio, comportent respectivement 28%, 25% et 31% de SAU bio.

Figure 162 - Part de la SAU bio dans la SAU totale par EPCI



A l'échelle du SCoT, la production bio concerne particulièrement la vigne et les cultures fourragères. En matière de production bio, au regard des types de production, il est possible de mettre en évidence les spécificités des intercommunalités qui composent le SCoT :

- La production de vignes en surface agricole bio est particulièrement marquée sur les EPCI du Pays de Sommières et Rhône Vistre Vidourle
- Les surfaces et cultures fourragères en bio font la spécificité des EPCI de Petite Camargue, Terre de Camargue et Nîmes métropole.
- On remarque une part sur représentée de surface bio consacrée à la production de fruits sur la CC Beaucaire Terre d'Argence.

Figure 163 - Répartition des surfaces agricoles utiles bio par type de culture et par EPCI en %



En 5 ans, l'évolution de la SAU bio a particulièrement progressé sur la CC Terre de Camargue.

Dans l'EPCI CA de Nîmes Métropole, les 3 communes qui recensent le plus de producteurs engagés dans la production bio sont Saint-Gilles (51), Nîmes (19), Générac (19). Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 2240 ha sur les 5 dernières années soit une évolution 3,3 %. La part des surfaces bio de l'EPCI CA de Nîmes Métropole est de 27,8 %. Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sur leur territoire sont : Saint-Gilles, Générac, Bezouce.

Dans l'EPCI CC Beaucaire Terre d'Argence, les 3 communes qui recensent le plus de producteurs engagés dans la production bio : Bellegarde (44), Beaucaire (34), Fourques (17). Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 932 ha sur les 5 dernières années soit une évolution 47,3 %. La part des surfaces bio de l'EPCI CC Beaucaire Terre d'Argence est de 25,5 %. Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sur leur territoire sont : Beaucaire, Bellegarde, Fourques.

Dans l'EPCI CC Terre de Camargue, les 3 communes qui recensent le plus de producteurs engagés dans la production bio : Aigues-Mortes (20), Saint-Laurent-d'Aigouze (18), Le Grau-du-Roi (3). Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 2646 ha sur les 5 dernières années soit une évolution 167,7 %.

La part des surfaces bio de l'EPCI CC Terre de Camargue est de 57,7 %. Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sur leur territoire sont : Aigues-Mortes, Saint-Laurent-d'Aigouze, Le Grau-du-Roi.

Dans l'EPCI CC Rhône, Vistre, Vidourle, les 3 communes qui recensent le plus de producteurs engagés dans la production bio : Vergèze (14), Aigues-Vives (7), Mus (7). Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 433 ha sur les 5 dernières années soit une évolution 37.6 %. La part des surfaces bio de l'EPCI CC Rhône, Vistre, Vidourle est de 64.9 %. Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sur leur territoire sont : Vergèze, Uchaud, Aigues-Vives.

Dans l'EPCI CC du Pays de Sommières, les 3 communes qui recensent le plus de producteurs engagés dans la production bio : Aspères (13), Calvisson (13), Sommières (11). Les surfaces bio et en conversion ont augmenté de 910 ha sur les 5 dernières années soit une évolution 105.6 %. La part des surfaces bio de l'EPCI CC du Pays de Sommières est de 30.5 %. Les 3 communes ayant le plus de surfaces bio sur leur territoire sont : Sommières, Calvisson, Aspères.

L'analyse des exploitations en 2010 et 2020 met en évidence la forte progression de l'agriculture biologique. En 2020, elle représente 23% des exploitations, avec un taux de variation entre 2010 et 2020 de + 144%, soit une plus forte progression qu'à l'échelle du Gard (+11%). On dénombre ainsi en 2020 489 exploitations relevant de l'agriculture biologique. C'est un enjeu très fort, nécessitant des moyens d'accompagnement importants au niveau des entreprises agricoles.

Dans le cadre du plan d'actions de développement de l'agriculture biologique porté par le Conseil Départemental du Gard, et pour répondre à la demande croissante des agriculteurs sur le Bio, la Chambre d'Agriculture du Gard et le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Bio ont mis en place un Point Info Bio.

Il a pour objectifs de :

- > Fournir aux producteurs ayant un projet de conversion vers l'Agriculture Biologique une information détaillée et complète,
- > Faciliter les démarches des agriculteurs pour s'engager en agriculture biologique,
- > Améliorer le suivi des agriculteurs grâce à une mutualisation des informations.

Les partenaires et leurs rôles :

Le CIVAM Bio est chargé de l'information générale (réglementation, débouchés commerciaux, aides, ...) des agriculteurs et porteurs de projets souhaitant se lancer dans la production Bio. Les domaines d'interventions du CIVAM bio se matérialisent par plusieurs actions tels que :

- > La veille et la diffusion de l'information.
- > L'accompagnement des projets de passage en Bio, par les conversions ou par les installations.
- > L'évaluation des besoins et l'organisation des moyens d'accompagnement des filières de production
- > L'organisation de formations et de journées techniques.
- > La représentation des intérêts de la profession Bio au sein des instances agricoles, des collectivités locales, des pouvoirs publics et des diverses commissions.

La Chambre d'agriculture du Gard est chargée de l'appui technique par filière (viticulture, fruits et légumes, élevage, ...), du montage des dossiers d'aides au passage en agriculture biologique et de la mise en place de références technico-économiques. Le Conseil Départemental du Gard finance cette initiative dans le cadre de son plan d'actions en faveur de l'agriculture Biologique.

Le développement des circuits-courts

Pérenniser et développer une agriculture de proximité aux portes des villes passe par le développement de circuits-courts. Ils permettent de réduire le nombre d'intermédiaires, de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs, de développer l'économie locale et de réduire les déplacements liés à l'approvisionnement des produits alimentaires.

En outre, en complément des circuits-courts se développent aujourd'hui des projets alimentaires de territoire qui intègrent l'ensemble des acteurs en lien avec l'alimentation (acteurs de la santé, acteurs sociaux, acteurs économiques, acteurs du tourisme). Nîmes métropole, la CC Petite Camargue et le PETR Vidourle Camargue ont engagé ces démarches.

Le CIVAM du Gard participe à l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement des « Circuits de proximité et filières courtes » mené par le Conseil Départemental. L'objectif est de développer et pérenniser les exploitations agricoles et permettre une plus grande accessibilité des produits locaux de qualité pour l'ensemble de la population gardoise.

Une exploitation en circuit court est une ferme ou une entreprise agricole qui choisit de vendre ses produits directement aux consommateurs ou à un nombre limité d'intermédiaires, sans passer par les canaux de distribution traditionnels. Cela peut se faire via des marchés fermiers, des paniers de produits frais, des magasins de producteurs, des ventes à la ferme, des abonnements à des produits locaux, etc. Les exploitations en circuit court sont souvent de petite à moyenne taille et sont souvent situées à proximité des zones urbaines.

En 2020, les exploitations en circuits courts hors vin à l'échelle du SCoT Sud Gard s'élèvent à 643 exploitations, soit 30% des exploitations du Sud Gard (contre 33% à l'échelle départementale). Ces exploitations ont connu une progression importante comparé à l'évolution dans le Gard (+0,5%), avec un rythme de croissance de +0,9% par an entre 2010 et 2020.

Aujourd'hui, les modes de distribution se diversifient et les circuits-courts représentent :

- > 1 759 exploitations dans le Gard,
- > 33% des exploitations du Gard,
- > 30% des exploitations au sein du SCoT du Gard.

Ainsi, en quelques années, les circuits courts se sont renforcés. Au regard de la demande en émergence et des préoccupations sanitaires et écologiques, la pérennisation de ce développement et du maraîchage dans le SCoT du Sud du Gard constitue un enjeu.

Les activités de transformation

L'augmentation des activités de transformation en agriculture fait référence à la tendance croissante des agriculteurs à transformer leurs produits bruts en produits finis ou semi-finis avant de les vendre aux consommateurs. Traditionnellement, de nombreux agriculteurs se contentaient de vendre leurs récoltes ou leurs produits animaux tels que les œufs, mais de plus en plus, ils investissent dans des équipements et des installations pour transformer ces matières premières en produits à valeur ajoutée. Cette tendance a plusieurs avantages pour les agriculteurs, tels que la diversification des revenus, mais engendre également un contrôle qualité plus performant, la réduction des pertes alimentaires. Les produits transformés peuvent répondre à des demandes spécifiques des consommateurs, comme les aliments biologiques, sans gluten, ou locaux. Cette pratique nécessite souvent des investissements initiaux en équipements, en formation et en conformité réglementaire, et peut nécessiter des compétences supplémentaires en marketing et en gestion des affaires.

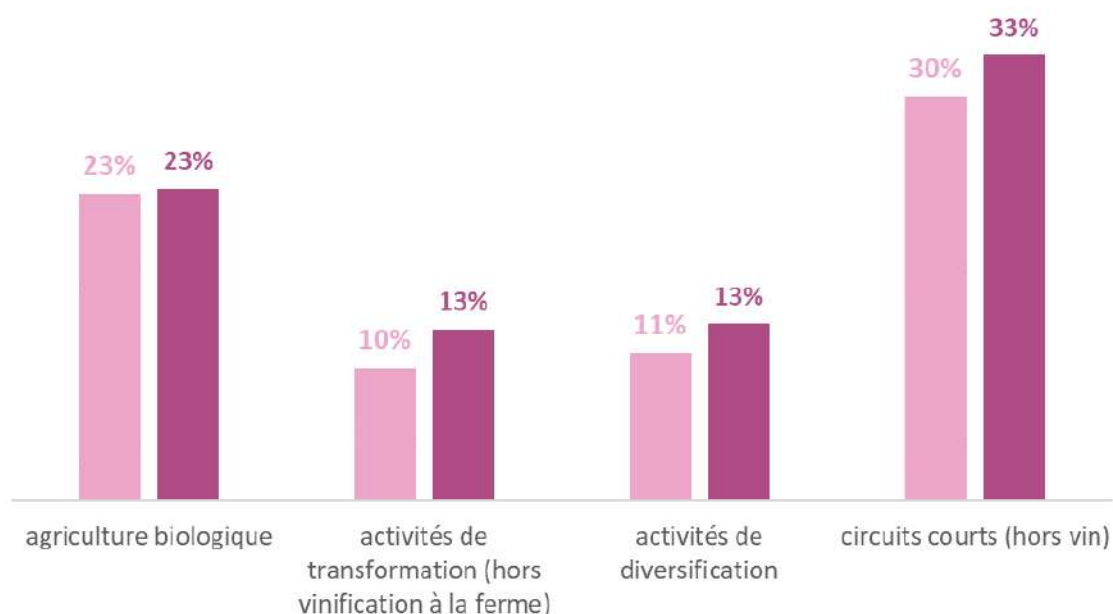
Les activités de transformation connaissent également une forte progression. En 2022, les activités de transformation représentent 10% des exploitations du Sud Gard et 31% du Gard. Entre 2010 et 2022, ces activités ont presque doublé, et enregistrent une augmentation de +0,6% par an, contre 0,1% pour le Gard.

Les activités de diversification

Les exploitations d'activités de diversification représentent 11% des exploitations du Sud Gard (contre 13% à l'échelle départementale) et sont passées d'un volume de 131 exploitations en 2010 à 235 unités en 2020, soit un rythme annuel moyen de +0,8% par an. Parmi ces exploitations, 80 relèvent du tourisme/hébergement/loisirs et 30 exploitations relèvent de la vente d'énergie renouvelable et connaissent la plus forte progression (+6,5% par an), contrairement à la première catégorie, dont les exploitations diminuent (+0,1% par an). La production d'énergie renouvelable pour la vente concerne majoritairement le solaire (avec une montée en puissance de l'agrivoltaïsme) et dans une moindre mesure le biogaz, l'éolien, la biomasse et l'énergie hydraulique.

Le travail à façon en agriculture, aussi appelé prestation de services agricoles, désigne une pratique où un agriculteur ou une entreprise agricole fournit des services spécialisés à d'autres agriculteurs moyennant rémunération. Cette pratique permet d'accroître l'efficacité des exploitations et l'optimisation des ressources. Le travail à façon a fortement augmenté au regard de 2010, passant de 19 exploitations à 112 unités (+5% par an).

Figure 164 - Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation à l'échelle du SCoT du Sud Gard en 2022



Source : RGA 2020 - Agreste

A RETENIR :

- > Un secteur agricole prépondérant
- > Une augmentation des SAU déclarées mais des exploitations en baisse
- > Une typologie variée d'espaces agricoles
- > Un territoire dominé par les vignes, les cultures céréalières et les prairies
- > Des entités agricoles aux spécificités marquées
- > Des activités liées à la pêche et au littoral
- > Des productions de qualité attachées à un terroir identifié
- > Un réseau d'irrigation en progression
- > Une agriculture périurbaine confrontée à la pression foncière
- > Une diversification agricole en marche

LES ENJEUX

- » *La préservation du potentiel agricole, bien commun du territoire*
- » *La valorisation du potentiel économique que représente l'agriculture*
- » *La maîtrise de la pression foncière et du phénomène de spéculation foncière susceptible d'entraîner une déprise agricole.*
- » *Le développement d'une agriculture durable soucieuse de préserver la qualité agronomique des sols et la qualité de l'eau.*
- » *Le renforcement des circuits-courts dans le SCoT du Sud Gard pour favoriser l'économie locale et restaurer le lien entre producteurs et consommateurs (urbain / rural).*
- » *La définition d'un projet agricole et environnemental permettant de pérenniser et développer l'agriculture périurbaine.*

3.3 LE TOURISME : FACTEUR D'ATTRACTIVITE ET DE RAYONNEMENT

CHIFFRES CLEFS

1^{er} secteur d'activité du département du Gard

1,3 milliard d'€ de chiffre d'affaires et 10 000 emplois touristiques directs

1^{er} port de plaisance d'Europe : Port Camargue

2 Sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco au sein du SCoT Sud du Gard

1 Grand Site de France

2 Opérations Grand Site

343 000 lits touristiques dont 26% de lits marchands

L'économie touristique est l'une des premières économies du Sud du Gard. Situé à proximité de la mer et de pôles touristiques majeurs, le territoire du SCoT bénéficie d'une diversité des paysages et d'une richesse patrimoniale qui constituent autant de facteurs de rayonnement et d'attractivité.

3.3.1 DES SITES TOURISTIQUES EMBLEMATIQUES

Un secteur clé de l'économie du Sud du Gard

Le secteur du tourisme représente environ 3 % du PIB français en 2021 (INSEE, 2023) contre 4,1 % en 2019. Mais deux ans après la crise Covid qui a fortement affecté l'activité touristique, le secteur tend à retrouver des couleurs et à battre des records en représentant 7,5% du PIB national en 2023. Le SCoT s'inscrit dans la dynamique du sud de la France (PACA, Occitanie, Corse) qui vit fortement du tourisme. La région Occitanie se démarque de la moyenne nationale avec une participation du tourisme au PIB régional à hauteur de 10 % en 2021.

Le tourisme constitue le premier secteur d'activité du département du Gard et génère 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2022 (uniquement dû aux dépenses des touristes français). Il permet dans un contexte de crise économique de lutter contre le chômage et la délocalisation. Le tourisme favorise, grâce à la diversité des destinations dans le Gard et le Sud du Gard, le développement de filières (hébergement, restauration, patrimoine, agriculture) et la création de 15 500 emplois directs et indirects

Le département du Gard compte 28 millions de nuitées touristiques en 2022, en augmentation de +18 % par rapport à 2021 et de +56 % par rapport à 2013 dont le nombre de nuitées s'élevait seulement à 18 millions. Ces 28 millions de nuitées font du Gard le 3^{ème} département le plus touristique (en termes de nuitées) d'Occitanie.

Parmi ces 28 millions de nuitées, 11 millions sont concentrées l'été (39 %) et 74 % sont réalisées durant la saison touristique d'avril à septembre.

En termes d'hébergements touristiques, l'offre gardoise est constituée de 343 000 lits touristiques dont 26% d'hébergements marchands et 74 % d'hébergements non marchands.

Le Gard et le Sud du Gard se caractérisent par un tourisme majoritairement de courte durée à l'exception des secteurs dominés par l'hébergement en camping le long du littoral dont la durée moyenne de séjour est de 5,8 jours contre 1,7 jour en hôtellerie traditionnelle et 4,1 jours pour les autres hébergements collectifs touristiques

types villages Vacances, résidences de tourisme. Néanmoins, un touriste de court séjour (moins de 3 nuits) dépense 3 fois plus qu'un touriste séjournant plus longtemps.

Un patrimoine naturel et bâti exceptionnel

Le Sud du Gard s'inscrit dans un territoire particulièrement favorable pour le tourisme entre les Cévennes et la Méditerranée et bénéficie également de la proximité de Montpellier, Arles, Avignon et de pôles touristiques majeurs tels que le Pont du Gard et Uzès. A cette situation s'ajoute la richesse du patrimoine naturel et bâti du Sud du Gard qui se traduit par la présence :

- > De deux Sites Unesco labellisés : l'Abbatiale de Saint-Gilles et depuis peu la Maison Carrée de Nîmes (entrée au patrimoine mondial de l'Unesco le 18 septembre 2023). Le Sud Gard profite aussi de la proximité de du Pont du Gard, autre Site Unesco.
- > Un label Grand Site de France : la Camargue Gardoise qui inclut la cité et les salins d'Aigues-Mortes, la pointe de l'Espiguette et un grand linéaire de plages.
- > Deux Opérations Grand Site (OGS) : Le Pont du Gard et les Gorges du Gardon. Ces dernières ont intégré le Club des Réserves mondiales de Biosphère de l'Unesco depuis le 9 juin 2015. Ce club apporte une reconnaissance internationale mais également des sources de financements et des retombées économiques pour l'économie locale. Le Pont du Gard, quant à lui, n'a pas vu renouveler son label Grand Site de France en 2024.
- > De sites urbains patrimoniaux remarquables : Nîmes, Aigues-Mortes, Beaucaire, Saint-Gilles, Sommières.
- > De deux villes d'arts et d'histoire : Nîmes et Beaucaire.
- > De grands sites touristiques : Nîmes, Aigues-Mortes, le Musée de la Mer (Seaquarium) du Grau-du-Roi.
- > D'un patrimoine architectural et historique d'une grande richesse : les Arènes, la tour Magne, la Maison Carrée, le Temple de Diane, le Castellum, la Via Domitia à Nîmes, le château médiéval, l'abbaye troglodytique de Saint-Roman, le domaine d'Espeyran à Beaucaire, la Tour de Bellegarde, la Tour Carbonnière à Saint Laurent d'Aigouze, le Caylar, le Château fort de Sommières...

Le patrimoine est également constitué d'un grand nombre de cœurs de villages typiques, d'une architecture traditionnelle ainsi que du « petit patrimoine » comme les « capitelles », petites constructions de pierres sèches et les « clapas », murailles de 3 à 4 mètres d'épaisseurs en pierre sèche qui dessinent les champs.

Enfin, l'entrée de la Maison Carrée au patrimoine mondial de l'Unesco comme 51^{ème} monument français le 18 septembre 2023 pourra apporter au territoire des retombées économiques. Même si on estime que l'augmentation de la fréquentation touristique des sites nouvellement inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco est assez faible (notamment Hall, 2016) – entre 1 et 5 %, cette labellisation a quand même des apports positifs comme une plus grande fréquentation de la part des internationaux qui, eux, dépensent plus. Quoi qu'il en soit, l'impact de la labellisation Unesco de la Maison Carrée est important pour une grande partie du territoire du SCoT puisque Nîmes constitue avec Arles et Avignon le triangle de la romanité. L'ouverture en 2018 du Musée de la Romanité participe également de cette volonté d'affirmer Nîmes comme ville patrimoniale et d'en faire un des moteurs de son développement urbain et de son identité.

Figure 165 - Carte des principaux sites touristiques emblématiques

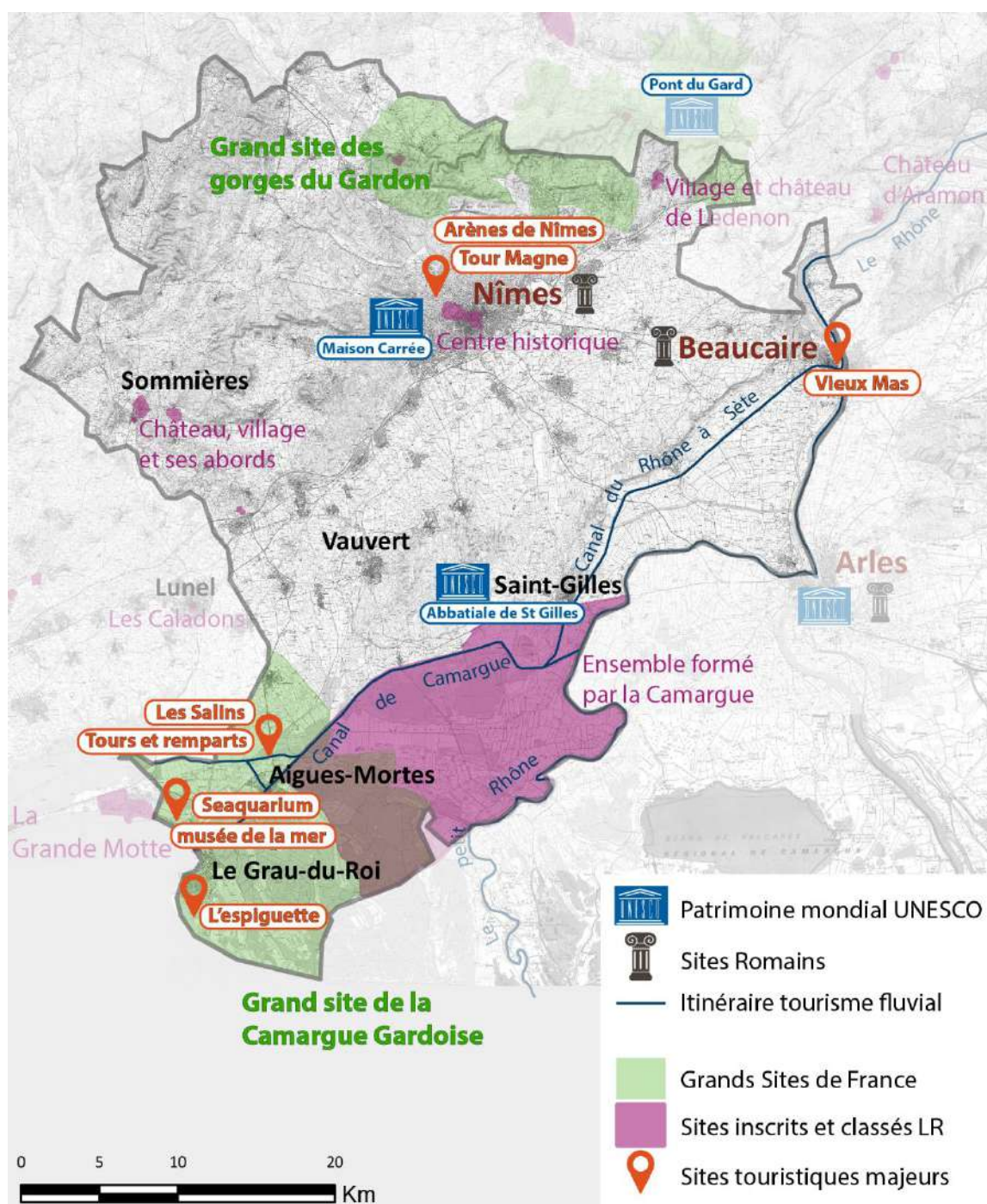
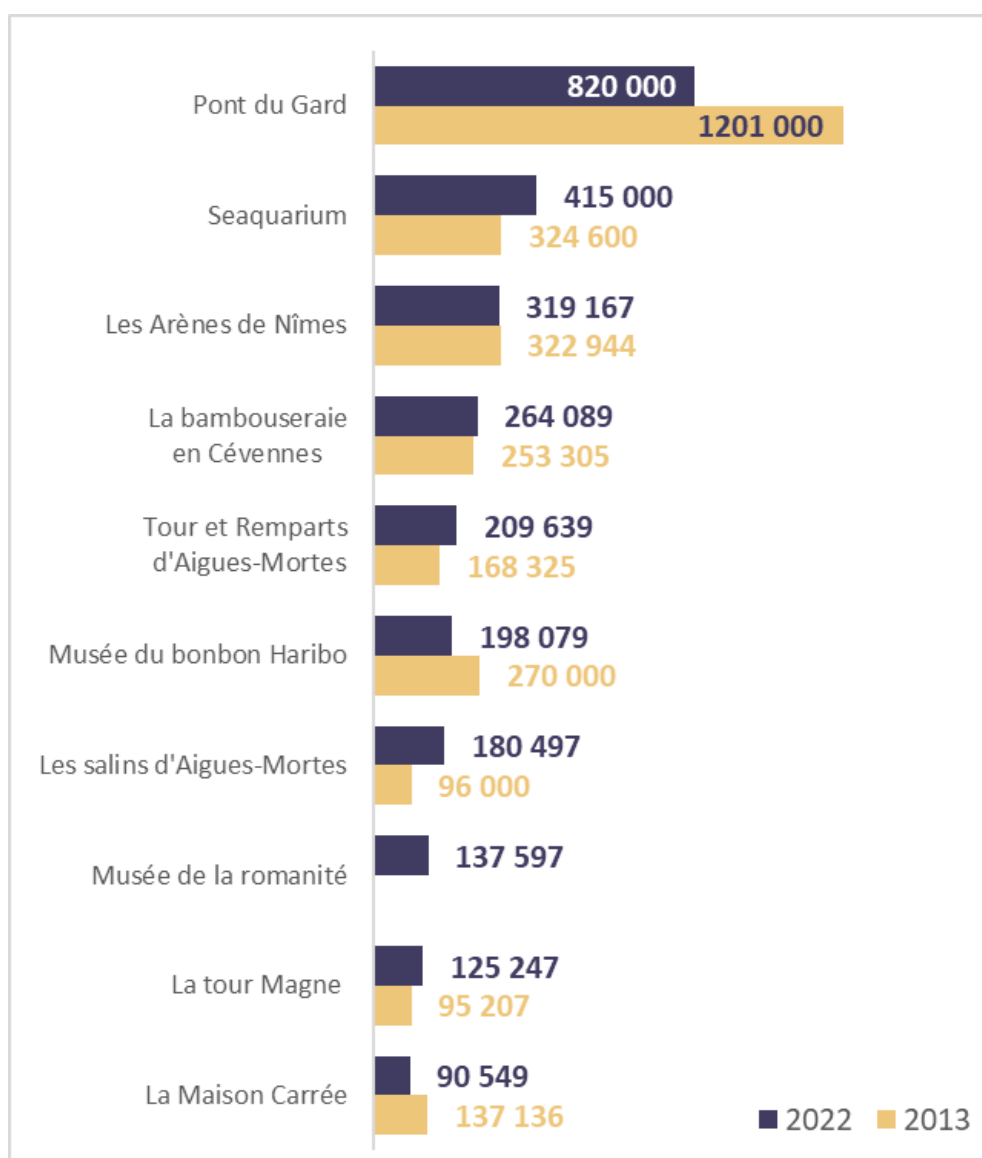


Figure 166 - Fréquentation des sites touristiques et évolution – Office du tourisme du Gard – traitement A'U



Au regard de 2013, la fréquentation des sites présent sur le SCoT Sud Gard ont quelque peu évolués. Ainsi, on observe une fréquentation à la hausse sur :

- Les salins d'Aigues Mortes
- Seaquarium
- La tour et remparts d'Aigues Mortes
- La Tour magne

La fréquentation reste à peu près stable sur les arènes de Nîmes. La fréquentation est à la baisse sur la maison carrée. Sa labellisation comme patrimoine mondial de l'Unesco devrait de nouveau rendre le site attractif.

3.3.2 LES DIFFERENTS TYPES DE TOURISME

Le tourisme balnéaire, de loisirs et de pleine nature

Le tourisme de pleine nature est la découverte d'un espace ou d'une région par la pratique d'une activité sportive en espace naturel. Les sports de nature sont associés aux loisirs comme à la compétition, à la découverte du patrimoine et au maintien en bonne santé. Il est en plein essor et correspond à un nouveau rapport au corps, à la nature, la beauté des paysages, la convivialité... L'offre se diversifie et concerne aujourd'hui les sports terrestres, aériens, nautiques et aquatiques.

Les activités en milieu aérien sont peu développées au sein du territoire de SCoT. L'aéroclub de Nîmes-Courbessac est le seul établissement à proposer des activités de vols.

Les activités aquatiques peuvent se pratiquer à Saint-Gilles (club d'aviron), Beaucaire (centre nautique et de loisirs) à Bellegarde (école de pêche et d'environnement), le long du Vidourle, sur le canal du Rhône à Sète, le Petit Rhône. Le SCoT dispose en outre d'un potentiel important le long des gorges du Gardon (canoé-kayak) même si la commune de Collias en dehors du SCoT concentre la majorité de l'offre correspondant à ce secteur d'activité. Les activités aquatiques regroupent également les activités liées au **tourisme balnéaire** le long du littoral avec les activités « classiques » : baignade, plongée... La stratégie de développement touristique de la commune du Grau-du-Roi s'oriente aujourd'hui vers la recherche d'une diversification de l'offre de loisirs en développant de nouvelles activités, comme le canoé, la voile et le kitesurf sur la plage de l'Espiguette.

Les activités en milieu terrestre regroupent : la randonnée pédestre, le cyclotourisme, les sports équestres, le golf et les sports mécaniques. Les itinéraires de grandes randonnées se retrouvent le long des axes historiques : la Via Domitia, le chemin Régordane (GR 700), le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle classé patrimoine de l'Humanité par l'Unesco (GR 653).

Concernant la via Domitia, l'itinéraire n'est pas valorisable l'heure actuelle. Elle est certes un des patrimoines à valoriser dans le cadre du projet de "route de la romanité" mais il y a peu de chose de l'itinéraire effectif valorisable à ce stade, hors les bornes milliaires.

Les principaux sentiers de petites randonnées sont situés : autour du Marais du Courcoulier en Camargue Saint-Gilloise, le long des gorges du Gardon, au Clos Gaillard et au Bois des Espeisses (Nîmes), autour de la Costière au départ de Bellegarde, le long du canal, dans le sommiérois et à l'ouest du Bois des Lens.

Le cyclotourisme favorise l'usage du vélo à partir d'itinéraires cyclables de type « vélo route » et de voies vertes. Le SCoT compte plusieurs tronçons de voies vertes à Beaucaire Terre d'Argence, dans le Sommiérois et la Vaunage, ainsi que dans le Bois de Lens aux alentours de Saint-Geniès de Malgoirès. Le territoire est traversé par l'EuroVélo 8 qui longe la méditerranée et relie l'Espagne à la Grèce et emprunte la Viarhônga.

La Viarhônga est un axe structurant pour le cyclotourisme au sein du SCoT : au départ du Grau-du-Roi, elle traverse les salins pour atteindre Vauvert puis Gallician et Saint-Gilles et remonte au nord le long de la limite du département jusqu'à Beaucaire (cf. 2.5 L'accès au territoire).

Comme en Camargue, au sein de la Camargue Gardoise les **sports équestres** sont extrêmement présents. On recense de nombreux centres équestres et des événements importants tels que : les rencontres équestres méditerranéennes à Beaucaire (le plus grand rassemblement de chevaux ibériques de France avec divers championnats nationaux), ou encore le Jumping des Costières, championnat de niveau national dans le domaine du saut d'obstacle. Le cheval de Camargue incarne également l'image d'une culture locale en lien avec la tradition des manadiers.

Nîmes dispose par ailleurs de deux golfs, le golf de Vaquerolles et le Club Golf de Campagne, tous deux équipés d'un parcours de 18 trous.

Enfin, **les sports mécaniques** sont présents avec l'emblématique circuit de Lédénon. Ce pôle mécanique s'est imposé comme le plus vallonné, le plus sinueux et le plus technique des circuits de France. Il propose des

entraînements libres mais surtout un grand nombre de manifestations nationales ce qui n'est pas sans poser des problèmes de nuisances sonores, de circulation et d'entretien de la voirie, support de nombreux flux de camions. On recense par ailleurs 6 circuits de karting à La Calmette, à Nîmes, Beaucaire (2), Bouillargues et Milhaud.

Les activités de plaisance

Le Sud du Gard présente la particularité d'être traversé ou longé par trois voies navigables, véritables vecteurs de développement : le canal du Rhône à Sète, le petit Rhône et le Rhône à grand gabarit.

Le développement du tourisme de plaisance et la fréquentation des ports reposent essentiellement sur la mise en réseau des ports gardois. Cette démarche, à l'initiative du SCoT est pilotée par le Conseil Départemental du Gard. Elle marque l'ambition du territoire à développer ce secteur d'activité. Le Conseil Départemental du Gard a un rôle d'animateur et de coordinateur auprès des trois communautés de communes concernées (Terre de Camargue, Petite Camargue, Beaucaire Terre d'Argence), la commune de Saint-Gilles et la régie de Port de Camargue.

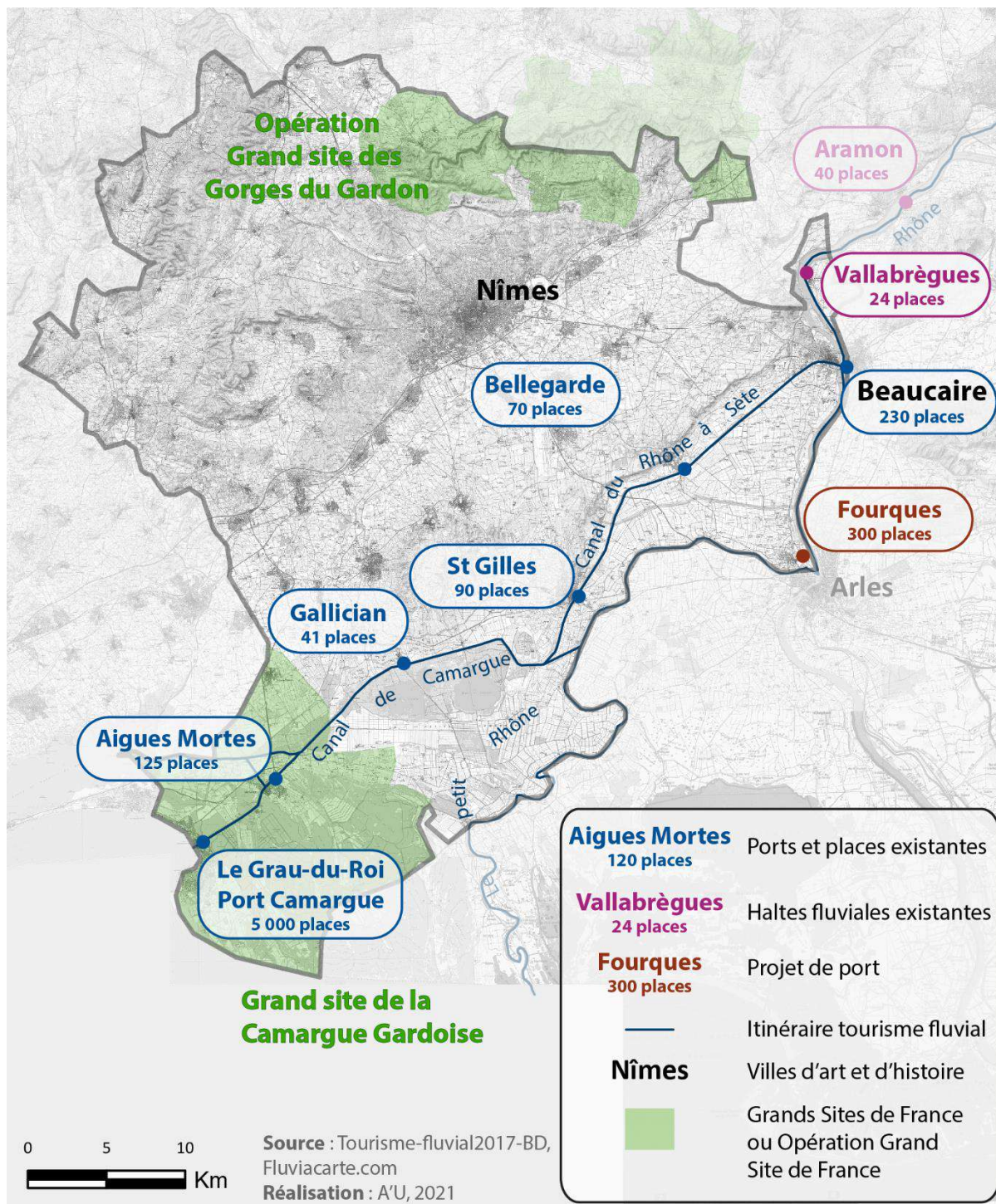
L'objectif consiste à revaloriser cette artère fluviale du Sud du Gard qui relie le Grand Rhône, le Petit Rhône, la mer, Sète et le Canal du Midi et de l'ouvrir à ses territoires intérieurs.

Dans ce cadre, un projet de réaménagement est à l'œuvre sur Saint-Gilles. Situé sur le canal du Rhône à Sète à proximité de l'écluse le reliant au petit Rhône, le port de Saint Gilles est un point de départ ou d'arrivée sur un des plus importants itinéraires fluviaux qui traverse la Région Occitanie en reliant le Rhône à la Garonne. Le développement du port, porté par Nîmes métropole sous l'égide de la SPL Agate.

7 ports permettent de connecter le Rhône à la mer Méditerranée : Port Camargue, 1er port de plaisance en Europe avec 5 000 anneaux, Beaucaire (230), Aigues-Mortes (125), Saint-Gilles (90), Vauvert- Gallician, Bellegarde. Il est projeté également de créer un port à Fourques (+300 anneaux). On recense également deux haltes fluviales : Vallabrègues et Aramon dans le territoire voisin du SCoT Uzège Pont du Gard.

Le département cofinance avec le département de l'Hérault, la Région Occitanie et l'Etat une étude de développement d'une stratégie touristique pour le canal du Rhône à Sète. L'étude est à paraître pour le 1er trimestre 2025.

Figure 167 - Le tourisme de plaisance



Le tourisme rural : agritourisme et œnotourisme

Le tourisme rural représente près du tiers de la fréquentation touristique française, il est essentiellement non marchand.

L'agritourisme bénéficie d'une image positive et incarne des valeurs d'authenticité, de terroir de qualité, de patrimoine. L'agritourisme est reconnu à travers les structures qui organisent des prestations : Gîte Ruraux France, Bienvenue à la Ferme et accueil Paysan et également par des chartes paysagères et environnementales (Vaunage, garrigues intercommunales de Nîmes Métropole et Costières de Nîmes).

L'œnotourisme est très présent dans le territoire du Sud du Gard. La présence du vignoble s'inscrit dans le paysage et dans l'architecture des villages. Même si elle n'apparaît pas comme un élément différenciateur dans l'offre touristique concurrentielle du Languedoc, la culture vigneronne apporte une valeur ajoutée au territoire. Les liens entre vignoble et tourisme sont forts. Depuis plusieurs années on assiste au développement de rendez-vous festifs sur le thème du vin (les salons du vin, la fête des rosés ou des vins primeurs, Vistricultures...). Les structures Maison de France, Inter Rhône, le Syndicat des Vins de Sables et le Syndicat de l'AOC Costières de Nîmes structurent la filière viticole. Ce dernier, conscient de la richesse mais aussi de la fragilité des paysages compte tenu de la pression urbaine, a impulsé un projet de protection et de valorisation qui s'est concrétisé par la rédaction d'une Charte paysagère et environnementale.

Il est à noter l'existence de 2 territoires labélisés "Vignobles et Découvertes" : Vignoble des Costières de Nîmes (porté par le syndicat éponyme) et "Vignobles de Vidourle Camargue" porté par le PETR. Depuis 2 ans, ce label est soumis à cotisation nationale (non prévue à la base) et manque de moyens financiers et humains des porteurs. Il est appuyé par une coordination départementale des 4 territoires gardois portée par Gard tourisme.

Si l'intérêt des touristes pour le vin est indéniable et alors même que la région Languedoc-Roussillon possède le plus vaste domaine viticole du monde, elle se positionne avec difficultés dans le secteur du tourisme vitivinicole. Pour autant, la volonté des acteurs locaux de développer cette filière et d'en faire une composante à part entière de l'offre touristique est forte. La création de l'oénopole de Calvisson, centre d'interprétation dédié à 27 siècles d'histoire de la vigne dans la région, concourt à cet objectif.

Le tourisme culturel et le tourisme urbain : le rayonnement de la « capitale nîmoise »

Le tourisme culturel est un tourisme de découverte des éléments représentatifs de la culture nationale et locale sous ses aspects les plus variés : monuments, musées, gastronomie, traditions, festivals, expositions... Au-delà de ces grands sites touristiques, le tourisme culturel rayonne un peu partout au sein du territoire du SCoT et en particulier à Nîmes. Plusieurs événements et équipements culturels participent au dynamisme du territoire : la FERIA de Pentecôte qui rassemble environ 1 177 000 personnes sur 5 jours (fréquentation de 2023, en hausse de 10 % par rapport à l'édition 2022), la FERIA des Vendanges, le festival de Nîmes et les concerts aux Arènes (175 000 billets vendus en 2023, contre 160 000 en 2022), les Jeudis de Nîmes, le musée de la Romanité (125 000 visiteurs en 2023), le Carré d'Art (22 000 en 2022), le muséum d'histoire naturelle (22 000 en 2022), le théâtre de Nîmes, le musée du Vieux Nîmes, le musée des Cultures Taurines.

L'offre en manifestations culturelles et sportives est également très importante. Elle participe pleinement au développement du tourisme urbain. De nombreux festivals concourent à l'attrait de la ville de Nîmes et l'agglomération de Nîmes Métropole : le festival Flamenco, festival de la Biographie, le salon européen de la bande dessinée, les Grands jeux romains, Jazz Agglo, le Festival « Tout simplement Hip Hop », « l'expo de ouf » (graffitis sur des façades de quartiers nîmois) ...

D'autres grands équipements peuvent quant à eux accueillir :

- > Des manifestations sportives : le stade des Costières, le parc des expositions (le championnat du monde de tir à l'arc, le championnat de France d'échec en 2014, le semi-marathon...),
- > Des événements culturels et de spectacles : le théâtre Odéon, le Théâtre Christian Ligier, le théâtre le Périscope, la salle de Musique actuelle Paloma, le Planétarium (Nîmes), le Casino Municipal de Beaucaire, du Grau-du-Roi, l'auditorium de Fourques.

Mais la politique culturelle est également portée par les EPCI membres et les communes du SCoT : le Réseau des bibliothèques en Pays de Sommières, le Festival du Film Court en Rhône Vistre Vidourle, les fêtes votives en Communauté de communes de Petite Camargue et en Terre de Camargue, la visite du Vieux Mas à Beaucaire, le festival de Jazz à Junas et à Vauvert... A noter également que les différentes arènes présentes dans l'ensemble du territoire du SCoT accueillent tout au long de l'année des événements culturels de proximité (tauromachie, courses camarguaises, concerts, spectacles...).

En outre, les villes de Nîmes, Beaucaire, Sommières, Aigues- Mortes et le Grau-du-Roi, sont les seules à disposer de salles de cinémas. Cependant, plusieurs communes font appel à des entreprises de cinéma itinérant afin d'offrir un accès au 7ème art.

Enfin, la visite de site industriel comme l'usine Perrier à Vergèze ou les salins d'Aigues Mortes contribuent également au développement touristique du SCoT.

Le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaire représente, à l'échelle du département une part importante du chiffre d'affaires de l'activité touristique : 42% au sein de Nîmes Métropole, 32% en secteurs de Garrigues, 21% en secteur de Camargue et 19% pour les communes du Grau-du-Roi - Aimargues (Source : ADRT - 2013).

A l'exception d'un auditorium à Fourques (300 places), les structures d'accueil proposées sont concentrées à Nîmes. Elles sont regroupées dans 4 hôtels 4 étoiles comprenant : des salles de séminaire, deux auditoriums de 480 et 100 places, 9 hôtels 3 étoiles catégorisés affaires (675 chambres), le Carré d'Art auditorium (160 places), le parc des expositions (4 750 m² et 15 000 m² de surfaces extérieures, une salle de réunion de 100 places). En complément de cette offre, la ville de Beaucaire prévoit d'accueillir un centre de Congrès d'une capacité de 600 places, qui sera livré en 2026.

Le positionnement de la ville de Nîmes, de Nîmes Métropole en lien avec le territoire du SCoT sur ce marché constituera un enjeu dans les années à venir. Le défi consiste à se positionner sur la partie intermédiaire du marché entre Montpellier et Avignon. Mais développer l'offre d'accueil implique aussi d'augmenter la capacité et la qualité de l'offre d'hébergement. De plus, la gare de Nîmes Pont du Gard permet aujourd'hui de relier de grands pôles économiques comme Paris en 3h.

Le futur Palais des Congrès de Nîmes constitue un équipement de haute qualité architecturale et environnementale, dont l'ouverture est prévue en 2025. En proposant une offre globale dans le domaine de l'évènementiel, des congrès et des séminaires, le futur Palais des Congrès permet de dynamiser l'attractivité de la Ville et de poursuivre la politique de revitalisation et de requalification urbaine du centre-ville. Ce projet de 10000 m² dont les travaux ont débuté en 2022, sera livré en 2025 et accueillera environ 700 participants en unité de lieu.

Les PETR et Pays, moteurs du développement touristique local

En outre, le développement touristique repose en partie sur les actions menées par les Syndicats Mixtes des deux Pays qui recouvrent le territoire du SCoT : le Pays Garrigues et Costières de Nîmes et le PETR Vidourle Camargue. Leurs différentes actions s'inscrivent dans le cadre d'un travail partenarial entre les Pays et le Comité Départemental du Tourisme du Gard afin de structurer le développement touristique au travers d'actions de mise en réseaux des professionnels (formations), de promotions (cartes touristiques).

Le schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité du Gard 2023-2028

Ce cadre directeur se définit autour de quatre enjeux pré-identifiés et partagés par les intervenants des concertations et enquêtes menées en amont de l'élaboration du Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité du Gard.

- > S'appuyer sur le Conseil départemental (chef de file) et l'ensemble des politiques départementales et particulièrement ses schémas, l'attractivité touristique étant par nature transversale.
- > Instaurer et faciliter une gestion raisonnée des flux et mouvements sur les territoires, incluant : les questions de mobilités extra et intra territoriales, l'essor des pratiques et équipements de mobilités douces (vélo, rando). Mise en place de dispositifs d'ingénierie et de conseil pour la gestion des flux et pour répondre aux difficultés de vulnérabilité écologique et climatique des sites.
- > Faire converger les enjeux de performance, d'équilibre territorial, de développement durable en plaçant les Gardoises et les Gardois au cœur des stratégies et des actions.
- > Se projeter et anticiper le développement touristique à 10, 20 et 30 ans.

3.3.3 LES CAPACITES D'HEBERGEMENTS

L'attractivité touristique du territoire se mesure aussi à partir de sa capacité d'hébergement. On distingue lits marchands et lits non marchands. Les lits marchands regroupent les hôtels, campings, gîtes de France, la location de meublés « clé vacances », les hébergements collectifs (villages de vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse). Les lits non marchands correspondent aux résidences secondaires, mais également à une certaine forme de tourisme que l'on parvient à quantifier avec le temps (Airbnb, échanges de maisons) et qui est en plein essor.

Des capacités d'hébergements en lits marchands concentrées à Nîmes et Le Grau-du-Roi

Point méthodologique : 1 chambre en hôtel = 2 lits, un emplacement nu en camping = 3 lits

Au sens de l'INSEE, un hébergement collectif touristique est une installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergements en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges, etc.

Au total, le Gard compte 343 000 lits touristiques en 2022 dont 26 % en hébergements marchands équivalents à environ 89 000 lits marchands (source : Office de tourisme du Gard 2022). Le SCoT concentre quant à lui 5 650 lits en hôtel, environ 27 700 lits en hôtellerie de plein air et 6 000 dans d'autres types d'hébergements (villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, centres sportifs, etc.) pour un total de presque 39 400 lits touristiques marchands (INSEE, 2023). Ainsi, le Sud Gard représente près de la moitié de la capacité d'accueil en lits touristiques marchands du Gard (environ 81 240 lits sur le département).

En termes de répartition géographique, plus d'un quart des chambres d'hôtel se situent à Nîmes. Le Grau-du-Roi et Aigues-Mortes en tant que pôles touristiques majeurs du Sud Gard, complètent le top 3 des communes ayant la plus grande capacité d'accueil en hôtels.

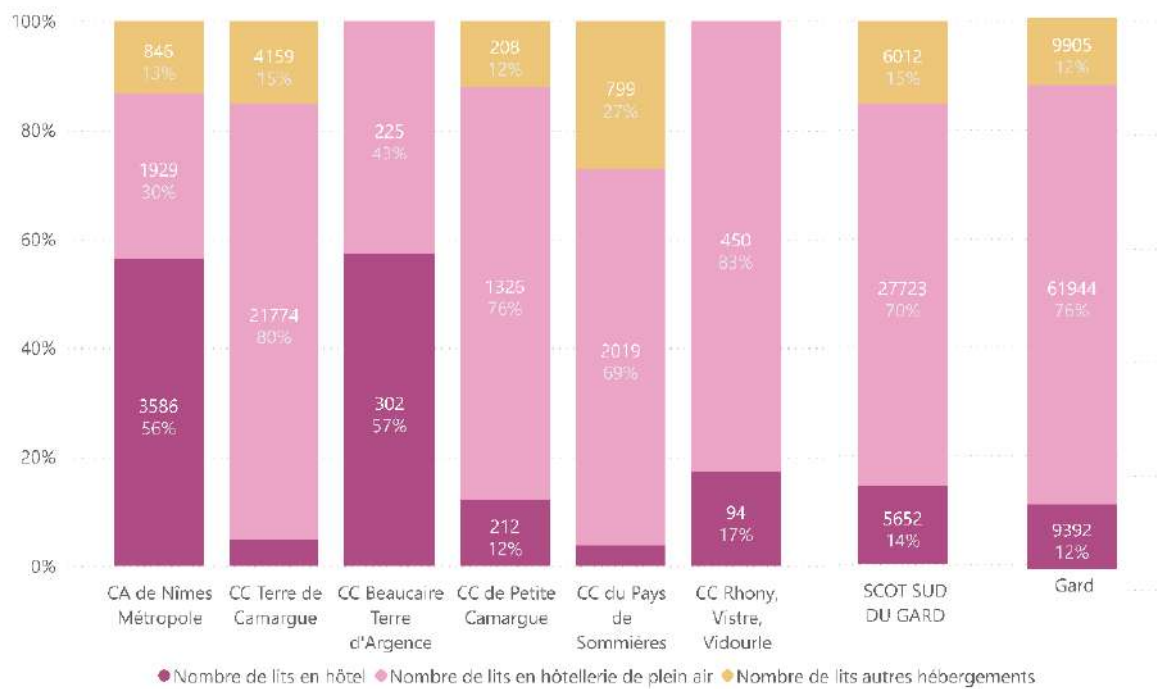
Pour le secteur de l'hôtellerie en pleine air, c'est bien Le Grau-du-Roi qui détient le plus d'emplacements de camping. Ce secteur représente d'ailleurs 70 % de la capacité d'accueil touristique du SCoT.

Une trentaine d'infrastructures touristiques telles que des hôtels, des villages vacances ou des gîtes bénéficient du label « Qualité Tourisme Occitanie Sud de France » qui permet d'accroître l'attractivité touristique du territoire.

L'INSEE ne prend pas en compte la part de plus en plus importante de meublés de tourisme dans les hébergements touristiques mais de nouvelles sources de données permettent de dire que les locations saisonnières représenteraient 105 000 lits sur le département en 2022. Le secteur de Nîmes comptabiliserait environ 32 000 lits et la Camargue gardoise comprenant aussi Le Grau -du-Roi en compterait plus de 27 000 dont 12 500 uniquement Le Grau-du-Roi/Aigues-Mortes.

Le littoral gardois présente des capacités d'hébergement très importantes, ainsi que les secteurs du sud sommiérois et de la Camargue. Ces derniers s'inscrivent dans une dynamique touristique et résidentielle entre Nîmes et Montpellier et entre Nîmes et le littoral. Pour autant, d'autres secteurs souffrent d'un manque de capacités d'hébergements comme la partie au nord du SCoT.

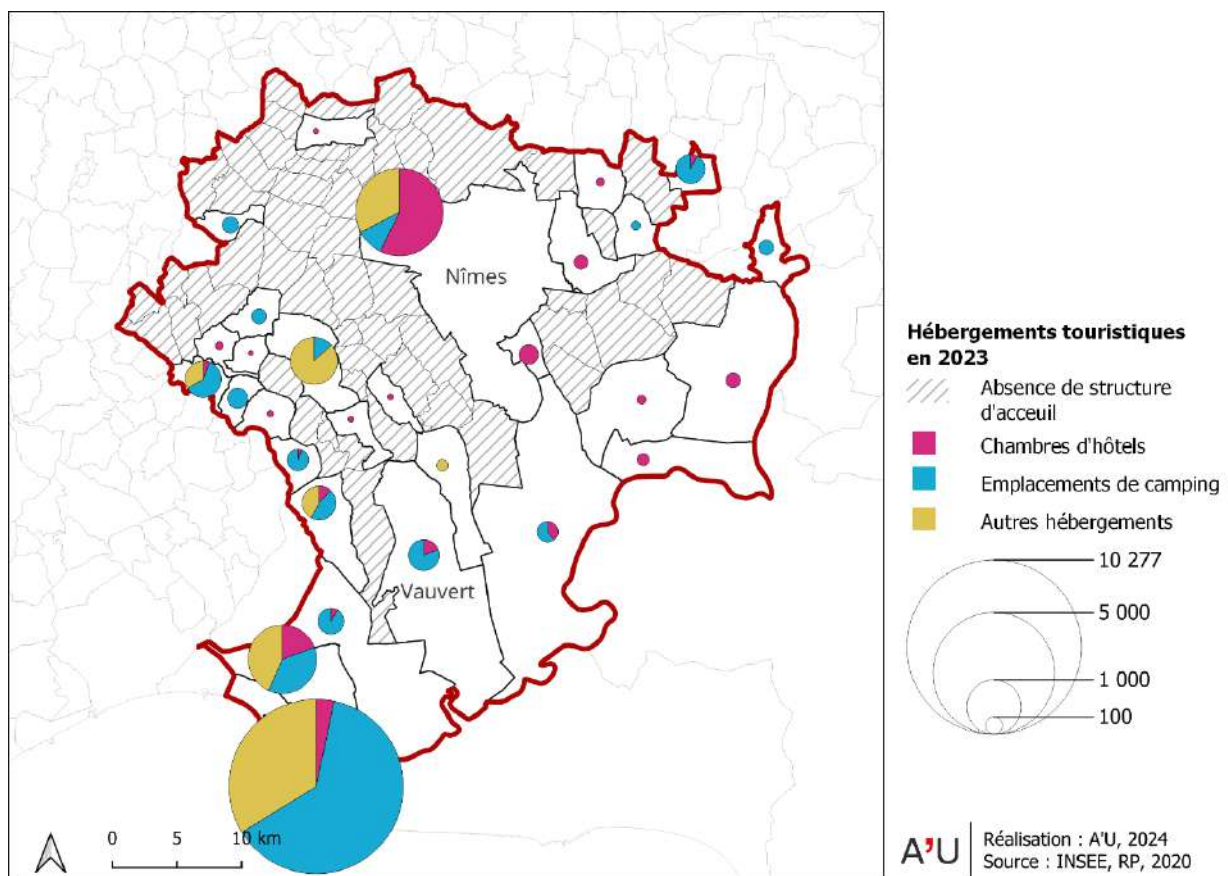
Figure 168 - Capacité d'accueil en nombre de lits par type d'hébergement en 2023



Source : INSEE, RP 2020 - Réalisation : A'U 2024

A'U
agence
d'urbanisme
départementale
du Gard

Figure 169 - Répartition des hébergements touristiques en 2023

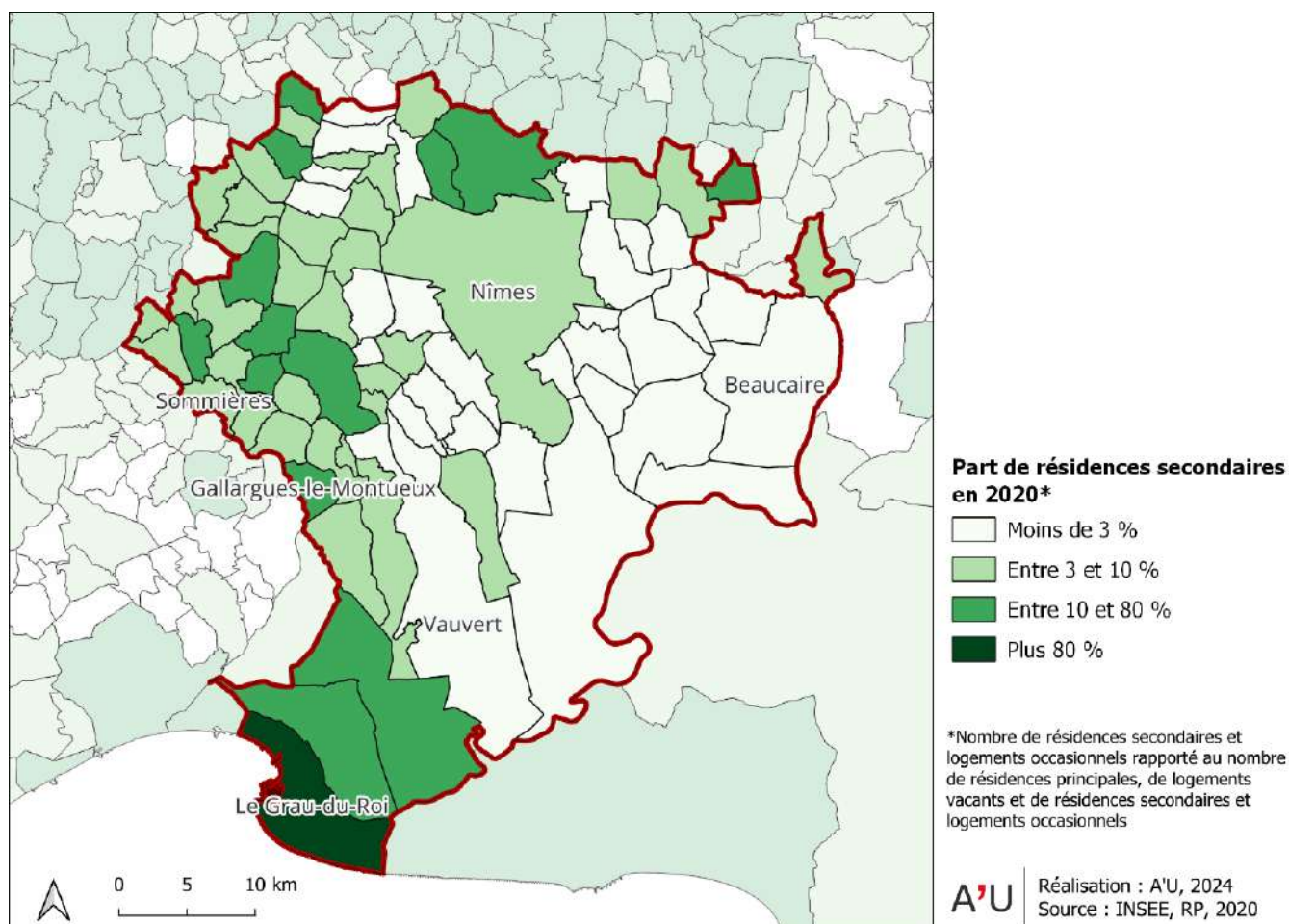


Une inégale répartition des résidences secondaires et des logements occasionnels

Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques.

Nîmes compte près de 4 300 résidences secondaires soit 5 % du parc de logements. Les communes du Sommiérois, du nord du SCoT et d'Aigues-Mortes et Saint-Laurent-d'Aigouze ont une part de résidences secondaires et de logements occasionnels assez importante : de 10 à 20 % environ. Mais avec près de 19 700 résidences secondaires, le Grau-du-Roi concentre la très grande majorité des capacités d'accueil du territoire. Elles représentent 80% des logements sur la commune. Cette part importante de résidences secondaires et de logements occasionnels s'ajoute aux capacités d'hébergements plus classiques tels que les hôtels et les campings mais aussi les meublés de tourisme type AirBnB et font du Grau-du-Roi un véritable pôle touristique.

Figure 170 - Répartition des résidences secondaires en 2020



A RETENIR :

- > Des sites touristiques emblématiques
- > Un patrimoine naturel et bâti exceptionnel
- > Une diversité de l'offre touristique
- > Des capacités d'hébergement polarisées
- > Une inégale répartition des résidences secondaires et des logements occasionnels

LES ENJEUX

- » *Le développement d'un tourisme durable*
- » *La nécessité de s'adapter aux nouveaux itinéraires touristiques pour capter de nouveaux flux touristiques.*
- » *La mise en réseau des acteurs, publics et privés, du tourisme.*
- » *La valorisation de certains sites historiques et culturels.*
- » *La valorisation d'itinéraires touristiques : via Rhôna, canal du Rhône à Sète, la Regordane, et à plus long terme, la via Domitia.*
- » *L'évolution des capacités d'hébergement pour que le Sud du Gard renforce son attractivité.*

IV. Cartes de synthèse

Sur la base des données issues du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, des cartes de synthèse des enjeux ont été réalisées.

Sur cette base, un atelier participatif « Cartes sur table » a été réalisé avec les élus et techniciens du territoire le 19 septembre 2024.

Celui-ci a permis de partager la lecture spatiale du territoire et d'identifier les objectifs à atteindre à l'horizon 2040.

Sur la base des cartes d'enjeux réalisées, les participants ont été invités à :

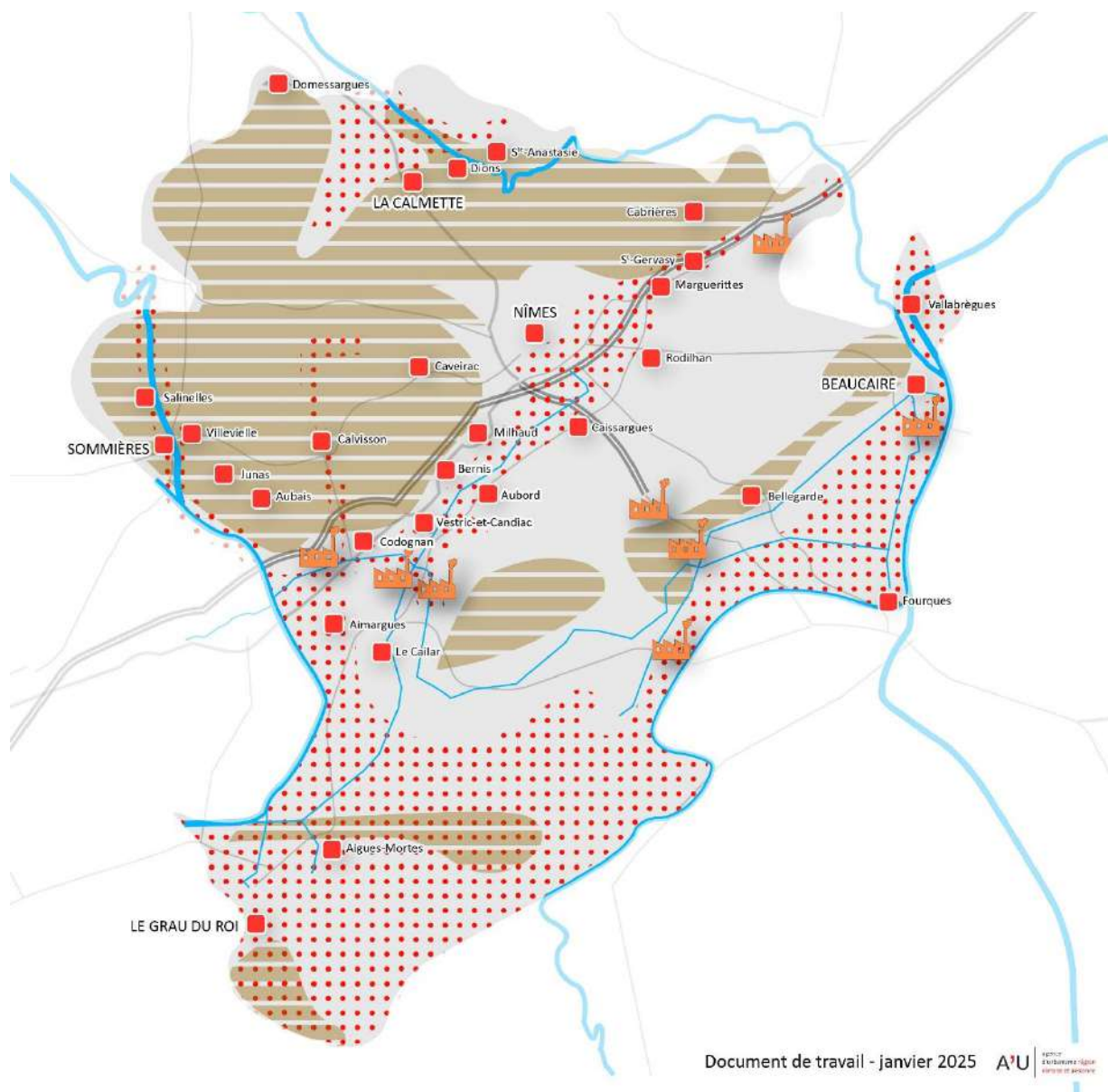
- > Spatialiser les objectifs par thématique (deux thématiques traitées par table) ;
- > Identifier des éléments manquants, ce qu'il faudrait faire et les projets structurants ;
- > Proposer des titres aux cartes thématiques.

Les cartes ont ainsi été modifiées et complétées afin d'intégrer les observations des participants (lorsque celles-ci étaient cartographiables et cohérentes).

4.1 RISQUES ET NUISANCES

Titre proposé par les participants :

- > Risques et nuisances : des actions de protection à poursuivre



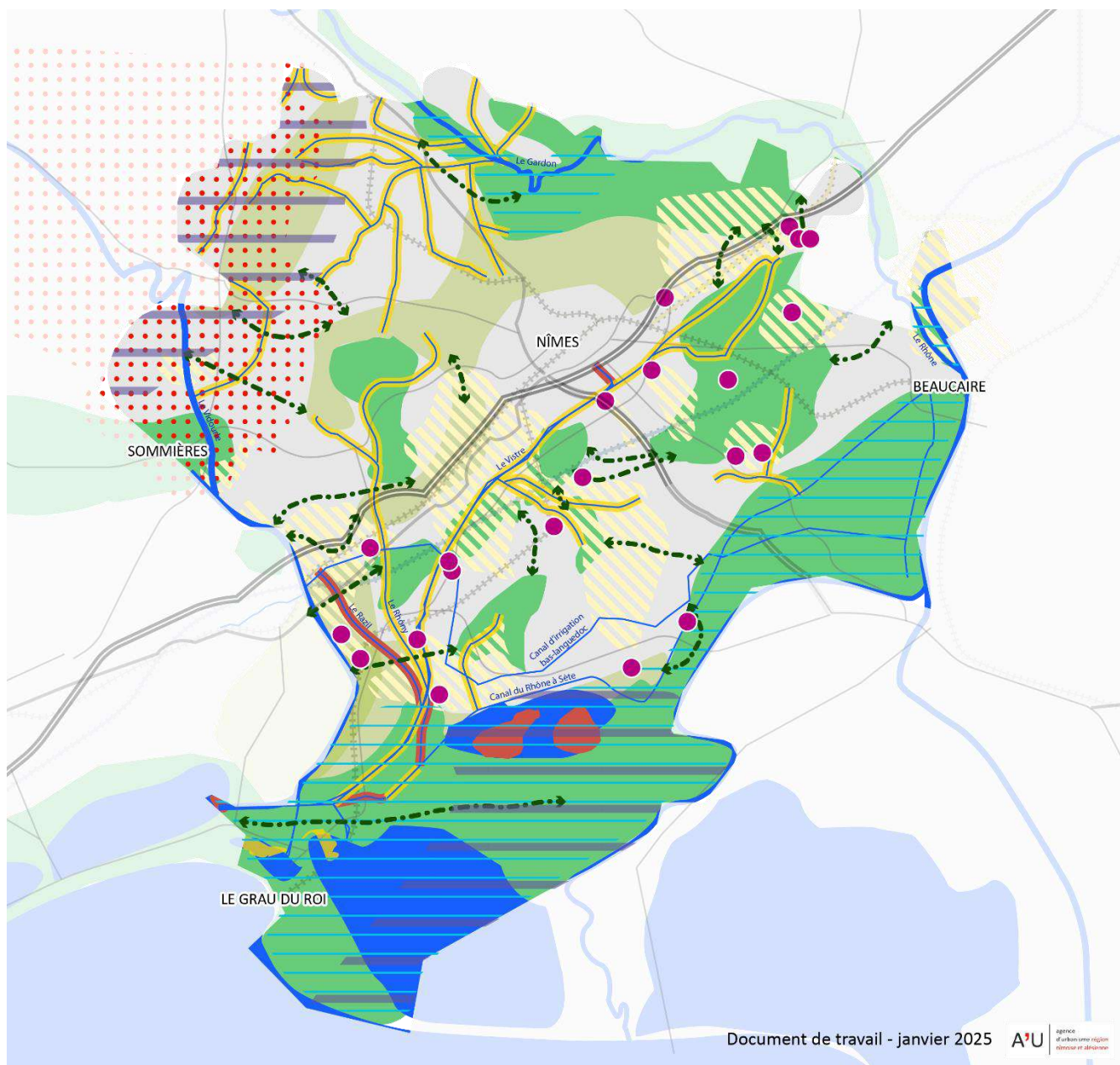
Document de travail - janvier 2025 A'U Agence d'urbanisme régionale de la région de Nîmes

-  Secteur exposé à un risque feu de forêt (fort à très fort)
-  Secteur exposé à un risque inondation (aléa modéré à très fort)
-  Commune avec une forte exposition de la population aux risques
-  Voies de transports présentant des nuisances sonores importantes
-  Site SEVESO

4.2 TRAME VERTE BLEUE ET NOIRE (TVBN) ET RESSOURCE EN EAU

Titres proposés par les participants :

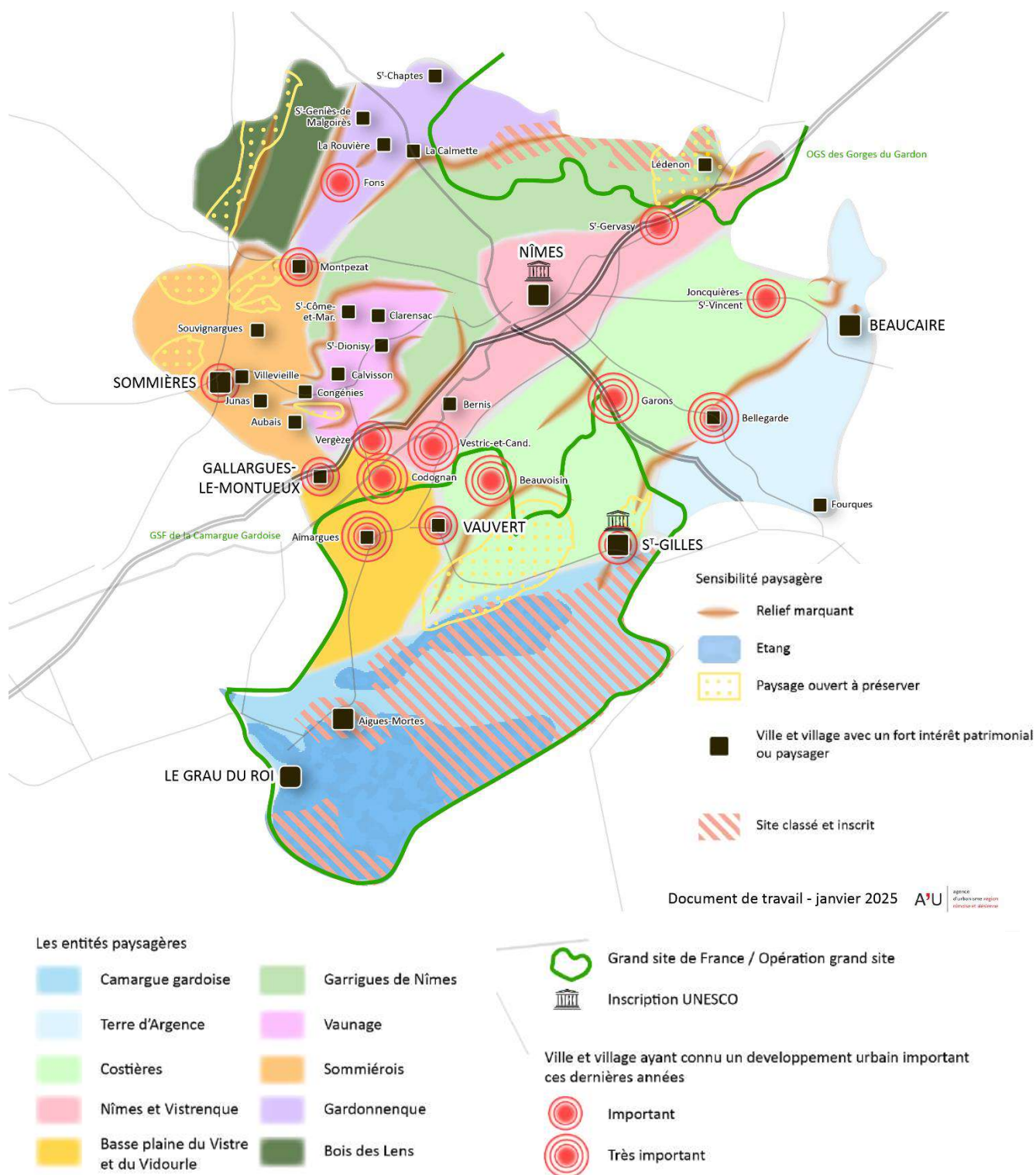
- > Anticiper les besoins futurs pour préserver la Trame verte bleue et noire (TVBN) et la ressource en eau
- > Protéger et renforcer la ressource



4.3. PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Titre proposé par les participants :

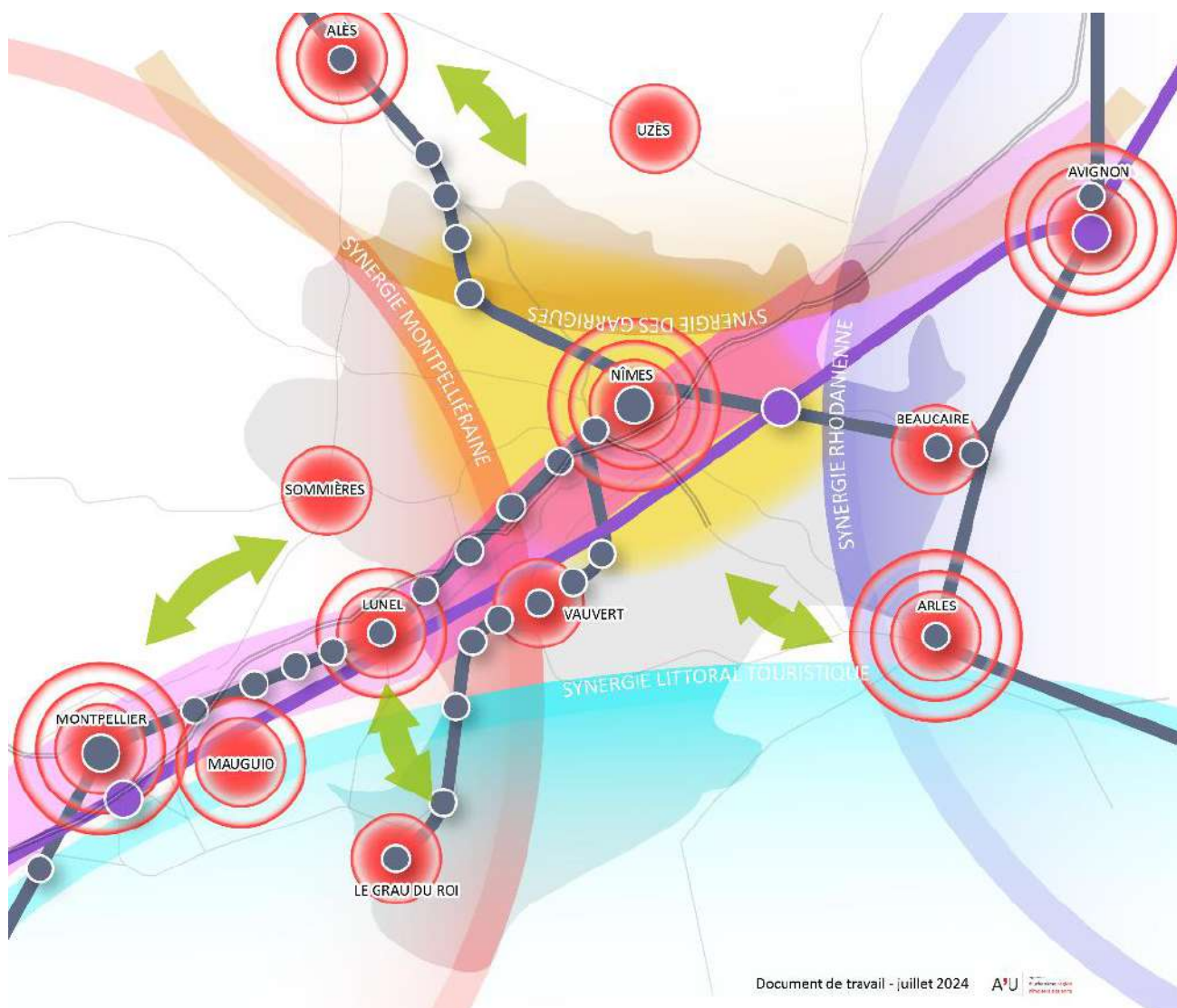
- > Concilier développement urbain et paysages



4.4. GRAND TERRITOIRE

Titres proposés par les participants :

- > Tirer parti de la richesse des influences réciproques pour renforcer les spécificités du territoire
- > Développer les interconnexions secondaires en plus de l'axe Nîmes-Montpellier



Armature territoriale

- Coeur métropolitain
- Agglomération
- Centralité locale

Synergies locales

- Aire urbaine de Nîmes
- Montpelliéraine
- Rhodanienne
- Littoral touristique
- Des Garrigues
- Axe métropolitain

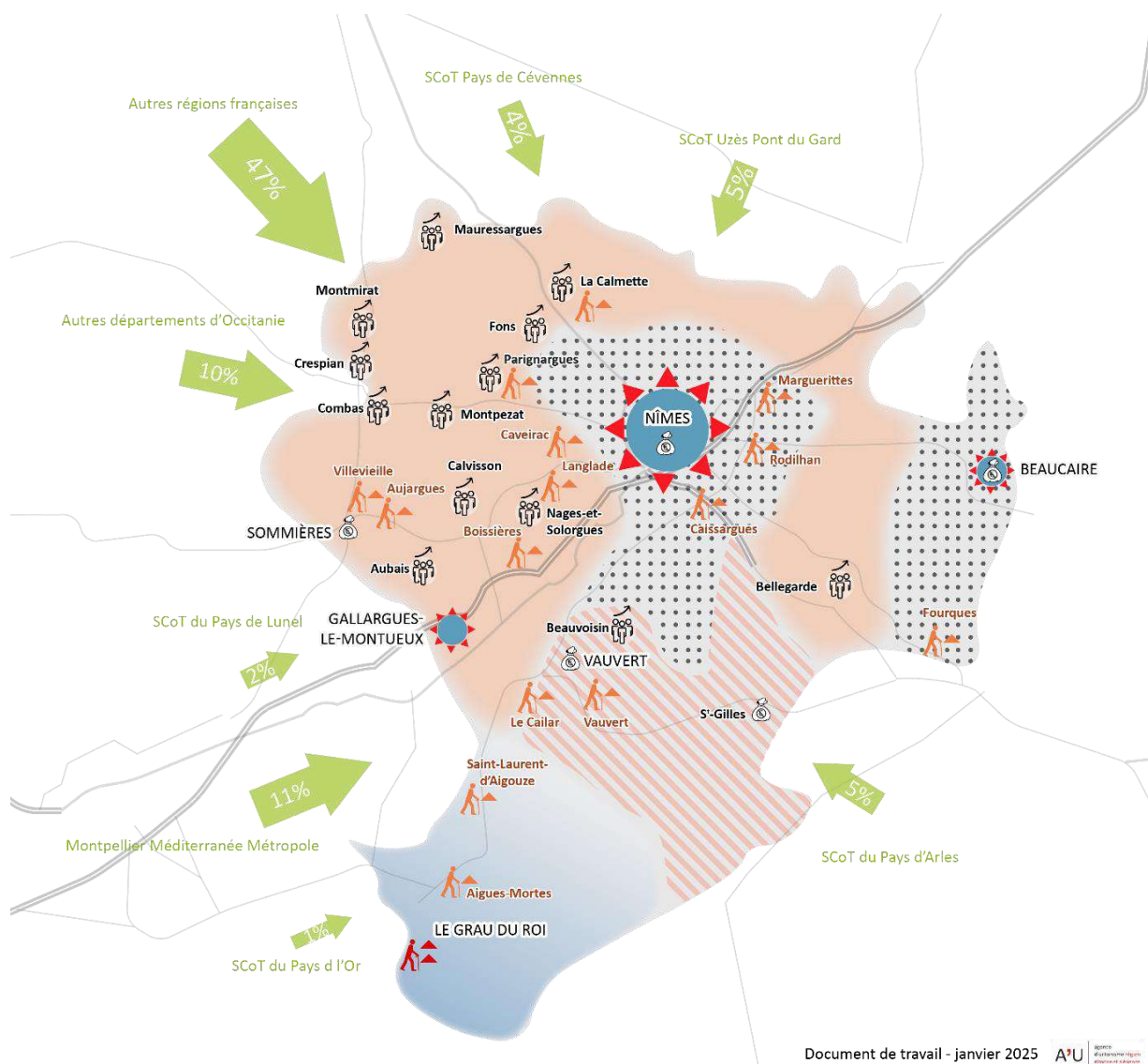
Réseau ferré

- Ligne régulière
- Ligne LGV
- Principaux flux domicile-travail externes

4.5. DEMOGRAPHIE ET HABITAT

Titres proposés par les participants :

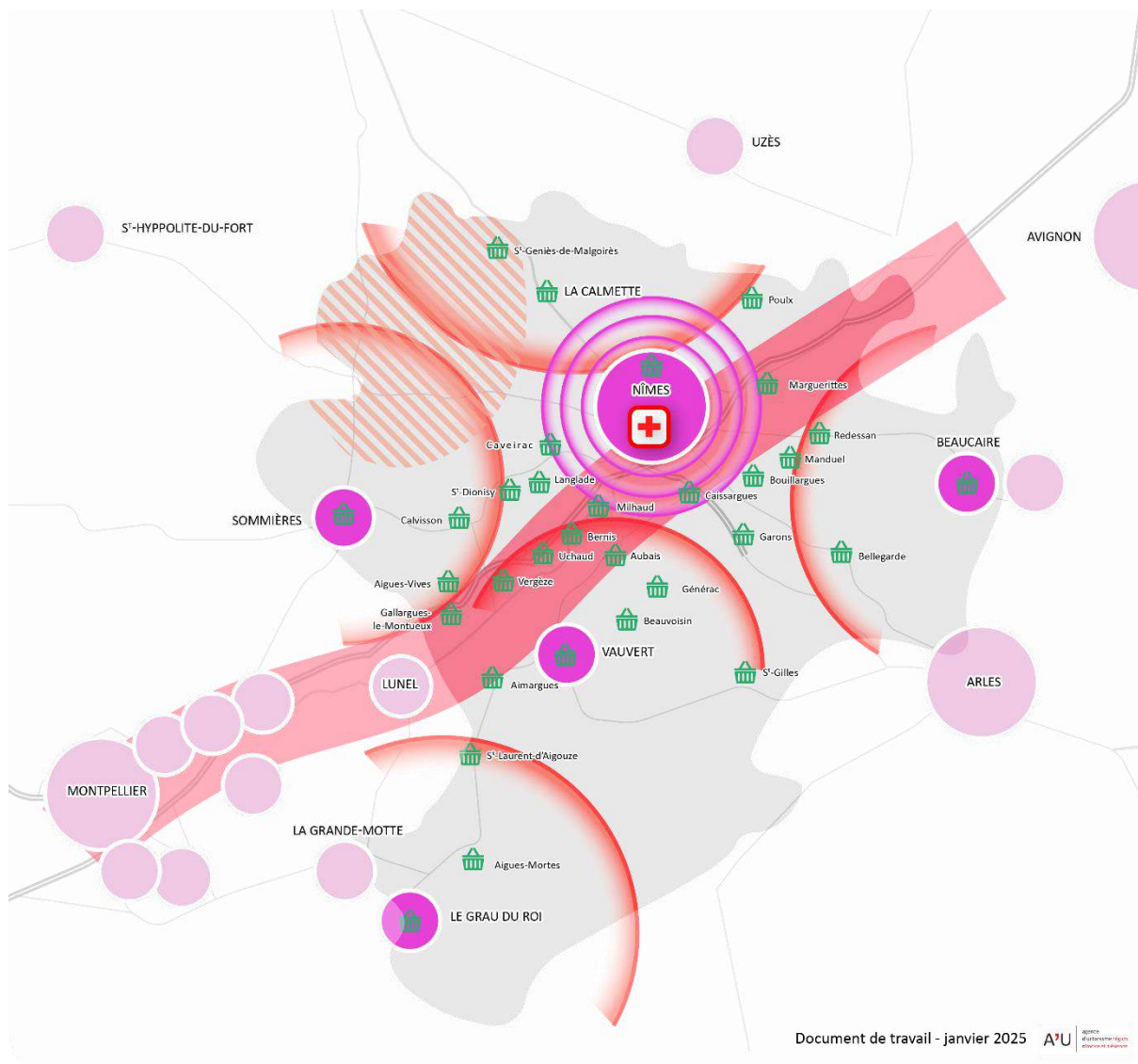
- > Juguler la (péri) périurbanisation, travailler l'habitat spécifique et l'équipement des centralités
- > Rééquilibrer les dynamiques démographiques sur l'ensemble du territoire du SCOT



4.6. ARMATURE COMMERCIALE, EQUIPEMENTS ET SERVICES

Titre proposé par les participants :

- > Coordonner et répartir / équilibrer l'offre commerciale et les services



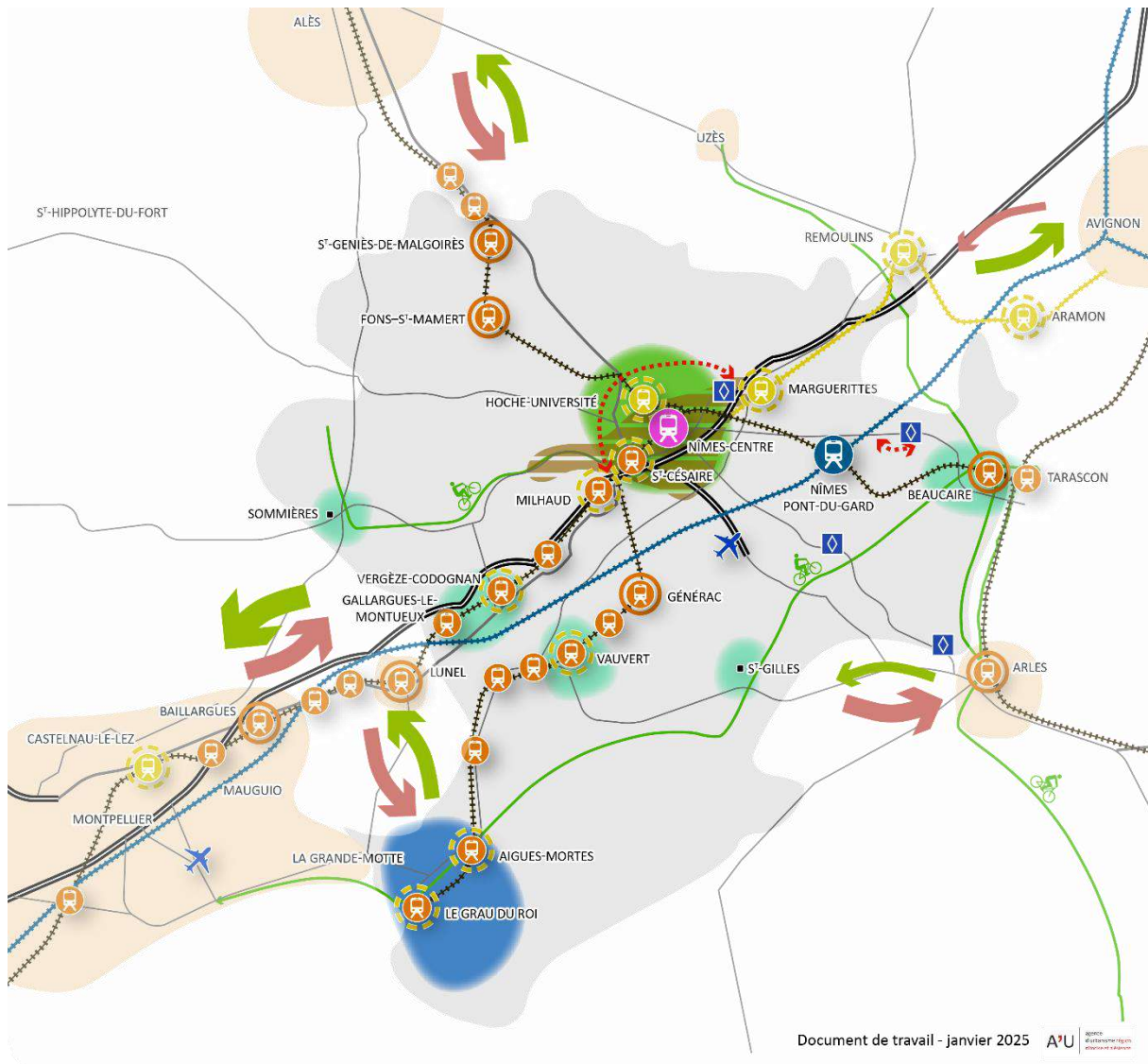
- Pôle commercial, d'équipements et de services
- Polarité nîmoise
- Secteur sous influence des polarités
- Centralité commerciale de proximité
- Axe est-ouest bien équipé

- Secteur dépourvu en commerces connectés (drives et points relais)
- Offre commerciale saisonnière orientée vers le tourisme
- Porte d'entrée commerciale
- Lien vers les agglomérations voisines
- Secteur éloigné des équipements et des services
- Concentration de services de santé de niveau supérieur
- Présence de services de santé de niveau supérieur (1 à 2 établissements)
- Projets structurants

4.7. MOBILITE

Titre proposé par les participants :

- > Développer les solutions alternatives à la voiture



Document de travail - janvier 2025

A7U

MOBILITÉ

Polarité génératrice de flux (interne au SCoT)

- Structurante majeure
- Résidentielle
- Touristique
- Polarité génératrice de flux extérieure au SCoT

Réseau routier principal

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Projet de contournement routier
- Aire de covoiturage

Réseau ferré

- Ligne régulière
- LGV
- Réouverture de ligne en projet

Réseau cyclable

- Itinéraire cyclable majeur

Equipements de transports en commun

- Gare centrale
- Gare TER/TGV
- Gare TER
- Réouverture ou création de gare en projet
- PEM ferroviaire
- PEM ferroviaire en projet
- Secteur desservi par des bus performants (TCSP, BHNS)
- Aéroport

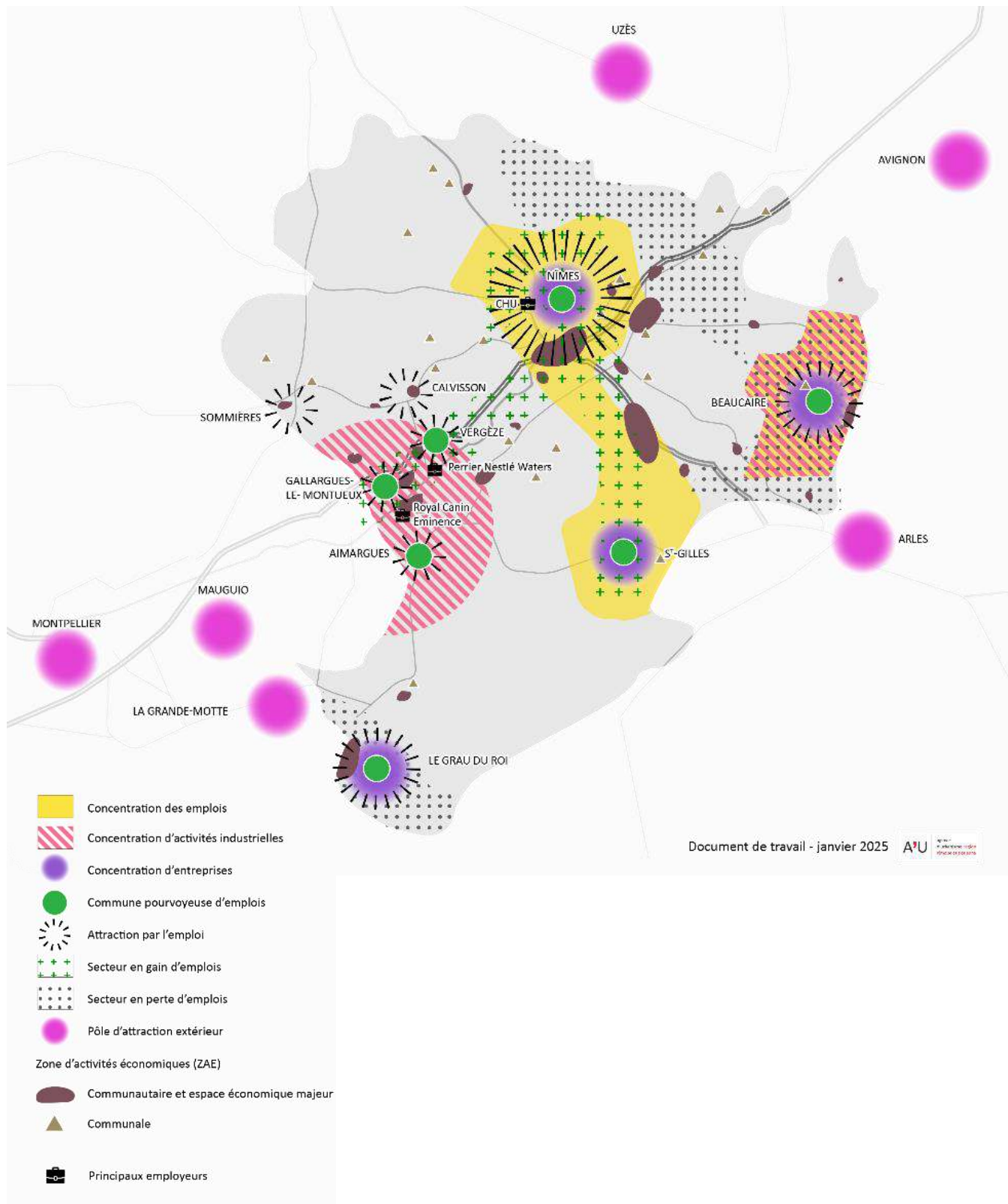
Principaux flux domicile-travail externes

- Entrant
- ← Sortant

4.8. ACTIVITES ECONOMIQUES

Titres proposés par les participants :

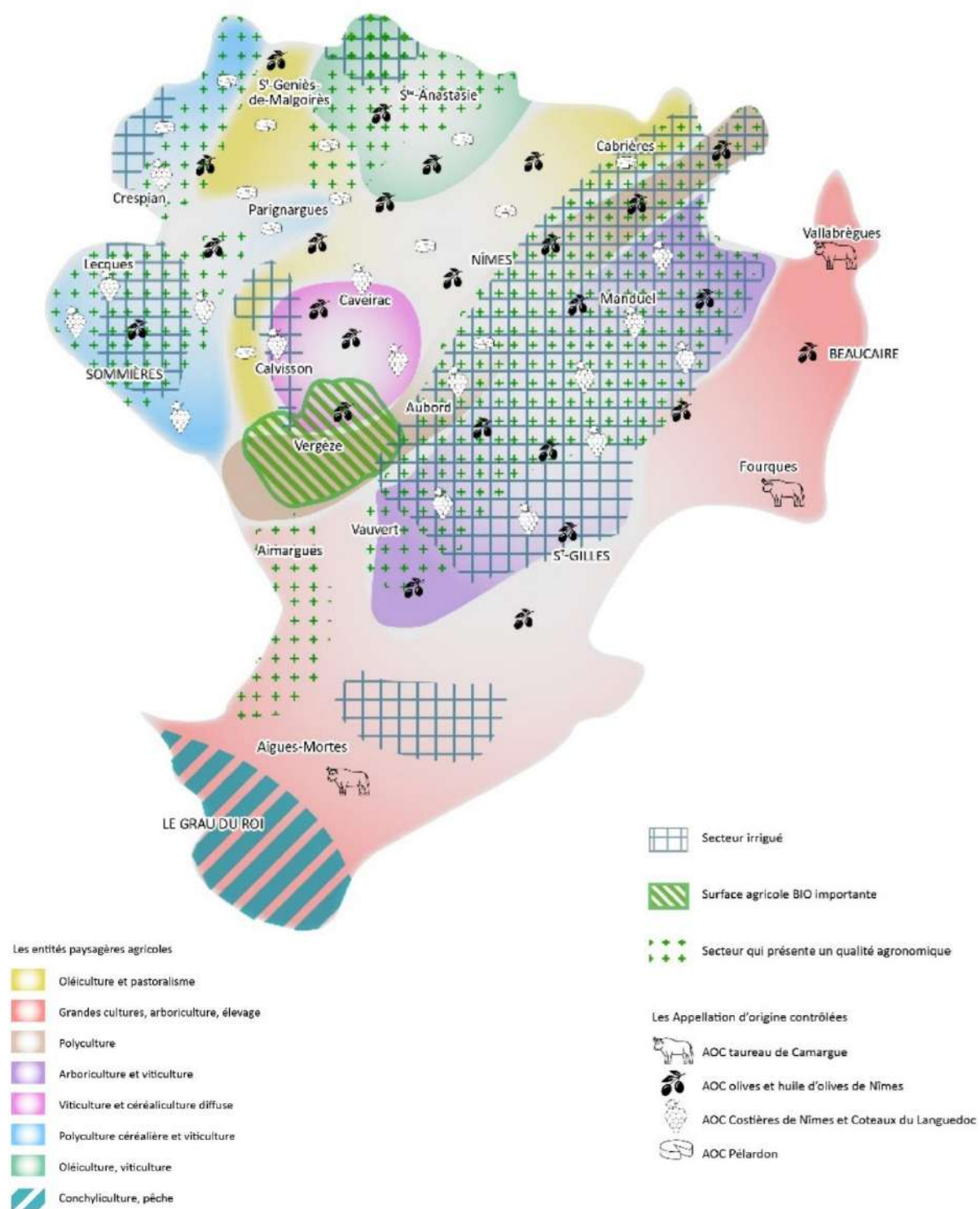
- > Soutenir les locomotives, spécialiser les zones et limiter au rayonnement strictement local les zones d'activités économiques locales
- > Equilibrer l'activité économique sur les territoires



4.9. AGRICULTURE

Titre proposé par les participants :

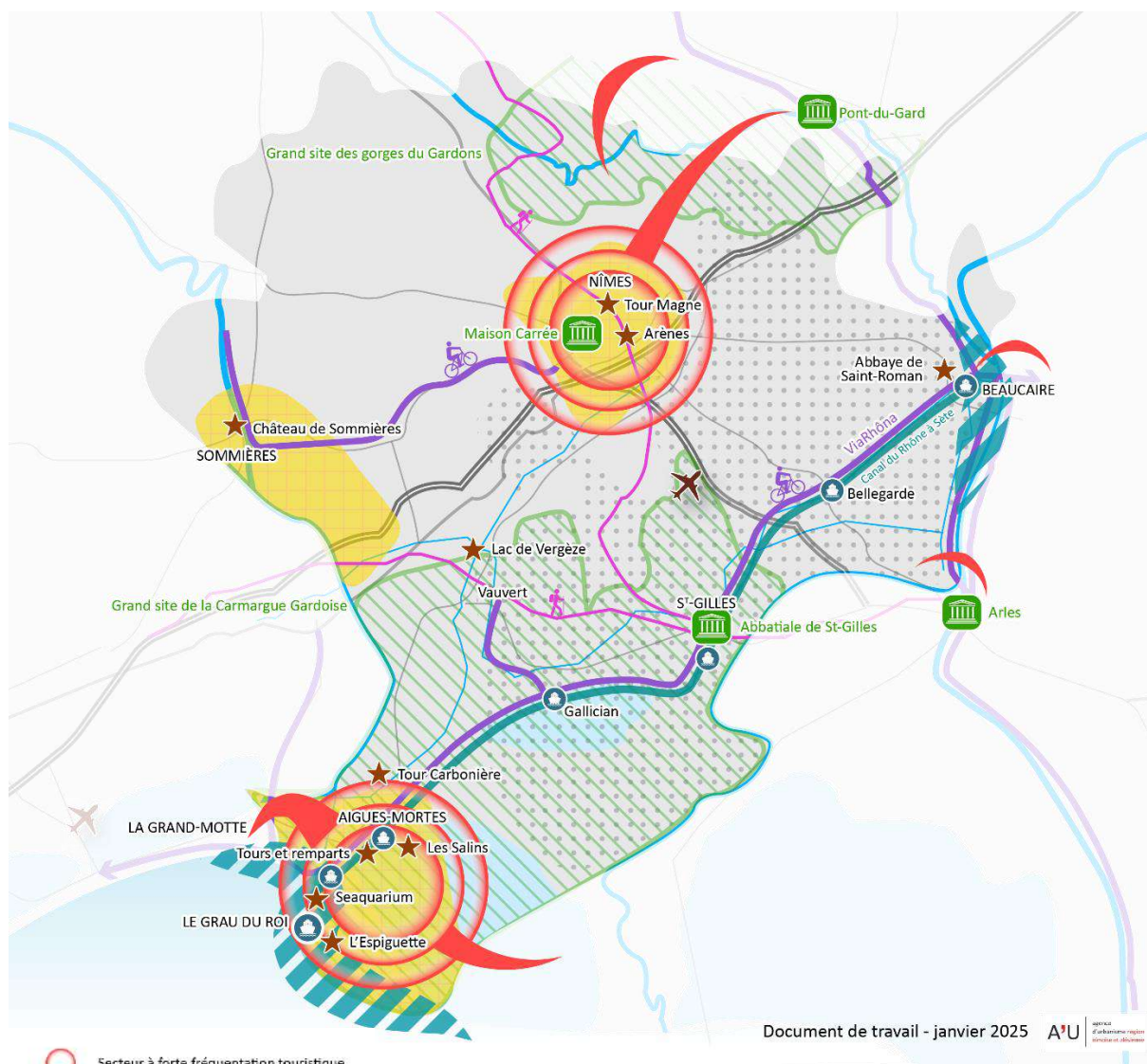
- > L'agriculture comme vecteur du paysage et d'économie du territoire : vers une agriculture durable et résiliente



4.10. TOURISME

Titres proposés par les participants :

- > Promouvoir et coordonner une attractivité touristique globale
- > Rééquilibrer et connecter l'offre touristique sur le territoire, entre grands pôles et sites diffus



- Secteur à forte fréquentation touristique
- Lien avec secteur touristique voisin
- Patrimoine mondial UNESCO
- Site emblématique
- Grand Site de France
- Itinéraire cyclable majeur
- Sentier de grande randonnée principal
- Activités aquatique et de plaisance
- Port de plaisance
- Pôle d'hébergements touristiques
- Tourisme diffus / rural

Figure 1 - Carte de la composition du SCoT du Sud Gard	5
Figure 2 - Carte des entités paysagères du SCoT	9
Figure 3 - Carte de la situation du SCoT Sud Gard dans son environnement régional	10
Figure 4 Dynamiques territoriales du Sud du Gard au sein de l'est Occitanie	11
Figure 5 - Carte de l'armature urbaine du SCoT approuvé en 2019.....	13
Figure 6 - Carte du patrimoine naturel et bâti du Sud du Gard	16
Figure 7 - Carte de la répartition des nouveaux arrivants en Occitanie en 2021	17
Figure 8 - Les axes, défis et objectifs du SRADDET	18
Figure 9 - Carte du SCoT du Sud Gard et son environnement institutionnel au 1er janvier 2024.....	22
Figure 10 - Carte des territoires de SCoT voisins au 1 ^{er} janvier 2024.....	23
Figure 11 – Carte du pôle métropolitain Nîmes-Alès.....	24
Figure 12 - Carte dynamiques d'évolution de la population d'Occitanie de 2014 à 2020	26
Figure 13 - Carte du temps de déplacements entre les grands pôles urbains	27
Figure 14 - Carte des corridors de fret ferroviaire traversant la France	29
Figure 15 - Carte de la géographie des pôles de compétitivités domiciliés en Occitanie	30
Figure 16 - Carte de l'armature urbaine du PLH de Nîmes Métropole (2019-2024).....	33
Figure 17 - Schéma des liens entre les documents cadre de Nîmes Métropole et de ses partenaires	37
Figure 18 - Carte du plan d'actions de la stratégie mobilité du Pays de Sommières	45
Figure 19 - Carte de l'état d'avancement des documents d'urbanisme du Gard au 1er janvier 2024	50
Figure 20 - Graphique de l'évolution démographique du SCoT du Sud Gard au regard des SCoT voisins entre 2014 et 2020.....	54
Figure 21 - Graphique de l'évolution démographique du SCoT du Sud Gard par EPCI de 2014 à 2020	54
Figure 22 - Graphique de l'évolution démographique du Scot du Sud Gard par niveau d'armature de 2014 à 2020	55
Figure 23 - Carte de l'évolution démographique du SCoT du Sud Gard de 2014 à 2020	56
Figure 24 Evolution du nombre d'habitants de 1999 à 2020 et projections jusqu'en 2050 sur le SCOT Sud Gard	58
Figure 25 - Graphique de la répartition de la population du SCoT du Sud Gard par tranche d'âges et par ECPI en 2020.....	59
Figure 26 - Graphique de la répartition de la population du SCoT du Sud Gard par tranche d'âges et par ECPI en 2020	59
Figure 27 – Indice de jeunesse en 2020	60
Figure 28 - Graphique de la composition des ménages du SCoT du Sud Gard en 2020 par EPCI	61
Figure 29 - Carte de la répartition des couples avec enfant(s) sur le territoire du SCoT en 2020.....	62
Figure 30 - Carte de la répartition des seniors vivant seuls sur le territoire du SCoT en 2020	63
Figure 31 - Evolution de la taille des ménages à l'échelle du SCoT Sud Gard et des EPCI entre 2009 et 2020	64
Figure 32 – Graphique de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par tranches d'âge	65
Figure 33 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par PCS.....	65
Figure 34 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par diplôme obtenu	66
Figure 35 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par composition familiale	66
Figure 36 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par statut d'occupation	67
Figure 37 – Graphiques de la répartition des arrivants et sortants du SCoT en 2020 par type d'actifs	67
Figure 38 - Graphique de la provenance des nouveaux arrivants dans le SCoT en 2020	68
Figure 39 - Tableau des revenus médians des ménages du SCoT du Sud Gard en 2020.....	69
Figure 40 - Carte de la répartition des niveaux de revenus des habitants du SCoT en 2020.....	70
Figure 41 - Carte du taux de pauvreté en 2020 - Insee, Fichier localisé social et fiscal 2020 (Filosofi)	71
Figure 42 – Evolution des types de logements en 2009, 2014 et 2020	73
Figure 43 - Graphique du type de résidences principales du SCoT Sud Gard en 2020	74
Figure 44 - Graphique de la typologie des résidences principales du SCoT Sud Gard en 2020.....	75
Figure 45 - Graphique des typologies des logements du SCoT du Sud Gard par niveau d'armature en 2020	76
Figure 46 – Evolution des logements locatifs (parc privé et HLM) entre 2009 et 2014 à l'échelle du SCoT et des EPCI	77
Figure 47 – Evolution des logements locatifs (parc privé et HLM) entre 2009 et 2014 par armature	78

Figure 48 – Part des locataires par communes du SCoT du Sud Gard en 2020.....	78
Figure 49 - Graphique du taux de résidences secondaires par EPCI du SCoT Sud Gard en 2020.....	79
Figure 50 - Graphique de la répartition des logements vacants par EPCI du SCoT Sud Gard en 2009, 2014 et 2020	80
Figure 51 - Graphique de l'évolution du nombre de logements commencés de 2013 à 2022 dans le SCoT du Sud Gard.....	81
Figure 52 -- Graphique de l'évolution du nombre de logements commencés par niveau d'armature du SCoT du Sud Gard de 2013 à 2022.....	82
Figure 53 – Indice de construction entre 2017 et 2021.....	83
Figure 54 - Graphique de la typologie de logements commencés de 2013 à 2022 dans le SCoT du Sud Gard	84
Figure 55 Types et nombre de logements commencés entre 2017 et 2021	84
Figure 56 - Carte de la répartition des logements locatifs sociaux au 1er janvier 2024 sur le SCoT du Sud Gard	85
Figure 57 Graphique du classement énergétique du parc de logements du SCoT du Sud Gard par EPCI	86
Figure 58 - Graphique de la part d'émissions de GES du parc de logements du SCoT du Sud Gard par EPCI	87
Figure 59 - Graphique de l'évolution des prix des maisons entre 2013 et 2022 sur le SCoT du Sud Gard	88
Figure 60 - Carte des communes contenant plus de 10 types d'équipements de proximité en 2020.....	92
Figure 61 - Carte des communes présentant plus de 10 types d'équipements intermédiaires en 2020	93
Figure 62 - Carte du rang d'équipement des communes en 2020	94
Figure 63 Répartition des types d'équipement sur le SCoT du Sud Gard en 2021	95
Figure 64 - Carte des densités d'équipements par secteur en 2020.....	96
Figure 65 : Carte de l'accessibilité des commerces de proximité	98
Figure 66 - Carte des zones situées à moins de 15 minutes à pied ou en vélo des centralités commerciales de proximité en 2020.....	99
Figure 67 - Tableau du nombre et de la densité de médecins généralistes libéraux par EPCI	100
Figure 68 Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants	101
Figure 69 Nombre et densité de services de santé de proximité	101
Figure 70 Accessibilité aux équipements de santé de niveau supérieur (à 10 et 20 minutes en voiture).	102
Figure 71 Capacité des structures d'accueil des personnes âgées.....	103
Figure 72 - Carte du taux de couverture en THD au 1er janvier 2024	105
Figure 73 - Carte des flux domicile-travail au sein du SCoT du Sud Gard en 2020	108
Figure 74 - Graphique du lieu de travail des résidents du SCoT Sud Gard travaillant dans les territoires des SCOT voisins en 2020.....	109
Figure 75 - Graphique de la part des actifs occupés du SCoT Sud Gard travaillant dans leur commune de résidence en 2020.....	110
Figure 76 - Graphique du moyen de transport utilisé par les actifs occupés du SCoT pour se rendre au travail en 2020	111
Figure 77 - Graphique de la part des ménages possédant au moins une voiture en 2020 par EPCI sur le territoire du SCoT Sud Gard en 2020.....	112
Figure 78 - Carte du maillage du SCoT du Sud Gard en pistes cyclables au 1er janvier 2024.....	113
Figure 79 Localisation des aires de covoiturage sur le territoire du SCOT Sud Gard	114
Figure 80 Localisation des installations de recharge de véhicules électriques (IRVE) et des installations GnV sur le territoire du SCOT Sud Gard	115
Figure 81 - Carte du maillage routiers et ferroviaires du SCoT du Sud Gard en 2022.....	116
Figure 82 - Tableau de la fréquentation des gares du SCoT du Sud Gard au 1er janvier 2023	117
Figure 83 Carte du Service express régional Métropolitain (SERM) présentée en mai 2024	119
Figure 84 - Extrait du Contrat d'Axe	121
Figure 85 - Schéma du tracé de la ligne Rive droite du Rhône	124
Figure 86 - Carte de la desserte du SCoT du Sud Gard en transport en commun Lio au 1er janvier 2024	125
Figure 87 - Carte de la desserte du SCoT du Sud Gard en réseau TANGO au 1er janvier 2024	126
Figure 88 : Variation de l'emploi entre 2014 et 2020.....	132
Figure 89 - Répartition des emplois en 2020 par EPCI.....	133
Figure 90 - Evolution du nombre d'emplois par secteurs d'activité entre 2014 et 2020	134
Figure 91 - Nombre d'emplois par secteurs d'activité	135

Figure 92 - Effectifs salariés par secteurs d'activité en 2020.....	136
Figure 93 - Evolution comparée des effectifs salariés par territoires en indice base 100 en 2006	136
Figure 94 - Nombre de salariés par grands secteurs d'activité en 2021.....	137
Figure 95 - Evolution comparée des effectifs salariés par territoires et secteurs d'activités en indice base 100 en 2006	137
Figure 96 - Répartition de l'emploi par fonction en 2020 sur le SCoT Sud Gard	138
Figure 97 - Répartition des établissements actifs en % en 2021	140
Figure 98 - Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité et évolution	140
Figure 99 - Taux de variation des établissements actifs par secteur d'activité en % entre 2017 et 2021	141
Figure 100 – Principaux établissements marchands du département	142
Figure 101 - Evolution des créations et radiations des établissements et écarts par secteurs d'activités	143
Figure 102 - Part des créations par secteurs d'activités à l'échelle du SCoT et du Gard entre 2021 et 2023	144
Figure 103 - Part de l'emploi relevant de la sphère présentielle de 1975 à 2019 (en %)	145
Figure 104– Répartition de l'emploi productif en 2020	146
Figure 105 – Répartition de l'emploi productif en 2020	147
Figure 106 - Indice de concentration de l'emploi en 2020	148
Figure 107 - Indice de concentration de l'emploi par EPCI en 2020	149
Figure 108 - Les grands employeurs du SCoT du Sud Gard	150
Figure 109 - Répartition des établissements actifs par taille en 2021	151
Figure 110 - Répartition de la population 15-64 ans par type d'activités en 2014 et en 2020	152
Figure 111 – Répartition des Professions et catégories socio-professionnelles par EPCI en 2020.....	153
Figure 112 - Composition socio-professionnelles des actifs et évolution entre 2014 et 2020.....	154
Figure 113 - Part des cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020	155
Figure 114 - Part des professions intermédiaires en 2020	155
Figure 115 - Part des employés en 2020	156
Figure 116 - Part des ouvriers en 2020.....	156
Figure 117 - Niveaux de diplômes par EPCI en 2020.....	157
Figure 118 - Taux de chômage par EPCI en 2020 et variation annuelle moyenne entre 2014 et 2020	158
Figure 119 - Taux de chômage en 2020.....	159
Figure 120 - Nombre de locaux d'activité par types	161
Figure 121 - Part et répartition des locaux d'activité par vocation en 2021	161
Figure 122 – Répartition des surfaces commerciales en ha et m² par habitants en 2021	162
Figure 123 - Part des surfaces d'activité par vocation et EPCI en 2021.....	162
Figure 124 - Surfaces moyennes en m² par type de locaux d'activité en 2021 sur le SCoT du Sud Gard	162
Figure 125 - Surfaces moyennes en m² par type de locaux d'activité en 2021 sur le SCoT du Sud Gard	163
Figure 126 – Répartition spatiale des types de locaux d'activité	164
Figure 127 - Répartition des zones d'activités économiques selon leur vocation	166
Figure 128- Disponibilités foncières des ZAE du Sud Gard	167
Figure 129 - Les transactions foncières en ha sur Nîmes métropole	169
Figure 130 - Répartition du nombre de bureaux en fonction de la taille en 2021 et 2022.....	170
Figure 131 - Répartition des transactions en volume selon la nature du projet en 2021 et 2022	170
Figure 132 - Répartition des commerces par EPCI en 2021 en %	173
Figure 133 - Localisation des commerces par type à l'échelle du SCoT du Sud Gard	174
Figure 134 - Temps de déplacements et accès aux zones commerciales majeures.....	175
Figure 135 - Répartition des surfaces commerciales par types de magasins par SCoT en 2022	176
Figure 136 - Surface commerciale en m² pour 100 habitants par catégorie de commerces par SCoT	177
Figure 137 - Répartition des surfaces commerciales par EPCI du SCoT	178
Figure 138 – Répartition des surfaces commerciales par communes	178
Figure 139 – Cartographie des répartitions des surfaces commerciale en m²	179
Figure 140 – Cartographie du commerce connecté	180
Figure 141 – Chiffre d'affaires par familles de produit	182
Figure 142 – Chiffre d'affaires par familles de produit	182
Figure 143 – Répartition des formes de distribution	182

Figure 144 – Activités par formes de distribution	183
Figure 145 – Répartition de l'activité par pôle et par catégorie de produits	183
Figure 146 – Armature commerciale du SCoT	185
Figure 147 - Répartition de la Surface Agricole Utile par taille en 2020.....	187
<i>Figure 148 - Répartition des exploitations par taille en 2020.....</i>	<i>187</i>
Figure 149 - Répartition des cheptels et évolution entre 2010 et 2020.....	188
Figure 150 Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations entre 1970 et 2020.....	189
Figure 151 - Evolution du nombre d'exploitation entre 2010 et 2020	189
Figure 152 - Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans SCoT Sud Gard	190
Figure 153 – Age des chefs d'exploitations au sein du SCoT Sud Gard en 2010 et 2020	190
Figure 154 - Répartition des types d'exploitation selon le statut juridique	191
Figure 155 - L'agriculture du SCoT du Sud Gard en 2022.....	192
Figure 156 - Répartition de la SAU en ha par orientation technico économiques des exploitations en 2020	193
Figure 157 - Orientations technico économique des exploitations par communes en 2020	193
Figure 158 – Les entités paysagères agricoles su SCoT Sud Gard	195
Figure 159 - Cartographie des labels des produits agricoles	197
Figure 160 - Appellations AOC, IGP, IG	197
Figure 161 - Réseau d'irrigation	199
Figure 162 - Part de la SAU bio dans la SAU totale par EPCI	201
Figure 163 - Répartition des surfaces agricoles utiles bio par type de culture et par EPCI en %	202
Figure 164 - Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation à l'échelle du SCoT du Sud Gard en 2022.....	205
Figure 165 - Carte des principaux sites touristiques emblématiques	209
Figure 166 - Fréquentation des sites touristiques et évolution – Office du tourisme du Gard – traitement A'U210	
Figure 167 - Le tourisme de plaisance	214
Figure 168 - Capacité d'accueil en nombre de lits par type d'hébergement en 2023	218
Figure 169 - Répartition des hébergements touristiques en 2023.....	218
Figure 170 - Répartition des résidences secondaires en 2020	219

